

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2010</p>
--

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 15 octobre 2010, pour le vendredi 22 octobre 2010 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | |
|-----------------------|--|
| M. le Maire | n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 2042). |
| M. le Maire | n° 2 - Pouvoirs (page 2042). |
| M. le Maire | n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 9 juillet 2010 (page 2043). |
| M. le Maire | n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 2043). |
| M. le Maire | n° 5 - Communications diverses (page 2050). |
| Mme SAUVEGRAIN | n° 6 - Commissions municipales. Composition. Modifications (page 2052). |
| Mme SAUVEGRAIN | n° 7 - Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Représentation de la Ville. Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant (page 2055). |
| Mme SAUVEGRAIN | n° 8 - Conseils Consultatifs de Quartiers. Composition. Modifications (page 2057). |
| Mme SAUVEGRAIN | n° 9 - Organismes extérieurs. Représentations de la Ville. Modifications. Approbation (page 2065). |

FINANCES

- | | |
|------------------|--|
| M. MARTIN | n° 10 - Analyse consolidée des risques et des comptes 2009 du groupe communal. Présentation (page 2067). |
| M. MARTIN | n° 11 - Décision modificative n° 3 (page 2161). |

- M. MARTIN** n° 12 - Convention de partenariat en matière de services comptables, financiers et fiscaux à signer avec le Trésor Public. Approbation (page 2167).
- M. MARTIN** n° 13 - O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 20 logements situés 4 rue Jean d'Aulon à Orléans. Garantie d'un emprunt de 531 137 €. Approbation d'une convention (page 2169).
- M. MARTIN** n° 14 - O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Construction de 28 logements situés Z.A.C. du clos Sainte-Croix à Orléans. Garantie d'un emprunt de 295 000 €. Approbation d'une convention (page 2170).
- M. MARTIN** n° 15 - O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais. Construction de 12 logements situés Z.A.C. du clos Sainte-Croix à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 528 159 €. Approbation d'une convention (page 2172).
- M. MARTIN** n° 16 - O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 20 logements situés 16 rue de Cracovie à Orléans. Garantie d'un emprunt de 515 396 €. Approbation d'une convention (page 2174).
- M. MARTIN** n° 17 - S.E.M.D.O. Opération Z.A.C. des Halles 1. Garantie d'un emprunt de 3 000 000 €. Approbation d'une convention (page 2175).
- M. MARTIN** n° 18 - S.E.M.D.O. Opération Z.A.C. des Halles 2. Garantie d'un emprunt de 3 000 000 €. Approbation d'une convention (page 2178).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- M. CARRE** n° 19 - Politique de lutte contre le changement climatique. Thermographie aérienne. Convention de partenariat avec l'Espace Info Energie. Attribution d'une subvention (page 2180).
- M. CARRE** n° 20 - Quartier Saint-Marceau. Secteur du Val. Acquisition de terres agricoles dans le périmètre de protection rapprochée des captages en eau potable de la Ville (page 2182).

VIE SOCIALE, EDUCATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

- Mme GRIVOT** n° 21 - Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations (page 2184).
- Mme GRIVOT** n° 22 - Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Année scolaire 2010-2011. Approbation d'une convention (page 2187).
- Mme GRIVOT** n° 23 - Educateurs sportifs municipaux. Mise à disposition auprès d'associations sportives. Saison 2010/2011. Approbation de conventions (page 2188).

- Mme GRIVOT** n° 24 - Terrain de football du domaine de Soulaire. Renouvellement d'une convention de mise à disposition avec l'association « Football Club de Saint-Pryvé Saint-Hilaire » (page 2191).
- Mme DE CHANGY** n° 25 - Vie associative. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention (page 2192).
- M. MARTIN** n° 26 - S.E.M.S.L. Orléans Loiret Basket. Approbation de la répartition du capital social. Rachat d'actions par la Ville auprès de la Société START et de la Ville de Saint-Jean de Braye (page 2193).
- Mme MARECHAL** n° 27 - Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets (page 2195).
- M. MONTILLOT** n° 28 - Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Approbation d'une convention d'attribution de subvention pour l'année scolaire 2010 – 2011 (page 2197).
- Mme LECLERC** n° 29 - Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap (page 2199).
- Mme LECLERC** n° 30 - Journées de sensibilisation au handicap. Manifestation « Changer de regard ». Approbation (page 2201).
- Mme LECLERC** n° 31 - Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans. Approbation d'un avenant à la convention (page 2202).
- Mme BARRUEL** n° 32 - Institut d'Arts Visuels. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec Centre Images, Agence Régionale du Centre pour le Cinéma et l'Audiovisuel (page 2204).
- Mme de QUATREBARBES** n° 33 - Association Anim-Madeleine. Attribution d'une subvention (page 2205).
- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 34 - Tourisme et International. Attribution de subventions pour l'année 2010 (page 2206).
- Mme MAUROY-PREVOST** n° 35 - Aménagement scénographique des locaux du Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement du Loiret. Approbation d'un avenant n° 1 au lot 2 du marché après appel d'offres ouvert (page 2207).
- Mme MAUROY-PREVOST** n° 36 - Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement du Loiret. Approbation d'une convention à passer avec la Fondation pour la mémoire de la Shoah. Versement d'une subvention à la Ville (page 2209).

- Mme D'AUX** n° 37 - Festival de Loire 2011. Conception, scénographie et réalisation. Approbation d'un marché après dialogue compétitif. Conception, mise en place et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert (page 2210).
- M. GABELLE** n° 38 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Organisation du marché médiéval. Approbation d'un marché après procédure adaptée (page 2213).
- M. VALETTE** n° 39 - Association Théâtre de l'œuf à dix pas. Approbation d'une convention d'objectifs 2010 - 2011 dans le cadre du programme « Quartiers d'Arts ». Attribution de subvention (page 2214).
- M. VALETTE** n° 40 - Théâtre Gérard Philipe. Approbations de trois conventions de partenariat avec les associations Jeunesses Musicales de France, Bath'art et Grossomodo (page 2216).
- M. VALETTE** n° 41 - Musée des Beaux-Arts. Exposition « Richelieu à Richelieu ». Approbation d'une convention de prêt et de partenariat à passer avec l'établissement public du Musée du Louvre et la ville de Tours (page 2217).
- M. VALETTE** n° 42 - Musée des Beaux-Arts. Exposition « Paul Gauguin » au Musée des Beaux-Arts de Tapei (Chine). Approbation d'une convention de prêt (page 2218).
- M. VALETTE** n° 43 - S.A. ORLEANS-SPECTACLES. Rapport annuel d'activités du délégataire de Service Public au titre de l'année 2009, pour le Zénith. Présentation (page 2219).
- M. FOUSSIER** n° 44 - Marché de Noël 2010. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances (page 2223).

DEVELOPPEMENT URBAIN

- M. CARRE** n° 45 - Projet centre-ville. Requalification des rues Guillaume et du Cloître Saint Benoît. Diagnostic archéologique. Approbation d'une convention avec l'I.N.R.A.P. (page 2226).
- M. CARRE** n° 46 - Quartier de La Source. Approbation d'un protocole d'accord en vue de la cession d'un terrain pour la construction d'un lieu culturel et cultuel (page 2228).
- M. CARRE** n° 47 - Grand Projet de Ville de la Source. Programme de logements en accession à la propriété réalisé par Bâtir Centre. Approbation d'un avenant simplifié à la convention avec l'A.N.R.U. (page 2234).
- M. CARRE** n° 48 - Requalification des mails du boulevard Jean Jaurès. Approbation du dossier préalable d'enquête publique loi « Bouchardeau » (page 2236).

- M. CARRE** n° 49 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions (page 2255).
- M. CARRE** n° 50 - Pass foncier. Attribution d'une subvention (page 2257).
- M. CARRE** n° 51 - Commune de Saran, lieudit la Chiperie. Bail emphytéotique entre la Ville et Logem Loiret. Approbation d'un avenant (page 2257).
- M. CARRE** n° 52 - Quartier de La Source. Terrain de l'I.U.T. Mise en vente. Approbation du cahier des charges de cession (page 2259).
- M. CARRE** n° 53 - Quartier Carmes-Bannier. Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 55 rue des Carmes/81 rue des Charretiers (page 2261).
- M. CARRE** n° 54 - Quartier Carmes-Bannier. Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 79 rue des Charretiers/53 rue des Carmes (page 2262).
- M. le Maire** n° 55 - Z.A.C. Carmes Madeleine. Désignation de l'aménageur. Approbation du traité de concession (page 2263).

ESPACE PUBLIC

- Mme CHERADAME** n° 56 - Stationnement en ouvrage. Contrats avec la S.E.M. Orléans-Gestion. Modification. Approbation d'avenants (page 2266).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 57 - Z.A.C. du Clos Sainte-Croix. Dénomination de voies et d'une place (page 2268).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 58 - Boulevard de Châteaudun. Travaux de terrassement, d'enfouissement, de réseaux secs et d'éclairage provisoire. Approbation d'un marché à procédure adaptée (page 2272).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 59 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Fixation des tarifs 2011 (page 2273).

COMMERCE

- M. FOUSSIER** n° 60 - F.I.S.A.C. Centre-Ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions (page 2277).

AFFAIRES JURIDIQUES

- M. MARTIN** n° 61 - SCOTT PAPER S.A. Transaction. Régularisation des montants. Reprise de provision (page 2280).
- M. MARTIN** n° 62 - Bibliothèque de Saint-Marceau. Dégât des eaux. Société HERVE THERMIQUE. Approbation de la quittance d'indemnité (page 2281).

RELATIONS HUMAINES

- Mme SAUVEGRAIN** n° 63 - Projet « organisation de l'intercommunalité ». Constitution d'une Direction des finances commune. Approbation d'une convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (page 2282).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 64 - Projet « organisation de l'intercommunalité ». Constitution d'un atelier de reprographie commun. Approbation d'une convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (page 2284).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 65 - Prestations d'assistance sociale. Partenariat avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'un marché de prestations de services (page 2286).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 66 - Avantages en nature. Logements de fonction. Actualisation de la liste des logements ouvrant droit à une concession de logement (page 2287).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 67 - Fonctionnement de la commission de réforme. Approbation d'une convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (page 2293).

PATRIMOINE ET MOYENS GENERAUX

- Mme MARECHAL** n° 68 - Groupe Scolaire les Aydes. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'un marché de travaux après appel d'offres (page 2294).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 69 - Exploitation du réseau de téléphonie mobile. Mise à disposition de l'accès à l'immeuble sis rue de la Chaude Tuile, site de la Croix Fleury à Orléans. Convention avec la Société Française du Radiotéléphone. Approbation d'un avenant (page 2295).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 70 - Déchets. Fin de la mise à disposition et réintégration de six véhicules bennes à déchets ménagers. Approbation (page 2296).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 71 - Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales. Adhésion (page 2297).
- M. CARRE** n° 72 - Distribution de colis et courriers express. Groupement de commandes avec le C.C.A.S. Approbation d'une convention (page 2298).

Le Maire : M. Serge GROUARD

- Séance du vendredi 22 octobre 2010 -

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mardi 26 octobre 2010.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

- Séance du vendredi 22 octobre 2010 -

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi vingt deux octobre deux mille dix, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint (jusqu'à 21 h 00), Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 21 h 04), M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 13) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN (jusqu'à 19 h 20), Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL, SAUVEGRAIN (secrétaire), M. FOUSSIER, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY-PREVOST, M. POISSON (à partir de 18 h 08), Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL, HEAU (à partir de 18 h 13), M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, PEZET, LABED (à partir de 20 h 35), MAGNIER, Mme CASTERET, Mlle SOUAID, MM. VALLE (jusqu'à 18 h 15 puis de 18 h 22 à 18 h 25), RICOUD (jusqu'à 18 h 15 puis de 18 h 22 à 18 h 25), Mme NOEL (à partir de 18 h 22 jusqu'à 18 h 25), M. LEBRUN (jusqu'à 18 h 15 puis de 18 h 22 à 18 h 25), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 15 puis de 18 h 22 à 18 h 25), M. GRAND, (jusqu'à 18 h 15 puis de 18 h 22 à 18 h 25) Mme PELLOIE (à partir de 18 h 22 jusqu'à 18 h 25), M. CHAPUIS (jusqu'à 18 h 15 puis de 18 h 22 à 18 h 25).

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme GRIVOT	à	Mme	SAUVEGRAIN (à partir de 21 h 04)
Mme CUGNY-SEGUIN	à	Mme	LECLERC
M. SANKHON	à	Mme	PILET-DUCHATEAU
Mme PARAYRE	à	M.	GABELLE
Mme KOUNOWSKI	à	Mme	NOEL
M. BRARD	à	M.	GRAND
Mme FERKATADJI	à	Mme	LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme.NGANGA	à	M.	RICOUD
Mme.MIKO	à	M.	CHAPUIS
Mme PELLOIE	à	M.	VALLE (jusqu'à 18 h 22).

La séance est ouverte à 18 heures 05.

N° 1 – Désignation du secrétaire.

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – Pouvoirs.

M. le Maire – *Au titre des pouvoirs :*

- *Mme CUGNY-SEGUIN à Mme LECLERC,*

En début de séance :

- *M. SANKHON à Mme PILET-DUCHATEAU,*
- *Mme KOUNOWSKI à Mme NOEL,*
- *M. BRARD à M. GRAND,*
- *Mme PELLOIE à M. VALLE.*

Pour la fin de séance :

- *Mme GRIVOT à Mme SAUVEGRAIN,*

Et pour la séance :

- *Mme PARAYRE à M. GABELLE,*
- *Mme FERKATADJI à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA,*
- *Mme NGANGA à M. RICOUD,*
- *Mme MIKO à M. CHAPUIS.*

J'espère que vous m'avez suivi.

Qui a dit « tout à fait » ? M. GABELLE ? Pouvez-vous répéter, M. GABELLE ?

(rires)

Et M. LEMAIGNEN à moi-même en fin de séance. Pardon M. LEMAIGNEN.

Mme GRIVOT	à	Mme	SAUVEGRAIN (à partir de 21 h 04)
Mme CUGNY-SEGUIN	à	Mme	LECLERC
M. SANKHON	à	Mme	PILET-DUCHATEAU
Mme PARAYRE	à	M.	GABELLE
Mme KOUNOWSKI	à	Mme	NOEL
M. BRARD	à	M.	GRAND
Mme FERKATADJI	à	Mme	LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme.NGANGA	à	M.	RICOUD

Mme.MIKO à M. CHAPUIS
Mme PELLOIE à M. VALLE (jusqu'à 18 h 22).

N° 3 – Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 9 juillet 2010.

M. GRAND – *On va faire une très courte déclaration au nom du groupe socialiste, verts et apparentés, si vous le voulez bien M. le Maire.*

M. le Maire – *C'est sur le procès-verbal ou pas ?*

M. GRAND – *Non, je vais la faire au début.*

M. le Maire – *Si ce n'est pas le procès-verbal, je suis désolé...*

M. GRAND – *Vous me direz quand je pourrais intervenir, M. le Maire.*

M. le Maire – *Vous interviendrez lors de la présentation des délibérations. Je propose qu'on respecte le minimum de bienséance dans cette séance et d'ailleurs dans les autres aussi.*

M. GRAND – *C'est la raison pour laquelle je vous posais la question.*

M. le Maire – *Je vous en remercie.*

Je reviens sur le procès-verbal. S'il n'y a pas de remarque, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté. Je vous en remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 4 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités

Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de septembre 2010 et octobre 2010 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
10-333	7/09/10	Prestations de déménagement des Services Municipaux. SARL Robert BERTON, rue des Sablons, 45140 ORMES. 44 115,17 € T.T.C.
10-337	30/09/10	Travaux d'enfouissement de réseaux électriques Basse Tension Rue des Murlins T.P.L.C. SOBECA. Avenant de transfert marché n° 10-052.
10-338	30/09/10	Prestation d'entretien et de maintenance du jalonnement dynamique Trafic Technologie Système. 26 737,78 € T.T.C par période.
10-339	30/09/10	Médiathèque d'Orléans. Approbation deux contrats d'animation. Association Guitare et plus. Montant global maximum 1 800 € net de T.V.A. La Société Française du Livre. 500 € T.T.C.
10-340	30/09/10	Stade Pierre Belleteste. Alimentation en énergie gaz. Approbation d'un contrat GDF SUEZ.
10-341	30/09/10	Logement n° 3 école maternelle Flora Tristan. Alimentation en énergie gaz. Approbation d'un contrat GDF SUEZ.
10-349	4/10/10	Prestation de formations aux Eco-Gestes. Société PROXIMUM. Montant minimum par période : 1 000 € T.T.C. / Montant Maximum par période : 15 000 € T.T.C.
10-351	11/10/10	Fournitures d'instruments de musique et accessoires. Lot 8 : Pianos. Société BAUER. Montant minimum : 3 400 € T.T.C. Montant maximum : 59 000 € T.T.C. Approbation d'un avenant n° 1 pour bordereau des prix complémentaire.
10-352	4/10/10	Direction de la Culture et de la Création Artistique. Catalogue d'exposition « Beaux temps sur Orléans, petites histoires du climat, du paysage et de la biodiversité ». Approbation d'un contrat de prestations de services avec l'Imprimerie Nouvelle. Montant global 6 053,59 €. T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>EMPRUNTS</u>		
10-335	10/09/10	Modification du taux des contrats n° 059 et n° 155 passés avec la Société générale.
<u>AFFAIRES FINANCIERES</u>		
10-331	7/09/10	Espace Famille. Régie de recettes «REGIE MONETIQUE CENTRALE ». Extension à l'encaissement des recettes par virement bancaire.
10-332	7/09/10	Direction de la Vie des Quartiers. Mairie de Proximité la Source. Modification de la régie de recettes.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
10-334	16/09/10	Parcelles de terrains cadastrées DZ n° 94 - n° 98 - n° 104 et EH n° 6 - n° 10 - n° 21 - n° 30 sises à Orléans, pour une surface de 3 ha 30 a 28 ca, AV n° 27 sise à Saint-Jean-le-Blanc, pour une surface de 1 ha 2a 67 ca et un/sixième indivis de deux parcelles à usage de passage commun cadastrées DZ n° 97 et n° 101. Mise à disposition à la S.A.F.E.R. du Centre (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural du Centre).
10-343	27/09/10	Appartement sis 63, Boulevard Alexandre Martin. Logement de fonction. Approbation d'un bail.
10-344	27/09/10	Maison sis 64, rue de la Herpinière à Chécy. Logement de fonction. Approbation d'un bail.
10-347	27/09/10	Zénith d'Orléans. Coupe d'Europe féminine des clubs de Judo. Approbation d'une convention de mise à disposition.
10-350	4/10/10	Institut d'Arts Visuels. Approbation d'une convention de mise à disposition d'une bouteille d'argon. Société AIR LIQUIDE. 182 € T.T.C.
<u>CONTENTIEUX</u>		
10-336	17/09/10	Constitution de partie civile. Tags sur cabane en bois, horodateur et panneau de signalisation à Orléans. Ville d'Orléans C/ M. LECONTE Fabien.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
10-342	20/09/10	Introduction d'une instance. Remboursement des frais supportés par la Ville. Action devant le Tribunal d'Instance d'Orléans. Ville d'Orléans contre association «Le Musicien Côté Cours».
10-345	20/09/10	Constitution de partie civile. Agression d'un policier municipal. Ville d'ORLEANS contre M. DAOUDI Samir.
10-346	20/09/10	Constitution de partie civile. Agression d'un agent municipal. Ville d'ORLEANS contre M. SONGORO David.
10-348	23/09/10	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Parking de la base de loisirs de l'Ile Charlemagne à Saint-Jean-le-Blanc. 21 septembre 2010.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 7 septembre et le 4 octobre 2010.

Dossier	Liste parcelles	Adresse principale	Préemption
DA 45234 10 0764	EM0030 (lots 108-152-255)	2 place Voltaire	Non préempté
DA 45234 10 0765	AC0870 AC0866 AC0868	69 rue Masse	Non préempté
DA 45234 10 0836	BD0020 (lots 12-13-14-17-18-19-24-25)	46 rue du Colombier	Non préempté
DA 45234 10 0840	BN0255	3 rue des Ormes Saint-Victor	Non préempté
DA 45234 10 0845	CZ0610 CZ0613 (lots 18-2-7-8-9)	32 avenue Saint-Mesmin	Non préempté
DA 45234 10 0846	CE0612 CE0501	32 Clos du Colombier	Non préempté
DA 45234 10 0849	EM0003 (lots 106-418)	3 place du Bois	Non préempté
DA 45234 10 0851	DM0099 (lot B)	3 rue Moreau	Non préempté
DA 45234 10 0852	BW0069	44 boulevard Lamartine	Non préempté
DA 45234 10 0853	AR0517 (lots 4-7)	31 rue A. Gault	Non préempté

Dossier	Liste parcelles	Adresse principale	Préemption
DA 45234 10 0854	DE0038	25 avenue de Saint-Mesmin	Non préempté
DA 45234 10 0855	BI0172 (lots 28-45)	1 rue du Cloître Saint-Pierre Empont	Non préempté
DA 45234 10 0857	BK0218 (lot 3)	8 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 10 0858	DO0456	5 bis route d'Olivet	Non préempté
DA 45234 10 0859	BK0092 (lots 23-34)	217 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 10 0860	BE0099	11 rue de Gourville	Non préempté
DA 45234 10 0861	BO0077 (lots 10-15-7)	176 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 10 0862	EV0017	1 avenue de Buffon	Non préempté
DA 45234 10 0863	AM0492 (lots 130-158)	1 bis rue des Mâltotiers	Non préempté
DA 45234 10 0864	BH0001 (lots 26-34-49)	12 rue de la République	Non préempté
DA 45234 10 0865	DE0062	93 rue Tudelle	Non préempté
DA 45234 10 0866	BS0331	27 rue Jules Lemaitre	Non préempté
DA 45234 10 0867	DE0576 DE0435	7 bis rue du Lièvre d'Or	Non préempté
DA 45234 10 0868	ES0092 ES0094 ES0093 ES0096 (lot 31)	rue Gustave Flaubert	Non préempté
DA 45234 10 0869	CD0654	132 rue du Petit Pont	Non préempté
DA 45234 10 0870	ES0070 ES0072	1 rue Gustave Flaubert "Orée de Sologne" Lieudit La Bolière	Non préempté
DA 45234 10 0871	AI0694 (lots 14-4)	48 rue du Faubourg Madeleine	Non préempté
DA 45234 10 0872	DT0215	10 rue Daniel Mayer	Non préempté
DA 45234 10 0873	BV0333	49 rue du Poirier Rond	Non préempté
DA 45234 10 0874	DM0277 DM0305 (lots 1- 2-203-56)	21 rue René Chaubert	Non préempté
DA 45234 10 0875	DL0516 (lot 2)	47 rue du Boyau	Non préempté
DA 45234 10 0876	DN0916 (lots 23 à 32 -4- 6)	5 rue Claude Lewy	Non préempté
DA 45234 10 0877	AK0229 (lot 2)	101 rue du faubourg Madeleine	Non préempté

Dossier	Liste parcelles	Adresse principale	Préemption
DA 45234 10 0878	BD0064 (lot 6)	1 bis rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 10 0879	BD0234 (lots 1-2)	24 rue de Limare	Non préempté
DA 45234 10 0880	BV0182	3 rue du Poirier Rond	Non préempté
DA 45234 10 0881	AI0316	13 venelle de la Couture	Non préempté
DA 45234 10 0882	AN0141 (lots 2-4-7)	36 rue de Coulmiers	Non préempté
DA 45234 10 0883	BM0016 (lots 10-4-5-6-7)	103 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 10 0884	AT0009	42 rue de la Gare	Non préempté
DA 45234 10 0885	BM0138	39 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 10 0886	AE0088 AE0503	87 bis rue du Parc	Non préempté
DA 45234 10 0887	AM0502 (lots 102-105-116-123-125 à 132)	10 rue des Maltotiers	Non préempté
DA 45234 10 0888	CN0211	8 rue de la Borde	Non préempté
DA 45234 10 0889	BK0199 (lots 1-2-6)	56 quai du Châtelet	Non préempté
DA 45234 10 0890	AR0285 (lot A)	rue de Joie	Non préempté
DA 45234 10 0891	BI0210 (lot 1)	7 rue des Trois Maries	Non préempté
DA 45234 10 0892	BX0976 BX0973	20 rue de la Barrière Saint-Marc	Non préempté
DA 45234 10 0893	BX0981	rue du Poirier Rond	Non préempté
DA 45234 10 0894	EO0171 (lots 130-131)	1 rue Parmentier	Non préempté
DA 45234 10 0895	BK0203 (lots 4-9)	66 quai du Châtelet	Non préempté
DA 45234 10 0896	BI0079	14 rue de la Vieille Monnaie	Non préempté
DA 45234 10 0897	DT0209	22 rue Daniel Mayer - Clos de la Binoche Sud	Non préempté
DA 45234 10 0898	AB0603	5 rue des Aydes	Non préempté
DA 45234 10 0899	AC0104	36 rue des Closiers	Non préempté

Dossier	Liste parcelles	Adresse principale	Préemption
DA 45234 10 0900	DO0333 DO0431 DO0427 DO0432 DO0425 DO0429 DO0380 DO0332 (lots 19-40-65)	12 avenue Alain Savary	Non préempté
DA 45234 10 0901	DN0059	31 rue de Vaucouleurs	Non préempté
DA 45234 10 0902	BK0089 BK0365 (lots 39- 41-42-45)	219 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 10 0903	CL0517	64 rue des Hautes Maisons	Non préempté
DA 45234 10 0904	BZ0820	172 rue du Poirier Rond	Non préempté
DA 45234 10 0905	DL0452	5 rue Robert Picard de la Vacquerie	Non préempté
DA 45234 10 0906	ET0915	27 rue Robert Desnos	Non préempté
Dossier	Liste parcelles	Adresse principale	Préemption
DA 45234 10 0907	AM0462 AM0674 (lot 149)	2 ter rue Basse d'Ingré	Non préempté
DA 45234 10 0908	AP0563	8 rue des Fusillés 1940-1944	Non préempté
DA 45234 10 0909	AN0134	43 bis rue Maréchal Foch	Non préempté
DA 45234 10 0910	BS0121	13 rue de Bel Air	Non préempté
DA 45234 10 0911	AN0141 (lots 3-5)	36 rue de Coulmiers	Non préempté
DA 45234 10 0912	BK0275 (lots 20-21-6-7)	3 rue du Chariot	Non préempté

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordé le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 et du 5 mars 2010, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général

des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 9 septembre et le 24 septembre 2010 :

Référence du dossier	Référence cadastrale	Adresse du projet	Décision
AU 45234 10 0052	BH25	16 rue Adolphe Crespin	Non préempté
AU 45234 10 0054	AV209	47 avenue de Paris	Non préempté
AU 45234 10 0055	BL0019	193 rue de Bourgogne	Non préempté
AU 45234 10 0056	BK34	6 rue de la Cholerie	Non préempté
AU 45234 10 0057	AV0509	71 faubourg Bannier	Non préempté
AU 45234 10 0058	BI16	31 rue Ste Catherine	Non préempté
AU 45234 10 0060	BK0300	41 place du Chatelet	Non préempté
AU 45234 10 0062	BK0022	293 rue de Bourgogne	Non préempté

N° 5 – Communications diverses.

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants de :*

- *Société des amis de la forêt d'Orléans ;*
- *Cercle d'Escrime Orléanais ;*

ainsi que les remerciements suivants de :

- *Association P 20 (mise à disposition du Campo Santo pour la soirée annuelle) ;*
- *Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret (soutien à l'opération « Berges de Loire propres ») ;*
- *Secours Catholique (prêt de matériel pour l'organisation d'une braderie) ;*
- *Eglise Saint-Paterne (pose de plots sur le parvis de l'église) ;*
- *Association Actions Femmes 45 (mise à disposition de la salle Yves Montand pour une soirée) ;*
- *Association Ternova (aide apportée à l'organisation d'une manifestation) ;*
- *Bureau de Recherche Géologiques et Minières - B.R.G.M. - (soutien au projet de création de l'Institut d'excellence dans le domaine des énergies décarbonnées)*
- *Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc (mise à disposition de matériel et aide apportée pour l'organisation de la grande fête d'automne 2010) ;*
- *ASELQO Madeleine (mise à disposition de matériel, aide logistique et lot offert lors du vide-grenier du 2 octobre 2010) ;*

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

*
* *
*

M. le Maire - *M. GRAND, je vous propose de prendre la parole, si vous le souhaitez.*

M. GRAND – *Je vous remercie M. le Maire.*

M. le Maire – *Il y a M. LEBRUN aussi.*

M. GRAND – *M. le Maire, mes chers collègues, en reconsidérant notre dernier Conseil Municipal, tout particulièrement le début de celui-ci et à la lumière de la très belle cérémonie d'hommage à Pierre SEGELLE, nous tenons à réaffirmer la nécessité du respect des personnes au sein de notre assemblée.*

En effet, M. le Maire, comme vous l'avez déclaré lors de votre intervention sur Pierre SEGELLE, dans les qualités de cet homme et dans l'exercice de sa fonction de Maire, je crois pouvoir retenir comme principale qualité le respect des autres et la recherche du consensus. Ici aujourd'hui, dans notre assemblée, vous êtes le garant, non seulement du bon déroulement de nos débats, mais aussi, nous en sommes persuadés, du rejet de toute dérive de type atteinte à la personne, que cela concerne les élus présents ou des citoyens de notre Ville.

Dans ce Conseil, la majorité exerce légitimement le pouvoir de décision et de mise en œuvre des projets de la Ville. De même, la minorité exerce légitimement son rôle critique de contradiction, de proposition ou d'opposition.

Contrairement à ce que vous dites souvent : « Vous ne faites que vous opposer », il suffit de consulter les comptes-rendus des Conseils Municipaux comme référence objective pour voir que, si nous contestons quelques délibérations d'un Conseil, nous votons en moyenne 80 à 90 % des délibérations.

M. le Maire, nous espérons à l'avenir pouvoir débattre dans un meilleur climat et pouvoir exprimer notre désaccord en restant strictement au fond sur les idées, les principes et les projets. Je vous remercie.

M. le Maire – *M. GRAND, je vous prends au mot.*

M. LEBRUN – *M. le Maire, une pétition vous a été remise en début de séance normalement par Mme GRIVOT, qui a recueilli plus de 1 000 signatures, concernant les propos haineux qui ont été tenus par Mme MARECHAL à l'encontre d'un citoyen, directeur d'école. Nous souhaitons avoir votre réponse, votre avis à ce sujet, car vous n'avez pas daigné vous déplacer pour avoir la pétition. Que vous ayez au moins la courtoisie d'apporter une réponse.*

M. le Maire – *Nous n'avons peut-être pas la même notion de la courtoisie, ce qui m'étonne d'ailleurs de votre part, M. LEBRUN, car je vous porte en estime, voyez-vous et c'est tout à fait désobligeant pour Mme GRIVOT qui s'est déplacée. J'ai une conception de la fonction de Maire proche de nos concitoyens. Mais on n'agit pas une sonnette en disant : « Le Maire doit descendre car on a quelque chose à lui remettre ». Je n'ai pas cette conception-là. J'ai une autre conception de*

la dignité de la fonction. J'ai un principe : c'est que je ne réponds pas aux oukases. C'est aussi simple que cela.

Maintenant que ce point est précisé et que je vous ai donné la parole...

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Sur le fond, M. le Maire...*

M. le Maire – *Maintenant c'est terminé. Je suis désolé...*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *vous ne répondez pas.*

M. le Maire – *M. GRAND, je vous ai pris au mot. Cela commence à dériver. Ce n'est pas de mon fait. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA prend la parole sans y être invitée. C'est aussi simple que cela. Je dois dire que, depuis deux ans, c'est la manière effectivement dont vous procédez quasiment systématiquement. Même dans le mandat précédent, alors que nous avons eu des échanges parfois musclés, il n'a pas été procédé de la sorte. Nous étions dans la majorité. Il y avait une opposition. Quand nous étions dans l'opposition et quand j'étais dans l'opposition, je défie quiconque de me citer un Conseil où nous aurions procédé au dixième de ce que vous faites régulièrement. Je défie quiconque. C'est peut-être une question d'éducation. A mon avis, ce n'est pas une question politique. C'est plutôt une question d'éducation.*

Je vous le dis maintenant, cela suffit, vous n'allez faire dériver le Conseil avant que nous ayons commencé. J'en viens à l'ordre du jour et je demande à Mme SAUVEGRAIN de bien vouloir aborder le point n° 6, Commissions municipales, composition, modifications.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Nous souhaitons une interruption de séance M. le Maire.*

M. le Maire – *Mme SAUVEGRAIN, vous avez la parole.*

N° 6 – **Commissions municipales. Composition. Modifications.**

Mme SAUVEGRAIN – *Suite...*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vous rappelle qu'elle est de droit.*

Mme SAUVEGRAIN – *Suite à l'installation de M. Christophe MAGNIER et de Mme Christel CASTERET, il vous est proposé de désigner Mme Christel CASTERET à la Commission de l'Urbanisme et M. Christophe MAGNIER à la Commission des Sports et de la Vie Associative et à la Commission du Développement Durable.*

*
* *
*

(les élus de l'opposition municipale quittent la salle à 18 heure 14).

*
* *
*

M. le Maire – *La délibération était en cours, la suspension de séance n'est pas de droit où elle est demandée et certainement pas au cours d'une présentation d'une délibération. Je tiens que ce soit bien pris en note dans le procès-verbal du Conseil Municipal.*

Mes chers collègues, je vais vous consulter sur ce point. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je souhaite que cela figure également dans le procès-verbal du Conseil Municipal.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 25 avril 2008, le Conseil Municipal a dénommé les commissions municipales et a désigné les membres qui les composent.

Comme suite aux démissions de Mlle Claire AIGRET et de M. Quentin THOMAS et à l'installation de M. Christophe MAGNIER et de Mme Christel CASTERET, il convient de modifier la composition des commissions municipales :

- Aménagement Urbanisme et Prospective,
- Sports et Vie associative,
- Développement Durable,

en respect du principe de la représentation proportionnelle prévu à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la nouvelle composition des commissions suivantes :

Aménagement, Urbanisme et Prospective

M. CARRE
Mme SUIRE
Mme CUGNY-SEGUIN
Mme CARRE
M. LANGUERRE
M. FOUSSIER
Mme CASTERET
M. LEBRUN
M. VALLE

Sports et Vie associative

Mme GRIVOT
M. LABED
M. PEZET
Mme de CHANGY
M. GAINIER
M. SANKHON
M. MAGNIER
Mme PELLOIE (C.M. du 30.01.09)
M. VALLE

Développement Durable

Mme CUGNY-SEGUIN
M. TORREILLES
Mme MAUROY-PREVOST
Mme BARRUEL
M. GAINIER
Mme d'AUX DE LESCOUT
M. MAGNIER
M. GRAND
Mme KOUNOWSKI

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. le Maire – *Il a été demandé une suspension de séance. Je vous propose donc une suspension de séance. Je vous lis l'article 17 du règlement intérieur relatif aux suspensions de séance, pour qu'il soit bien clair pour tout le monde : « Le Président de séance met aux voix toute demande de suspension de séance formulée par au moins 5 membres du Conseil Municipal ». Je constate qu'au vu de cet alinéa, cette procédure n'a pas été respectée, puisque Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – et je souhaite que tout soit noté intégralement – m'a interrompu alors que je demandais à Mme SAUVEGRAIN de présenter la délibération. Et elle a été la seule à demander une suspension de séance. Il n'y a donc pas 5 membres ayant demandé la suspension de séance et qui plus est, pas dans les formes requises.*

« La suspension de séance demandée au nom d'un groupe d'élus tel que défini est de droit ». C'est ce que je vous disais à l'instant.

« Il revient au Président de fixer la durée des suspensions de séances ». Dans mon immense bonté, même si la suspension n'a pas été demandée dans les formes requises par l'article 17, je procède, si vous le voulez bien, à une suspension de séance pour trois minutes. Et je vous demanderai, mes chers collègues, de rester sur place, s'il vous plaît.

- Séance du vendredi 22 octobre 2010 -

*
* *
*

(suspension de séance de 18 heures 15 à 18 heures 20).

*
* *
*

M. le Maire – *Les trois minutes sont plutôt cinq ou dix minutes. Je vais vous demander de reprendre vos places, si vous le voulez bien.*

Je voudrais qu'on prévienne l'ensemble des élus que nous avons procédé à une interruption et que maintenant nous reprenons le cours du Conseil Municipal.

Il n'y a pas d'autres interventions ?

*
* *
*

(les élus de l'opposition ne rejoignent pas la séance).

*
* *
*

N° 7 – Communauté d'Agglomération « Orléans – Val de Loire ». Représentation de la Ville. Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Mme SAUVEGRAIN – *Au titre de la représentation de la Ville, il vous est proposé de désigner Mme PILET-DUCHATEAU en tant que membre titulaire et Mme CASTERET en tant que membre suppléant. Pour cela nous devons faire un vote à bulletin secret. L'urne va donc tourner.*

M. le Maire – *Il y a deux couleurs différentes. Vous avez deux bulletins à mettre dans l'urne. Vous procédez au vote. Je précise, et je souhaite que ce soit inscrit au procès-verbal, que le quorum est atteint. L'urne est vide, vous pouvez la refermer et on la remplit.*

*
* *
*

Le Conseil Municipal procède au vote.

*
* *
*

- 2055 -

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Comme suite aux démissions de M. Quentin THOMAS et de Mlle Claire AIGRET de leur mandat de conseillers municipaux, il convient de procéder à leur remplacement en qualité respectivement de représentant titulaire et de représentant suppléant de la Ville au sein de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

L'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les modalités d'élection des délégués des Conseils Municipaux au sein des établissements publics de coopération intercommunale. Ceux-ci sont élus par les Conseils Municipaux des communes parmi leurs membres au scrutin secret à la majorité absolue.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », en remplacement respectivement de M. THOMAS et de Mlle AIGRET, pour la durée restante du mandat ».

ADOPTE.

Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Représentation de la Ville.

Election d'un membre titulaire.

- Bulletins trouvés dans l'urne	41
- Bulletins nuls	1
- Suffrages exprimés	40
- Majorité absolue	21

Mme PILET-DUCHATEAU a obtenu 40 voix.

A été élu titulaire, Mme PILET-DUCHATEAU

Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Représentation de la Ville.

Election d'un membre suppléant.

- Bulletins trouvés dans l'urne	38
- Bulletins nuls	0
- Suffrages exprimés	38
- Majorité absolue	20

Mme CASTERET a obtenu 38 voix

A été élu suppléant, Mme CASTERET

*
* *
*

(Les élus de l'opposition municipale rejoignent la séance à 18 heures 22).

*
* *
*

N° 8 – Conseils Consultatifs de Quartiers. Composition. Modifications.

Mme DE QUATREBARBES – *Par délibération du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal a désigné les Présidents, ainsi que les membres des Conseils Consultatifs de Quartiers. Comme suite aux démissions de Mlle Claire AIGRET et M. Quentin THOMAS et à l'installation de M. Christophe MAGNIER et de Mme Christel CASTERET, il convient de modifier la composition des Conseils Consultatifs de Quartiers Saint-Marceau et Saint-Marc – Faubourg Bourgogne – Argonne sud.*

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner Mme Bénédicte MARECHAL au sein du C.M.A. du Conseil Consultatif du Quartier Saint-Marceau, au titre des membres désignés par le Conseil Municipal et M. Christophe MAGNIER en qualité de Président du Conseil Consultatif du Quartier Saint-Marc – Faubourg Bourgogne – Argonne sud, en remplacement de M. Jean-Luc POISSON.

M. le Maire – *Sur ce point y a-t-il des remarques ? Sur ce point, M. LEBRUN ?*

M. LEBRUN – *Non pas sur ce point. J'attends une réponse. Au nom des deux groupes, je vous demande une réponse...*

M. le Maire – *Vous n'avez pas d'ordre à me donner, M. LEBRUN. Ce n'est pas comme cela que cela marche.*

M. LEBRUN – *On s'en va alors.*

M. le Maire – *La démocratie, ce n'est pas comme cela. Vous n'avez pas à me sommer. Je trouve cela profondément choquant et scandaleux de me sommer de répondre à une question qui n'a rien à voir avec le Conseil. Je suis désolé. Ce n'est pas...*

M. LEBRUN – *Cela a été discuté en Conseil.*

M. le Maire – *Vous êtes dans le déni de démocratie, M. LEBRUN.*

(brouhaha)

*
* *
*

(Les élus de l'opposition quittent à nouveau la salle à 18 heures 25).

*
* *
*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues, je suis surpris. Certains des collègues qui sont intervenus tout à l'heure sont en même temps Conseillers Régionaux. Il y a eu hier la séance plénière du Conseil Régional. Quand on demande la parole au Conseil Régional, on ne l'a pas. Je trouve qu'il y a une démocratie exemplaire dans ce Conseil Municipal. Je regrette véritablement qu'il en soit ainsi de la part de l'opposition municipale.*

Mme CHERADAME – *M. le Maire, je suis tout à fait surprise de voir des prises de paroles complètement discordantes dans cette assemblée, des Conseillers Municipaux qui désertent. Un Conseiller Municipal prend la parole en début de séance. Il nous annonce qu'il attend des conduites exemplaires. Et qu'est-ce qu'on voit ? Des Conseillers Municipaux brouillons qui se sauvent, qui sortent, qui claquent la parole. J'avoue que je suis tout à fait surprise par cette attitude.*

M. le Maire – *Je crois que vous n'êtes pas la seule, Mme CHERADAME. J'entends M. CARRE qui le dit, s'il me permet de répéter ou il peut le dire lui-même.*

M. CARRE – *C'est du grand n'importe quoi.*

M. le Maire – *J'avoue que je ne comprends même pas le problème. Cela me semble être un pur coup médiatique préparé. On ne sait pas pourquoi. Il n'y a aucun fondement sur l'ordre du jour, M. LEMAIGNEN. Il n'y a rien du tout. On est dans le pur coup médiatique.*

Je dois d'ailleurs dire que c'est la méthode générale à gauche. Mes chers collègues, c'est exactement cloné, et M. CARRE peut en témoigner, sur ce que nous vivons à l'Assemblée Nationale, du grand n'importe quoi. De temps en temps, ils quittent l'hémicycle. On vient faire une sorte de show politico-médiatique qui est tout à fait dramatique pour l'image que donnent en général les élus, en l'occurrence plus particulièrement l'opposition qui, comme Mme CHERADAME l'a dit fort justement, me semble être complètement divisée sur cette affaire.

D'un côté, j'entends M. GRAND qui demande des comportements exemplaires. Vous l'avez entendu comme moi. Je ne suis pas... Je suis encore à peu près... Je crois comprendre ce qui se dit. Je donne la parole à M. GRAND en début de Conseil Municipal, alors que je n'ai pas forcément de raison de la lui donner, puisque ce n'est pas dans l'ordre du jour. Pour lui permettre de s'exprimer, je lui donne la parole. Je donne la parole à M. LEBRUN. J'ai à peine terminé le propos en demandant à Mme SAUVEGRAIN de présenter une délibération que Mme LEVELEUX-TEIXEIRA m'interrompt sans être invitée à prendre la parole et qu'à peine je lui ai demandé d'avoir au moins la bonne éducation d'attendre que nous ayons terminé... Vous êtes le bienvenu M. VALLE.

(rires)

M. le Maire – *Je sens que vous avez une pointe d'hésitation.*

M. VALLE – *J'aurai passé ma vie à hésiter quelque peu.*

(rires)

M. le Maire – *Nous vous remercions, M. VALLE et par moment on vous comprend.*

Et aussitôt tous les élus de l'opposition... D'ailleurs, mes chers collègues, je dois dire les élus de l'opposition présents, car il ne vous aura pas échappé qu'un certain nombre d'élus de l'opposition sont absents. Ce n'est pas la peine, M. GABELLE, de me reprendre. Je sais ce que je dis. Je vous ai dit tout à l'heure que je n'étais pas complètement décérébré. Je vous ai lu les pouvoirs. Il y avait un certain nombre - et je les excuse bien volontiers, cela arrive à tout un chacun - d'élus d'opposition qui n'étaient pas là, et je m'interroge. Effectivement je ne peux que m'interroger, car ce n'est pas la première fois que cela se produit, sur les divisions internes de l'opposition. C'est une interprétation qui pourrait être qualifiée d'abusive, mais certains auraient peut-être préféré ne pas être là pour ne pas avoir à quitter la séance. Allez savoir.

M. LEMAIGNEN – *C'est peut-être une piste de solutions, M. le Maire. Peut-être simplement que l'opposition ne veut en aucun cas rater l'autre show médiatique de la soirée qui est le départ de M. Michel GUERIN. C'est peut-être cela tout simplement.*

M. le Maire – *M. LEMAIGNEN, je dois dire que nous sommes désolés, car M. GUERIN a été élu et notamment Maire pendant quelques décennies, nous aurions évidemment souhaité l'accompagner dans ce départ qui est d'ailleurs un demi-départ, puisque j'ai cru comprendre qu'il restait élu à la Ville de Saran. Nous aurions aimé l'accompagner, mais malheureusement le devoir, pour ce qui nous concerne, nous appelle ici. Nous aurions préféré trinquer à sa santé plutôt que de devoir débattre de nos délibérations. Mais, que voulez-vous, le devoir est là et nous l'assumons pour ce qui nous concerne.*

Quelques mots, Mme LECLERC et M. GAINIER. Après je vous propose de dérouler nos délibérations à un bon rythme.

Mme LECLERC – *Je veux juste dire que, quand on est élu de la République, on est responsable, on tient son siège et on participe aux débats. C'est tout. Je m'étonne de ce départ.*

M. le Maire – *Surtout que vous m'accorderez que je n'ai jamais empêché quiconque de parler. D'ailleurs pour certains, il faut reconnaître, que ce serait de toute façon difficile.*

M. GAINIER – *M. le Maire, je suis évidemment très surpris de cette attitude et notamment de la violence des propos. J'ai du mal à comprendre pourquoi l'opposition municipale est aussi violente lorsqu'elle s'adresse à la majorité.*

M. le Maire – *Je ne peux que partager votre propos, M. GAINIER. Nous avons été, M. GAINIER, ensemble dans l'opposition. Nous avons passé six ans dans l'opposition, entre 1995 et 2001, avec quelques autres qui sont ici présents - Mme SUIRE, Mme SAUVEGRAIN, Mme PILET étaient présentes au Conseil Municipal bien sûr, avec pardon peut-être d'autres parmi vous, excusez-moi de ne pas citer tout le monde, M. GABELLE a été également dans l'opposition – je défie vraiment*

quiconque de trouver trace de notre part de tels comportements. Au total, nous avons été dans l'opposition – je dis nous collectivement – pendant 12 ans, les deux mandats de M. SUEUR. Nous avons toujours respecté le Maire et les élus de la majorité. Nous n'avons jamais été dans la vindicte.

Avons-nous demandé une interruption de séance ? Peut-être une ou deux fois pour nous consulter entre nous. J'ai le souvenir peut-être sur la transformation du S.I.V.O.M. à l'époque en Communauté de Communes que nous avons demandé une interruption de séance, au vu des arguments qui avaient été donnés. Je le crois, de mémoire. Il faudrait vérifier. Mme SUIRE, vous n'êtes pas d'accord avec moi.

Mme SUIRE – *Ce n'est pas en Communauté de Communes, on n'y était pas.*

M. le Maire – *Justement, quand...*

Mme SUIRE – *Oui, c'est au Conseil.*

M. le Maire – *J'ai bonne mémoire, Mme SUIRE. Vous me mettez une amicale pression. C'est gentil. Vous voulez me dire que je suis gâteaux. Non. Mme PILET-DUCHATEAU.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Non. Vous aviez demandé une interruption de séance aussi pour le Zénith. Quand vous êtes revenu, vous n'étiez pas tout à fait d'accord avec vos collègues.*

M. le Maire – *Oui Mme PILET-DUCHATEAU. Merci de le rappeler. Je l'ai assumé, car j'ai dit que le Zénith était un projet intéressant pour Orléans.*

Il y a deux délibérations importantes sur lesquelles notre opposition, entre 1995 et 2001, n'était pas totalement en phase avec elle-même. Il y a effectivement le point que vous venez d'évoquer sur le Zénith, ce n'était pas des moindres. Et puis, il y avait déjà à l'époque les aménagements des Halles Châtelet. Est-ce que je vais oser rappeler l'état de nos débats, M. GAINIER ? Je vous vois sourire. Vous l'avez en mémoire. Chacun avait ses raisons. Nous n'avons pas voté pareil à la fois dans la majorité et dans l'opposition à l'époque, puisque la délibération proposée sur les Halles avait été adoptée à l'unanimité moins deux voix : la mienne dans l'opposition et, Mme PILET-DUCHATEAU s'en souvient, Mme GAUTRONNEAU dans la majorité. Nous étions deux voix discordantes, disant à l'époque que cette opération allait très mal se dérouler, notamment sur la Halle de la Charpenterie et sur les constructions prévues initialement au-dessus du multiplexe Pathé, puisque normalement ce n'était pas un jardin, mais un immeuble au-dessus du Pathé. Vous voyez l'aberration. Nous avons été deux à nous y opposer fermement.

Pour le reste, je vous le dis, les comportements n'ont jamais pris ce ton volontairement polémique. Non seulement cela ne nous émeut pas et cela ne nous abuse pas. On voit tous le petit jeu assez lamentable, médiatique. Quand on n'a pas d'idée, on fait comment pour faire parler de soi. On fait ce genre de chose.

M. GABELLE, un dernier mot. Puis après nous avançons. M. MONTILLOT. Qui souhaite s'exprimer ? Après on va continuer, si vous le voulez bien.

M. GABELLE – *C'est dire peut-être, M. le Maire, que vous êtes trop gentil dans la tenue des débats. Il y a un règlement intérieur. On pourrait très bien s'y tenir. Cela a toujours été fait*

comme cela. Il faut respecter la parole. D'autre part, cela leur fait peut-être plaisir, ils prennent peut-être leur pied à s'en aller, mais je ne suis pas sûr que leur attitude vis-à-vis des électeurs soit forcément très responsable.

M. le Maire – *Je pense que nous avons une tradition de sérieux, ici à Orléans. Ce n'est pas dans la tradition politique orléanaise de jouer ce type de jeu-là, quelles qu'aient été les majorités, les oppositions. Encore une fois, cela n'a jamais eu lieu. On voit bien que tout cela était préparé à l'avance, quels que pouvaient être nos débats.*

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je voulais apporter d'abord une information qui vient conforter le fait que tout cela est évidemment éminemment préparé.*

J'ai été informé qu'un certain Miguel TEIXEIRA – cela vous dira peut-être quelque chose, il semblerait qu'il y ait un lien familial avec une élue de notre assemblée – cette semaine, sur Internet, a appelé au boycott du Conseil Municipal. J'y vois probablement une corrélation avec le fait que cela était éminemment préparé. C'est un premier point.

La deuxième chose est que nous avons surtout une conception de la démocratie très différente. Ce n'est pas spécifiquement un problème orléano-orléanais. Vous avez évoqué tout à l'heure ce qui se passait à l'Assemblée Nationale. J'ai vécu dans d'autres enceintes des choses assez similaires. Mais c'est un problème dialectique. C'est une conception de la démocratie qui est viscéralement et profondément différente.

Lorsque nous ne sommes pas d'accord avec nos adversaires, nous exprimons, dans le cadre d'un débat démocratique, les raisons de notre opposition par rapport à nos adversaires. Lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec nous sur tel et tel point, ils n'ont pas envie d'un débat. Ils règlent le problème de façon tout à fait différente. Supprimons l'auteur de la différence d'opinion, cela supprime l'opposition et le débat. Toute personne qui, en clair, a une opinion qui paraît éventuellement excessive, qui ne leur convient pas, doit démissionner. Je vous rappelle que nous aurions pu, ici dans cette enceinte, par rapport à tel ou tel élu d'opposition, à telle ou telle occasion, à telle ou telle circonstance, appeler à la démission, car sur une situation particulière de tel ou tel élu – et vous comprenez parfaitement ce que je veux dire et à qui je fais référence dans des circonstances dont le monde se souvient – nous, majorité, nous aurions pu de la même façon demander la démission de la personne en question mise en cause de façon officielle.

En l'occurrence, nous sommes dans une situation où, à l'inverse, toute situation qui ne leur convient pas doit se régler obligatoirement par la démission de la personne qui ne leur convient pas. Je me souviens d'ailleurs que, dans la précédente mandature, certaines de mes positions ou plutôt actions ne leur convenaient pas. Il fallait donc que je démissionne. Ce n'est pas la première ni la dernière à qui il est demandé cela. Cette attitude est tout simplement la démonstration de cette méthode dialectique qui consiste à fuir le débat et exclusivement au mépris du débat de préférer l'ostracisme des personnes en demandant leur démission. Je dis bien l'ostracisme en rappelant, pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, car leurs études de grec seraient un peu lointaines, ce qu'est l'ostracisme. C'était faire sortir d'Athènes toute personne qui ne convenait pas, pour telle ou telle raison et qui était donc bannie de la cité dans cette situation-là. C'est la même chose. Toute personne qui, pour eux, n'est pas digne de leur point de vue, doit être bannie du Conseil Municipal.

M. le Maire – *Je le redis. Nous sommes effectivement dans un coup médiatique, agrémenté d'un déni de démocratie. Lorsque l'on conteste le Conseil Municipal, démocratiquement élu, on conteste la légitimité du Conseil Municipal et donc on est effectivement dans un déni de démocratie et dans un refus du débat parfaitement orchestré, parfaitement préparé.*

J'ajoute, M. MONTILLOT, si vous le voulez bien, je vois très bien la référence à laquelle vous faites allusion. Je dis qu'il y a fondamentalement quelque chose qui nous sépare effectivement de l'attitude que nous venons de vivre et de celle que nous avons connue dans d'autres épisodes. Nous avons tendu la main, c'est-à-dire que nous avons considéré qu'il n'y avait non seulement pas de double peine, mais qu'au contraire chaque personne avait le droit à l'erreur, et je sais ce que je dis, mes chers collègues. Tout n'est peut-être pas clair par rapport à ce que je dis, mais vous me connaissez, vous me faites confiance, je n'en dirai pas plus. M. MONTILLOT et quelques autres comprennent peut-être mon propos. J'ai tendu la main. J'ai considéré effectivement que nous n'avions rien à en dire, bien au contraire. Cela s'appelle un respect profond des personnes. S'il y a quelque chose qui nous réunit avec beaucoup d'autres, ici nous, majorité municipale, c'est le respect des personnes. Il est vrai que, depuis que j'ai l'honneur d'être Maire, et plus particulièrement dans ce nouveau mandat, je n'ai pas le sentiment que nous bénéficions du même respect.

Vous avez pu constater, indépendamment des questions de fond - je ne reviens pas sur le fond - l'acharnement qui a été celui de plusieurs membres de l'opposition à l'égard de tel autre Conseiller Municipal, ce n'est pas la même méthode et derrière ce n'est pas le même fond. Ce ne sont pas les mêmes valeurs. Derrière tout cela, qu'est-ce qu'il y a comme volonté, dès lors qu'on n'est pas comme le dit justement M. MONTILLOT sur le fond du débat, on est en permanence dans cette dialectique sémantique qui cherche à discréditer l'autre.

Là, sur cette sortie qui est tout sauf improvisée, il n'y a aucune raison. On entame le Conseil Municipal. On n'a pas eu encore de débat. Il y a des délibérations importantes. On n'a pas commencé à en parler. Il y a ce jeu médiatique. Je le dis à nos amis ici présents dans la salle. Il y a à l'évidence la volonté de faire parler de soi. Il y a la volonté d'accréditer quelque chose qui n'a aucun fondement par le jeu de l'affirmation et de la répétition de l'affirmation. C'est bien connu.

Je vous invite à lire un livre, si vous ne le connaissez pas, qui est très instructif de ce point de vue, d'un journaliste, qui s'appelle « le terrorisme intellectuel ». Comment, lorsque j'ai tort sur le fond, je discrédite l'autre sachant qu'il a raison et comment j'essaie de prendre l'opinion à témoin, qui ne connaît pas forcément, en lui masquant les éléments de fond du dossier et en essayant de lui faire prendre position pour moi, alors que j'ai tort sur le fond, en cherchant à la ramener sur le discrédit de l'autre. C'est assez dans le décortiquage du mécanisme intellectuel. C'est tout à fait remarquable : intellectuel, politique, collectif. C'est exactement ce qui se passe là.

Je vais vous dire, cela me laisse parfaitement froid. Ce n'est pas fait intelligemment. C'est trop gros. C'est même grossier. Les portes qui claquent au Conseil Municipal, c'est quand même un début d'agressivité qui va aller vers où ? Quand on finira par ne pas être d'accord, cela va se traduire par quoi ? Les séquences lamentables que l'on voit parfois ailleurs ?

Nous sommes les garants du fonctionnement démocratique de notre Ville. Ne vous inquiétez pas. Je sais que vous n'êtes pas inquiets. Cela ne va certainement pas m'intimider ou quoi que ce soit. Franchement, ce serait mal me connaître et beaucoup d'entre vous me connaissez bien. Je

trouve cela regrettable pour l'image qui est donnée et qui est volontaire de la vie politique dans son ensemble.

Nous avons ce soir des délibérations très importantes. Peut-être est-ce d'ailleurs pour ne pas avoir aussi à se prononcer sur certaines de ces délibérations ? Nous allons être dans le concret de la vie de notre cité. Nous allons dans un instant parler des comptes consolidés de la Ville. Au travers des comptes consolidés, ce sont tous les travaux que l'on a menés au profit des habitants de cette Ville. C'est l'honneur de la politique. C'est la réalité des choses. C'est pour cela que nous sommes là, pas pour faire des petits coups dérisoires. Je n'ose imaginer que ceux qui se prêtent à ce genre de jeux puissent un jour diriger la Ville. Vous imaginez ce sectarisme. Vous imaginez cette intolérance. Cela pourrait faire peur. Nous allons discuter de dossiers de fond pour lesquels nous avons des aboutissements qui sont, je le crois, heureux. Nous allons parler de la requalification des mails Jaurès. Nous allons parler à La Source de la cession du terrain qui permettra de construire la mosquée de La Source. Ce ne sont pas des sujets de société, des sujets de fond ? Ce ne sont pas des sujets qui méritent le respect des personnes ? C'est ce dont on va parler ce soir. On va en débattre ensemble. Je regrette, encore une fois, cette attitude.

Mme SAUVEGRAIN m'incite à revenir aux choses importantes. Elle me rappelle qu'il faut que je fasse voter le point n° 8.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal a désigné les présidents ainsi que les membres des Conseils Consultatifs de Quartiers.

Comme suite aux démissions de Mlle Claire AIGRET et de M. Quentin THOMAS et à l'installation de M. Christophe MAGNIER et de Mme Christel CASTERET, il convient de modifier la composition des Conseils Consultatifs de Quartiers :

- Saint-Marceau
- Saint-Marc, Faubourg Bourgogne – Argonne sud.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner Mme Bénédicte MARECHAL au sein du C.M.A. du Conseil Consultatif du Quartier Saint-Marceau, au titre des membres désignés par le Conseil Municipal ;

- désigner M. Christophe MAGNIER en qualité de Président du Conseil Consultatif du Quartier Saint-Marc – Faubourg Bourgogne – Argonne sud, en remplacement de M. Jean-Luc POISSON ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. le Maire – *Mes chers collègues, nous allons peut-être avoir ce soir le premier Conseil Municipal de l'histoire d'Orléans où toutes les délibérations vont être votées à l'unanimité. Je vous demande la plus grande attention, car je crois bien que ce n'est jamais arrivé de l'histoire d'Orléans.*

M. POISSON, sur quelques délibérations particulièrement sensibles pour certains de nos collègues du mandat précédent, il y a des choses, même avec toute leur bonne volonté, qu'ils n'arrivaient pas à voter. Souvenez-vous de la délibération, notamment récurrente, concernant l'A.N.P.E. Nous avons au moins deux abstentions, y compris dans la majorité.

*
* *
*

M. le Maire – *Le résultat des votes sur la représentation de la Ville :*

*Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».
Représentation de la Ville.
Election d'un membre titulaire.*

*- Bulletins trouvés dans l'urne 41
- Bulletins nuls 1
- Suffrages exprimés..... 40
- Majorité absolue..... 21*

*Mme PILET-DUCHATEAU a obtenu 40 voix, c'est-à-dire 100 % des suffrages exprimés.
On ne peut que la féliciter. Quel beau score !*

A été élue titulaire Mme PILET-DUCHATEAU.

*Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».
Représentation de la Ville.
Election d'un membre suppléant.*

*- Bulletins trouvés dans l'urne 38
- Bulletins nuls 0
- Suffrages exprimés..... 38
- Majorité absolue..... 20*

Mme CASTERET a obtenu 38 voix, soit également 100 % des suffrages exprimés.

A été élue suppléante Mme CASTERET.

*
* *
*

N° 9 – Organismes extérieurs. Représentations de la Ville. Modifications. Approbation.

Mme SAUVEGRAIN – *Il vous est proposé de désigner :*

- *Mme Christel CASTERET en qualité de membre titulaire à la S.E.M.D.O. et à l'Agence d'Urbanisme,*

- *Mme Thérèse SUIRE aux écoles maternelle et élémentaire La Cigogne,*

- *M. Gérard GAINIER à l'école maternelle Jacques Prévert,*

- *M. Christophe MAGNIER à l'école maternelle Montessori à l'école Assomption Saint-Marc - Saint-Aignan en remplacement de M. Jean-Luc POISSON,*

- *M. Soufiane SANKHON et Mme Thérèse SUIRE au collège Etienne Dolet en qualité de suppléants,*

- *M. Soufiane SANKHON en qualité de suppléant au lycée Charles Péguy,*

- *M. Gérard GAINIER en qualité de suppléant au S.A.G.E.,*

- *et Mme Christel CASTERET en qualité de titulaire à la Caisse des Ecoles.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibérations des 25 avril 2008, 19 juin 2008, et 30 janvier 2009, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Ville au sein des organismes suivants :

- S.E.M.D.O. ;
- Agence d'Urbanisme ;
- Caisse des Ecoles ;
- Ecole maternelle Jacques Prévert ;
- Ecole maternelle La Cigogne ;
- Ecole maternelle Maria Montessori ;
- Ecole élémentaire La Cigogne ;
- Ecole Assomption Saint-Marc - Saint-Aignan ;
- Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E.) VAL DHUY LOIRET ;
- Collège Etienne Dolet ;
- Lycée Charles Péguy.

Comme suite aux démissions de Mlle Claire AIGRET et de M. Quentin THOMAS et à l'installation de M. Christophe MAGNIER et de Mme Christel CASTERET, il convient de désigner de nouveaux représentants de la Ville au sein de ces organismes.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation de :

- Mme CASTERET, Conseiller Municipal, pour représenter la Ville au sein de la S.E.M.D.O. en qualité de membre titulaire ;

- Mme CASTERET, Conseiller Municipal, pour représenter la Ville au sein de l'Agence d'Urbanisme en qualité de membre titulaire ;

- Mme CASTERET, Conseiller Municipal, pour représenter la Ville au sein de la Caisse des Ecoles en qualité de membre titulaire ;

- M. GAINIER, Conseiller Municipal Délégué, pour représenter la Ville au sein de l'école maternelle Jacques Prévert ;

- Mme SUIRE, Conseiller Municipal Délégué, pour représenter la Ville au sein de l'école maternelle La Cigogne ;

- M. MAGNIER, Conseiller Municipal, pour représenter la Ville au sein de l'école maternelle Maria Montessori ;

- Mme SUIRE, Conseiller Municipal Délégué, pour représenter la Ville au sein de l'école élémentaire La Cigogne ;

- M. MAGNIER, Conseiller Municipal, pour représenter la Ville au sein de l'école Assomption Saint-Marc - Saint-Aignan ;

- M. GAINIER, Conseiller Municipal Délégué, pour représenter la Ville au sein du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E.) VAL DHUY LOIRET en qualité de membre suppléant ;

- M. SANKHON, Conseiller Municipal Délégué, pour représenter la Ville au sein du Lycée Charles Péguy en qualité de membre suppléant ;

- Mme SUIRE, Conseiller Municipal Délégué, et M. SANKHON, Conseiller Municipal Délégué, pour représenter la Ville au sein du Collège Etienne Dolet, en qualité de membres suppléants».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FINANCES

N° 10 – Analyse consolidée des risques et des comptes 2009 du groupe communal.
Présentation.

*
* *
*

Présentation Powerpoint de M. MARTIN.

*
* *
*



M. MARTIN – *M. le Maire, j'ai cette particularité d'être l'Adjoint dont les délibérations financières n'ont jamais été votées par l'opposition, c'est-à-dire que, depuis 10 ans que je présente des délibérations financières, aucune, je dis bien aucune, n'ont été votées par l'opposition.*

M. CARRE – *C'est triste.*

M. MARTIN – *Triste non, mais surpris. Lorsqu'on dit que nous allons maintenir la fiscalité encore une année de plus avec des taux inchangés, je pense que cela mériterait quand même un soutien de l'ensemble de notre assemblée. On ne peut pas être à ce point divisé sur des objectifs aussi fondamentaux que ces choix-là. Or, je n'ai pas encore présenté une seule délibération qui ait pu être votée par l'opposition, qui ne s'est même pas abstenue, mais dans la plupart des cas a voté contre.*

J'imagine aussi qu'on m'avait demandé de tenir un peu plus de Commissions des Finances. C'est un souci de transparence, ce que j'ai fait. J'ai présenté la consolidation financière à une Commission des Finances. C'est peut-être pour cela que ce soir l'opposition s'est dit : « puisqu'on connaît déjà le sujet, on ne va pas y retourner ».

Permettez-moi de vous dire que je vais essayer d'aller vite. Comme les choses ont été présentées en Conseil d'Administration, que déjà certains d'entre vous en Commission des Finances ont eu droit à cette présentation fort intéressante, je vais peut-être faire une synthèse et la résumer.

VILLE D'ORLÉANS

L'analyse consolidée des risques et des comptes

Une démarche volontaire pour les collectivités, qui permet d'apprécier l'action municipale dans sa globalité

- Une démarche engagée depuis plusieurs années par la Ville d'Orléans
- L'analyse des comptes et des risques des principaux satellites ou partenaires a pour objectif :
 - de donner une image précise des politiques publiques développées par la Ville ou par les organismes chargés par elle de leur mise en œuvre
 - d'identifier les enjeux, notamment financiers, et les engagements
 - de développer l'information sur la situation financière des partenaires de la Ville
- une volonté de lisibilité, de contrôle et de transparence financière

2

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *L'analyse consolidée des risques et des comptes représente un grand travail que fait la Direction des Finances dans le but d'apprécier les politiques publiques consolidées de l'ensemble de la Ville et de ses partenaires. Ce travail permet aux élus d'avoir une vision d'ensemble.*

VILLE D'ORLÉANS

Les faits marquants 2009

- **ASELQO** : renouvellement pour 3 ans de la convention d'objectifs
- **Les résidences de l'Orléanais** : approbation d'un avenant au protocole CGLLS pour les années 2009 à 2014
- Création de l'association **Orléans Insertion Emploi** avec reprise des activités de association Repères (fusion avec Argonne Service Plus au 01/01/2010)
- **Association Orléans Technopole** : réintégration de l'activité de développement économique au sein des services de l'AggLO
- **Office de tourisme** : approbation d'une nouvelle convention cadre pour la période 2009-2013 et reprise de l'activité d'Orléans Congrès par l'Office
- Adhésion de la Ville d'Orléans au **Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)** et redéfinition du périmètre d'intervention du Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)

3

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *Les faits marquants en 2009 auraient pu modifier le périmètre de notre organisation :*

- *l'A.S.E.L.Q.O. avec sa convention d'objectifs,*
- *les Résidences de l'Orléanais avec un nouveau protocole C.G.L.L.S.,*
- *la création d'Orléans Insertion Emploi qui aura bien sûr des conséquences,*
- *l'Association Orléans Technopole et la réintégration de son activité de l'AggLO,*
- *l'Office de Tourisme avec l'approbation d'une nouvelle convention,*
- *l'adhésion de la Ville d'Orléans au Comité National d'Action Sociale.*

Ce sont autant d'éléments qui ont pu changer le périmètre de nos interventions Ville d'Orléans avec nos partenaires.

VILLE D'ORLÉANS

I – Périmètre de consolidation

NOYAU 1 : Contrôle exclusif	NOYAU 2 : Contrôle conjoint	NOYAU 3 : Contrôle minoritaire
<ul style="list-style-type: none">-Budget principal de la Ville d'Orléans et ses 4 budgets annexes-CCAS et ses 3 budgets annexes-OPH Les Résidences de l'Orléanais-Caisse des écoles (mise en sommeil 2009)-ASELQO	<ul style="list-style-type: none">-L'Agglo et ses 11 budgets annexes-Office de tourisme-Orléans Gestion-Orléans Spectacles-SEMDO-Entente Orléanaise	<ul style="list-style-type: none">-CADO-Orléans Concerts-Scène nationale-Centre Chorégraphique National d'Orléans-Centre Dramatique National d'Orléans-Musique Municipale-SMD Gym-USO Judo-USO Foot-RCO Rugby-Comité des Œuvres Sociales-La vie devant soi-Repères / OIE-Argonne Service Plus-Maison de l'habitat-Orléans Technopole-Antirouille (Astrolabe)

4

le nouvel Orléans me sourit



M. MARTIN – *Le périmètre de consolidation c'est environ 30 organismes. Vous les avez sous les yeux. Vous les connaissez. Il y a un noyau exclusif de très grande proximité, un noyau dit de contrôle conjoint, c'est-à-dire que nous contrôlons avec les administrateurs de ces organismes, nous Ville d'Orléans et puis des organismes, des associations, des sociétés où la Ville d'Orléans exerce un contrôle minoritaire. C'est tout le domaine de la culture, du sport, le Comité des Œuvres Sociales et d'autres organismes que vous voyez.*

Consolidation des dépenses d'exploitation 2009

POLITIQUES PUBLIQUES	NOYAU 1	dt Ville d'Orléans	NOYAU 2	NOYAU 3	CONSOLIDATION 3 NOYAUX
LOGEMENT	34,6	0,1	0,2	0,2	35,0
SERVICES GENERAUX	30,4	30,4	4,1	-	34,6
CULTURE	23,0	23,0	0,8	4,0	27,9
TRANSPORTS	-	-	23,6	-	23,6
EDUCATION	19,5	19,5	1,1	-	20,6
GESTION URBAINE	14,1	14,1	5,7	-	19,9
SOCIAL	15,4	1,4	0,9	1,0	17,4
SPORT	9,2	9,2	2,0	1,6	12,8
SECURITE	6,0	6,0	5,8	-	11,8
DECHETS	-	-	10,7	-	10,7
ENVIRONNEMENT	8,7	8,7	1,0	-	9,7
JEUNESSE	9,5	4,4	-	-	9,5
ASSAINISSEMENT	0,2	0,2	6,1	-	6,3
ECONOMIE	0,8	0,8	2,6	0,1	3,5
TOURISME	0,6	0,6	0,6	-	1,2
TOTAL EN M€	172,1	118,5	65,3	6,8	244,2



M. MARTIN – *En dépenses d'exploitation et en dépenses d'investissement, le fait de travailler avec des partenaires fait qu'on a un effet de levier important, à la fois en fonctionnement et en investissement. On s'appuie sur des politiques que d'autres exercent pour notre compte ou pour le leur propre, mais dont bénéficient les Orléanais.*



M. MARTIN – *On le voit sur les dépenses d'exploitation. On le voit aussi sur les dépenses d'investissement.*

VILLE D'ORLÉANS

Consolidation des dépenses d'équipement 2009

POLITIQUES PUBLIQUES	Ville d'Orléans	AGGLO	Résidences de l'Orléanais	SEMDO	Consolidation 2009	%
GESTION URBAINE	18,6	5,7		9,4	33,6	32,9%
TRANSPORTS	-	18,7			18,7	18,3%
LOGEMENT	-	0,3	11,5		11,8	11,5%
ASSAINISSEMENT	-	11,4			11,4	11,2%
EDUCATION	7,8	0,1			7,8	7,6%
SERVICES GENERAUX	5,1	0,2			5,3	5,2%
CULTURE	4,0	0,0			4,0	3,9%
ENVIRONNEMENT	2,2	0,7			2,9	2,8%
SPORT	2,1	-			2,1	2,0%
DECHETS	-	1,4			1,4	1,4%
JEUNESSE	1,3	-			1,3	1,3%
ECONOMIE	0,4	0,6			1,0	0,9%
SOCIAL	0,4	0,3			0,7	0,7%
SECURITE	0,2	-			0,2	0,2%
TOURISME	0,0	-			0,0	0,0%
TOTAL EN M€	42,0	39,5	11,5	9,4	102,4	100,0%

7

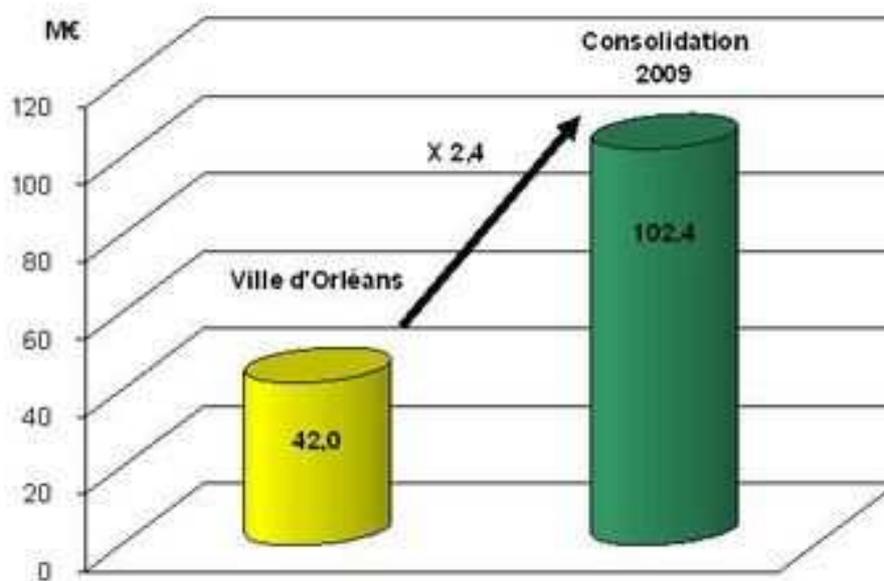
le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *En ce qui concerne les dépenses d'équipement, je voulais simplement commenter un ou deux points. La première dépense consolidée pour notre Ville c'est la gestion urbaine. C'est 33 % de nos investissements lorsqu'on regarde ce que nous faisons nous Ville, Agglo, S.E.M.D.O.*

La deuxième c'est le transport. Ce n'est pas une politique portée par la Ville. C'est une politique portée en totalité par l'Agglomération. Mais lorsqu'on a la vision consolidée, on voit que c'est la deuxième dépense d'investissement pour un Orléanais.

La troisième c'est le logement, la quatrième l'assainissement, la cinquième l'éducation, la sixième les services généraux, puis culture, environnement, sport. Ceci pour vous donner les repères.

Dépenses d'équipement – Effet de levier de 2,4



→ Pour chaque euro de dépense d'équipement dans le budget de la Ville d'Orléans, les Orléanais bénéficient de 2,4 € d'équipements publics



M. MARTIN – *Un élément sur la dette. La dette de la Ville d'Orléans est très maîtrisée, très contrôlée. Elle est faible. Elle représente 855 € par habitant. Il faut ajouter en vision consolidée la dette de l'O.P.A.C. – Résidences de l'Orléanais, puis rajouter aussi une dette qui augmentera dans les années à venir qui est la part de l'Agglomération.*

Evolution de la fiscalité locale consolidée

Taux Taxe d'Habitation	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ville d'Orléans	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99
Agglo	0	0	0	0	0,813	0,813
Département	5,83	5,83	5,83	5,83	5,83	5,83
TOTAL	26,49	26,82	26,82	26,82	27,63	27,63

Taux Foncier Bâti	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ville d'Orléans	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81
Agglo	0	0	0	0	1,28	1,28
Département	9,17	9,17	9,17	9,17	9,17	9,17
Région	3,47	3,47	3,47	3,47	3,47	3,47
TOTAL	41,93	42,45	42,45	42,45	43,73	43,73

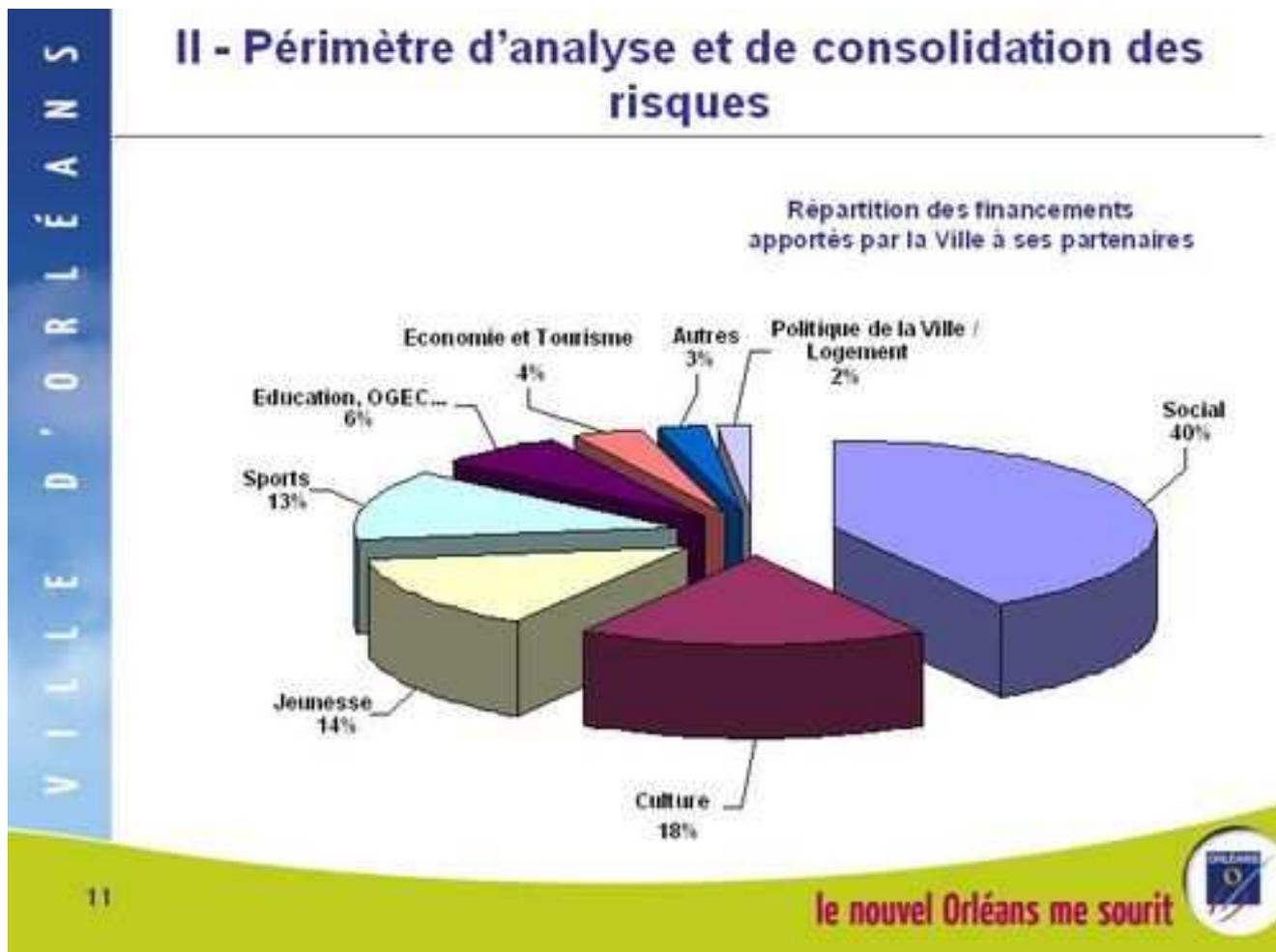
Taux Foncier Non Bâti	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ville d'Orléans	39,8	39,8	39,8	39,8	39,8	39,8
Agglo (taux Ville d'Orléans)	0	0	0	0	2,8	2,8
Département	23,3	23,3	23,3	23,3	23,3	23,3
Région	8,82	8,82	8,82	8,82	8,82	8,82
TOTAL	70,2	71,52	71,52	71,52	74,32	74,32

Taux Impôt économique	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ville d'Orléans	0	0	0	0	0	0
Agglo	19,56	19,26	19,18	19,18	19,74	19,60
Département	5,87	5,87	5,87	5,87	5,87	5,87
Région	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83
TOTAL	27,93	28,05	27,88	27,88	27,44	28,3

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taxe Ordures Ménagères	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73



M. MARTIN – *La vision de la fiscalité : les impôts et les taxes votées par les différentes collectivités représentent au total pour 2010 pour la taxe d'habitation 27,63 %. Je rappelle que la fiscalité pour la Ville d'Orléans n'a pas été changée en taux depuis 15 ans : 20,99 % pour la part Ville de la taxe d'habitation, 29,81 % pour la part Ville de l'impôt foncier. En ce qui concerne le taux d'impôt économique, une baisse même relative, puisqu'en fait, avec le rapprochement des taux dans le cadre de la taxe professionnelle unique, les entreprises d'Orléans ont vu leur taux baisser.*



M. MARTIN – *En ce qui concerne les subventions et la répartition des financements apportés par la Ville :*

- *le premier domaine subventionné est le social : 40 %,*
- *le deuxième domaine est la culture : 18 %,*
- *le troisième est la jeunesse : 14 %,*
- *le quatrième est le sport : 13 %, quasiment à égalité.*

Analyse consolidée des risques du secteur social

→ 3 entités concentrent 96% des financements versés par la Ville au secteur social en 2009

ENTITES	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE PAR ORLEANS (1)	TOTAL RECETTES EXPLOITATIVES (2)	DEGRE DE DEPENDANCE (1)/(2)	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	8 291 329 €	13 473 261 €	62%	pas de risque identifié		NEANT
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	776 634 €	1 425 731 €	54%	pas de risque identifié		NEANT
LA VIE DEVANT SOI	128 500 €	321 107 €	40%	fonds propres négatifs		SURVEILLANCE
	9 196 463 €					



M. MARTIN – Si on regarde assez rapidement, mais tout du moins avec une vision sectorielle, les différents organismes que nous finançons, dans les tableaux présentés, il y a une petite appréciation des niveaux de risques et du degré de dépendance de l'organisme par rapport à la commune. Les trois entités du secteur social, qui perçoivent 96 % des financements, sont :

- le C.C.A.S.,
- le Comité des Œuvres Sociales,
- et la Vie devant Soi.

Ces organismes sont en bonne santé. La Vie devant Soi mérite certainement une surveillance. C'est ce qui vous est dit et vous le savez.

Analyse consolidée des risques du secteur culturel

→ 10 entités concentrent 81% des financements versés par la Ville au secteur culturel en 2009

ENTITES	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE PAR ORLÉANS (1)	RECETTES D'EXPLOITATION (2)	DEGRE DE DEPENDEANCE (1)/(2)	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	RISQUE EVENTUEL
SCENE NATIONALE D'ORLEANS	1 933 751 €	3 902 564 €	49%	Exploitation équilibrée ; tous projets positifs	😊	SURVEILLANCE
CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE -CADQ	1 377 373 €	2 426 543 €	57%	Exploitation positive ; tous projets positifs	😊	SURVEILLANCE
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL -CDN	2 347 714 €	2 209 395 €	11%	Exploitation négative ; tous projets positifs	😊	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCERTS	232 150 €	449 233 €	52%	pas de risque de titre	😊	NEANT
CCNO - CENTRE CHOREOGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS	197 817 €	1 604 981 €	12%	Exploitation positive ; tous projets positifs	😊	SURVEILLANCE
POLYSONIK	90 000 €	162 160 €	55%	Exploitation négative ; tous projets positifs ; tous projets positifs	😊	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL PIANO	80 000 €	203 907 €	39%	pas de risque de titre	😊	NEANT
ASSOCIATION LE 108	74 500 €	112 233 €	65%	pas de risque de titre	😊	NEANT
LA TORTUE MAGIQUE	30 000 €	129 114 €	23%	Exploitation négative ; tous projets positifs	😊	SURVEILLANCE
CINEMA LES CARMES		762 562 €	0%	déficit d'exploitation	😞	CRISTE
	33 18 962 €					



M. MARTIN – En ce qui concerne le secteur culturel, 10 entités concentrent 81 % des financements versés par la Ville :

- la Scène Nationale,
- le C.A.D.O.,
- le C.D.N.,
- Orléans Concerts,
- Le Centre Chorégraphique National,
- POLYSONIK,
- Orléans Concours International de Piano,
- L'Association Le 108,
- La Tortue Magique,
- et le cinéma des Carmes pour lequel la situation financière est très délicate. C'est ce qui vous est indiqué dans le tableau.

Analyse consolidée des risques du secteur jeunesse

→ 6 entités concentrent 98% des financements versés par la Ville au secteur jeunesse en 2009

ENTITES	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSÉE PAR ORLÉANS(1)	RECETTES D'EXPLOITATION(2)	DEGRE DE DEPENDANCE (1)(2)	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLÉANS (ASELOO)	2 710 675 €	5 080 705 €	63%	Résultats et fonds propres positifs		NEANT
ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)	180 004 €	672 880 €	31%	Pas de risques identifiés		NEANT
DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)	110 000 €	308 220 €	36%	Résultats négatifs, fonds propres positifs		SURVEILLANCE
JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)	90 485 €	124 868 €	72%	Résultats et fonds propres négatifs		SURVEILLANCE
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (A.L.A)	40 120 €	152 097 €	32%	Résultats négatifs, fonds propres positifs		SURVEILLANCE
AIDE À L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)	39 299 €	100 853 €	36%	Résultats et fonds propres négatifs		SURVEILLANCE
	3 170 540 €					



M. MARTIN – En ce qui concerne le secteur de la jeunesse, 6 entités concentrent 98 % des financements versés par la Ville. C'est notamment l'A.S.E.L.Q.O., première association subventionnée, qui a une situation financière excellente,

- ESCALE, également une bonne situation,
- DEFI,
- Jeunesse et Arts Martiaux. On a eu l'occasion d'en parler avec M. SANKHON. C'est une association qui, à l'heure actuelle, est dans une passe un peu plus difficile,
- ainsi que l'A.E.S.C.O.

Ce sont des associations qu'il faut suivre.

Analyse consolidée des risques du secteur sportif

→ 5 entités concentrent 65% des financements versés par la Ville au secteur sportif en 2009

ENTITES	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE PAR ORLEANS (1)	RECETTES D'EXPLOITATION (2)	DEGRE DE DEPENDANCE (1)/(2)	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ENTENTE ORLEANASE 45	955 000 €	3 950 914 €	24%	Pas de risques identifiés		NEANT
RCD	240 000 €	1 811 862 €	13%	Equilibre fragile		RISQUE
USD JUDO	288 000 €	909 862 €	32%	Résultats et fonds propres positifs		SURVEILLANCE
USD FOOT	240 000 €	1 325 971 €	18%	Résultats négatifs, fonds propres positifs		SURVEILLANCE
S.M.O.	240 500 €	529 214 €	45%	Résultats négatifs, fonds propres positifs		SURVEILLANCE
	1 963 500 €					



M. MARTIN – En ce qui concerne la politique sportive, 5 entités concentrent 65 % des financements versés par la Ville :

- au premier rang desquels l'Entente devenue Orléans Loiret Basket, comme vous le savez,

- le R.C.O. est dans une passe difficile. Du fait du changement de gouvernance, les dirigeants ont recueilli une situation qui n'était pas très bonne sur le plan financier. Ils font de gros efforts. La Ville les a aidés. Il vous a été proposé de voter une avance sur subvention de 100 000 € au cours du dernier Conseil Municipal. C'est sûr qu'il faut que nous suivions cette situation,

- pour le judo, le foot et la S.M.O., les choses sont à l'équilibre.

Analyse consolidée des risques du secteur politique de la ville et logement

→ 4 entités concentrent 55% des financements versés par la Ville au secteur de la ville et du logement en 2009

ENTITÉ	MONTANT SUBVENTION DÉPLOIÉE (2009)	PICET DE DÉPLOIÉE	DÉBIT DE DÉPLOIÉE	PRINCIPALITÉ	SITUATION	NIVEAU RISQUE	TENDANCE
LES RÉSIDENCES DE L'ORLÉANAIS	22 962 €	43 836 143	0,1%	Opérateur agréé par le préfet de la région Centre 2009/2014 Broussé garanti 17,631%	Facile à réajuster en 2010/2011 après le 1er octobre	😊	COFFRE BLEU
MADON DE L'HERMITAT	90 000 €	196 194	46%		Facile à réajuster en 2010	😊	VERT
ARGONNE SERVICE PLUS	25 956 €	1 882 266	1,7%	Préfinancement octroyé par la Ville d'Orléans	Facile à réajuster en 2010	😊	VERT
ORLÉANS INSERTION EMPLOI	80 000 €	136 470		Devis d'achat en 1er trimestre 2009		😊	COFFRE BLEU
LOGERIORET	-		0,00%	Broussé garanti 31/12/2009 : 8,43%	Facile à réajuster en 2010	😊	VERT
SA HLM BATAICENTRE	-		0,00%	Broussé garanti 31/12/2009 : 22,93%	Facile à réajuster en 2010	😊	VERT
SA HLM BATAICENTRE VAL DE LOIRE	-		0,00%	Broussé garanti 31/12/2009 : 10,93%	Facile à réajuster en 2010	😊	VERT
SA HLM NOUVEAU LOGE	-		0,00%	Broussé garanti 31/12/2009 : 8,83%	Facile à réajuster en 2010	😊	VERT
LES ABC DE FERRE	-		0,00%	Broussé garanti 31/12/2009 : 0,28%	Facile à réajuster en 2010/2011 après le 1er octobre	😊	COFFRE BLEU
ASSOCIATION D'ACTIVITÉ FAIBLE	-		0,00%	Broussé garanti au 31/12/2009 : 23,8%	Facile à réajuster en 2010/2011 après le 1er octobre	😊	COFFRE BLEU
	223 918 €						



M. MARTIN – En ce qui concerne le secteur du logement social et la politique de la Ville, il y a un organisme majeur. C'est bien sûr les Résidences de l'Orléanais. 43 000 000 € de budget. C'est évidemment tout à fait considérable. Le redressement est à la hauteur de l'enjeu et des contributions qui ont été apportées. Les Résidences vont beaucoup mieux. Dès lors que les Résidences auront résolu leur taux de vacance définitivement, ce sera un très bel organisme.

La Maison de l'Habitat, Argonne Service Plus qui va se fondre avec Repères dans Orléans Insertion Emploi, puis après nous avons les sociétés d'H.L.M. que nous aidons, ce qu'on appelle les E.S.H., en consentant des garanties d'emprunts.

Analyse consolidée des risques du secteur économie et tourisme

→ 3 entités concentrent 65% des financements versés par la Ville au secteur de l'économie et du tourisme en 2009

ENTITES	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE PAR ORLÉANS (1)	RECETTES D'EXPLOITATION (2)	DEGRE DE DEPENDANCE (1)/(2)	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
OFFICE DE TOURISME	400 000 €	741 635 €	54%	Exploitation négative, fonds propres positifs		SURVEILLANCE
ORLÉANS TECHNOPOLE	80 000 €	1 293 313 €	6%	Pas de risques identifiés		NEANT
MAISON DE L'EMPLOI	50 000 €	201 859 €	25%	Juste équilibre, fonds propres positifs		SURVEILLANCE
	530 000 €					



M. MARTIN – *En ce qui concerne l'économie, le tourisme, l'Office de Tourisme est le premier organisme que nous subventionnons. Orléans Technopole vient immédiatement ensuite et la Maison de l'Emploi. Ces organismes sont soit en bon équilibre, soit sans risque identifié. Je vais donc assez vite.*

VILLE D'ORLÉANS

Analyse consolidée des risques : secteur du développement urbain

LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ORLÉANS

La SEMDO, société d'économie mixte d'aménagement, est chargée de réaliser différentes opérations d'aménagement pour le compte de la Ville d'Orléans ou d'autres collectivités, notamment :

- Le **Grand Projet de Ville de La Source** (plus de 6 M€ en 2009) : création de voiries, aménagement de l'espace public, groupe scolaire P. Kergomard, médiathèque Maurice Genevoix, centre commercial 2002, maison des associations...
- **Des opérations d'urbanisme** : Z.A.C. des Halles, Bourgogne, Clos de la Fontaine, Soris et Coligny (Orléans), Z.A.C. du Larry (Olivet), Z.A.C. du Grand Hameau (Saint-Jean-de-Braye)...

→ Les comptes 2009 présentent un résultat excédentaire et des capitaux propres positifs

→ Conformément aux conventions d'aménagement signées, la Ville garantit à 80% les emprunts réalisés par la SEMDO pour le financement des opérations confiées.
Au 31/12/2009, l'encours garanti par Orléans s'élève à 15,4 M€.

18

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *En ce qui concerne le secteur du développement urbain, la Ville d'Orléans repose beaucoup ses actions sur la S.E.M.D.O. : le Grand Projet de Ville de La Source, les opérations d'urbanisme (les Halles, Bourgogne, Carmes dont nous allons parler, le Larry pour la commune d'Olivet, puisque la S.E.M.D.O. intervient aussi pour d'autres communes, le Grand Hameau pour la commune de Saint-Jean-de-Braye, etc.).*

Il faut savoir que l'encours garanti de la Ville vis-à-vis de la S.E.M.D.O. est de 15 000 000 €.

VILLE D'ORLÉANS

Analyse consolidée des risques : délégations de service public

- **La SEM ORLEANS GESTION :**
La société exploite des équipements de la Ville (patinoire du baron, parc des expositions, centre de conférence, parkings en ouvrage...) ou de l'Agglo (parking de Fleury-les-Aubrais).
→ ses comptes 2009 présentent un résultat net positif et des capitaux propres stables.
- **L'association ANTIROUILLE :**
L'association exploitation la salle de l'ASTROLABE, dans le cadre du projet « scène de musiques actuelles »
→ Les comptes 2009 confirment l'équilibre de l'exploitation.
- **La SA ORLEANS SPECTACLES :**
La société exploite la salle de spectacle du ZENITH.
→ Les comptes 2009 présentent un résultat net positif et des fonds propres en progression.

19

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *La S.E.M. d'Orléans Gestion, pour les délégations de service public, est aussi un organisme essentiel à l'exploitation des équipements de la Ville et de l'Agglomération. Sa situation est bonne.*

Antirouille est également dans une bonne situation. Elle gère l'Astrolabe dans de bonnes conditions.

Orléans Spectacles, qui est une société filiale d'Orléans Gestion, gère le Zénith dans des conditions financières tout à fait satisfaisantes.

Analyse consolidée des risques : délégations de service public

- **SA LYONNAISE DES EAUX** est concessionnaire du **réseau d'eau potable** d'Orléans
 - L'échéance du contrat de délégation est fixée au 31/12/2011. Afin de préparer au mieux cette échéance, la Ville a lancé en 2009 une consultation pour bénéficier d'une assistance en matière technique, juridique, financière et développement durable.
- **SA NUMERICABLE** est concessionnaire du **réseau câblé de vidéo-communication** d'Orléans
 - L'échéance du contrat de délégation est fixée en avril 2013.
 - Dans le cadre de contentieux opposant la Ville à la société, le Tribunal Administratif d'Orléans, puis la Cour Administrative d'Appel de Nantes, ont **confirmé la validité des titres émis par la Ville d'Orléans** au titre des redevances dues pour les années 2005, 2006 et 2007.
 - Une étude juridique, technique et financière est en cours pour établir les possibilités d'évolution du réseau.



M. MARTIN – *En ce qui concerne les délégations de service public, et j'aurai terminé, la Lyonnaise des Eaux est concessionnaire. L'échéance du contrat vient au 31 décembre 2011. C'est une date importante à retenir. Les études sont en cours pour la Lyonnaise des Eaux.*

En ce qui concerne Numéricable, l'échéance est un peu plus tard : avril 2013, mais il y a en cours des études juridiques et financières pour établir les possibilités d'évolution du réseau.

VILLE D'ORLÉANS

Analyse consolidée des risques, les délégations de service public

- **La SA SOCOS** est concessionnaire du **réseau de chaleur urbaine (sud de la Loire)**
 - Dans le cadre de son agenda 21, la Ville a demandé à la S.O.C.O.S de construire une chaufferie biomasse au bois (délibération du 26 mars 2010).
 - Prolongation de la délégation jusqu'en 2024, en rapport avec cet investissement
- **La SA SODC** est concessionnaire du **réseau de chaleur urbaine (Nord de la Loire)**
 - Dans le cadre du projet de tramway CLEO, la société prend en charge les travaux de dévoiements de réseaux.
 - Prolongation du contrat jusqu'en 2018, en rapport avec cet investissement.
 - Réflexion en cours sur une chaufferie Biomasse
- **La SOGERES** est concessionnaire du **service de restauration collective**
 - Après procédure de consultation, la SOGERES a été retenue pour le renouvellement du service public de restauration collective (CM du 19 juin 2009).
 - L'exploitation du service a débuté le 1er septembre 2009.

21

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *En ce qui concerne la S.O.C.O.S., concessionnaire du réseau de chaleur au sud, je vous rappelle que la S.O.C.O.S. s'est vue déléguer, jusqu'en 2024, le réseau de chaleur, avec l'obligation de construire une chaufferie de biomasse au bois.*

Pour la S.O.D.C., qui a le réseau de chaleur au nord, il lui est maintenant demandé également de travailler sur un projet biomasse. La réflexion est en cours pour avancer ce projet.

La SOGERES a été renouvelée dans le service de restauration collective. Cela a été un grand contrat qui vous a été présenté.

Analyse consolidée des risques : engagements hors bilan

- **Grand Projet de Ville de la Source : montant de la convention 184 M€ au 31/12/2009**

Point au 31/12/2009	Travaux à la charge de la Ville	Subventions reçues	Part nette de la Ville
Engagement contractés	55,0 M€	27,5 M€	27,5 M€
Réalisations	41,0 M€	16,0 M€	25,0 M€
Reste à réaliser	14,0 M€	11,5 M€	2,5 M€

- Le total du programme GPV a été porté à 196 M€ TTC (avenant de mai 2010), soit +12 M€ TTC
- La participation nette de la Ville est augmentée de 1,5 M€ TTC



M. MARTIN – *En ce qui concerne le Grand Projet de Ville, la Ville d'Orléans a respecté, et même encore plus rapidement que prévu, ses engagements financiers, puisqu'elle a augmenté sa participation par rapport au contrat d'origine qui était basé sur un montant de 150 000 000 €. Nous sommes aujourd'hui à 196 000 000 €. C'est une somme évidemment considérable dont vous mesurez l'ampleur. Ce sont quatre budgets d'investissement annuels de la Ville sur le seul G.P.V. C'est comme si, pendant quatre ans, la Ville d'Orléans n'avait investi que sur La Source. Lorsqu'on le mesure, cela fait mieux comprendre les choses. En ce qui concerne les financements de la Ville, c'est un programme qui est pratiquement terminé et qui sera vraiment échu, on peut dire, dans deux ans.*

VILLE D'ORLÉANS

Analyse consolidée des risques, les engagements hors bilan

- **Le plan signé avec la CGLLS (organisme d'assistance aux bailleurs du logement social en difficultés) :**
 - 2003 : décision d'accompagner l'OPH Les Résidences de l'Orléanais dans son redressement financier → la Ville s'engage à apporter 13,4 M€ d'aides sur la période 2003 – 2008.
 - Au 31/12/2008, terme de l'accord, la ville a versé la totalité des subventions de fonctionnement (4,5 M€) et 6,6 M€ de subventions d'investissement.
→ l'engagement résiduel de la Ville s'élève donc à **2,3 M€**.
 - Décembre 2009 : le plan est prolongé jusqu'en 2014, la participation **d'investissement de la Ville est augmentée de 1,2 M€**.
 - En 2009, la Ville a apporté 0,85 M€ pour le financement des programmes d'investissement des résidences de l'Orléanais.
 - Au 31/12/2009, **l'engagement résiduel de la Ville est de 2,8 M€** (à verser jusqu'en 2014).

23

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *J'ai parlé du plan d'accompagnement C.G.L.L.S. pour financer les Résidences de l'Orléanais.*

VILLE D'ORLÉANS

Analyse consolidée des risques, les engagements hors bilan

- **Le projet Gare** : convention signée en 2005
 - La Ville s'est engagée à financer **7,3 M€** sur un coût global de 38,7 M€ (dont 500 K€ d'acquisitions foncières).
 - La 1ère phase du projet (Halle des Voyages) est achevée. Le compte définitif des bilans et opérations reste à établir par la S.N.C.F.
 - Les modalités de mise en œuvre de la 2nde phase sont en cours de discussion.
- **Le projet Dupanloup** :
 - La transformation de l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche est inscrit au **Contrat de Projets Etat – Région 2007-2013 pour un coût total de 12,2 M€.**
 - Après appel d'offres ouvert européen, la maîtrise d'ouvrage de l'opération a été attribuée à la SEMDO par délibération du Conseil Municipal du 11/09/2009 et une **convention de mandat a été signée.**

24

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *Des projets sont en cours et méritent une attention, c'est notamment le projet Gare. Comme on le sait, il y a des modalités de mise en œuvre d'une seconde phase qui sont en discussion. Le projet Dupanloup démarre. C'est un projet de 12 200 000 €, un contrat de projet Etat – Région, voté sur la période 2007 – 2013. C'est un très beau projet, mais avec des engagements financiers importants.*

VILLE D'ORLÉANS

Analyse consolidée des risques, les engagements hors bilan

- **Convention Territoriale de l'Argonne :**
 - **Projet de Renouvellement Urbain** validé par le comité d'engagement de l'A.N.R.U. en novembre 2007 : convention signée par tous les financeurs en février 2008 pour un montant global de travaux de 62,6K€ sur la période 2007-2012
 - **Engagement financier de la Ville = 23,9 M€**
 - **Subventions attendues = 8,6 M€**
 - **Engagement net = 15,3 M€**

25

le nouvel Orléans me sourit 

M. MARTIN – *La Convention Territoriale de l'Argonne représentera un engagement net de 15 000 000 €.*

La Ville d'Orléans a donné sa signature pour toutes ces opérations dont je vous parle maintenant et qui vont venir sur les années prochaines.

VILLE D'ORLÉANS

Analyse consolidée des risques : engagements hors bilan

- Les ZAC : à fin 2009, la ville a confié 9 opérations d'aménagement (hors GPV) à la SEMDO (conventions publiques d'aménagement).
- Les engagements résiduels au 31/12/2009 sont de 21,4 M€

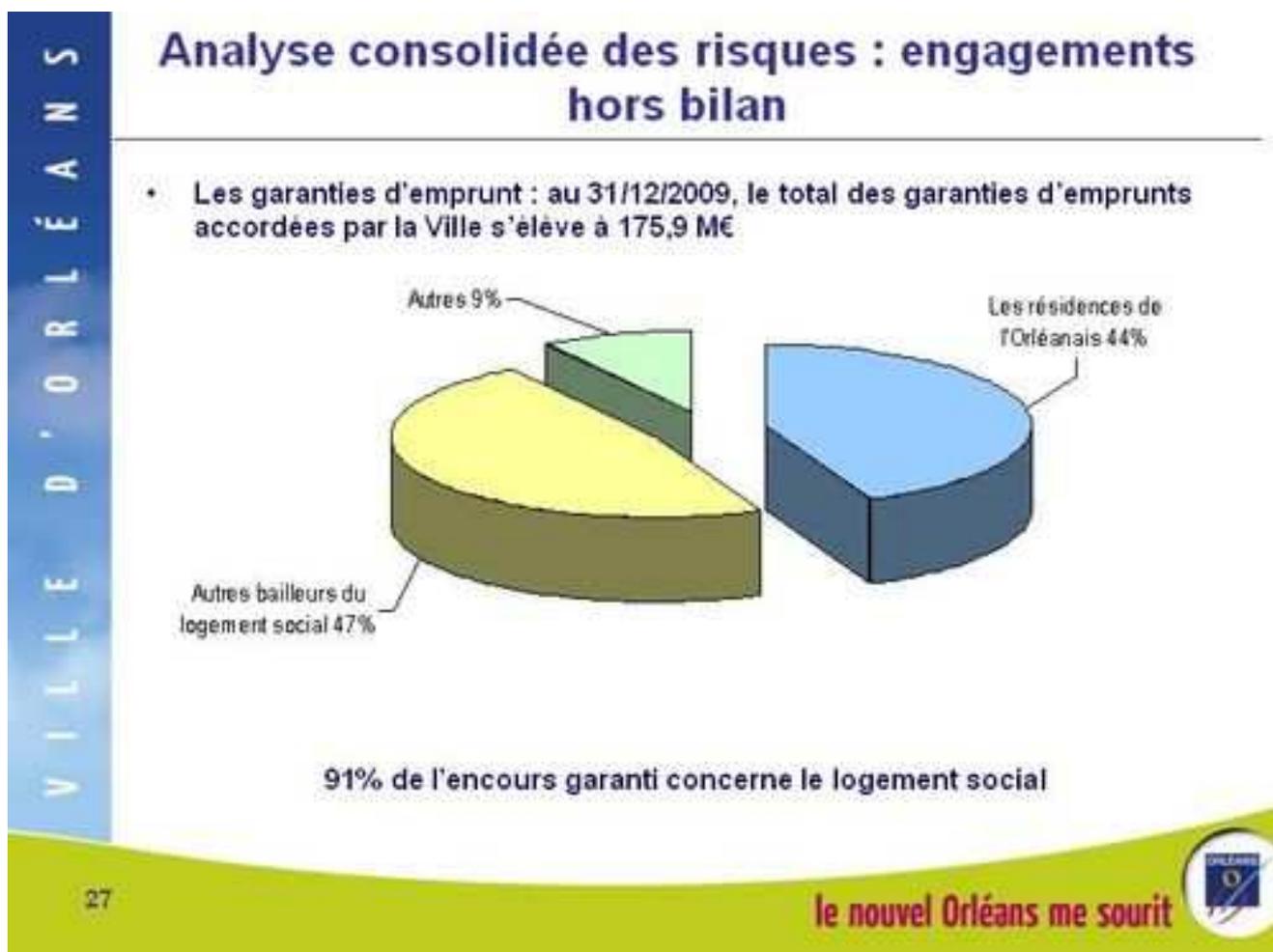
en M€	COUT TOTAL HT	DÉPENSES CUMULÉES AU 31/12/2009 HT	% DÉPENSES RÉALISÉES	PARTICIPATION TOTALE VILLE D'ORLÉANS (1)	PARTICIPATION VERSEE CUMULÉE AU 31/12/2009 (2)	% PARTICIPATION VERSEE
CONVENTIONS D'AMÉNAGEMENT	133,9	85,5	64%	42,1	20,7	49%
ZAC DES HALLES 1	11,1	7,1	64%	7,6	4,9	64%
ZAC DES HALLES 2	24,5	13,0	53%	14,7	8,6	58%
ZAC DE LA CHARPENTERIE	28,9	28,9	100%	7,1	7,1	100%
ZAC COLIGNY	18,4	16,7	90%	0,4	-	0%
ZAC SONIS	17,4	9,2	53%	0,5	-	0%
ZAC DU CLOS DE LA FONTAINE	12,4	5,2	42%	0,1	-	0%
ZAC TÊTE NORD PONT DE	1,8	1,4	78%	1,8	0,1	5%
ZAC DU CHAMP CHARDON	3,7	2,5	68%	-	-	0%
ZAC BOURGOGNE	15,7	1,6	10%	9,8	-	0%
Solde de participation à verser (1)-(2)					21,4	

d'après les CRAC 2009 validés au Conseil Municipal du 09/07/2010
* d'après le compte administratif 2009 de la Ville d'Orléans

26

le nouvel Orléans me sourit

M. MARTIN – *En terme d'engagements dits engagements hors bilan, c'est-à-dire ceux qui viendront par la suite, dans les Zones d'Aménagement Concerté, principalement confiées à la S.E.M.D.O., on a 21 000 000 €, c'est-à-dire ce qui portera sur la Z.A.C. des Halles 1, la Z.A.C. des Halles 2, travaux qui ont recommencé au mois de juillet, pour lesquels il y a des investissements importants à réaliser. La dernière Zone d'Aménagement Concerté que nous avons votée est la Z.A.C. Bourgogne qui démarre.*



M. MARTIN – *L'analyse consolidée des risques, et j'ai terminé, concernant les garanties d'emprunts pour les Résidences de l'Orléanais, c'est 44 %. Pour les autres bailleurs du logement social : 47 % et 9 % d'engagements divers.*



M. MARTIN – Voilà M. le Maire. J'ai terminé.

M. le Maire – Merci M. MARTIN. Certains d'entre vous souhaitent-ils intervenir ?

Mme RICARD – Je vous remercie.

Quelque chose me frappe tous les ans quand M. MARTIN donne ses explications qui sont toujours très pointues et très claires. Je me plais à dire à des non Orléanais que le premier budget de la Ville est l'action sociale et le deuxième la culture. Ce n'est pas anodin. Toutes les Villes n'ont pas obligatoirement cette démarche. C'est l'action sociale et derrière la culture. On peut aussi communiquer, être fier d'avoir cette position-là.

M. le Maire – Pas d'autre remarque. Je veux dire deux, trois choses là-dessus.

Premièrement, je voudrais remercier M. MARTIN, l'ensemble des Services de la Ville et plus particulièrement celles et ceux qui ont la responsabilité des finances, pour la réalisation de ces comptes consolidés et leur présentation. Je vous rappelle que ce n'est pas un exercice obligatoire.

Nous le faisons pour deux raisons essentielles :

- d'abord cela nous permet d'avoir une vision globale de l'action de la Ville d'Orléans à un titre ou à un autre. Lorsque l'on présente le seul budget Ville d'Orléans, on ne voit pas ou peu un certain nombre d'actions pourtant essentielles, car elles sont imputées sur d'autres budgets. Par exemple, l'urbanisme avec la S.E.M.D.O. On ne voit pas toute l'action menée, ou on la voit peu, en faveur du logement et notamment du logement social, car le vecteur de cette politique sont les Résidences de l'Orléanais. On ne voit qu'une partie de l'événementiel, car il faut évidemment aller regarder ensuite dans Orléans Spectacles, Orléans Gestion par exemple, les actions conduites pour voir l'ensemble de ce qui se fait. Je peux multiplier les exemples. Ce document consolidé est particulièrement intéressant, car c'est la meilleure présentation qui montre, de manière objective, l'ensemble des actions de la Ville.

- la deuxième raison c'est un outil essentiel de bonne gestion. Je pense d'ailleurs entre nous que toutes les Villes d'une certaine importance devraient s'en doter. Pourquoi ? Car le cas général est que la commune est correctement gérée. Je parle de l'ensemble des Villes en France. Mais qu'en est-il des satellites ? Là c'est beaucoup plus opaque. Ici à Orléans c'est parfaitement transparent. Vous l'avez vu au travers de la présentation de M. Michel MARTIN. Vous avez vu toutes les entités qui gravitent, j'allais dire autour de la Ville, et qui bénéficient de financements de la Ville. Nous allons plus loin car nous regardons très précisément la santé financière de ces entités. Vous avez vu les petits bonhommes avec soit le sourire, soit neutre, soit avec un peu de dépit. C'est une manière plus sympathique et plus parlante de présenter les choses. Cela veut dire « c'est en bonne santé, cela va très bien, c'est à l'équilibre ou il faut redresser la barre ». Ce sont des indicateurs essentiels, car cela nous permet effectivement, avec ces entités, d'actionner une sorte d'alerte pour certaines en leur disant : « attention, cela commence à dérapier, cela ne va plus ». C'est ce qui nous a permis de sauver d'ailleurs un certain nombre de ces entités.

Voilà en quelques mots. Merci pour cette présentation.

Il s'agit d'une présentation. Nous n'avons pas à nous prononcer là-dessus.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Allant au-delà des obligations de la loi du 6 février 1992, la Ville d'Orléans procède chaque année à une consolidation de ses comptes avec ceux de ses principaux satellites, ainsi qu'à une évaluation de ses risques.

Cette démarche volontaire, inspirée et adaptée des règles applicables au secteur privé, a pour objectif d'assurer :

- une meilleure lisibilité des différents acteurs publics ou privés chargés de la mise en œuvre des politiques publiques locales afin de donner une image précise des services offerts aux Orléanais,
- une volonté de transparence financière, la mise en œuvre de gestions déléguées nécessitant de développer l'information sur la situation financière des partenaires de la Ville,
- une meilleure connaissance des efforts financiers réalisés ; les partenariats noués permettant de développer les cofinancements et de dégager des synergies,

- Séance du vendredi 22 octobre 2010 -

- une plus grande identification des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

Le périmètre de consolidation des comptes et des risques est établi sur la base de critères financiers, juridiques et opérationnels.

Le rapport ci-joint présente l'analyse consolidée des risques et des comptes de la Ville, au titre de l'année 2009 ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**



**ANALYSE CONSOLIDÉE DES RISQUES ET DES COMPTES 2009
DU GROUPE COMMUNAL**

DIRECTION DES FINANCES

Conseil Municipal du 22 Octobre 2010

INTRODUCTION	3
I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes	3
II. Les faits marquants de l'exercice 2009.....	3
Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale	4
I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau.....	4
II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2009 sur le périmètre de l'action municipale.....	7
III. Consolidation des dépenses d'investissement 2009 sur le périmètre de l'action municipale.....	8
IV. Endettement consolidé au 31/12/2009	9
V. Fiscalité consolidée	10
Partie 2 – L'analyse consolidée des risques du groupe communal en 2009.....	11
I. Le périmètre d'analyse des risques	11
II. Partenaires et associations aidées par la Ville.....	11
o Le secteur social.....	12
o Le secteur culturel.....	16
o Le secteur de la jeunesse	27
o Le secteur sportif	34
o Le secteur de la politique de la ville et du logement.....	40
o Le secteur de l'économie et du tourisme.....	50
o Le secteur du développement urbain.....	54
III. Les délégations de service public.....	55
IV. Les engagements hors bilan.....	60

INTRODUCTION

I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes

Relevant d'une obligation légale pour le secteur privé, la consolidation des comptes reste une démarche essentiellement volontaire pour les collectivités, qui ne sont tenues, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'à la présentation du résultat cumulé de leurs différents budgets et à la présentation de rapports annuels d'activité de leurs compétences déléguées.

Les transferts successifs de compétences entre les différents niveaux de collectivités et l'émergence de nouvelles formes de partenariats nécessitent de procéder à l'analyse des résultats opérationnels et comptables de structures juridiquement distinctes afin d'apprécier l'action locale dans son ensemble et évaluer les risques potentiels pour la Ville des partenariats instaurés.

Dans ce contexte, la Ville réalise chaque année une analyse des comptes de ses principaux satellites afin d'évaluer la pérennité de leur activité. Cette analyse a pour objectif d'assurer :

- une meilleure visibilité des différents acteurs publics ou privés pour les différentes politiques publiques locales ;
- une meilleure connaissance des efforts financiers de chacun ;
- une plus grande lisibilité des enjeux financiers et des engagements hors bilan tant en dépenses qu'en recettes.

II. Les faits marquants de l'exercice 2009

- La convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'ASELQO, arrivée à son terme au 31 août 2009, a été renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans.
- Finaliste de la Coupe de France et de la semaine des As, sélectionnée pour l'Euroleague, l'Entente a eu une année 2009, riche au plan sportif.
- Les résidences de l'Orléanais : avenant de prolongation du protocole CGLLS pour les années 2009 à 2014 approuvé par le Conseil Municipal du 18/12/2009.
- L'association Orléans Insertion Emploi a été créée le 23/07/2009 et a repris au 01/11/2009 les personnels et activités de l'ex association Repères en vertu d'une décision du Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Par ailleurs, les associations Argonne Service Plus et OIE ont décidé de fusionner au 01/01/2010.
- L'association Orléans Technopole : en 2009, l'activité relative au développement économique a été réintégrée au sein des services de l'Agglo, modifiant le périmètre des missions de l'association et les moyens affectés, notamment en matière de personnel.
- En 2009, une nouvelle convention cadre a été conclue entre la Ville et l'Office de Tourisme pour la période 2009-2013, parallèlement à la reprise par l'Office de l'activité d'Orléans Congrès gérée antérieurement par Orléans Gestion.
- Le Conseil Municipal a délibéré le 23 octobre 2009 sur l'adhésion de la Ville d'Orléans au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) à compter du 1er janvier 2010, permettant d'élargir l'offre des prestations pour le personnel. Afin de maintenir le lien social entre les agents, le périmètre des actions du Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) est redéfini, avec des prestations de proximité à compter du 1er janvier 2010 (l'organisation du spectacle de Noël, maintien des sections loisirs existantes...)

Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale

I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau

La consolidation de type comptable a pour objectif d'agréger les budgets de la Ville et ceux de ses satellites pour disposer d'une vision globale de l'activité du groupe communal. La consolidation de tous les satellites et partenaires apparaissant disproportionnée par rapport aux enjeux financiers, le périmètre d'analyse est limité aux seuls satellites ayant des liens étroits avec la Ville, notamment :

- Des liens de nature financière :
 - subventions de fonctionnement,
 - participations au capital social de sociétés d'économie mixte,
 - dotations en capital,
 - avances en trésorerie,
 - garanties d'emprunts,
 - prestations en nature,
- Des liens de nature juridique :
 - Représentation de la Ville au sein des organes de direction : conseils d'administration, conseil de communauté, comité syndical,
 - Signature de contrats d'objectifs et de conventions d'utilisation des fonds versés liant contractuellement les parties.
- Des liens de nature opérationnelle :
 - Importance du satellite dans la mise en œuvre de la politique publique de la Ville. Ainsi, les régies de quartier, qui comptent parmi les principaux acteurs de la politique de la ville (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), sont retenues dans le périmètre de la consolidation.

Le périmètre de consolidation 2009 comprend autour de la Ville d'Orléans et de ses 4 budgets annexes, 26 entités : 1 établissement public à caractère administratif et ses 3 budgets annexes, 1 établissement public à caractère industriel et commercial, 1 établissement public de coopération intercommunale et ses 11 budgets annexes, 6 sociétés de droit privé et 17 associations.
Fin 2008, la Caisse des écoles a été mise en sommeil.

L'importance ou la nature des liens développés par la Ville varie selon les satellites. La méthode d'intégration retenue identifie 3 noyaux au sein du périmètre de consolidation, correspondant chacun à un niveau de dépendance ou de contrôle :

➤ Le contrôle exclusif : Noyau 1

Il s'exerce sur les entités qui sont très dépendantes financièrement (plus de 50% des ressources allouées par la Ville), ou juridiquement (majorité des droits de vote au sein des instances décisionnelles et / ou désignation par la Ville des organes de direction).

Exemples : - CCAS : présidence assurée par M. GROUARD, Député Maire d'Orléans

- OPH les Résidences de l'Orléanais : présidence assurée par M. CARRE, Premier Maire-Adjoint Député du Loiret

L'intégration des comptes est totale (100 %).

➤ Le contrôle conjoint ou majoritaire : Noyau 2

Il s'exerce sur les entités de droit public ou de droit privé, dans lesquelles la Ville détient une participation et exerce une influence, soit majoritaire, soit significative.

Exemples : les participations ou les dotations de la Ville au capital social des sociétés d'économie mixte locales (SEMDO, Entente Orléanaise Loiret, Orléans Gestion).

L'intégration des comptes est proportionnelle au capital détenu s'il s'agit de sociétés. Pour les associations, l'intégration est déterminée selon le taux de subventionnement, en appliquant la formule suivante : $0,5 \times [(subvention\ de\ la\ ville/subventions\ totales) + (subvention\ de\ la\ ville/produits\ d'exploitation)]$.

Pour la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, les comptes sont intégrés proportionnellement selon la part d'habitant de la Ville d'Orléans dans la Communauté d'agglomération.

➤ Le contrôle minoritaire : Noyau 3

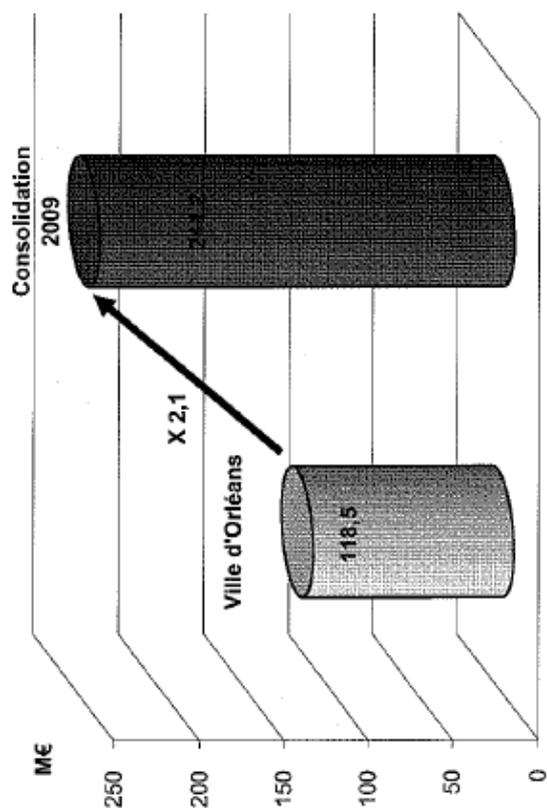
Il s'exerce sur les entités qui présentent des liens financiers avec la Ville, mais avec une représentation moindre dans les instances décisionnelles.

NOYAU 1 : Contrôle exclusif	NOYAU 2 : Contrôle conjoint	NOYAU 3 : Contrôle minoritaire
<ul style="list-style-type: none"> - Budget principal de la Ville d'Orléans et ses 4 budgets annexes Opérations funéraires, Opérations soumises à TVA, ZAC en régie (Candolle), Parc Floral - CCAS et ses 3 budgets annexes - Les Résidences de l'Orléanais - Caisse des écoles (mise en sommeil 2009) - ASELQO 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Agglo et ses 11 budgets annexes Assainissement, Transport, Crématorium, Parc technologique d'Orléans Charbonnière, Parking, Pépinières, Centre de Formation des Apprentis, Port Fluvial, Inexplosible, Marché de gros, Lotissement Les Vallées - Office de tourisme - Orléans Gestion - Orléans Spectacles - SEMDO - Entente Orléanaise 	<ul style="list-style-type: none"> - CADO - Orléans Concerts - Scène nationale - Centre Chorégraphique National d'Orléans - Centre Dramatique National d'Orléans - Musique Municipale - SMO Gym - USO Judo - USO Foot - RCO Rugby - Comité des Œuvres Sociales - La vie devant soi - Repères / OIE - Argonne Service Plus - Maison de l'habitat - Orléans Technopole - Antirouille (Astrolabe)

II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2009 sur le périmètre de l'action municipale

POLITIQUE PUBLIQUE en M€	NOYAU 1			NOYAU 2		NOYAU 3	Consolidation 2009
	Ville d'Orléans	Les Résidences de l'Orléanais	CCAS	ASELQO	AGGLO		
LOGEMENT	0,1	34,5			0,2	0,2	35,0
SERVICES GENERAUX	30,4				3,3	0,9	34,6
CULTURE	23,0				-	0,8	27,9
TRANSPORTS/STATIONNEMENT	-				20,0	3,6	23,6
EDUCATION	19,5				1,1	-	20,6
GESTION URBAINE	14,1				2,8	3,0	19,9
SOCIAL	1,4		14,0		0,9	-	17,4
SPORT	9,2				-	2,0	12,8
SECURITE	6,0				* 5,8	-	11,8
DECHETS	-				10,7	-	10,7
ENVIRONNEMENT	8,7				1,0	-	9,7
JEUNESSE	4,4			5,1	-	-	9,5
ASSAINISSEMENT	0,2				6,1	-	6,3
ECONOMIE	0,8				2,1	0,5	3,4
TOURISME	0,6				-	0,6	1,2
TOTAL	118,5	34,5	14,0	5,1	54,0	11,3	244,2

(*) Contribution obligatoire versée par l'Agglo au Service Départemental d'Incendie et de Secours

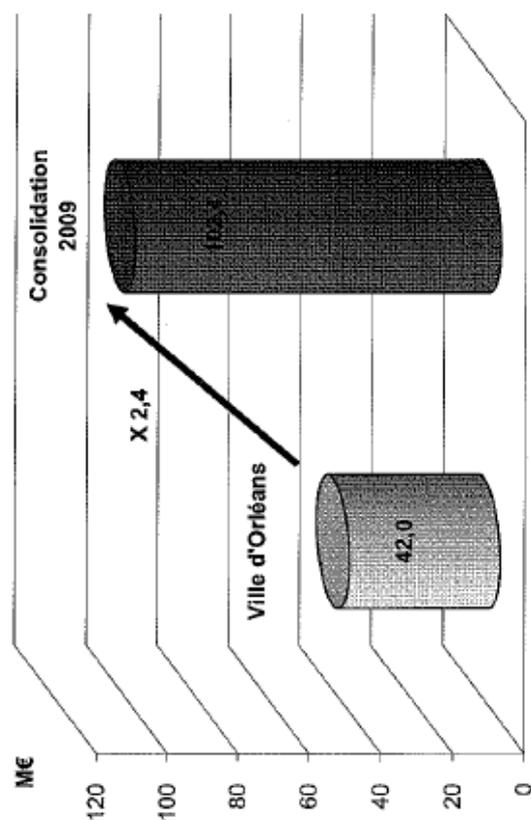


III. Consolidation des dépenses d'investissement 2009 sur le périmètre de l'action municipale

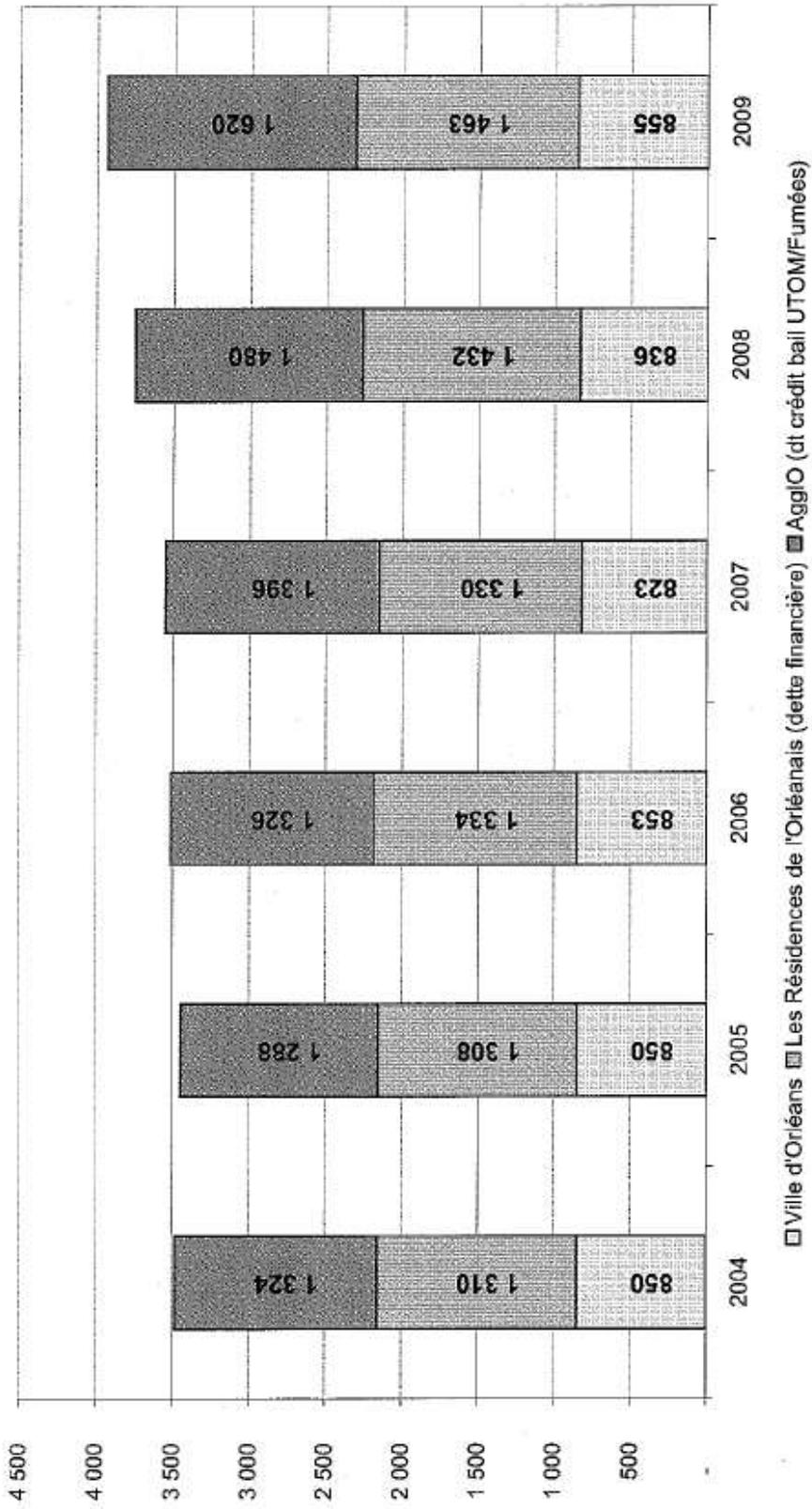
Dans la consolidation apparaissent les structures qui investissent de façon régulière et massive.

POLITIQUE PUBLIQUE en M€	Ville d'Orléans	AGGLO	Les Résidences de l'Orléanais *	SEMDO	Consolidation 2009	%
GESTION URBAINE	18,6	5,7		9,4	33,6	32,9%
TRANSPORTS	-	18,7			18,7	18,3%
LOGEMENT	-	0,3	11,5		11,8	11,5%
ASSAINISSEMENT	-	11,4			11,4	11,2%
EDUCATION	7,8	0,1			7,8	7,6%
SERVICES GENERAUX	5,1	0,2			5,3	5,2%
CULTURE	4,0	0,0			4,0	3,9%
ENVIRONNEMENT	2,2	0,7			2,9	2,8%
SPORT	2,1	-			2,1	2,0%
DECHETS	-	1,4			1,4	1,4%
JEUNESSE	1,3	-			1,3	1,3%
ECONOMIE	0,4	0,6			1,0	0,9%
SOCIAL	0,4	0,3			0,7	0,7%
SECURITE	0,2	-			0,2	0,2%
TOURISME	0,0	-			0,0	0,0%
TOTAL	42,0	39,5	11,5	9,4	102,4	100,0%

(*) Opérations d'aménagement (ZAC) réalisées par la SEMDO pour la Ville d'Orléans.



IV. Endettement consolidé au 31/12/2009



V. Fiscalité consolidée

Taux TH	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ville d'Orléans	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99
Agglo	0	0	0	0	0,813	0,813
Département	5,5	5,83	5,83	5,83	5,83	5,83
Région	0	0	0	0	0	0
TOTAL	26,49	26,82	26,82	26,82	27,63	27,63

Taux FB	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ville d'Orléans	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81
Agglo	0	0	0	0	1,28	1,28
Département	8,65	9,17	9,17	9,17	9,17	9,17
Région	3,47	3,47	3,47	3,47	3,47	3,47
TOTAL	41,93	42,45	42,45	42,45	43,73	43,73

Taux FNB	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ville d'Orléans	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6
Agglo (taux Ville d'Orléans)	0	0	0	0	2,8	2,8
Département	21,98	23,3	23,3	23,3	23,3	23,3
Région	8,62	8,62	8,62	8,62	8,62	8,62
TOTAL	70,2	71,52	71,52	71,52	74,32	74,32

Taux TP	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ville d'Orléans	0	0	0	0	0	0
Agglo	19,56	19,35	19,18	19,18	18,74	19,60
Département	5,54	5,87	5,87	5,87	5,87	5,87
Région	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83	2,83
TOTAL	27,93	28,05	27,88	27,88	27,44	28,3

TEOM	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73

Partie 2 – L'analyse consolidée des risques du groupe communal en 2009

I. Le périmètre d'analyse des risques

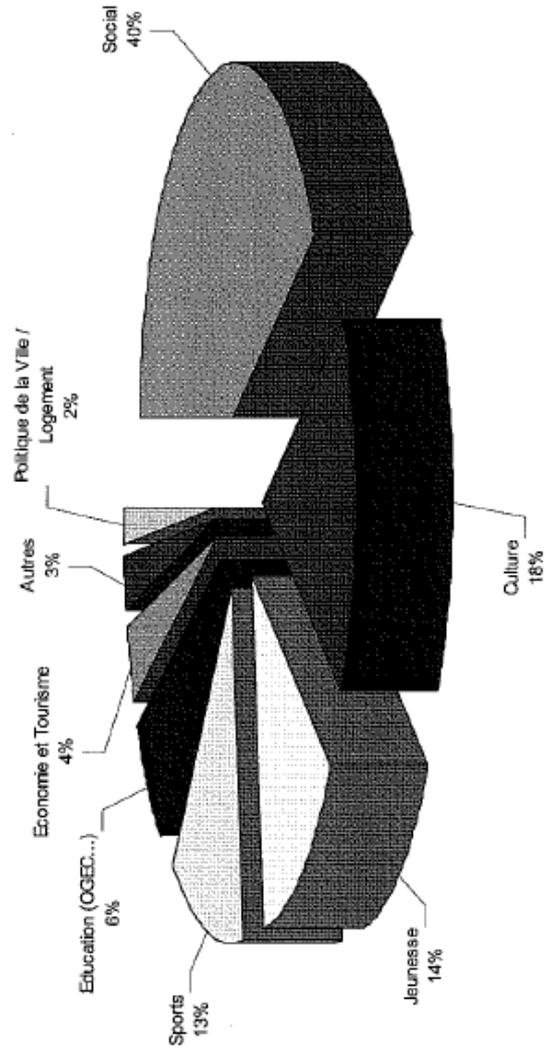
Pour mettre en œuvre ses politiques publiques, la Ville s'appuie sur de nombreux partenaires publics ou privés : Agglomération, CCAS, associations, sociétés d'économie mixte locales, ayant un lien juridique ou financier avec la Ville.

- Les liens financiers comprennent notamment les subventions versées, les participations en capital (SEM), les avances de trésorerie, les garanties d'emprunts,...
- Les liens juridiques correspondent aux représentations de la Ville au sein des organes de direction (conseils d'administration, conseil de communauté) ou à la signature de contrats d'objectifs ou de conventions encadrant l'objet des subventions octroyées.

Le périmètre de l'analyse des risques 2009 n'a pas été modifié par rapport à l'année 2008.

II. Partenaires et associations aidés par la Ville

Répartition par secteur des financements apportés par la Ville à ses partenaires



O Le secteur social

Le périmètre de consolidation des risques du secteur social comprend 3 entités qui représentent 96% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

En 2009, les partenaires du secteur social concentrent à eux seuls 40% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

	Nombre entités	Montant subventions 2008	Montant subventions 2009	Evol %
Total	42	9 636 481	9 595 566	-0.4%
Périmètre % analysé	3 7%	9 109 565 95%	9 196 463 96%	1.0%

ENTITES	STATUT	LIENS AVEC LA VILLE	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2009	RECETTES EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	EPA	PRESIDENT	8 291 329 €	13 473 261 €	62%	pas de risque identifié	😊	NEANT
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES	ASSO	subvention/ membre CA	776 634 €	1 425 731 €	54%	pas de risque identifié	😊	NEANT
LA VIE DEVANT SOI	ASSO	subvention/ membre CA	128 500 €	321 107 €	40%	fonds propres négatifs	😐	SURVEILLANCE
		TOTAL	9 196 463 €					

• LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Situation financière saine

Les comptes du CCAS présentent fin 2009 un résultat d'exploitation de + 690 K€ et un résultat net positif de 659 K€. Les charges d'exploitation sont maîtrisées (-0,5%), les frais de personnels diminuant de -0,9%. Les produits d'exploitation ont diminué de -1,7% principalement en raison de la baisse des subventions d'exploitation, notamment le département (-123 K€ 3^è age) et la CAF (- 150 K€ petite enfance). La subvention versée en 2009 par la Ville s'élève à 8 291 K€, en hausse de +1% par rapport à 2008 faisant du CCAS le premier organisme subventionné par la Ville.

L'excédent dégagé sur la gestion 2009 a permis au CCAS d'autofinancer les travaux de réaménagement de la crèche des chats ferrés (patrimoine du CCAS).

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	11 937 877	12 555 542	13 114 089	13 706 371	13 273 261	-233 110	-1,7%
Prestations de services et ventes	1 409 918	1 522 406	1 475 655	1 498 811	1 535 305	36 494	2,4%
Subventions d'exploitation	10 433 887	10 946 794	11 570 887	12 139 569	11 865 325	-274 244	-2,3%
dont subvention Ville d'Orléans	7 820 000	7 974 000	8 037 050	8 209 732	8 291 329	81 597	1,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	17 447 634	12 126 934	12 446 850	12 849 157	12 783 178	-65 979	-0,5%
Achats et charges externes	1 067 214	1 045 207	1 143 153	1 225 745	1 296 613	70 868	5,8%
Charges de personnel	10 106 868	10 603 586	10 790 869	10 985 175	10 882 033	-103 142	-0,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	490 043	428 609	667 270	857 214	690 083	-167 131	-19,5%
RESULTAT NET (épargne brute)	746 015	464 407	4 965	544 331	658 808	114 477	21,0%

• **LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS)**

Après plusieurs années difficiles, les comptes 2009 présentent un excédent d'exploitation de +195,2 K€. Ceci s'explique par une baisse de -52 K€ des charges de personnel en lien avec la baisse des activités du COS et de -112 K€ de charges diverses.
Après prise en compte des soldes financiers et exceptionnels, le résultat net est de +164,6 K€.

Le Conseil Municipal a délibéré le 23 octobre 2009 sur l'adhésion de la Ville d'Orléans au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) à compter du 1er janvier 2010, permettant d'élargir l'offre des prestations pour le personnel.

Afin de maintenir le lien social entre les agents, le périmètre des actions du Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) est redéfini, avec des prestations de proximité à compter du 1er janvier 2010 (l'organisation du spectacle de Noël, maintien des sections loisirs existantes...)

Ce résultat confortent le niveau des fonds propres à un niveau de 832 K€.

Exercice clos au 31/12/IN	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 375 264	1 442 795	1 498 378	1 425 211	1 425 731	520	0,0%
Prestations de services et ventes	7 662	4 572	7 848	8 665	7 100	-1 565	-18,1%
Subventions d'exploitation	910 137	968 630	992 248	997 387	1 003 929	6 542	0,7%
dont subvention Ville d'Orléans	721 013	754 860	766 580	772 833	776 634	3 801	0,5%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 430 308	1 526 220	1 515 234	1 391 720	1 230 527	-161 193	-11,6%
Achats et charges externes	193 874	211 999	174 093	186 387	177 754	-8 633	-4,6%
Charges de personnel	68 960	93 567	88 625	96 644	44 592	-52 052	-53,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-55 044	-83 425	-16 856	33 491	195 204	161 713	482,9%
RESULTAT NET	-54 179	-164 945	-40 437	8 450	164 631	156 181	1848,3%
Capitaux propres	864 328	699 384	658 947	667 396	832 028	164 632	24,7%

• ASSOCIATION LA VIE DEVANT SOI

Fonds propres négatifs

Depuis plusieurs exercices, l'association la Vie devant Soi, (anciennement l'Office Orléanais des Retraités) montrait des difficultés financières se traduisant par des résultats négatifs. En 2008, la conclusion était de s'attacher à maîtriser ses charges et reconstituer ses fonds propres.

Fin 2009, les comptes de l'association font apparaître un résultat d'exploitation positif de + 29,5 K€ contre - 21,4 K€ en 2008. Cette situation s'explique par deux éléments principaux : des charges d'exploitation en légère diminution accompagnée d'une hausse des ressources d'exploitation provenant principalement de l'augmentation de 61 K€ du poste des subventions, 60 K€ de subvention obtenue auprès du service de l'action sociale de Malakoff médecin. Toutefois la question de la pérennité de cette ressource supplémentaire reste posée.

Le résultat net global 2009 est de 30,6 K€ contre -20,3 K€ en 2008. Les fonds propres de l'association restent toujours négatif à hauteur de -13,8 K€

En 2010, L'association projette de développer d'autres sources de financement complémentaires en recherchant des partenariats et des sponsors.

Selon le rapport du Commissaire aux comptes, « les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de continuité d'exploitation, malgré l'existence d'une incertitude sur la capacité de l'association à poursuivre ses activités, compte tenu d'un déficit récurrent ». L'association est sous surveillance depuis plusieurs années.

Exercices au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	241 168	236 444	247 681	272 484	321 107	48 623	17,8%
Prestations de services et ventes	100 495	98 799	100 456	115 666	110 740	-4 926	-4,3%
Subventions d'exploitation	122 000	122 000	131 560	128 500	190 000	61 500	47,9%
dont subvention Ville d'Orléans	122 000	122 000	130 410	127 000	128 500	1 500	1,2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	243 560	236 500	264 906	293 889	291 608	-2 277	-0,8%
Achats et charges externes	160 255	147 205	159 181	163 246	161 636	-1 610	-1,0%
Charges de personnel	82 579	87 434	105 094	129 481	129 426	-55	0,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 392	-56	-17 225	-21 401	29 499	50 900	-237,8%
RESULTAT NET	-2 771	694	-15 489	-20 272	30 612	50 884	-251,0%
Capitaux propres	-9 333	-8 640	-24 128	-44 402	-13 789	30 613	-68,9%

o Le secteur culturel

Le périmètre de consolidation des risques du secteur culturel comprend 10 entités, représentant 81% des subventions versées par la Ville pour ce secteur. En 2009, les partenaires du secteur culturel concentrent 18% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

	Nombre entités	Montant subventions 2009	Montant subventions 2009	Evol %
Total	84	4 174 011	4 110 478	1,5%
Périmètre % analysé	10 12%	3 461 937 83%	3 315 962 81%	4,4%

ENTITES	STATUT	LIENS AVEC LA VILLE	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2009	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
SCENE NATIONALE D'ORLEANS	ASSO	subvention/ membre du CA	1 933 751 €	3 922 564 €	49%	Exploitation équilibrée; fonds propres positifs	☺	SURVEILLANCE
CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE (CADO)	SARL	subvention	437 373 €	2 426 543 €	18%	Exploitation positive; fonds propres faibles	☺	SURVEILLANCE
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL (CDN)	SARL	subvention	234 771 €	2 209 395 €	11%	Exploitation négative ; fonds propres positifs	☺	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCERTS	ASSO	subvention/ membre du CA	232 760 €	445 233 €	62%	pas de risque identifié	☺	NEANT
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS (CCNC)	ASSO	subvention/ membre du CA	197 817 €	1 604 981 €	12%	Exploitation positive ; fonds propres faibles	☺	SURVEILLANCE
POLYSONIK	ASSO	subvention	90 000 €	165 460 €	54%	Exploitation négative ; résultat à l'équilibre ; fonds propres faibles	☺	SURVEILLANCE
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL PIANO	ASSO	subvention	80 000 €	203 957 €	39%	pas de risque identifié	☺	NEANT
ASSOCIATION LE 108	ASSO	subvention	74 500 €	115 233 €	65%	pas de risque identifié	☺	NEANT
LA TORTUE MAGIQUE	ASSO	subvention	35 000 €	129 414 €	27%	Résultats négatifs // fonds propres positifs	☺	SURVEILLANCE
CINEMA LES CARMES	SARL	subvention/ ville bailleur		762 562 €	0%	déficit d'exploitation	☹	RISQUE
TOTAL			3 315 962 €					

• L'ASSOCIATION SCENE NATIONALE D'ORLEANS

Exploitation équilibrée, fonds propres positifs

Les comptes 2009 font apparaître un retour à un excédent d'exploitation (+94,9 K€), en raison d'une forte baisse des achats et charges externes (-18,2%) et en dépit d'une légère diminution des recettes.
La subvention versée par la Ville reste stable et conforme à la convention signée avec les autres partenaires.

Le résultat net ressort à 14,8 K€ contre 219,3 K€ en 2008 (le résultat 2008 intégrait une importante régularisation de TVA sur les subventions des années 2005 à 2007 pour 326 K€ au bénéfice de l'association).

Les fonds propres se stabilisent à 384,8 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 717 255	3 824 361	4 201 672	4 027 603	3 922 564	-105 039	-2,6%
Prestations de services et ventes	625 270	621 494	665 862	572 854	679 239	106 385	18,6%
Subventions d'exploitation	3 022 647	3 140 283	3 379 912	3 308 382	3 220 463	-87 919	-2,7%
dont subvention Ville d'Orléans	1 852 976	1 776 751	1 863 162	1 933 376	1 933 751	375	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 743 892	3 773 689	3 830 584	4 058 692	3 827 663	-231 029	-5,7%
Achats et charges externes	1 814 431	1 914 001	1 852 957	2 010 777	1 644 688	-366 089	-18,2%
Charges de personnel	1 807 514	1 754 178	1 879 137	1 937 176	2 072 959	135 783	7,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-26 637	50 672	371 088	-31 094	94 901	125 995	-405,2%
RESULTAT NET	-18 305	5 252	141 447	219 315	14 771	-204 544	-93,3%
Capitaux propres	-43 266	-38 017	103 428	384 262	384 762	500	0,1%

• LE CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE D'ORLEANS – CADO

Retour à une exploitation équilibrée et à des fonds propres positifs

Les comptes de l'exercice 2009 font apparaître un résultat d'exploitation positif, en raison d'une baisse des dépenses d'exploitation de -16,4% (-458,7 K€), supérieure à celle des recettes (-7,7%, -202,9 K€).

Les subventions reçues sont stables et notamment celle versée par la Ville, conforme à la convention signée.

Le résultat net positif de 98,5K€ permet de reconstituer les fonds propres qui redevenaient légèrement positif à + 8,5K€, tout en restant toutefois faibles par rapport à la surface financière de l'association.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 464 421	2 766 122	3 701 895	2 629 452	2 426 543	-202 909	-7,7%
Prestations de services et ventes	994 619	1 392 302	2 339 991	1 369 293	1 163 908	-205 385	-15,0%
Subventions d'exploitation	1 429 188	1 346 122	1 346 122	1 258 093	1 258 830	737	0,1%
dont subvention Ville d'Orléans	453 373	453 373	453 373	437 373	437 373	0	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 487 609	2 770 281	3 729 570	2 792 550	2 333 897	-458 653	-16,4%
Achats et charges externes	1 341 350	1 538 972	2 019 823	1 924 854	1 530 163	-394 691	-20,5%
Charges de personnel	833 394	985 235	1 398 083	642 326	593 805	-48 521	-7,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-23 188	-4 159	-27 675	-163 097	92 646	256 743	-156,8%
RESULTAT NET	-14 874	1 302	13 558	-119 587	98 526	217 113	-183,1%
Capitaux propres	13 735	15 036	28 592	-89 995	8 531	98 526	-109,5%

• LE CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Déficit d'exploitation et fonds propres positifs

Les comptes 2009 font ressortir un déficit d'exploitation de -37,3K€. Les charges d'exploitation apparaissent en légère baisse par rapport à 2008 mais cette exercice constatait un flux exceptionnel de provisions pour 176 K€. En 2009, ce dernier n'ayant pas été reconduit, la hausse des charges (+47K€) et des salaires (+107K€) ont compensés ce mécanisme. Les ressources d'exploitation évoluent légèrement de +15K€. La subvention de la Ville est restée stable et conforme à la convention signée.

Des produits exceptionnels pour 36 K€ viennent réduire le déficit d'exploitation et ainsi permettent au résultat net de rester à l'équilibre à hauteur de 4 K€. Les fonds propres restent donc stables à hauteur de 318,8 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 714 608	2 253 312	2 911 736	2 194 348	2 209 395	15 047	0,7%
Prestations de services et ventes	287 614	674 308	884 750	548 198	544 327	3 871	-0,7%
Subventions d'exploitation	1 398 686	1 362 951	1 923 452	1 441 928	1 449 438	7 510	0,5%
dont subvention Ville d'Orléans	234 771	234 771	234 771	234 771	234 771	-	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 788 790	2 366 144	2 804 386	2 253 605	2 246 717	6 888	-0,3%
Achats et charges externes	748 559	930 407	1 145 464	996 674	1 043 798	47 124	4,7%
Charges de personnel	859 198	1 295 131	1 378 025	977 883	1 085 355	107 472	11,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 74 182	- 112 832	107 350	59 257	37 322	21 935	-37,0%
RESULTAT NET	- 3 567	- 60 470	120 735	6 084	4 004	2 060	-34,2%
Capitaux propres	270 614	190 142	309 771	314 748	318 752	4 004	1,3%

La Ville a approuvé en 2009 un projet de 300 K€ pour l'aménagement d'un local de répétitions au sein du théâtre en utilisant le volume utilisé autrefois pour des expositions.

• L'ASSOCIATION ORLEANS CONCERTS

Résultats excédentaires et fonds propres positifs

Après deux années 2006 et 2007 difficiles, l'es comptes de l'association Orléans Concerts sont revenus à l'équilibre en 2008. L'année 2009 confirme cette tendance avec un résultat d'exploitation positif de + 17,5 K€, les dépenses et les recettes évoluant à la baisse dans les mêmes proportions (- 140 K€).

Les charges de personnel apparaissent en baisse significative de -15 % par rapport à 2008. Cette situation ne devrait pas perturber en 2010 en raison de la récente décision intervenue en matière de rémunération sein de l'association.

Les comptes 2009 font apparaître un produit exceptionnel de remboursement de TVA sur subvention de 43 K€. Le résultat net ressort donc à +59 K€.

Les fonds propres augmentent en 2009 et s'élèvent à 93,7 K€.

Exercice clos 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	398 736	372 543	461 411	586 139	445 233	-140 906	-24,0%
Prestations de services et ventes	89 278	86 728	151 889	283 067	130 979	-152 088	-53,7%
Subventions d'exploitation	306 228	282 754	305 894	299 787	310 932	11 145	3,7%
dont subvention Ville d'Orléans	236 965	232 050	246 720	233 000	232 750	-250	-0,1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	390 610	382 490	468 163	566 030	427 773	-138 257	-24,4%
Achats et charges externes	60 326	62 613	75 453	142 917	82 026	-60 891	-42,6%
Charges de personnel	317 812	299 980	360 853	388 204	331 451	-56 753	-14,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 126	9 947	6 752	20 108	17 459	-2 649	-13,2%
RESULTAT NET	9 673	8 891	4 737	21 366	59 307	37 941	177,6%
Capitaux propres	26 688	17 798	13 063	34 430	93 737	59 307	172,3%

• LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS

Résultats positifs et fonds propres faibles

Les comptes 2009 de l'association font apparaître un résultat net de +19,6 K€ en hausse par rapport à 2008. Cette situation excédentaire peut s'expliquer par deux éléments : la limitation des dépenses (-83 K€) notamment celles liées à la création conduisant à une réduction des périodes de répétitions et la perception d'une aide exceptionnelle à la création de 15 K€ allouée par la Région pour le financement des premières répétitions du projet Tchékhouv 2010.

La subvention versée par la Ville reste stable et conforme à la convention signée avec les autres partenaires. L'excédent constaté sur 2009 permet la reconstitution des fonds propres qui atteignent un niveau de 5,6 K€, tout en restant faibles.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 603 778	2 567 292	1 664 000	1 625 739	1 604 981	-20 758	-1,3%
Prestations de services et ventes	617 390	1 246 257	638 970	578 823	535 622	-43 201	-7,5%
Subventions d'exploitation	982 364	1 315 070	1 018 243	1 045 277	1 068 420	23 143	2,2%
dont subvention municipale	212 817	197 817	197 817	197 817	197 817	0	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 557 330	2 532 181	1 639 498	1 669 177	1 586 342	-82 835	-5,0%
Achats et charges externes	526 757	819 204	504 535	574 132	571 147	-2 985	-0,5%
Charges de personnel	938 030	1 592 431	1 054 000	1 011 238	951 290	-59 948	-5,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	46 448	35 111	24 502	-43 438	18 638	62 076	142,9%
RESULTAT NET	67 229	20 931	17 625	-31 781	19 626	51 407	161,8%
Capitaux propres	20 773	21 313	24 949	-12 981	5 551	18 532	-142,8%

L'audience des créations de Josef NADJ ainsi que les actions de sensibilisation (Festival Traverses) et de formation développées auprès des jeunes chorégraphes et compagnies, nécessitent pour l'association de disposer d'un studio supplémentaire, aménagé pour répéter et préparer des spectacles. Un studio d'enregistrement et de montage vidéo-son pour intégrer et mémoriser les créations ainsi que des locaux de confection de costumes et de stockages sont proposés . .

Dans ce contexte, la Ville a en 2009 décidé de financer à hauteur de 530 K€ l'aménagement d'une nouvelle salle de création et de locaux annexes dans les locaux du CCN.

• L'ASSOCIATION POLYSONIK

Déficit d'exploitation et fonds propres positifs

Depuis 2007, l'association Polysonik dispose d'une convention d'objectifs avec la Ville pour la promotion des musiques actuelles et la gestion des studios de répétition et d'enregistrement situés 108 rue de Bourgogne.

Les comptes 2009 de l'association présentent un déficit d'exploitation (-8,5 K€) qui provient d'une évolution plus rapide des dépenses d'exploitation (+8,9 K€ principalement les achats et salaires) que des produits (+3,7 K€). Le résultat net s'élève à 2,5 K€ en raison d'une opération exceptionnelle de reprise de provision et fonds dédiés pour 10 K€. Les capitaux propres restent faibles.

Exercice clos au 31/12/N	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	73 040	161 787	165 460	3 673	2,3%
Prestations de services et ventes	3 581	29 032	25 193	-3 839	-13,2%
Subventions d'exploitation	69 021	130 026	135 618	5 592	4,3%
dont subvention Ville d'Orléans	60 000	90 000	90 000	0	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	53 559	165 026	173 923	8 898	5,4%
Achats et charges externes	8 241	17 263	21 606	4 343	25,2%
Charges de personnel	44 149	143 888	147 212	3 324	2,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 485	-3 237	-8 462	-5 225	-161,4%
RESULTAT NET	-482	8 621	2 468	-6 153	-71,4%
Capitaux propres	-484	8 137	10 606	2 469	30,3%

• L'ASSOCIATION ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL PIANO

Retour à un résultat d'exploitation positif

L'association Orléans Concours International a pour objectif principal l'organisation, sur un rythme de biennal, du Concours International de piano des XXème et XXIème siècles. Ce concours a permis de révéler de jeunes talents et de favoriser la connaissance du répertoire contemporain pour piano.

Depuis 2004, l'association a mis en oeuvre un deuxième concours intitulé Brin d'Herbe à destination des jeunes de 9 à 18 ans, qui se déroule en alternance avec le Concours International. La Ville d'Orléans subventionne l'association pour l'organisation de ces deux concours. Elle apporte également un soutien logistique à l'association en mettant à sa disposition des locaux au sein du Conservatoire et la salle de l'Institut pour le déroulement des concerts.

L'année 2009 (année de transition entre deux concours internationaux) confirme le retour à l'équilibre d'exploitation. Cette situation résulte d'une réduction des charges et d'un maintien simultané des recettes. Le résultat net s'affiche à 5,8 K€ et les fonds propres continuent de progresser pour atteindre fin 2009, 54,3 K€

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	108 546	153 421	193 157	202 848	203 957	1 309	0,6%
Prestations de services et ventes	576	6 538	7 976	13 752	11 113	-2 639	-19,2%
Subventions d'exploitation	103 710	144 473	183 105	184 911	189 979	5 068	2,7%
dont subvention Ville d'Orléans	52 800	52 800	80 000	80 000	80 000	0	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	111 120	176 415	175 110	202 860	200 492	-2 368	-1,2%
Achats et charges externes	81 934	86 612	114 163	91 681	138 599	46 918	51,2%
Charges de personnel	25 392	56 241	58 981	76 194	56 726	-19 468	-25,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 574	-22 994	18 047	-212	3 465	3 677	1734,4%
RESULTAT NET	-1 788	-22 553	18 673	13 113	5 810	-7 303	-55,7%
Capitaux propres	39 213	16 660	35 333	48 447	54 258	5 811	12,0%

• L'ASSOCIATION LE 108

Situation financière équilibrée

Depuis 2007, la Ville a confié la gestion de la Maison Bourgogne à l'association Le 108, une nouvelle convention a été signée en 2008 pour la période 2008-2009.

Les comptes 2009 présentent une situation équilibrée avec un résultat d'exploitation positif de 19,8 K€, en légère baisse par rapport à 2008 (-3,2 K€), les nouvelles subventions perçues (+6 K€ CNASEA, 8 K€ DRAC) ne couvrent qu'en partie l'évolution des charges de fonctionnement (+5 K€ d'achats, + 4,5 K€ de frais de personnel...).

En 2009, la subvention versée par la Ville s'inscrit en augmentation par rapport à 2008.

Le résultat net est excédentaire de + 22,3 K€. Les capitaux propres de l'association progressent pour atteindre un niveau de 62,7 K€.

Exercice clos au 31/06/N	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	66 730	106 066	115 233	9 167	8,6%
Prestations de services et ventes	9 214	12 328	11 395	- 933	-7,6%
Subventions d'exploitation	57 283	93 363	103 718	10 355	11,1%
dont subvention Ville d'Orléans	50 000	70 000	74 500	4 500	6,4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	49 909	83 040	95 421	12 381	14,9%
Achats et charges externes	8 276	21 613	26 983	5 370	24,8%
Charges de personnel	41 391	60 497	64 990	4 493	7,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 821	23 027	19 813	- 3 214	-14,0%
RESULTAT NET	16 582	23 033	22 346	687	+3,0%
Capitaux propres	17 342	40 376	62 722	22 346	55,3%

• **L'ASSOCIATION LA TORTUE MAGIQUE**

Exploitation déficitaire et capitaux propres positifs

L'association la Tortue Magique a pour objet de réaliser un travail de création artistique, de soutien aux jeunes compagnies de marionnettistes sous forme de résidences, et de diffuser des spectacles au sein du théâtre du Parc Pasteur. Elle contribue ainsi à la diversité de la création artistique et au développement de l'offre culturelle à destination du jeune public.

La convention de partenariat culturel 2009-2011 signée avec l'association définit ses objectifs dans les domaines de la création, de l'action culturelle et de la programmation.

Dans ce cadre, l'association assure la programmation de spectacles dans le Théâtre du parc Pasteur et organise à un rythme biennal le Festival du parc Pasteur.

Les subventions attribuées par la Ville d'Orléans à l'association La tortue magique se divisent jusqu'en 2009 en deux parts :

- une part fixe annuelle de 35 K€
 - une part complémentaire de 35 K€ versée une année sur deux pour le financement du festival
- A partir de 2010, la subvention, en accord avec l'association, sera lissée et versée tous les ans, pour un même montant, des animations estivales organisées chaque année remplaçant le festival.

Les comptes 2009 (année sans biennale), montrent une diminution des charges (-86 K€) et des produits (-97K€), générant un résultat d'exploitation négatif (-12,4K€) et pour la première année un résultat net de clôture négatif de -11 K€.

Les fonds propres de l'association restent toutefois positifs à 38,6 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	253 233	272 918	232 884	289 761	192 414	-97 347	-33,6%
Prestations de services et ventes	95 895	80 394	102 562	103 792	57 234	-46 558	-44,9%
Subventions d'exploitation	167 055	192 444	128 833	184 884	134 893	-49 991	-27,0%
dont subvention Ville d'Orléans	35 063	70 000	35 000	70 000	35 000	-35 000	-50,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	252 269	259 713	231 846	291 124	204 808	-86 316	-29,6%
Achats et charges externes	82 418	87 615	83 669	116 215	81 129	-35 086	-30,2%
Charges de personnel	161 369	163 120	136 791	162 693	116 987	-45 706	-28,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 964	13 205	1 038	1 363	-12 394	-11 031	-809,3%
RESULTAT NET	12 987	13 187	2 274	778	-11 000	-11 778	-1513,9%
Capitaux propres	34 578	46 522	48 797	49 576	38 575	-11 001	-22,2%

• LA SARL CINEMA LES CARMES

Une exploitation déficitaire, une amélioration des capitaux propres

L'année 2009 est marquée, comme 2008, par une évolution significative du chiffre d'affaires (+19,2%), aboutissant à une progression des produits d'exploitation de presque 6%.

La maîtrise parallèle des charges d'exploitation (+0,1%) n'est toutefois pas suffisante pour atteindre l'équilibre d'exploitation. Le résultat net s'affiche juste à l'équilibre en raison d'une opération exceptionnelle.

Les fonds propres deviennent tout juste positifs en raison de la prise en compte de subventions d'investissement.

En 2009, la Ville n'a pu procéder au versement du solde d'une subvention d'investissement faute de transmission des justificatifs avant la fin de l'exercice. Cette somme a fait l'objet d'un provisionnement dans les comptes de la Ville.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009:2008	2009:2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	539 787	575 910	531 590	762 552	806 986	44 434	5,8%
Prestations de services et ventes	355 509	431 805	403 381	540 144	643 639	103 495	19,2%
Subventions d'exploitation	178 684	142 806	123 975	175 625	162 209	-13 416	-7,6%
dont subvention Ville d'Orléans (fonctionnement)	58 333	50 000	50 000	0	0		
dont subvention Ville d'Orléans (investissement)			47 000	47 000	0		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	577 389	642 378	633 277	841 831	842 720	889	0,1%
Achats et charges externes	272 614	320 338	273 908	378 086	397 740	19 654	5,2%
Charges de personnel	220 879	242 134	274 962	321 291	310 986	-10 305	-3,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-37 602	-66 468	-101 687	-79 270	-35 724	43 546	-54,9%
RESULTAT NET	-45 240	-35 124	-17 285	-65 004	537	655 471	-100,8%
Capitaux propres	-55 171	-90 298	-107 588	-172 592	33 019	205 611	-119,1%

O Le secteur jeunesse

Le périmètre de consolidation des risques du secteur jeunesse comprend 6 entités, qui représentent 98% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

En 2009, les partenaires du secteur jeunesse concentrent 14% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

	Nombre entités	Montant subventions 2008	Montant subventions 2009	Evol %
Total	19	3 255 414	3 252 491	-0,1%
Périmètre % analysé	6 32%	3 230 781 99%	3 179 549 98%	-1,6%

ENTITES	STATUT	LIENS AVEC LA VILLE	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2009	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLEANS (ASELQO)	ASSO	subvention/ membre du CA	2 710 575 €	5 080 705 €	53%	Résultat net et fonds propres positifs	😊	NEANT
ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)	ASSO	subvention/ membre du CA	180 064 €	572 886 €	31%	Pas de risques identifiés	😊	NEANT
DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)	ASSO	subvention	110 000 €	308 220 €	36%	Résultats négatifs, fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)	ASSO	subvention	90 485 €	124 868 €	72%	Résultats et fonds propres négatifs	😞	SURVEILLANCE
ASSOCIATION DES JEUNES DU LACS ET LEURS AMIS (AJLA)	ASSO	subvention	49 126 €	152 097 €	32%	Résultats négatifs, fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
AIDE A L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)	ASSO	subvention	39 299 €	109 853 €	36%	Résultats et fonds propres négatifs	😞	SURVEILLANCE
		TOTAL	3 179 549 €					

• L'ASSOCIATION ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLEANS (ASELQO)

Résultat net positif – Fonds propres positifs :

La convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'ASELQO, arrivée à son terme au 31 août 2009, a été renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans. La principale mission de l'association concerne la gestion de 8 centres de loisirs et l'animation sociale des quartiers.

L'année 2009 constate une augmentation du nombre d'adhérents de 10% (+617) par rapport à l'année 2008 atteignant ainsi un total de fréquentation tous publics de 6 749. Cette progression concerne principalement les adultes (+23%), les enfants et jeunes (+11%).

Le rapport d'activité 2009 de l'ASELQO fait état de près de 25 000 journées enfants réalisées sur l'exercice.

A fin 2009, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation légèrement négatif de -1,7 K€, en diminution par rapport à 2008.

Cette évolution provient d'une hausse des dépenses d'exploitation de 4,8% (personnel +173 K€, achats et charges liés aux activités +73K€), supérieure à celle des produits (+3,5%). La subvention versée dans le cadre de la convention d'objectif s'élève à 2 705 K€ pour le fonctionnement et à 50 K€ pour l'investissement. Elle est restée stable en 2009. Parallèlement, certaines actions développées ponctuellement par l'association bénéficient de financement spécifique par la Ville

Le résultat net de clôture reste positif à +4,9 K€ en raison de produits exceptionnels.

Les capitaux propres atteignent, fin 2009, 80,1 K€ en diminution par rapport à 2008, tout en intégrant la reprise d'une dotation exceptionnelle (fonds dédiés) pour 55 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 504 050	4 515 335	4 748 574	4 909 342	5 080 705	171 363	3,5%
Prestations de services et ventes	1 494 252	1 526 661	1 641 726	1 719 327	1 853 356	134 029	7,8%
Subventions d'exploitation	2 877 279	2 832 943	2 936 936	2 940 528	2 923 261	-17 267	-0,6%
dont subvention Ville d'Orléans (dont invt)	2 711 916	2 707 611	2 766 838	2 764 000	2 760 575	-3 425	-0,1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 509 777	4 491 433	4 725 043	4 849 985	5 082 432	232 447	4,8%
Achats et charges externes	1 065 699	1 073 650	1 214 525	1 219 099	1 292 118	73 019	6,0%
Charges de personnel	3 146 480	3 147 096	3 200 415	3 242 635	3 415 759	173 074	5,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 727	23 902	23 531	59 357	-1 727	-61 084	-102,9%
RESULTAT NET	2 346	16 568	16 222	26 516	4 872	-21 644	-81,6%
Capitaux propres	5 741	28 311	44 535	126 052	80 137	-45 915	-36,4%

• L'ASSOCIATION ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)

Résultats financiers et fonds propres positifs

A travers différents contrats d'objectifs successifs, la Ville soutient depuis 1992 l'association E.S.C.A.L.E. qui œuvre, par des actions d'animation, à la réussite sociale et citoyenne de l'enfance et de la jeunesse, notamment dans le quartier de La Source.

Après plusieurs années déficitaires, l'année 2008 marquait un retour à un résultat net positif. L'année 2009 confirme cette situation avec des résultats excédentaires. Les comptes 2009 laissent apparaître un résultat d'exploitation de + 40,7 K€ en constance par rapport à 2008. Les charges d'exploitation ont évolué de +55,6 K€ (charges de personnel + 30,5K€, achats +20,4 K€) de manière équivalente aux recettes (+57,1 K€ provenant principalement de la de subventions complémentaires d'aide à l'emploi).

A la suite d'une reprise de provision exceptionnelle pour litiges de 24,6 K€, le résultat net de clôture se solde à + 67,9 K€. Les fonds propres progressent et atteignent 139,1 K€ fin 2009.

Exercice clos au 31/12/N	2009	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	580 675	538 032	595 300	515 785	572 886	57 101	11,1%
Prestations de services et ventes	136 156	122 832	136 666	116 788	116 828	40	0,0%
Subventions d'exploitation	429 014	409 029	440 758	393 339	442 654	49 315	12,5%
dont subvention Ville d'Orléans	191 943	184 720	195 407	229 004	180 064	-48 940	-21,4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	594 194	579 112	590 908	476 665	532 223	55 558	11,7%
Achats et charges externes	136 867	128 915	135 814	131 355	151 799	20 444	15,6%
Charges de personnel	437 402	426 945	426 406	323 539	354 128	30 589	9,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 519	-41 080	4 392	39 120	40 663	1 543	3,9%
RESULTAT NET	-63 828	-45 935	-87	74 055	67 922	-6 133	-8,3%
Capitaux propres	43 148	-2 788	-2 877	71 177	139 099	67 922	95,4%

• L'ASSOCIATION DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)

Résultats négatifs et fonds propres positifs

La Ville soutient l'association DEFI dans le cadre des actions d'animation auprès des jeunes des quartiers à la Source, l'Argonne et 108 rue de Bourgogne.

Après quelques années difficiles et un retour à l'équilibre en 2007 et 2008, les comptes de l'année 2009 présentent des résultats négatifs.

Cette situation s'explique par une diminution des produits d'exploitation (-64,6 K€) en raison de la non reconduction d'actions ponctuelles (« O Que Sera » et « Rencontres Européennes ») et à une baisse de fréquentation sur le Défi-stival. La subvention attribuée par la Ville est restée stable.

Cette baisse de ressource n'est que partiellement compensée par la diminution des charges d'exploitation de - 52,3 K€.

Les fonds propres restent positifs à un niveau de 69,5 K€.

Exercices clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	225 747	266 413	324 638	372 798	308 220	-64 578	-17,3%
Prestations de services et ventes	37 945	52 855	64 561	88 497	50 638	-37 859	-42,8%
Subventions d'exploitation	185 622	212 088	254 932	275 637	255 571	-20 066	-7,3%
dont subvention Ville d'Orléans	109 871	108 000	108 000	110 000	110 000	0	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	274 985	288 543	302 820	368 788	316 526	-52 262	-14,2%
Achats et charges externes	78 784	75 791	77 397	129 135	80 746	-48 389	-37,5%
Charges de personnel	190 282	205 692	218 812	230 271	226 976	-3 295	-1,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-49 238	-22 130	21 818	4 010	-8 306	-12 316	-307,1%
RESULTAT NET	-48 931	-17 757	25 023	8 153	-6 522	-14 675	-180,0%
Capitaux propres	60 621	42 867	67 889	76 042	69 521	-6 521	-8,6%

• L'ASSOCIATION JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)

Résultats et Fonds propres négatifs

L'association JAM met en place des actions de prévention de la délinquance au travers de la pratique des arts martiaux.

La situation difficile observée depuis plusieurs années se poursuit en 2009 avec des résultats déficitaires et des fonds propres négatifs.

Le résultat d'exploitation ressort à -2 K€ lié à une baisse des produits de -5% (- 6,5 K€). Les fonds propres restent donc négatifs et apparaissent à -10,5 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	111 528	112 623	121 185	131 400	124 868	-6 532	-4,97%
Prestations de services et ventes	5 870	3 399	3 525	4 491	3 337	-1 154	-25,70%
Subventions d'exploitation	105 658	109 224	117 660	126 909	119 719	-7 190	-5,67%
dont subvention Ville d'Orléans	86 258	85 460	86 500	91 875	90 485	-1 390	-1,51%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	115 231	116 802	120 554	127 384	126 912	-452	-0,35%
Achats et charges externes	23 470	20 415	21 465	23 743	22 373	-1 370	-5,77%
Charges de personnel	88 875	93 184	95 596	100 750	102 031	1 281	1,27%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 703	-4 179	631	4 036	-2 044	-6 080	-150,64%
RESULTAT NET	2 616	-2 841	2 595	3 554	-2 080	-5 634	-158,53%
Capitaux propres	-9 540	-13 924	-12 842	-9 527	-10 509	-982	10,31%

• L'ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)

Résultats financiers déficitaires, fonds propres positifs

L'association AJLA poursuit l'objectif de lutter contre les inégalités sociales et les discriminations (activités d'accueil de loisirs, organisation de fêtes de rues et de quartier, animations sportives de proximité,...)

Les comptes 2009 de l'association font apparaître un résultat exploitation de -11,3 K€ en baisse par rapport à 2008 (-43K€)
Ce résultat s'explique par une légère diminution des produits de -2,1K€ et une hausse des charges de + 40,5 K€ (charges de personnel + 24 K€, charges externes + 19 K€).

La subvention versée par la Ville reste stable par rapport à 2008.
Les fonds propres sont positifs à hauteur de 39,9 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	124 865	134 768	145 697	154 255	152 097	- 2 158	-1,4%
Prestations de services et ventes							
Subventions d'exploitation	122 752	130 851	140 991	151 872	150 162	- 1 710	-1,1%
dont subvention Ville d'Orléans	42 613	48 500	52 974	49 032	49 126	94	0,2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	142 401	156 554	138 543	122 965	163 429	40 464	32,9%
Achats et charges externes	27 455	30 444	21 153	33 444	52 507	19 063	57,0%
Charges de personnel	112 880	122 098	113 309	82 629	106 763	24 134	29,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-17 536	-21 786	7 154	31 289	-11 331	-42 620	-136,2%
RESULTAT NET	-33 170	-17 839	7 649	31 160	-10 589	-41 749	-134,0%
Capitaux propres	32 150	11 684	19 333	50 494	39 904	10 590	-21,0%

• L'ASSOCIATION AIDE A L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (AESCO)

Résultats et fonds propres négatifs

L'AESCO a pour objectif principal de rendre accessible les sciences et techniques à tous les jeunes (Astronomie...)
L'activité de l'année 2009 a été impactée par de nombreux changements : élection d'un nouveau président et emménagement dans de nouveaux locaux.
Cette situation a entraîné une réduction de la fréquentation des jeunes et une diminution des recettes.

Les comptes de l'année 2009 font ainsi apparaître un résultat d'exploitation négatif de -13,9 K€. La subvention de la Ville s'inscrit en légère augmentation.
Les fonds propres restent négatifs à - 15,6 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	95 592	115 316	140 334	115 432	109 853	-5 579	-4,8%
Prestations de services et ventes	16 630	5 770	9 950	11 991	6 366	-5 625	-46,9%
Subventions d'exploitation	76 722	107 730	128 307	102 631	94 830	-7 801	-7,6%
dont subvention Ville d'Orléans	22 784	19 768	33 268	36 840	39 299	2 459	6,7%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	106 666	122 071	128 428	113 442	123 796	10 354	9,1%
Achats et charges externes	46 295	51 357	52 752	50 578	52 399	1 821	3,6%
Charges de personnel	58 436	66 736	66 086	48 694	55 051	6 357	13,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-11 074	-6 755	11 906	1 990	-13 943	-15 933	-800,7%
RESULTAT NET	-5 846	-8 675	11 458	1 249	-15 484	-16 733	-1359,7%
Capitaux propres	-4 173	-12 848	-1 389	-140	-15 624	-15 484	-11060,0%

O Le secteur sportif

Le périmètre de consolidation des risques du secteur sportif étudie 5 entités qui représentent 65% des subventions versées par la Ville pour ce secteur. En 2009, les partenaires du secteur sportif concentrent 13% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

	Nombre entités	Montant subventions 2008	Montant subventions 2009	Evol %
Total	154	2 859 665	3 021 585	5,7%
Périmètre % analysé	5 3%	1 800 300 63%	1 963 500 65%	9,1%

ENTITES	STATUT	LIENS AVEC LA VILLE	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2009	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ENTENTE ORLEANAISE 45	SEM	actionnaire/ subvention	955 000 €	3 958 914 €	24%	Pas de risques identifiés	😊	NEANT
RCO	ASSO	subvention	240 000 €	1 811 862 €	13%	Equilibre fragile	😐	RISQUE
USO JUDO	ASSO	subvention	288 000 €	909 662 €	32%	Résultats et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
USO FOOT	ASSO	subvention	240 000 €	1 325 971 €	18%	Résultats négatifs, fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
SMO	ASSO	subvention	240 500 €	529 214 €	45%	Résultats négatifs, fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
TOTAL			1 963 500 €					

• ENTENTE ORLEANAISE 45

Résultats et fonds propres positifs

Finaliste de la Coupe de France et de la semaine des As, sélectionnée pour l'Euroleague, l'Entente a eu une année 2009 particulièrement riche au plan sportif.

Les comptes 2009 de la SEM présentent des résultats financiers positifs. Le résultat d'exploitation s'élève à 5,2K€ en diminution de 100 K€ par rapport à 2008, en raison d'une évolution des charges d'exploitation (+17,9% / + 600 K€) supérieure à celle des recettes (-14,5% / 500 K€). Le résultat net est excédentaire de + 21 K€. Les fonds propres atteignent 234,2 K€ fin 2009

Exercice clos au 30/06/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 493 388	2 122 454	3 094 617	3 459 063	3 958 914	499 851	14,5%
Prestations de services et ventes	708 730	1 222 897	1 893 425	2 232 326	2 616 568	384 242	17,2%
Subventions d'exploitation	641 562	740 995	976 413	1 085 859	1 113 775	27 916	2,6%
dont subvention Ville d'Orléans	409 400	498 000	682 000	700 000	955 000	255 000	36,4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 459 127	2 116 308	3 005 804	3 353 570	3 953 700	600 130	17,9%
Achats et charges externes	499 291	686 147	893 849	1 142 289	1 204 805	62 516	5,5%
Charges de personnel	863 598	1 307 663	1 881 022	1 923 802	2 453 012	529 210	27,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 261	6 146	88 813	105 493	5 214	-100 279	-95,1%
RESULTAT NET	21 484	5 563	17 672	20 067	20 954	887	4,4%
Capitaux propres	169 925	175 487	193 156	213 224	234 178	20 954	9,8%

• L'ASSOCIATION RUGBY CLUB ORLÉANAIS (RCO)

Equilibre fragile

Arrêtées au 30/06/2009, les comptes du RCO font apparaître un résultat d'exploitation de +49 K€ qui résulte d'une nette contraction des dépenses par rapport à 2008 (frais de personnel -21,3%).

Sur le plan des recettes, les comptes 2009 montrent une diminution du produit des ventes (-102 K€) et des subventions reçues (-72 K€).

La convention d'objectifs 2008-2011, signée entre la Ville et la RCO, fixe le montant de la subvention de référence à 270 K€ par an. En 2008 et à la demande du club, la Ville avait accepté de verser par anticipation une avance sur les subventions 2009 et 2010 à hauteur globale de 50 K€, portant ainsi la subvention à 320 K€ sur l'année. En 2009, la subvention versée par la Ville s'élève à 270 K€ de laquelle sont retranchés 30 K€ en remboursement d'une partie de l'avance consentie en 2008.

Les capitaux propres constatés au 30/06/2009 s'établissent à 61,8 K€.

La situation financière au 30/06/2010, connue à ce jour, amène la Ville à s'interroger sur la capacité du club à faire face durablement à ses engagements financiers. En effet, les informations communiquées par le club sur sa situation 2010 font état d'un probable déficit d'exploitation de l'ordre de 400 K€ et de capitaux propres négatif de 350 K€.

Le club vient de solliciter la Ville pour obtenir avant fin 2010 le versement d'un acompte de 100 K€ sur la subvention 2011.

Exercice clos 30/06/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 279 200	1 255 494	1 762 863	2 008 435	1 811 862	-196 573	-9,8%
Prestations de services et ventes	739 641	740 688	1 176 283	1 227 981	1 126 459	-101 522	-8,3%
Subvention d'exploitation	412 472	431 302	436 298	588 768	516 656	-72 112	-12,2%
Dont subvention Ville d'Orléans	273 000	270 000	260 000	320 000	240 000	-80 000	-25,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 403 830	1 232 731	1 761 939	2 010 643	1 762 816	-247 827	-12,3%
Achats et charges externes	571 095	587 777	784 208	747 219	788 934	41 715	5,6%
Charges de personnel	752 075	564 906	890 765	1 128 795	887 899	-240 896	-21,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-124 630	22 763	924	-2 208	49 046	51 254	-2321,3%
RESULTAT NET	-22 431	16 670	1 281	382	1 772	1 390	363,9%
Capitaux propres	38 462	55 132	64 467	62 450	61 822	-628	-1,0%

• L'ASSOCIATION USO JUDO

Résultats et fonds propres positifs :

Après trois années déficitaires, l'année 2008 marquait le retour à un équilibre relatif, en raison des mesures de redressement décidées par le club. L'exercice 2009 se solde par un résultat d'exploitation positif de + 69,9 K€ en raison de la maîtrise des charges de fonctionnement. La subvention Ville est en diminution de 14,3 K€ par rapport à 2008 : 280 K€ dans le cadre du contrat d'objectif (290 K€ en 2008) et 8 K€ de subvention exceptionnelle pour la coupe d'Europe féminine (12,3 K€ en 2008 pour des manifestations exceptionnelles).

Le résultat 2009 permet de reconstituer les fonds propres qui s'établissent +48,4 K€ à fin 2009.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	766 966	771 476	853 334	919 340	909 662	-9 678	-1,1%
Prestations de services et ventes	141 658	156 883	134 800	169 441	157 586	-11 855	-7,0%
Subventions d'exploitation	614 365	608 376	715 659	747 516	748 807	1 291	0,2%
dont subvention Ville d'Orléans	301 800	303 400	300 033	302 300	288 000	-14 300	-4,7%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	821 333	786 579	883 555	897 899	839 724	-58 175	-6,5%
Achats et charges externes	483 847	447 394	497 767	504 221	468 205	-36 016	-7,1%
Charges de personnel	310 081	320 039	364 844	367 609	345 152	-22 457	-6,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-54 367	-15 103	-30 221	21 442	69 938	48 496	226,2%
RESULTAT NET	-55 097	-7 604	-32 403	21 595	72 570	50 975	236,1%
Capitaux propres	-656	-8 261	-40 666	-19 071	48 405	67 476	-353,8%

• L'ASSOCIATION USO FOOT

Résultats négatifs et fonds propres positifs

Les comptes de l'année 2009 se soldent par des résultats déficitaires en raison d'une évolution plus rapide des dépenses (+11,4% soit +137,6 K€) que des produits (+9,3% soit +112,8K€). La subvention versée par la Ville est restée stable sur l'exercice 2009 et conforme à la convention d'objectifs.

En raison du résultat net négatif, les capitaux propres diminuent et restent juste positifs à 7,2 K€

A l'issue des résultats de la saison 2009/2010, l'USO Foot accède à la division nationale, et devra mobiliser de nouvelles sources de financement.

Exercice clos au 30/06/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	804 434	902 838	1 320 204	1 213 156	1 325 971	112 815	9,3%
Prestations de services et ventes	174 489	309 874	443 373	349 767	318 986	-30 781	-8,8%
Subventions d'exploitation	354 812	174 460	377 924	441 426	436 994	-4 432	-1,0%
dont subvention Ville d'Orléans	250 000	270 000	240 000	240 000	240 000	0	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	797 012	997 929	1 259 677	1 210 496	1 348 104	137 608	11,4%
Achats et charges externes	360 642	555 943	690 544	535 805	592 018	56 213	10,5%
Charges de personnel	415 243	410 728	530 127	612 371	699 387	87 016	14,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 422	-95 091	60 524	2 660	-22 133	-24 793	-932,1%
RESULTAT NET	21 879	1 984	39 959	-9 043	-28 149	-19 106	211,3%
Capitaux propres	2 485	4 467	44 424	35 381	7 232	-28 149	-79,6%

• L'ASSOCIATION SMO GYM

Résultat négatif, fonds propres positifs :

Les comptes 2009 font apparaître des résultats financiers déficitaires avec un résultat d'exploitation de -20,2K€ en baisse par rapport à 2008 en raison d'une évolution plus forte des frais de personnel et achats (+54K€) que des produits (+31,6K€ dont 12,6K€ de subventions). La subvention de la Ville apparaît en progression par rapport à 2008.
Les fonds propres restent positif à 91,7K€.

Le résultat du contrôle URSAFF a abouti à un redressement modéré de 1,2 K€.

Exercice clos au 30/06/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	458 683	462 787	475 296	497 591	529 214	31 623	6,4%
Prestations de services et ventes	85 704	32 825	33 657	34 397	41 104	6 707	19,5%
Subventions d'exploitation	339 308	389 560	416 230	423 100	435 716	12 616	3,0%
dont subvention Ville d'Orléans	200 560	235 000	235 000	238 000	240 500	2 500	1,1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	357 846	450 581	489 434	498 352	549 445	51 093	10,3%
Achats et charges externes	193 462	214 888	231 272	240 660	269 593	28 933	12,0%
Charges de personnel	161 794	221 546	245 704	242 212	267 095	24 883	10,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	100 837	12 206	-14 138	-759	-20 231	-19 472	-2565,5%
RESULTAT NET	102 236	14 265	-9 627	1 634	-11 639	-13 273	-812,3%
Capitaux propres	97 039	111 303	101 678	103 310	91 670	-11 640	-11,3%

O Le secteur de la politique de la ville et du logement

Le périmètre de consolidation des risques du secteur de la politique de la ville et du logement étudie 10 entités qui représentent 55% des subventions versées par la Ville pour ce secteur. En 2009, les partenaires du secteur politique de la ville et du logement concentrent 2% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

	Nombre entités	Montant subventions 2008 *	Montant subventions 2009	Evol %
Total	31	433 617	408 133	-6%
Périmètre	4	193 714	223 848	16%
% analysé	13%	45%	55%	

* 2008 : - dernier versement OPH plein CGLLS 750 M€ - Ce montant a été retiré de la base 2008 pour comparer 2009 sur un périmètre constant

ENTITES	STATUT	LIENS AVEC LA VILLE	SUBVENTION ORLEANS 2009	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	PARTICULARITE	SITUATION	NEVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	OPH	président du CA	27 982 €	43 636 145	0,1%	Signature avenant de prolongation CGLLS 2009/2014 Encours garanti : 76,9 M€	Redressement du résultat, baisse légère de la vacance	☹	SURVEILLANCE
MAISON DE L'HABITAT	ASSO	subvention/ membre du CA	90 000 €	196 194	46%	/	Pas de risques identifiés	☺	NEANT
ARGONNE SERVICE PLUS	ASSO	subvention/ membre du CA	25 666 €	1 552 265	1,7%	Intégré à l'association OIE au 01/01/2010	Pas de risques identifiés	☺	NEANT
ORLEANS INSERTION EMPLOI	ASSO	Avance remboursable/ membre du CA	80 000 €	135 470	/	2 mois d'activités sur l'exercice 2009	/	☹	SURVEILLANCE
LOGEMLOIRET	OPH	garantie d'emprunt	-		0,00%	Encours garanti 31/12/2009 : 8,4 M€	Pas de risques identifiés	☺	NEANT
SA HLM BATIR CENTRE	SA HLM	garantie d'emprunt	-		0,00%	Encours garanti 31/12/2009 : 22,9 M€	Pas de risques identifiés	☺	NEANT
SA HLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	SA HLM	garantie d'emprunt	-		0,00%	Encours garanti 31/12/2009 : 18,9 M€	Pas de risques identifiés	☺	NEANT
SA HLM NOUVEAU LOGIS	SA HLM	garantie d'emprunt	-		0,00%	Encours garanti 31/12/2009 : 8,9 M€	Pas de risques identifiés	☺	NEANT
LES AMIS DE PIERRE	ASSO	garantie d'emprunt (1)	-		0,00%	Encours garanti 31/12/2009 : 0,2M€	Résultat d'exploitation négatif / fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
ASSOCIATION SAINTE FAMILLE	ASSO	garantie d'emprunt (1)	-		0,00%	Encours garanti au 31/12/2009 : 2,9 M€	Résultat net négatif, Fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
TOTAL			223 848 €						

(1) contre garantie hypothécaire et clause d'inaliénabilité en cours de formalisation

• **Les Résidences de l'Orléanais (OPH d'Orléans) :**

Le protocole relatif au plan de redressement de l'Office signé en 2003 avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, l'Etat, la Ville d'Orléans et la Communauté d'Agglomération est arrivé à terme en 2008 et a fait l'objet d'un avenant couvrant la période 2009-2014. Cet avenant, approuvé par le Conseil Municipal du 18 décembre 2009, permet à l'Office de réaliser les opérations de renouvellement urbain déjà engagées à Orléans, dans le cadre du GPV à La Source et la CTA à l'Argonne, à St Jean de la rue et Fleury-les-aubrais, tout en consolidant ses équilibres financiers.

En 2009, 43 logements neuf ont été livrés, 126 mis en chantier, 282 ont été réhabilités et 317 sont en chantier avec un niveau de confort et de finition équivalent au neuf et prenant en compte les objectifs de développement durable au travers d'opération expérimentales de Haute Qualité Environnementale. Au 31/12/2009, 6 882 logements ont été réhabilités, représentant 77.28 % du patrimoine de l'office.

Sur l'exercice 2009, la vacance, toujours élevée en relation avec les opérations de renouvellement urbain en cours, et notamment celle du grand Projet de Ville de La Source, se traduit par une perte financière en loyers et charges de 3 221 K€.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de vacance global	11,47%	13,55%	12,56%	12,50%	11,31%	11,23%
Pertes financières induites en K€	3 580	4 000	4 424	3 199	3 045	3 221

Les comptes de l'exercice 2009 présentent des résultats positifs quoiqu'en diminution par rapport à 2008, en raison essentiellement de l'arrêt du versement des subventions de la Ville et de l'Agglo conformément au protocole CGLLS Initial (-750 K€ de subvention Ville et - 1 500 K€ de subvention Agglomération Orléans Val de Loire).

Dans le cadre des conventions territoriales, la ville a versé en 2009 à l'Office un total de 854,9 K€ de subventions d'investissement (268,8 K€ dans le cadre du Grand Projet de Ville et 586,1 K€ dans le cadre de la Convention Territoriale Argonne). Le résultat global après prise en compte des charges et produits financiers (-6 030 K€) et du résultat exceptionnel (1 280K€), s'affiche à 295 K€ en très diminution par rapport à 2008.

Exercice clos au 30/12/N	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	43 321 604	43 002 249	45 938 693	43 836 145	-2 102 548	-4,6%
Prestations de services et ventes	35 402 832	36 313 988	37 318 632	38 984 441	2 114 642	5,4%
Subventions d'exploitation	5 081 060	4 001 916	3 450 729	1 404 453	-2 078 308	-59,7%
Dont subventions Ville d'Orléans	868 594	830 988	773 576	27 982	-745 594	-96,4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	30 190 185	37 571 364	36 222 448	38 789 634	2 567 186	7,1%
Achats et charges externes	17 868 418	17 077 038	16 452 820	16 763 109	86 319	0,5%
Charges de personnel	4 874 581	5 024 210	5 286 073	5 177 048	45 075	0,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 123 409	5 430 885	9 716 246	5 046 511	-4 669 735	-48,1%
RESULTAT NET	557 036	89 539	2 345 195	235 374	-397 813	-57,4%
Capitaux propres	35 249 338	39 985 586	41 866 580	56 411 702	6 789 849	13,7%

• L'ASSOCIATION MAISON DE L'HABITAT

Situation financière équilibrée

Après 6 ans d'exercice, la Maison de l'habitat a atteint ses objectifs visant à faciliter la mise en relation des demandeurs de logements sociaux avec les collectivités et bailleurs de l'agglomération.

Les comptes 2009 font apparaître un résultat net positif et stable par rapport à 2008.

La subvention versée par la Ville est restée stable à 90 K€.

Les capitaux propres de l'association progressent et atteignent 75,1 K€ à fin 2009.

Exercice clos au 30/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	162 090	178 438	220 177	197 753	196 194	-1 559	-0,8%
Prestations de services et ventes		2 553	12 942	12 470	13 712	1 242	10,0%
Subventions d'exploitation	161 125	168 379	191 830	175 408	178 478	3 070	1,8%
dont subvention Ville d'Orléans	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	0	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	175 910	180 705	214 072	196 230	198 231	2 001	1,0%
Achats et charges externes	42 145	39 188	40 906	30 093	34 585	4 492	14,9%
Charges de personnel	120 805	129 562	159 805	153 991	153 251	-740	-0,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 820	-2 267	6 105	1 523	-2 037	-3 560	-233,7%
RESULTAT NET	-8 424	-449	10 974	5 528	5 173	-355	-6,4%
Capitaux propres	64 046	58 726	64 830	66 419	75 056	8 637	13,0%

• L'ASSOCIATION ARGONNE SERVICE PLUS

Résultats et fonds propres positifs

2009 est la dernière année d'activité de l'association Argonne Service Plus qui fusionne début 2010 avec la nouvelle association Orléans Insertion Emploi (OIE), créée en juillet 2009.

Les comptes 2009 font apparaître des résultats positifs quoiqu'en diminution par rapport à 2008, en raison d'une évolution plus rapide des charges (+137,7 K€, achats et personnels) que des ressources (+100,8 K€).

Après intégration des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net de clôture se solde à +9,3 K€. Les capitaux propres sont positifs à 402,3 K€.

Exercice clos au 30/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009/2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 352 907	1 433 851	1 454 272	1 451 431	1 552 265	100 834	6,9%
Prestations de services et ventes	978 478	1 071 812	1 081 719	1 077 762	1 147 762	70 000	6,5%
Subventions d'exploitation	130 054	316 907	320 154	311 892	342 070	30 178	9,7%
dont subvention ville d'Orléans	15 000	74 940	25 241	25 478	25 866	388	1,5%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 413 901	1 304 203	1 239 881	1 382 605	1 520 339	137 734	10,0%
Achats et charges externes	229 423	176 108	182 103	182 552	228 974	46 422	25,4%
Charges de personnel	1 105 167	1 014 141	956 905	1 164 474	1 255 508	91 034	7,8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-60 994	129 648	214 391	68 826	31 926	-36 900	-53,6%
RESULTAT NET	-80 709	190 408	225 806	72 877	9 281	-63 596	-87,3%
Capitaux propres	-80 029	93 052	315 719	398 120	402 327	4 207	1,1%

• **ORLEANS INSERTION EMPLOI**

Depuis plusieurs années, la Ville soutient très activement les deux régies de quartier intervenant dans la commune : Argonne Service Plus et REPERES. Malgré ce soutien, la régie de quartier REPERES a rencontré depuis 2004/2005 des difficultés financières significatives qui ont conduit à une procédure de redressement judiciaire.

Afin de maintenir une politique d'insertion pour les personnes en situation précaire, la Ville a décidé d'accompagner la création d'une nouvelle association d'insertion par l'économie oeuvrant sur l'ensemble du territoire communal.

L'association Orléans Insertion Emploi a ainsi été créée le 23/07/2009 et a repris au 01/11/2009 les personnels et activités de l'ex association Repères en vertu d'une décision du Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Par ailleurs, les associations Argonne Service Plus et OIE ont décidé de fusionner au 01/01/2010.

Afin de faciliter le démarrage d'activité de la nouvelle association, la ville a accordé en 2009 une aide financière de 80 K€ remboursable sur 3 ans.

Les comptes arrêtés au 31/12/2009 de l'association OIE correspondent aux 2 premiers mois d'activités et se soldent par des résultats déficitaires et des fonds propres négatifs, sans véritable signification. Au 1er janvier 2010, l'intégration des comptes de l'association Repères et des résultats de l'association Argonne Service Plus, laisse apparaître des fonds propres positifs de l'ordre de 380 K€.

Exercices au 31/12/N	2009
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	135 470
Prestations de services et ventes	135 470
Subventions d'exploitation	0
dont subvention municipale	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	158 720
Achats et charges externes	28 091
Charges de personnel	110 895
RESULTAT D'EXPLOITATION	-23 249
RESULTAT NET	-32 600
Capitaux propres	-32 600

LES PRINCIPAUX ORGANISMES GARANTIS PAR LA VILLE D'ORLEANS

- **L'OFFICE HLM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS**

La situation financière (cf p 41)

Les garanties d'emprunts :

Afin de soutenir la production de logements sociaux sur son territoire, la Ville garantit, le plus souvent à 50%, les prêts contractés par les Résidences de l'Orléanais pour le financement de ses opérations.

Au 31/12/2009, l'encours garanti par la Ville et mobilisé par l'office s'élève à près de 77 M€, faisant de l'OPH le premier bénéficiaire de garanties d'emprunts de la Ville.

Au cours de l'année 2009, la Ville d'Orléans a garanti un montant total de prêts de 14,4 M€, soit 7,1 M€, correspondant à 3 770 logements (38 logements nouveaux, 1 236 logements réhabilités et 2 496 logements en renouvellement de composant)

- **LOGEM LOIRET (OPH DU LOIRET)**

Situation financière équilibrée

La Ville d'Orléans garantit les emprunts de Logem Loiret lorsqu'ils financent des opérations réalisées sur le territoire communal. Fin 2009 l'encours garanti s'élève à 8,4 M€.

Les comptes 2009 font apparaître un résultat d'exploitation de 11,6 M€ en stabilité par rapport à 2008 (11,7 M€), un résultat financier déficitaire de -11,6M€ (en baisse de 1,2 M€ par rapport à 2008) et un résultat exceptionnel de + 1,4 M€ (en diminution de 0,8 M€). Le solde net de clôture est positif de 1,4 M€.

Les dettes financières s'élèvent à 308,4 M€ (287,4 M€ en 2008) ; les capitaux propres restent stables à 114,5 M€ et représentent 18,2% de passif.

Exercice clos au 30/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009:2008	2009:2008
RESULTAT NET	8 688 031	6 228 219	6 957 815	3 446 698	1 377 562	-2 069 136	-60,0%
Capitaux propres	98 088 722	104 387 066	110 896 478	114 368 403	114 509 289	140 886	0,1%

• **LA SAHLM BATIR- CENTRE**

Situation financière équilibrée et fonds propres positifs

La Ville d'Orléans garantit certains emprunts de la SAHLM Bâtir Centre. L'encours garanti au 31/12/2009 est de 22,9 M€. Au cours de l'année 2009, la Ville d'Orléans a garanti un montant total d'emprunts de 10,4 M€ à hauteur de 50 % soit 5,2 M€.

Fin 2009, l'exploitation est excédentaire de 10 M€ en baisse de 0.9 M€ par rapport à 2008. Le résultat financier est déficitaire de - 6 M€ (contre -7,5 K€ en 2008). Après prise en considération des éléments exceptionnels, Bâtir Centre affiche un résultat net de 3,1 M€ (en hausse de + 0,5 M€ par rapport à 2008).

Les dettes financières s'élèvent à 197,8 M€ et les capitaux propres atteignent 66,6 M€ soit 24,2% du passif.

Exercice clos au 30/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
RESULTAT NET	1 660 965	2 450 643	3 654 156	2 607 644	3 071 796	464 152	17,8%
Capitaux propres	38 845 986	47 572 625	52 078 769	57 094 858	66 616 087	9 521 229	16,7%

• **LA SAHLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE**

Résultats et fonds propres positifs

La Ville d'Orléans garantit certains emprunts de la SAHLM Immobilière Val de Loire. L'encours garanti au 31/12/2009 est de 18,9 M€.

La SAHLM présente à fin 2009 un excédent d'exploitation de 8,9 M€ et un résultat financier déficitaire de - 8,1 M€. A fin 2009, le résultat net s'élève à 1,9 M€ en hausse de 0.8 M€ par rapport à 2008.

Les dettes financières atteignent 215,3 M€ et les capitaux propres s'élèvent à 77,9 M€, soit 25,5% du passif.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
RESULTAT NET	2 471 993	1 929 641	2 100 727	1 132 214	1 888 655	756 441	66,8%
Capitaux propres	66 693 942	69 101 700	71 891 045	74 705 156	77 902 772	3 197 616	4,3%

• LA SAHLM NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN

Résultats et fonds propres positifs

L'encours garanti au 31/12/2009 est de 8,8 M€. En 2009, la Ville a garanti un emprunt de 1,5 M€ à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin à hauteur de 50 % soit 0,75 M€.

La SAHLM présente à fin 2009 la structure financière des bailleurs sociaux. En effet, elle enregistre un excédent d'exploitation de 8,7 M€ en baisse par rapport à 2009 de 0,7 M€. Le déficit financier s'affiche à - 8,7 M€ en hausse de 0,8 M€. Le résultat net s'élève à 2,2 M€ en baisse de 0,5 M€.

Les capitaux propres s'élèvent à 34,5 M€ et les dettes financières à 219,8 M€. Comparativement aux autres bailleurs, le ratio capitaux propres sur total passif apparaît plus faible, 13%.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
RESULTAT NET	3 419 794	1 752 873	1 943 386	2 666 638	2 178 013	-518 637	-19,2%
Capitaux propres	24 194 101	25 969 596	30 220 653	28 906 952	34 514 216	5 607 264	19,4%

• L'ASSOCIATION LES AMIS DE PIERRE

Exploitation négative et fonds propres positifs

L'association les Amis de Pierre a été créée en 1987 pour venir en aide aux personnes handicapées mentales et à leurs familles. Après l'ouverture d'un premier accueil de jour pour 6 personnes, l'association a créé un foyer de vie occupationnel en novembre 2001, qui accueille aujourd'hui 37 résidents dont 25 internes.

En 2008, l'association désirant acquérir les murs du foyer de vie dont elle était locataire a sollicité la Ville d'Orléans pour la garantie d'un prêt de 400 K€, à hauteur de 50 % soit 200 K€, destiné à financer l'acquisition. En contrepartie, l'association s'est engagée à accorder à la Ville une inscription hypothécaire actuellement en cours de formalisation.

Les comptes 2009 font apparaître un résultat d'exploitation négatif de - 2,5 K€, en amélioration toutefois par rapport aux exercices antérieurs. Les recettes d'exploitation, composées à 85% de subventions, notamment du département du Loiret, apparaissent en hausse en raison du versement d'une participation du département de Seine St Denis (71 K€)
Les charges d'exploitations diminuent de 35,7 K€, en raison d'une baisse des charges de personnel et des achats et charges externes.

Le résultat net 2009 est juste à l'équilibre. Les fonds propres se situent à 892 K€ fin 2009 ; la dette à long terme s'établissant à 908 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	897 777	1 077 628	1 264 092	1 540 411	1 549 021	8 610	1,8%
Prestations de services et ventes	164 704	187 789	192 749	227 535	187 523	- 40 012	-17,6%
Subventions d'exploitation	688 582	840 475	1 071 845	1 216 731	1 310 775	94 044	7,7%
dont subvention municipale	0	0	0	0	0	-	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	939 806	1 136 637	1 337 031	1 587 195	1 551 502	- 35 693	-2,2%
Achats et charges externes	176 117	212 430	253 674	281 588	253 871	- 27 617	-8,8%
Charges de personnel	650 499	757 905	915 211	1 149 001	1 144 906	- 4 095	-0,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-42 029	-59 009	-72 949	-46 784	-2 481	44 303	-94,7%
RESULTAT NET	3 417	3 802	-7 451	2 295	836	1 459	-63,6%
Capitaux propres	619 822	614 271	682 729	957 309	891 602	- 65 707	-6,9%

• L'ASSOCIATION LA SAINTE FAMILLE

Exploitation positive, résultat net négatif et fonds propres positifs :

L'association La Sainte Famille bénéficie de la garantie de la Ville pour différents emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la reconstruction et l'extension de la Maison de retraite Nazareth située rue du faubourg Bannier.

Au 31/12/2009, l'encours garanti par la Ville s'élève à 2,86 M€ (5,7 M€, garanti à 50%), auquel s'ajoute un encours complémentaire de 0,7 M€ (1,4 M€ garanti à 50%) garanti en 2010. En contrepartie de sa garantie, la ville bénéficie d'une clause d'inaliénabilité en cours de formalisation.

Fin 2009, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation positif de +155,6 K€ (en hausse par rapport à 2008). Les produits d'exploitation évoluent favorablement de +33% (+411 K€), les charges évoluant parallèlement de 8,2% (+114 K€). Le résultat financier 2009 fait apparaître un déficit de -294 K€, lié à la charges des intérêts des emprunts mobilisés pour le financement des travaux effectués sur la maison de retraite Nazareth. Après prise en compte du résultat exceptionnel (-143 K€), le résultat net de clôture se solde à -282 K€.

Du fait de l'intégration des subventions d'investissement reçues, les capitaux propres sont en progression et atteignent 2 161 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	892 181	1 024 429	1 164 482	1 315 267	1 660 504	345 237	26,2%
Prestations de services et ventes	779 550	936 838	1 025 308	1 210 133	1 651 424	441 291	36,5%
Subventions d'exploitation	10 000	690			9 080	9 080	
dont subvention Ville d'Orléans							
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	902 485	1 044 560	1 268 727	1 401 649	1 504 904	103 255	7,4%
Achats et charges externes	197 087	238 405	190 915	225 280	254 162	28 882	12,8%
Charges de personnel	616 681	706 795	984 294	1 075 419	1 151 391	75 972	7,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 304	-20 131	-104 245	-86 382	155 600	241 982	-280,1%
RESULTAT NET	3 924	6 063	-63 994	-75 815	-281 579	-205 764	271,4%
Capitaux propres	555 092	538 504	486 049	1 688 759	2 160 672	471 913	27,9%

O Le secteur de l'économie et du tourisme

Le périmètre de consolidation des risques du secteur de l'économie et du tourisme étudie 3 entités qui représentent 65% des subventions versées par la Ville pour ce secteur.

En 2009, les partenaires du secteur de l'économie et du tourisme concentrent 4% des subventions de fonctionnement versées par la Ville.

	Nombre entités	Montant subventions 2008	Montant subventions 2009	Evol %
Total	10	718 980	814 184	13,2%
Périmètre	3	542 000	530 000	-2,2%
% analysé	30%	75%	65%	

ENTITES	STATUT	LIENS AVEC LA VILLE	SUBVENTION D'EXPLOITATION ORLEANS 2009	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
OFFICE DE TOURISME	ASSO	subvention/m embre CA	400 000 €	741 635 €	54 %	Exploitation négative, fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
ORLEANS TECHNOPOLE	ASSO	subvention/m embre CA	80 000 €	1 293 313 €	6 %	Pas de risques identifiés	☺	NEANT
MAISON DE L'EMPLOI	ASSO	subvention/m embre CA	50 000 €	201 859 €	25 %	Juste équilibre, fonds propres positifs	☹	SURVEILLANCE
		TOTAL	530 000 €					

• L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME ET DE CONGRES D'ORLEANS

Exploitation négative et fonds propres positifs

En 2009, une nouvelle convention cadre été conclue entre la Ville et l'Office pour la période 2009-2013, parallèlement à la reprise par l'Office de l'activité d'Orléans Congrès gérée antérieurement par Orléans Gestion. Cette nouvelle mission permet à l'Office de valoriser le potentiel d'accueil du territoire Orléanais et d'élargir son offre.

Fin 2009, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif de -73,3 K€ en raison d'une progression des charges courantes (+25,9% de charges soit 167,7 K€ : +29% de personnel et +19% d'achats) supérieure à celle des recettes (+5,6% soit 39,4 K€). Après prise en compte des résultats exceptionnels, le résultat net de clôture s'établit à -54,7K€. Les fonds propres l'association diminuent tout en restant positifs à 34,1 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	667 435	675 164	644 464	702 221	741 635	39 414	5,6%
Prestations de services et ventes	184 792	271 090	237 845	261 067	292 320	11 253	4,0%
Subventions d'exploitation	400 000	400 000	400 000	412 000	416 164	4 164	1,0%
dont subvention Ville d'Orléans	400 000	400 000	400 000	412 000	400 000	-12 000	-2,9%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	643 136	664 086	647 134	647 248	814 979	167 731	25,9%
Achats et charges externes	207 341	274 932	247 234	241 931	288 745	46 814	19,4%
Charges de personnel	390 712	372 050	391 850	387 936	501 297	113 361	29,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 299	11 078	-2 670	54 973	-73 343	-128 316	-233,4%
RESULTAT NET	29 094	24 850	3 804	16 061	-54 680	-70 741	-440,5%
Capitaux propres	47 441	71 086	73 960	89 375	34 071	-55 304	-61,9%

• L'ASSOCIATION ORLEANS TECHNOPOLE

Résultats et fonds propres positifs

En 2009, l'activité relative au développement économique a été réintégrée au sein des services de l'Agglo, modifiant significativement le périmètre des missions de l'association et les moyens affectés, notamment en matière de personnel.

Fin 2009, les comptes de l'association affichent des résultats positifs, l'exploitation se soldant par un résultat positif de + 23,2 K€. Le résultat net global s'établit fin 2009 à 55,9 K€ entraînant une hausse des fonds propres qui atteignent 294,9 K€.

exercice clos au 31/12/N	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 639 472	1 806 381	1 705 283	1 293 313	-411 970	-24,2%
Prestations de services et ventes	7 456	35 964	6 571	162 054	155 483	2366,2%
Subventions d'exploitation	1 630 023	1 760 320	1 697 180	1 106 174	-591 006	-34,8%
Dont subvention Ville d'Orléans	134 500	165 000	80 000	80 000	0	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 742 087	1 700 266	1 795 058	1 270 077	-524 981	-29,2%
Achats et charges externes	660 451	736 538	684 395	595 284	-89 111	-13,0%
Charges de personnel	1 043 396	936 800	1 087 431	658 598	-428 833	-39,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-102 615	106 115	-89 775	23 235	113 010	125,9%
RESULTAT NET	-59 742	133 610	-66 143	55 921	122 064	184,5%
Capitaux propres	224 714	325 988	210 043	294 929	84 886	40,4%

• L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI

Juste équilibre

Le résultat d'exploitation 2009 de l'association, négatif de 28,1 K€, apparaît toutefois en forte progression par rapport à 2008 en raison d'une progression des subventions reçues (conventionnement avec l'Etat). La subvention versée par la Ville reste inchangée. Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels excédentaires, le résultat net ressort tout juste à l'équilibre. Les fonds propres sont par conséquent stables à 29 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	410 414	188 307	335 306	147 005	78,1%
Prestations de services et ventes	0	0	504	504	
Subventions d'exploitation	407 720	185 316	330 576	145 260	78,4%
dont subvention municipale	50 000	50 000	50 000	-	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	215 770	342 525	363 399	20 874	6,1%
Achats et charges externes	43 787	73 464	83 361	9 897	13,5%
Charges de personnel	165 585	252 588	263 107	10 519	4,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	194 644	-154 223	-28 093	126 130	-81,8%
RESULTAT NET	0	0	0	-	0,0%
Capitaux propres	29 033	29 033	29 033	-	0,0%

o Le secteur développement urbain

- LA SEMDO

Résultat excédentaire et capitaux propres positifs :

En 2009, les investissements de la S.E.M.D.O. (société d'économie mixte d'aménagement) ont concerné 19 opérations d'aménagement pour un montant global de 15 M€ H.T.
 Le G.P.V. d'Orléans La Source représente 40% des investissements réalisés en 2009 (plus de 6 M€) : opération d'aménagement, groupe scolaire Kergomard, médiathèque Maurice Genevoix, centre commercial 2002, maison des associations.
 Les autres opérations importantes sont les Z.A.C. des Halles (21 %), la Z.A.C. du Larry à Olivet (9 %) et la Z.A.C. du Grand Hameau à Saint-Jean-de-Braye (8 %).

La Ville d'Orléans a confié à la SEMDO, la réalisation de différents programmes d'aménagement : ZAC des Halles 1&2, ZAC de la Charpenterie, ZAC Coligny, ZAC Sonis, ZAC du Clos de la Fontaine, ZAC de la tête nord du pont de l'Europe, ZAC du Champ Chardon, ZAC Bourgogne...

Dans ce contexte, la Ville garantit les emprunts réalisés de la société pour un encours global au 31/12/2009 de 15,4 M€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	16 124 470	27 517 185	36 564 254	38 929 529	35 834 693	-3 094 836	-7,9%
Prestations de services et ventes	5 875 572	11 409 803	13 897 579	20 513 233	15 999 637	-4 513 596	-22,0%
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0,0%
dont subvention Ville d'Orléans	0	0	0	0	0	0	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	15 945 056	29 002 754	36 884 532	38 922 551	35 759 753	-3 162 798	-8,1%
Achats et charges externes	9 476 923	21 210 739	30 178 586	29 189 580	23 911 236	-5 278 344	-18,1%
Charges de personnel	1 242 393	1 369 962	1 379 886	1 482 342	1 202 627	-279 715	-18,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	179 490	-1 485 568	-320 278	6 978	74 940	67 962	973,9%
RESULTAT NET	67 013	118 740	173 693	67 932	42 311	-25 621	-37,7%
Capitaux propres	1 708 569	1 573 227	1 746 920	1 814 862	1 857 163	42 311	2,3%

III. Les délégations de service public

- LA SEM ORLEANS GESTION

Les comptes de la SEM Orléans Gestion présentent un résultat d'exploitation légèrement négatif de -72,3 K€, en raison principalement de la diminution des reprises sur amortissement. Les charges de fonctionnement apparaissent en baisse globale de 6%, les produits d'exploitation restent stables. Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net est positif de + 26,9 K€.

Les fonds propres sont stables à hauteur de 1 843 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	10 022 452	10 090 501	10 389 049	10 502 354	9 853 352	548 972	-6,2%
Prestations de services et ventes	6 563 319	8 685 703	9 423 996	9 214 549	9 228 523	14 974	0,2%
Subventions d'exploitation	981 017	1 024 042	223 084	124 384	163 254	38 870	31,3%
dont subvention Villa d'Orléans	533 076	1 066 226	175 214	124 304	163 254	38 950	31,3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	10 057 007	9 911 954	10 191 992	10 498 635	9 925 664	572 971	-5,5%
Achats et charges externes	3 551 994	3 260 860	3 841 208	4 173 844	3 617 310	556 534	-13,3%
Charges de personnel	3 546 841	3 639 990	3 886 949	3 044 408	3 990 346	45 936	1,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-34 554	178 546	197 157	3 720	-72 282	76 002	-20,4%
RESULTAT NET	39 426	63 922	87 281	55 675	26 857	38 818	-58,1%
Capitaux propres	1 664 666	1 711 790	1 752 874	1 832 351	1 843 010	10 659	0,6%

• L'ASSOCIATION ANTIROUILLE

L'Astrolabe, équipement culturel destiné aux Musiques Actuelles, créé en 1999, fait l'objet d'une délégation de service public à l'association l'Antirouille, depuis 2004.

Depuis sa création l'Astrolabe a acquis une reconnaissance régionale, voire nationale, dans le domaine de la diffusion des musiques actuelles. Son inscription dans le dispositif national Scène de Musique Actuelle fait l'objet d'une convention passée avec l'Etat, la Région et la Ville renouvelée régulièrement.

L'année 2009 confirme le retour à l'équilibre constaté en 2008. Le résultat d'exploitation s'établit à 30,3 K€ pour un budget globalement à la baisse à la fois en recettes et dépenses, le recul de vente de billets ayant été compensé par une diminution des charges de personnel et d'achats de spectacles. Les capitaux propres s'élevaient à 569 K€ (58 K€ de fonds propres et de 511 K€ de provisions réglementées).

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	815 014	815 389	835 539	904 593	841 842	-62 741	-6,9%
Prestations de services et ventes	244 340	221 368	215 442	280 351	241 940	-38 411	-13,7%
Subventions d'exploitation	534 447	558 955	568 304	573 767	562 963	-10 804	-1,9%
dont subvention Ville d'Orléans	358 477	358 477	346 587	334 577	360 000	25 423	7,6%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	811 104	779 853	841 941	889 417	811 571	-77 846	-8,8%
Achats et charges externes	417 756	363 337	395 125	421 819	398 598	-23 221	-5,5%
Charges de personnel	342 105	355 460	402 183	417 339	374 208	-43 131	-10,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 910	35 536	-6 352	15 166	30 271	15 105	99,6%
RESULTAT NET	7 847	33 000	8 181	20 200	-14 193	-6 007	-29,7%
Capitaux propres	580 096	541 857	438 945	650 503	569 265	-81 218	-12,5%

• LA SA ORLEANS SPECTACLES

La société Orléans Spectacles, filiale d'Orléans Gestion, intervient dans le cadre d'une délégation de service public pour la gestion du Zénith d'Orléans. Fin 2009, les comptes présentent un résultat d'exploitation positif de 44,8 K€, en stabilité par rapport à 2008, les charges et produits évoluant de manière équivalente. Le résultat net 2009 s'élève à 29,8 K€, et les fonds propres atteignent 360,9 K€.

Exercice clos au 31/12/N	2005	2006	2007 *	2008	2009	2009-2008	2009-2008
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 347 909	1 513 397	1 305 196	1 216 847	1 311 859	95 012	7,81%
Prestations de services et ventes	924 745	1 337 567	1 289 595	1 216 847	1 311 859	95 012	7,81%
Subventions d'exploitation	422 065	175 830				0	
dont subvention municipale	553 078	553 078				0	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 350 816	1 445 957	1 267 748	1 173 871	1 267 057	93 186	7,94%
Achats et charges externes	595 677	751 292	760 425	676 554	705 265	28 711	4,24%
Charges de personnel	202 518	139 066	168 072	149 715	214 828	65 113	43,49%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 907	67 540	37 450	42 976	44 803	1 827	4,25%
RESULTAT NET	3 023	39 351	30 732	28 596	29 803	1 205	4,21%
Capitaux propres	232 397	271 749	302 481	331 079	360 882	29 803	9,00%

* Signature avenant orléans spectacle 2007 : modification du montant de la redevance due par le fermier et suppression de la participation Ville

- **LA SA LYONNAISE DES EAUX**

La Ville d'Orléans a délégué par voie de concession la gestion de son réseau d'eau potable à la société Lyonnaise des eaux. L'échéance du contrat est fixé au 31/12/2011.

Au cours de l'année 2009, la ville a lancé une consultation pour bénéficier d'une assistance technique, juridique, financière et développement durable, afin d'être accompagnée dans le renouvellement de la délégation de service public et pour la négociation du nouveau contrat.

- **LA SA NUMERICABLE**

La SA Numéricable intervient dans le cadre d'une délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication de la Ville d'Orléans.

Le contrat de concession arrivera à échéance fin avril 2013. Les résultats de l'audit lancé par la Ville en 2008 ont mis en avant le faible entretien du réseau.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a, par un jugement rendu le 4 août 2009, rejeté les demandes formulées par la Société NC NUMERICABLE visant à annuler les titres émis par la Ville d'Orléans au titre des redevances dues pour les années 2005, 2006 et 2007. La Cour Administrative d'Appel de Nantes a rejeté en appel, par un arrêt du 31/08/2010 les demandes de la Société NC NUMERICABLE.

- **LA SA SOCOS**

La SA SOCOS est délégataire de la gestion du réseau de chaleur urbain situé au sud de la Loire. La réalisation du Grand Projet de Ville a un impact important sur l'équilibre d'exploitation de la SOCOS en raison des démolitions d'immeubles et des aménagements réalisés sur le quartier.

Dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville, et plus particulièrement des objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'émission de CO2, la Ville a demandé à la S.O.C.O.S., la construction d'une chaufferie biomasse au bois.

La réalisation de ce projet qui permet de substituer une chaufferie bois à la chaufferie actuelle fonctionnant au fioul est intégrée au contrat de concession par délibération du 26 mars 2010.

- **LA SA SOCIETE ORLEANAISE DE CHALEUR**

La gestion du réseau urbain de chaleur situé au Nord de la Loire a été concédée à la SODC. Un avenant n°8 au contrat de concession, approuvé le 25 janvier 2008 a prolongé la durée du contrat (5 ans), afin de prendre en compte les effets de dévoilements de réseaux effectués dans le cadre du passage de la seconde ligne de tramway. L'échéance du contrat est donc prorogée au 30 juin 2018.

• **SOGERES**

La Ville d'Orléans et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ont décidé conjointement de procéder au renouvellement de leur service public de restauration collective.

Au terme de la procédure de consultation, l'offre de Sogeres a été retenue (délibération du 19/06/2009).

Le délégataire, exploite le service de restauration collective de la Ville d'Orléans et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Orléans à ses risques et périls à compter du démarrage de l'exploitation du service de restauration le 1er septembre 2009.

Le délégataire doit notamment assurer l'exploitation de la cuisine centrale, le gros entretien, l'entretien et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'accomplissement du service, l'entretien courant et le nettoyage des locaux, la maintenance et le renouvellement des matériels en cuisine centrale.

Le contrat d'affermage impose par ailleurs au délégataire d'exercer ses missions dans le respect des engagements de la Ville en matière de développement durable.

IV. Les engagements hors bilan

La Ville d'Orléans a contracté, vis à vis de différents partenaires, des engagements financiers qui impacteront ses marges de manœuvre sur les années à venir.

- Le **Grand Projet de Ville** : initialement fixé à 151 M€ TTC, le montant global de la convention ANRU a été porté à 184 M€ TTC par avenant successifs.

En matière de dépenses d'investissement, la part de la Ville est de l'ordre de 55 M€ TTC au titre du financement de la convention publique d'aménagement. Déduction faite des subventions d'équipement attendues à hauteur de 27,5 M€, la participation nette de la Ville s'établit à 27,5 M€ TTC.

Les principales opérations financées dans le cadre du Grand projet de Ville sont les suivantes :

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	COUT VILLE EN M€ TTC
Participation OPAC	3,8
Voies et réseaux	12,7
Résidentialisation	9,9
Equipements publics :	
- construction d'un groupe scolaire,	5,7
- restructuration du Centre Commercial 2002,	4,8
- construction d'un complexe sportif,	6,3
- construction d'une médiathèque,	5,0
- Théâtre Gérard Philipe,	0,7
mise en place d'une maison des associations et d'un lieu d'animation pour les jeunes.	3,1
Autres (démolition du Centre Commercial Beauchamps, ingénierie, rémunération aménageur, ...)	3,2
ENGAGEMENT TOTAL VILLE AU 31/12/2009 (yc avenant 3)	55
VERSEMENTS EFFECTUES AU 31/12/2009	41
ENGAGEMENT RESIDUEL	14

	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	Subventions attendues	Subventions encaissées	Reste à encaisser
ANRU	13,0	5,5	7,6
Département	4,8	2,5	2,4
Région	5,0	3,7	1,2
Etat	1,1	0,9	0,3
AGGLO	3,3	3,3	-
CDC	0,1	0,1	-
TOTAL	27,5	16,0	11,5

Un avenant n° 5 à la convention a été approuvé par le Conseil Municipal du 28 mai 2010 portant le total du programme GPV à 196 M€ TTC. L'objet du nouvel avenant est d'intégrer dans la maquette financière les opérations validées dans le cadre du « plan de relance ANRU 2009 », d'actualiser les plans de financement et en particulier de réaffecter les subventions ANRU en lien avec les moins-values constatées sur certaines opérations de démolition, d'actualiser les plannings et de proroger de 18 mois la convention.

Dans le cadre de cet avenant, la participation nette globale de la Ville est augmentée de 1,5 M€.

- **Le plan CGLLS** : ce plan conclu en 2003 est destiné à accompagner l'OPH Les Résidences de l'Orléanais dans son redressement financier. L'engagement financier de la Ville est globalement de 13 421 K€ sur la période 2003 - 2008 :
 - Au titre de l'article 3-1 de la convention CGLLS, la Ville s'est engagée à verser une subvention d'exploitation de 4.51 M€ (750 K€/an)
 - Au titre de l'article 3-2 de la convention CGLLS, la Ville s'est engagée à apporter à l'OPH une somme de 2,77 M€ en capital.
 - Au titre de l'article 3-3, la Ville s'est engagée sur un montant de 6,14 M€, dans le cadre des conventions territoriales, GPV et CTA.

Au 31/12/2008, la ville a versé la totalité de la subvention de fonctionnement de 4.5 M€ (article 3-1).
Au 31/12/2008, la Ville a versé un total de 6.6 M€ de participations d'investissement (article 3-2/3-3). A la fin du plan initial, l'engagement résiduel de la Ville s'élève donc à 2,3 M€.

Courant 2009, la Ville, l'OPH et les différents partenaires ont finalisé l'avenant de la convention CGLLS. Par délibération du 18 décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté un avenant n°1 de prolongation jusqu'en 2014 dans lequel la participation globale d'investissement de la Ville passe de 8,9 M€ (convention initiale) à 10 M€.

Dans le cadre du budget 2009, la Ville a versé 0,85 M€ à l'office dans le cadre des conventions territoriales Argonne et GPV. Au 31/12/2009, la participation d'investissement de la Ville atteint un volume global de 7,5 M€. Par conséquent, il restera donc 2,8 M€ à verser jusqu'en 2014.

- **Le projet Gare** : En application de la convention signée le 22 juin 2005, la Ville s'est engagée à financer 7,3 M€ sur un coût global de 38,7 M€ (dont 500 K€ d'acquisitions foncières).

A fin 2009 le solde des engagements résiduels s'élève à près de 1 M€.

La première phase du projet concernant la livraison de la Halle des Voyages est achevée, toutefois, le compte définitif des bilans et opérations reste à établir par la S.N.C.F.

Les modalités de mise en œuvre de la seconde phase sont toujours en cours de discussion.

- **Le projet Dupanloup** :

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat – Région 2007-2013, il a été décidé, au titre du volet Enseignement Supérieur – Recherche, et dans le cadre de l'opération Orléans - Ville Universitaire, de transformer l'Hôtel Dupanloup en Centre Universitaire et de Recherche sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Orléans. Le coût total de l'opération est de 12,2 M€.

Après appel d'offres ouvert européen, la maîtrise d'ouvrage de l'opération a été attribuée à la SEMDO par délibération du Conseil Municipal du 11/09/2009 et une convention de mandat a été signée.

- **La convention territoriale de l'Argonne 2007 – 2012** : Le projet de Renouveau Urbain établi avec l'ensemble des partenaires et notamment Les Résidences de l'Orléanais, bailleur social concerné par ce quartier, a été validé par le comité d'engagement de l'A.N.R.U. le 29 novembre 2007. La convention a été signée par tous les financeurs le 12 février 2008, sur la base d'une délibération adoptée le 25 janvier 2008. La convention couvre la période 2007-2012 pour un montant global de dépenses de 62,6K€. Sur cette somme, la Ville est engagée pour 23,9 M€ et attend parallèlement 8,6 M€ de recettes, soit un engagement net de 15 M€.

▪ **Les ZAC en concession d'aménagement (hors GPV) :**

La Ville a confié à la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (SEMDO), par voie de concession ou de mandats, l'étude ou la réalisation d'opérations d'aménagement et d'urbanisme et la construction d'équipements publics

Fin 2009, la ville dispose de 9 opérations d'aménagement en cours (hors GPV) auprès de la SEMDO : 9 ZAC sous la forme de traités de concession d'aménagement

Au cours de l'année 2009 :

- par délibération du 27/03/2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'avenants aux opérations ZAC halles 1&2 et ZAC de la Charpenterie afin de prendre en compte un certain nombre d'évolutions des projets et de travaux complémentaires, l'évolution de la participation de la Ville ainsi qu'un prorogation de durée,
- par délibération du 10/07/2009, le Conseil Municipal a autorisé un avenant au traité de concession d'aménagement de la ZAC Colligny, afin de proroger sa durée de trois ans,
- par délibération du 23/10/2009, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de clôture du traité de concession d'aménagement pour la ZAC des Halles Châtelet et à supprimer la ZAC.

Au 31/12/2009, les engagements de la Ville à travers ses opérations en concession d'aménagement sont les suivants :

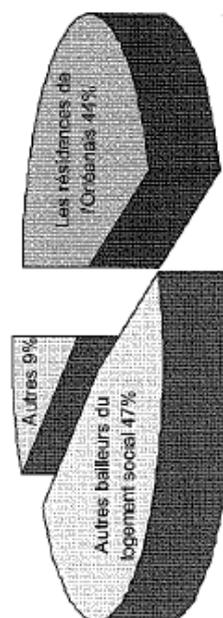
	en M €	COUT TOTAL HT	DEPENSES CUMULEES AU 31/12/2009 HT	% DEPENSES REALISEES	PARTICIPATION TOTALE VILLE D'ORLEANS (1)	PARTICIPATION VERSEE CUMULEE AU 31/12/2009* (2)	% PARTICIPATION VERSEE
TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT		133,9	85,5	64%	42,1	20,7	49%
ZAC DES HALLES 1		11,1	7,1	64%	7,6	4,9	64%
ZAC DES HALLES 2		24,5	13,0	53%	14,7	8,6	58%
ZAC DE LA CHARPENTERIE		28,9	28,9	100%	7,1	7,1	100%
ZAC COLIGNY		18,4	16,7	90%	0,4	-	0%
ZAC SONIS		17,4	9,2	53%	0,5	-	0%
ZAC DU CLOS DE LA FONTAINE		12,4	5,2	42%	0,1	-	0%
ZAC TETE NORD DU FONT DE L'EUROPE		1,8	1,4	78%	1,8	0,1	5%
ZAC DU CHAMP CHARDON		3,7	2,5	68%	-	-	0%
ZAC BOURGOGNE		15,7	1,6	10%	9,8	-	0%

Solde de participation à verser (1)-(2) : 21,4

d'après les CRAC 2009 validés au Conseil Municipal du 09/07/2010
* d'après le compte administratif 2009 de la Ville d'Orléans

- Les garanties d'emprunt : au 31/12/2009, le montant des garanties d'emprunts s'élève à 175,9 M€ contre 172,2 M€ fin 2008.

Bénéficiaires	Encours au 31/12/2009 (en M€)	%
OPH LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	76,87	43,7%
BATIR CENTRE	22,88	13,0%
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	18,91	10,7%
SEMDO	15,42	8,8%
SA HLM FRANCE LOIRE	14,24	8,1%
NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN	8,81	5,0%
LOGEMLOIRET-OPH DU LOIRET	8,39	4,8%
LA SAINTE FAMILLE-MR NAZARETH	2,86	1,6%
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	2,69	1,5%
Le C.R.O.U.S ORLEANS-TOURS	1,96	1,1%
SA D'HLM FRANCE HABITATION	1,71	1,0%
CENTRE HOSP REG ORLEANS	0,43	0,2%
STUART COMMERCIAL SA	0,39	0,2%
LES AMIS DE PIERRE	0,20	0,1%
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	0,14	0,1%
ASSOCIATION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	0,04	0,0%
Total quotité garantie par la Ville	175,9	100,0%



Les résidences de l'Orléanais Autres bailleurs du logement social Autres

N° 11 – Décision modificative n° 3.

M. MARTIN – *Cette décision modificative est une des plus belles que j'ai à présenter, car nous arrêtons, à travers cette délibération et cela viendra plus tard dans la délibération de détail, le montant de la transaction que nous avons conclu avec Scott Paper.*

Vous vous souvenez que, le mois dernier, la transaction avait été montée au Conseil Municipal et vous avait été présentée dans son principe. Entre temps, nous avons beaucoup travaillé, les avocats aussi. Nous avons maintenant le montant définitif de cette transaction dont le montant encaissé par la Ville est de 4 300 000 €. C'est donc une somme tout à fait considérable qu'il vous est proposée d'inscrire en recette. Il y a deux écritures, car c'est un peu compliqué. Il faut reprendre des provisions, il faut inscrire, mais le montant est bien de 4 300 000 €.

Il vous est proposé d'inscrire cette recette en réduction de la dette. Il aurait pu évidemment être choisi de vous proposer ce soir, mais ce n'était pas du tout la stratégie suivie, d'engager des dépenses. Certains auraient souhaité des dépenses de fonctionnement, je n'en doute pas. Ils ne sont pas là, alors la demande n'existe pas. Mais, même en investissement, le but est de conserver les marges de manœuvre de la Ville. 4 000 000 €, c'est bon à prendre pour réduire la dette et pour revoir comment, avec cette marge de manœuvre supplémentaire, nous construirons les investissements de la Ville sur le moyen terme.

C'est ce qui vous est proposé dans cette délibération. Puis il y a un certain nombre d'éléments plus accessoires.

M. GABELLE – *C'est simplement pour une petite précision. Concernant la délibération Scott Paper que nous avons eu l'autre jour et dont M. Michel MARTIN parle, les élus de l'opposition municipale d'Orléans ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord pour qu'on puisse obtenir les 3 000 000 €, alors que...*

M. le Maire – 3 900 000 €.

M. GABELLE – 3 900 000 €, alors que l'opposition du Conseil Général a voté pour qu'il obtienne le 1 300 000 € qui lui revenait. Il n'y en a qu'un qui a été fidèle dans son vote, c'est M. Michel RICOUD qui s'est abstenu dans les deux cas.

M. le Maire – *C'est bien la logique de s'opposer pour s'opposer, de refuser que l'on encaisse 4 300 000 €, il faudra m'expliquer.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

BUDGET PRINCIPAL

I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
<u>a) Fonctionnement</u>			
830 617 Etudes et recherches Subvention Diagnostique vulnérabilité - EPL TRIS – Risques Urbains	- 3 000,00	831 6574 Subvention de fonctionnement aux asso Subvention Diagnostique vulnérabilité - EPL TRIS – Risques Urbains	3 000,00
311 637 Autres impôts taxes et versements assim Régularisation facture SACEM CCTO – Conservatoire	-417,00	311 651 Redevances Régularisation facture SACEM CCTO – Conservatoire	417,00
33 6233 Foire et expositions Subv enregistrement album CCCA – Culture et création artistique	- 4 000,00	33 6574 Subventions de fonctionnement aux asso Subv enregistrement album CCCA – Culture et création artistique	4 000,00
830 617 Etudes et recherches Subvention opération Pull Over + PPEH – Pôle environnement hygiène	-1 500,00	830 6574 Subvention de fonctionnement aux asso Subvention opération Pull Over + PPEH – Pôle environnement hygiène	1 500,00
90 6281 Concours divers - cotisations Revalorisation Subvention Cluster Dream UUERI – Enseignement sup – Recherche Inov	-3 500,00	23 6574 Subvention de fonctionnement aux asso Revalorisation Subvention Cluster Dream UUERI – Enseignement sup – Recherche Inov	3 500,00
<u>b) Investissement</u>			
020 2315 13Z456 Installations, matériel et outillage tec Matériel Régie – visseuse et mesure isolement Pg : Renouvellement dispositif électrique TPAT – Direction du patrimoine	-810,00	020 2188 13B250 Autres Immobilisations corporelles Matériel Régie – visseuse et mesure isolement Pg : Acquisition matériel domaine TPAT – Direction du patrimoine	810,00
020 2183 13Z005 Constructions Installation système SEAL Pg : Grosses réparations immeubles TDEP - Direction de l'Espace Public	-10 000,00	020 205 13B024 Concessions et droits similaires, brevet Installation Système SEAL (10 000) Installation ASCOL (8200) ADSI - Direction des Systèmes d'Information	18 200,00
020 2315 13C260 Installations, matériel et outillage tec Installation ASCOL Pg : Renouvellement du matériel audiovisuel TPAT – Direction du patrimoine	-8 200,00		

- Séance du vendredi 22 octobre 2010 -

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
821 20415 07A463 Subventions investissement Rue des Murlins Pg : PAV TCCO – Conception et conduite d’opération	-60 000,00	822 2315 07A032 Installations, matériel et outillage tec Rue des Murlins Pg : Refection de voiries TCCO – Conception et conduite d’opération	60 000,00
824 2031 10A452 Frais d’études Ravalement accéléré Pg : Projet centre ville UUAM – Aménagement Urbain	- 19 500,00	824 2042 10A104 Subvention d’équipement aux pers de droit privé Ravalement accéléré Pg : Campagne de ravalement UUSL – Droit des sols	19 500,00
824 2042 10A474 Subvention d’équipement aux pers de droit privé Réaffectation Participation - Avance Pg : ZAC Bourgogne UUAM – Aménagement Urbain	-1 495 000,00	824 238 10A474 Avances Réaffectation Participation - Avance Pg : ZAC Bourgogne UUSL – Droit des sols	1 495 000,00
830 2031 08B452 Frais d’études Achat PH-mètre Pg : Ressources en eau PPEH – Pôle environnement hygiène	- 284,00	824 2188 09E001 Autres Immobilisations corporelles Achat PH-mètre Pg : Actions de proximité PPRO – DGA Proximité	284,00
213 2315 06A427 Installations, matériel et outillage tec Besoin complémentaire mat info Pg : équipement info des écoles FEDU – Direction de l’éducation	- 5 000,00	213 2183 06A427 Matériel de bureau et matériel info Besoin complémentaire mat info Pg : équipement info des écoles FEDU – Direction de l’éducation	5 000,00
33 2313 05A470 Constructions Achat compresseur Pg : Collégiales St Pierre le Puellier - Aménagt CCCA – Culture et création artistique	- 2 732,00	33 2188 05A085 Autres Immobilisations corporelles Achat Compresseur Pg : Equipement direction de l’action culturelle CCCA – Culture et création artistique	2 732,00
322 2161 05A068B Oeuvres et objets d art Avancement restauration Batailles – Richelieu Pg : enrichissement des collections des musées CMBA – MUSEE DES BEAUX ARTS	- 14 295,00	322 2316 05A067 Restauration des collections et œuvres Avancement restauration Batailles - Richelieu Pg : restauration collection richelieu CMBA – MUSEE DES BEAUX ARTS	14 295,00
824 2315 10A475 Installations, matériel et outillage tec Dispositif WIFI Pg : ZAC CARMES MADELEINE CMBA – MUSEE DES BEAUX ARTS	- 7 000,00	020 2183 13B023 Matériel de bureau et matériel info Dispositif WIFI Pg : Postes de travail ADSI – Direction des systèmes d’information	7 000,00

- Séance du vendredi 22 octobre 2010 -

b) Entre section

<u>Prélèvement</u>		<u>en €</u>	<u>Affectation</u>		<u>en €</u>
022 611		- 3 500,00	020 2184	01B215	3 500,00
Contrats de prestations de services			Mobilier		
Achat tables et chaises			Achat tables et chaises		
PELE – Citoyenneté – Nationalité - Election			Pg : équipement des salles polyvalentes		
			PELE – Citoyenneté – Nationalité - Election		
12 611		-220,00	12 2188	01C420	220,00
Contrats de prestations de services			Autres Immobilisations corporelles		
Achat télémètre et projecteur			Achat télémètre et projecteur		
PPEH – Pôle environnement hygiène			Pg : Santé publique		
			PPEH – Pôle environnement hygiène		

II. AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS

a) Ouverture - Fonctionnement

<u>En dépenses :</u>		<u>en €</u>
020 673		3 295 804,65
Annulation de titre sur exercices antérieurs		
Réduction de titre		
AFIN – Direction des Finances		
824 6228		155 000,00
Divers		
Avenant N° 5 Conv° Orléans Gestion		
TSTA – Stationnement		
020 658		35 150,00
Charges diverses de la gestion courante		
Régularisation de TVA		
AFIN – Direction des Finances		
95 611		20 000,00
Prestations de service		
Tourisme		
DREP – Direction des relations publiques		
23 6574		16 500,00
Subvention de fonctionnement aux associations		
Revalorisation Subvention Cluster Dream		
UUERI – Enseignement sup – Recherche Inov		
020 614 10A475		14 500,00
Charges locatives et de copropriété		
Supplément lié aux acquisitions carmes		
TDOM – Domaine communal et moyens généraux		

- Séance du vendredi 22 octobre 2010 -

<u>En dépenses :</u>	<u>en €</u>
020 6156 Maintenance Maintenance GESOUR ACOU – Courrier	13 000,00
020 6261 Frais d'affranchissement Crédits complémentaires ACOU – Courrier	10 000,00
020 63512 Taxes foncières Hausse taxe foncière TDOM – Domaine communal et moyens généraux	10 000,00

En recettes :

01 7817 Reprise de provision sur dépréciation AFIN – Direction des finances	7 621 937,11
--	---------------------

b) Ouverture Investissement

En dépenses :

822 2315 07A032 Installations, matériel et outillage Voirie rue Rabier PG : réfections de voiries TCCO – Conception et conduite d'opération	430 000,00
822 2315 07A0361 Installations, matériel et outillage Enfouissement CLEO PG : Enfouissement réseaux CLEO TCCO – Conception et conduite d'opération	130 000,00

En dépenses :

	<u>en €</u>
020 2183 13B023 Matériel de bureau et matériel info PC resp serv territ COSSI PG : Postes de travail ADSI – Direction des systèmes d'information	16 000,00
40 261 0000849 Installations, matériel et outillage Achat d'actions PG : Orléans Loiret Basket CSPO – Direction des sports	1 990,82

En recettes :

020 1641	-3 473 991,64
Emprunt d'équilibre	
AFIN – Direction des finances	

II. AUTORISER LES OUVERTURES EQUILIBREES PAR DES RECETTES

a) Ouverture en dépenses/Recettes- Fonctionnement

En dépenses :

322 611 0000980	50 000,00
Contrats de prestations de services	
PG : Exposition richelieu	
PPEH – Pôle Environnement Hygiène	

En Recettes :

322 74718 0000980	50 000,00
Locations tableau Gauguin – Musée Taipei	
PPEH – Pôle Environnement Hygiène	

En dépenses :

020 6226	75 000,00
Honoraires	
AJUR – Direction juridique	

En Recettes :

020 7718	75 000,00
Refus de rattachement 2009	
AFIN – Direction des Finances	

IV. AUTORISER LES ECRITURES D'ORDRE

En dépenses :

023 Virement à la section d'investissement	4 055 702,46
AFIN – Direction des finances	

En Recettes :

021 Virement de la section de fonctionnement	4 055 702,46
AFIN – Direction des finances	

BUDGET ANNEXE PARC FLORAL

I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>Prélèvement</u>			<u>en €</u>	<u>Affectation</u>			<u>en €</u>
a) Investissement							
823	2318	08D1020	- 15 000,00	823	2188	08D1008	15 000,00
Autres immobilisations corporelles en co				Autres Immobilisations corporelles			
Achats de végétaux				Achats de végétaux			
PG Ouvrage d'art pont blanc				PG : Oiseaux tropicaux			
TTRA – Travaux				TTRA – Travaux			

II. AUTORISER LES OUVERTURES EQUILIBREES PAR DES RECETTES

a) Ouverture en dépenses/Recettes- Investissement

<u>En dépenses :</u>				<u>en €</u>
823	2188	08D1023		15 184,00
Autres Immobilisations corporelles				
PG : Jardin FUSHIA				
TTRA – Travaux				
823	2188	08D3006		4 456,00
Autres Immobilisations corporelles				
PG : Equipement mobilier				
TTRA – Travaux				
823	2188	08D3005		360,00
Autres Immobilisations corporelles				
PG : Equipement Com				
TTRA – Travaux				
<u>En Recettes :</u>				
823	1312			20 000,00
Subvention Région				
TTRA – Travaux ».				

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 12 – Convention de partenariat en matière de services comptables, financiers et fiscaux à signer avec le Trésor Public. Approbation.

M. MARTIN – *Nous travaillons en proximité avec le Trésor Public. Cette convention a pour but de rappeler que nous voulons développer l'expertise fiscale, l'enrichissement des échanges d'informations, améliorer en général la qualité comptable, les recouvrements des recettes. C'est pour cela que je vous propose que nous conventionnions avec le Trésor Public.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans et l'Etat entretiennent de longue date des relations de collaboration étroites en matière de finances publiques.

Dans ce contexte, une convention de partenariat entre le Trésor Public et la Ville a été signée le 29 septembre 2003 et a donné lieu à la mise en œuvre de nombreuses actions, parmi lesquelles figure notamment la dématérialisation de la paie.

Dans le contexte général de réforme et de modernisation de l'Etat et des collectivités locales, la Ville d'Orléans, la Direction Régionale des Finances Publiques et la Trésorerie Orléans Municipale et Sud Loire ont souhaité traduire dans une nouvelle convention de partenariat leur volonté de s'engager activement dans une démarche visant à renforcer l'efficacité de la gestion publique, tout en s'inscrivant dans une politique responsable en terme de développement durable.

Plusieurs séances de travail en commun ont permis de définir des axes de travail prioritaires et des actions concrètes à mettre en œuvre de façon coordonnée au cours des cinq prochaines années.

Les axes de travail et les actions, déclinés dans le cadre de la convention proposée, concernent :

- le développement de l'expertise fiscale au service des décideurs,
- le développement et l'enrichissement des échanges d'informations entre l'ordonnateur et le comptable et l'extension progressive de la dématérialisation,
 - l'amélioration de l'efficacité des procédures permettant notamment de poursuivre le travail sur les délais globaux de paiement et d'améliorer les conditions de recouvrement de recettes,
 - l'amélioration générale de la qualité comptable.

A chacun de ces axes, le projet de convention associe une ou plusieurs fiches actions, précisant les objectifs poursuivis et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Cette convention est sans incidence financière.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat en matière de services comptables, financiers et fiscaux à passer avec le Trésor Public pour une durée de cinq ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. le Maire – *La délibération n° 13 et celles qui viennent après, sont les fameuses garanties d'emprunts.*

N° 13 – O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 20 logements situés 4 rue Jean d'Aulon à Orléans. Garantie d'un emprunt de 531 137 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – 531 000 € pour 20 logements 4 rue Jean d'Aulon.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 10 septembre 2010, l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 531 137 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la réhabilitation de 20 logements situés 4 rue Jean d'Aulon à Orléans.

Le département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 531 137 € souscrit par l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PDRAS est destiné à financer la réhabilitation de 20 logements situés 4 rue Jean d'Aulon à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt souscrit auprès de Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PDRAS

- Montant du prêt : 531 137€

- Durée totale du prêt : 20 ans

- Périodicité des échéances : annuelle

- Index : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb

- Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0,5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat du contrat en cas de variation du taux du livret A)
- Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 14 – O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Construction de 28 logements situés Z.A.C. du Clos Sainte-Croix à Orléans. Garantie d'un emprunt de 295 000 €.
Approbation d'une convention.

M. MARTIN – 50 % de 295 000 €, c'est-à-dire 147 500 € pour la Z.A.C. du Clos Sainte-Croix.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 13 septembre 2010, l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 295 000 € contracté auprès du C.I.L. Val de Loire et destiné à financer la construction de 28 logements collectifs situés Z.A.C. du Clos Sainte-Croix à Orléans.

Le Département est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière pour le remboursement de la somme de 147 500 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant total de 295 000 € que l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais se propose de contracter auprès du C.I.L. Val de Loire.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 28 logements collectifs à orléans – Z.A.C. du Clos Sainte-Croix 1.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt 1% rénovation urbaine consenti par le C.I.L. Val de Loire sont les suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : 0.6% les 10 premières années puis 1.25% au delà
- Durée de la période d'amortissement : 35 ans avec 25 ans de différé d'amortissement
- Périodicité des échéances : annuelle

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place sur simple notification du C.I.L. Val de Loire par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre le C.I.L. Val de Loire et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 15 – O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Construction de 12 logements situés Z.A.C. du Clos Sainte-Croix à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 528 159 €. Approbation d'une convention

M. MARTIN – *Toujours pour les Résidences de l'Orléanais, c'est 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 1 528 159 € de l'Office qui se compose de différentes opérations dont vous avez le détail dans la délibération.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 27 septembre 2010, l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 528 159 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la construction de 12 logements situés Z.A.C. du clos Sainte Croix à Orléans.

Le département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

I. GARANTIE D'EMPRUNT

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 528 159 € souscrit par l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt se compose d'un prêt P.R.U.C.D. d'un montant de 1 248 025 € et d'un prêt P.R.U.C.D. foncier d'un montant de 280 134 €.

Ces prêts sont destinés à financer la construction de 12 logements situés Z.A.C. du clos Sainte-Croix à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt souscrit auprès de Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt P.R.U.C.D.
- Montant du prêt : 1 248 025 €

- Durée du préfinancement : de 3 à 8 mois maximum
 - Durée de la période d'amortissement : 40 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb étant entendu que ce taux d'intérêt est susceptible de bénéficier d'une bonification de 35 pdb apporté par l'Etablissement prêteur ayant pour effet de ramener le taux actuariel annuel à Livret A + 25 pdb.
 - Taux annuel de progressivité : de 0% à 0.5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.
- Prêt P.R.U.C.D. foncier
 - Montant du prêt : 280 134 €
 - Durée totale du prêt : 50 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb.
 - Taux annuel de progressivité : de 0% à 0.5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt soit :

- 8 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans pour le prêt P.R.U.C.D.
- d'une période d'amortissement de 50 ans pour le prêt P.R.U.C.D. foncier

et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieur à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

II. RESERVATION DE LOGEMENT

ARTICLE 6 : L'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 2 logements, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre OPH d'Orléans les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 16 – **O.P.H. les résidences de l'Orléanais. Réhabilitation de 20 logements situés 16 rue de Cracovie à Orléans. Garantie d'un emprunt de 515 396 €. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN – *C'est pareil pour le 16 rue de Cracovie pour un montant de 515 396 €, toujours pour les Résidences de l'Orléanais.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 15 septembre 2010, l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 515 396 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la réhabilitation de 20 logements situés 16 rue de Cracovie à Orléans.

Le département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 515 396 € souscrit par l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PDRAS est destiné à financer la réhabilitation de 20 logements situés 16 rue de Cracovie à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt souscrit auprès de Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PDRAS
 - Montant du prêt : 515 396 €
 - Durée totale du prêt : 20 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
 - Taux annuel de progressivité : de 0 % à 0,5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat du contrat en cas de variation du taux du livret A)
 - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage à se substituer à l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'O.P.H. d'Orléans les résidences de l'Orléanais et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 17 – S.E.M.D.O. Opération Z.A.C. des Halles 1. Garantie d'un emprunt de 3 000 000 €. Approbation d'une convention

M. le Maire – *Il s'agit cette fois-ci de la S.E.M.D.O.*

M. MARTIN – *La S.E.M.D.O. engage des travaux. On a délibéré à ce sujet pour la Z.A.C. des Halles 1. Pour les financer, elle met en place des emprunts, notamment auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre. Elle peut solliciter la Ville pour une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % du montant.*

C'est ce qu'il vous est proposé d'accepter.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«La Ville a confié à la S.E.M.D.O. l'aménagement de la Z.A.C. des Halles 1 par convention publique d'aménagement en date du 19 décembre 2003.

Par lettre en date du 29 septembre 2010, la S.E.M.D.O. sollicite la garantie financière de la Ville pour 80 % d'un emprunt de 3 000 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre et destiné à financer la réalisation de l'opération Z.A.C. des Halles 1.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 3).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la S.E.M.D.O.,

Vu la proposition de financement formulée par la Caisse d'Epargne Loire Centre et le projet de contrat correspondant,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 80 % à la S.E.M.D.O. pour le remboursement d'un emprunt de 3 000 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre aux conditions suivantes :

Prêt Flexilis	
Organisme prêteur	Caisse d'Epargne Loire Centre
Montant du prêt	3 000 000 €
Quotité garantie demandée	80%
Durée totale	36 mois
Phase de consolidation	
Durée maximale	12 mois
Taux d'intérêt	EUR 1 MOIS +0.60%
Mise à disposition des fonds	Au fur et à mesure des besoins A J+1 (ouvre) pour toute demande notifiée avant 10h montant minimal de chaque tirage : néant. Nombre de tirages illimité
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Remboursement	Possible à tout moment, sans indemnité.
Consolidation(s)	Possible(s) à tout moment selon les conditions indiquées ci-après pour la phase de consolidation
Commission d'engagement	1 000 €
Commission de non utilisation	néant
Phase de mobilisation	
Durée maximale	36 mois
Montant minimum	Néant
Durée de consolidation	12 mois 24 mois 36 mois
EURIBOR 3, 6 ou 12 mois	+0.37% +0.38% +0.39%
Taux fixe annuel, amortissement	1.40% 1.46% 1.67%
Amortissement in fine. Ajouter les	Néant +0.15% +0.24%
Périodicité des échéances	En fonction des index : trimestrielle, semestrielle ou annuelle
Base de calcul des intérêts	Index EURIBOR : exact/360 – index taux fixe : 30/360
Remboursement anticipé du capital total ou partiel	Sans frais à tout moment

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Orléans s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne Loire Centre, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts (ou ressources) dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse d'Epargne Loire Centre discute au préalable l'organisme défaillant.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse d'Epargne Loire Centre et l'emprunteur.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Loire Centre et la S.E.M.D.O. ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 18 – S.E.M.D.O. Opération Z.A.C. des Halles 2. Garantie d'un emprunt de 3 000 000 €. Approbation d'une convention

M. le Maire – *C'est la Z.A.C. des Halles 2.*

M. MARTIN – *C'est la même opération, puisque pour les Halles il y a deux Z.A.C., des Halles 1 et des Halles 2. Le montant est à nouveau de 3 000 000 € garanti à 80 %.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a confié à la S.E.M.D.O. l'aménagement de la Z.A.C. des Halles 2 par convention publique d'aménagement en date du 26 novembre 2004.

Par lettre en date du 29 septembre 2010, la S.E.M.D.O. sollicite la garantie financière de la Ville pour 80 % d'un emprunt de 3 000 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre et destiné à financer la réalisation de l'opération Z.A.C. des Halles 2.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 3).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la S.E.M.D.O.,

Vu la proposition de financement formulée par la Caisse d'Epargne Loire Centre et le projet de contrat correspondant,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville d'Orléans accorde sa garantie à hauteur de 80 % à la S.E.M.D.O. pour le remboursement d'un emprunt de 3 000 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Centre aux conditions suivantes :

Prêt Flexilis	
Organisme prêteur	Caisse d'Epargne Loire Centre
Montant du prêt	3 000 000 €
Quotité garantie demandée	80%
Durée totale	36 mois
Phase de consolidation	
Durée maximale	12 mois
Taux d'intérêt	EUR 1 MOIS +0.60%
Mise à disposition des fonds	Au fur et à mesure des besoins A J+1 (ouvre) pour toute demande notifiée avant 10h montant minimal de chaque tirage : néant. Nombre de tirages illimité
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Remboursement	Possible à tout moment, sans indemnité.
Consolidation(s)	Possible(s) à tout moment selon les conditions indiquées ci-après pour la phase de consolidation
Commission d'engagement	1 000 €
Commission de non utilisation	néant
Phase de mobilisation	
Durée maximale	36 mois
Montant minimum	Néant
Durée de consolidation	12 mois 24 mois 36 mois
EURIBOR 3, 6 ou 12 mois	+0.37% +0.38% +0.39%
Taux fixe annuel, amortissement	1.40% 1.46% 1.67%
Amortissement in fine. Ajouter les	Néant +0.15% +0.24%
Périodicité des échéances	En fonction des index : trimestrielle, semestrielle ou annuelle
Base de calcul des intérêts	Index EURIBOR : exact/360 – index taux fixe : 30/360
Remboursement anticipé du capital total ou partiel	Sans frais à tout moment

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Orléans s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Epargne Loire Centre, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts (ou ressources) dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse d'Epargne Loire Centre discute au préalable l'organisme défaillant.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse d'Epargne Loire Centre et l'emprunteur.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Loire Centre et la S.E.M.D.O. ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 19 – Politique de lutte contre le changement climatique. Thermographie aérienne. Convention de partenariat avec l'Espace Info Energie. Attribution d'une subvention.

M. CARRE – *Cette délibération vous est proposée par notre collègue Mme Marie CUGNY-SEGUIN. Mais elle est absente aujourd'hui.*

Elle m'a proposé de la présenter.

On avait déjà voté une subvention avec la Jeune Chambre Economique qui a fait toute une présentation. D'ailleurs on le voit dans le cœur d'Orléans. Cela en a même été jusqu'à semer l'émoi des amoureux devant la statue de Jeanne d'Arc. Tout ce travail est en cours de restitution à l'égard de la population dans d'autres communes.

Pour Orléans, il est proposé qu'une sorte de caravane tourne avec les mairies de proximité pour que les personnes puissent aller voir ce qui les concerne dans leur quartier, puis surtout évidemment sur leur propre bâtiment.

M. le Maire – *La Jeune Chambre Economique a fait un travail vraiment remarquable. Je tiens à le saluer.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'Agenda 21 a défini un programme d'actions destinées à lutter contre le changement climatique. La Ville a, par ailleurs, signé en février 2009 la convention des maires qui l'engage dans la réalisation des objectifs européens en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, a été lancée l'élaboration d'un plan climat territorial ainsi qu'un bilan carbone « patrimoine et services ».

Ces différentes actions sont complétées par des projets permettant la prise de conscience par la population de ces enjeux. C'est à ce titre que la Ville a participé financièrement à l'opération « j'isol'ou » destinée à réaliser une thermographie aérienne de l'agglomération orléanaise.

L'opération de thermographie proposée par la Jeune Chambre Economique (J.C.E.) du Loiret s'est déroulée en deux temps :

1. la collecte et l'analyse des données,
2. l'organisation d'un salon de la restitution.

La collecte et l'analyse des données

La thermographie aérienne (survol de l'agglomération) a été réalisée par le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (L.N.E.) les 5 février, 2 et 3 mars 2010.

Depuis cette date, le L.N.E. a confectionné les cartes permettant de mettre en évidence les déperditions de chaleur en faisant appel à un éventail de couleurs : du bleu foncé, représentant les déperditions non perceptibles, au rouge foncé, correspondant à des déperditions excessives.

L'organisation d'un salon de la restitution

Il a eu lieu du 8 au 11 octobre 2010 à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Les visiteurs ont eu la possibilité de prendre connaissance des déperditions d'énergie sur leur patrimoine et ont trouvé sur place des professionnels de la construction, des installateurs et revendeurs spécialisés, des organismes proposant des solutions de financement..., permettant d'engager une dynamique de lutte effective contre les émissions de gaz à effet de serre.

A l'issue de ce salon, auquel la Ville a participé, il appartient à chaque collectivité de relayer l'information, dans la mesure où les fichiers sont mis à leur disposition pendant 5 années.

Pour mémoire, les communes de l'agglomération ayant participé à cette opération ont souhaité ne pas mettre, dans un premier temps, le résultat de la thermographie aérienne en libre accès sur Internet. En effet, les expériences d'autres collectivités ont mis en évidence que ce type de support est utilisé de façon abusive pour des démarches commerciales.

Ce principe énoncé, il est proposé d'organiser, pendant 1 mois, dans chaque secteur de la Ville (La Source, Saint-Marceau, Nord, Ouest, intra mails, Est), et ce de novembre 2010 à avril 2011 :

- une réunion publique, pour présenter la politique de la Ville en matière d'énergie, les enjeux de la lutte contre le gaspillage et les moyens techniques et financiers pour y contribuer (cf. planning prévisionnel en annexe 1),
- des expositions sur le thème des économies d'énergie, dans les mairies de proximité, les bibliothèques, les centres d'animation et autres sites de passage spécifiques aux quartiers,
- des permanences, dans les mairies de proximité pour assurer l'accueil du public (au minimum une permanence par semaine le mercredi après midi),
- une distribution gratuite de documentation permettant de se familiariser avec les modalités techniques et financières pour limiter les déperditions énergétiques.

Afin de pouvoir mener à bien cette campagne d'information, l'appui technique et logistique de l'Espace Info Energie (E.I.E.) de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement est nécessaire. Cet organisme détient en effet les outils pédagogiques (expositions, documentation, kit présentant les isolants,...) et la compétence technique (conseils auprès de la population,...).

Il est donc proposé une convention de partenariat avec l'E.I.E. pour bénéficier :

- du prêt de 4 expositions pendant 6 mois (« chaque fois ça compte », « économies d'énergie », « alerte aux climats », « terre pérenne »),
- de la mise à disposition en nombre illimité de guides à l'usage de la population (ex : guide pratique sur « l'isolation thermique », l'« Isolation thermique... une maison plus

hermétique, c'est logique », le « rénover sans se tromper », « l'éco prêt à taux zéro », guide annuaire de l'éco construction et de la maîtrise de l'énergie dans le Loiret « construire durable » ...),

- de l'intervention des conseils énergies lors des réunions publiques.

Par ailleurs, dans la continuité de ses missions générales, l'E.I.E. s'attachera à renseigner les propriétaires occupants et bailleurs orléanais souhaitant affiner leurs projets.

En contrepartie de ces services rendus, il est proposé que la Ville d'Orléans apporte son soutien financier au fonctionnement de l'E.I.E. à hauteur de 3 000 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver pour la durée de l'opération la convention de partenariat avec l'Espace Info Energie ;

2°) attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Espace Info Energie ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, article 6574, fonction 830, service gestionnaire PPEH ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 20 – Quartier Saint-Marceau. Secteur du Val. Acquisition de terres agricoles dans le périmètre de protection rapprochée des captages en eau potable de la Ville.

M. CARRE – *C'est sur la zone de captage des eaux. C'est Saint-Marceau, La Source et puis je ne suis même pas sûr que ce soit d'ailleurs à Orléans. Ce sont des terrains qu'on achète à M. TRICOT qui est un exploitant, qui est aussi un obtenteur de pivoines. M. le Maire, je sais que, comme moi, vous êtes sensible aux fleurs et au jardinage. Il a aussi des collections d'iris.*

On fait une convention pour acheter des terrains, car c'est notre mission publique. On fait cela en accord avec la S.A.F.E.R. On lui donne le droit d'exploiter, car il a une exploitation qui est toujours en activité sur ces terrains. C'est donc important. Puis on a mis un petit addendum en cours de discussion sur les collections utilisées par son exploitation. Il souhaite que les collections soient utilisées ultérieurement par ses enfants qui reprendront l'exploitation, ce qui est bien naturel. On pourrait peut-être avoir quelques rhizomes sans exclusivité. Cela reste ouvert en cours de négociation. Ce sera dans le contrat de vente.

Comme je parle à la place de Mme Marie CUGNY-SEGUIN, je précise que tout cela se fait non seulement par rapport aux zones de captage, mais par rapport aussi à toute la logique Agenda 21 qu'on développe dans le Val, sans pesticide, sans herbicide, qui permet une agriculture plus que raisonnée, à défaut d'être raisonnable sur ce secteur.

M. le Maire – *L'agriculture est très raisonnable, Mme d'AUX, puisqu'elle nous nourrit. C'est quand même déjà pas mal.*

Mme d'AUX – *C'est vraiment une délibération qui me fait plaisir. Cela fait pas mal d'années qu'on travaillait avec la S.A.F.E.R. On avait passé des délibérations pour confier à la S.A.F.E.R. cette mission de veille, dans le but justement de pouvoir acquérir des terres pour avoir une agriculture raisonnée. C'est très bien que cela puisse avancer. C'est bien pour tout le monde.*

M. le Maire – *Nous sommes effectivement arrivés à la conclusion de ce dossier.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par la délibération du 19 décembre 2008, la Ville a décidé d'engager une démarche d'acquisition de terres agricoles situées dans le secteur du Val et dans le périmètre de protection rapprochée des captages en eau potable de la Ville.

Depuis cette date, la Ville en partenariat avec la S.A.F.E.R., a ainsi acquis plus de 21 hectares de terres.

M. Alain TRICOT agissant pour son compte et en représentant de l'E.A.R.L. Pépinières TRICOT, a consenti à la S.A.F.E.R. une promesse de vente moyennant le prix principal de 400 000 €. La propriété comporte également un hangar agricole d'une surface au sol d'environ 200 m² et un bâtiment ancien corps de ferme pour partie à usage de grange, pour le surplus de bureaux. Ce bien était loué à l'E.A.R.L. Pépinières TRICOT, producteur de renommée nationale de pivoines et d'iris. La décision de vendre s'inscrit dans un plan amiable d'apurement de dette.

Il est proposé de se rendre acquéreur de cette propriété cédée libre de tout bail rural, dont la gestion sera confiée à la S.A.F.E.R. dans le cadre d'une convention de mise à disposition permettant à cette société de consentir un bail dérogatoire au statut de fermage. Ce bail comportera des clauses environnementales, notamment l'absence d'utilisation d'herbicides et de pesticides, la mise en œuvre de pratiques culturales de nature à garantir la préservation des eaux de surface et souterraines, et le transfert des charges d'entretien des bâtiments et du chemin au preneur. La Ville se rapproche de l'exploitant pour la propriété des pieds-mères d'iris et de pivoines à la fin de l'exploitation, en raison de leur intérêt botanique.

Le prix principal est fixé à 400 000 € au vu de l'avis de France Domaine du 27 août 2010. Des honoraires à hauteur de 9 % de cette somme sont dus à la S.A.F.E.R.

Ce bien qui conservera une affectation agricole sera incorporé dans la réserve foncière de la Ville.

Par ailleurs, cette acquisition sera éligible au dispositif d'aides versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de son 9^{ème} programme d'intervention pour la protection des captages.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir de M. Alain TRICOT et de l'E.A.R.L. Pépinières TRICOT un ensemble immobilier à usage agricole, parcelles cadastrées section EH n° 25-29-31-34-35-37-40-41, EI n° 11 sur la Commune d'Orléans, et AX n° 7-11-12-102 sur la Commune d'Olivet, ensemble de terres comportant des bâtiments affectés à l'exploitation, d'une superficie totale de 16 ha 67 a 56 ca, moyennant le prix de 400 000 € prix principal se décomposant en 370 000 € à verser à M. Alain TRICOT et 30 000 € à E.A.R.L. Pépinières TRICOT ; des honoraires à hauteur de 9 % H.T. du prix principal soit 36 000 €, sont dus à la S.A.F.E.R., auxquels s'ajoute la T.V.A., soit un total de 443 056 € ;

2°) autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente consécutif et le cahier des charges de cession prescrit par la S.A.F.E.R. ;

3°) solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une subvention dans le cadre de son programme pluriannuel d'intervention décidé par délibération du 8 octobre 2008 et de façon générale auprès de tout autre organisme ou collectivité ;

4°) imputer la dépense correspondant au prix d'achat, honoraires T.T.C. dus à la S.A.F.E.R. avec T.V.A. et les frais de l'acte notarié sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2111, opération 10A187, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VIE SOCIALE, EDUCATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

N° 21 – Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations.

Mme GRIVOT – *Il vous est proposé de voter un montant total de subventions de 38 000 € pour des clubs sportifs et des événements.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour être soutenues au titre des projets qu'elles souhaitent réaliser. Après étude de leur dossier, il est proposé de leur accorder les subventions prévues au tableau ci-joint.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations pour 2010, selon le tableau ci-joint pour un montant total de 38 000 € ;

- Séance du vendredi 22 octobre 2010 -

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, d'un montant de 38 000 €, fonction 40, article 65748, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Conseil Municipal du 22 octobre 2010

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2009	2010
I – SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
UNION PETANQUE ARGONNAISE	Premier Concours Régional de la Ville d'Orléans Dimanche 21 novembre 2010 Boulodrome du Belneuf	-	500
CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS	Coupe du Monde de Sabre Dames d'Orléans Vendredi 11 et Samedi 12 février 2011 Palais des Sports et Zénith d'Orléans	17 000	17 000
CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS	Coupe d'Europe des Clubs de Sabre Dames Dimanche 13 février 2011 Palais des Sports	4 000	4 000
C.L.T.O. BADMINTON	18 ^{ème} Tournoi International « Les Volants de l'Orléanais » Samedi 12 et Dimanche 13 mars 2011 Palais des Sports	3 500	4 000
<u>Total I</u>			25 500
II – AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL			
U.S.O. HANDBALL	Accompagnement du plan sport emploi Xavier GEFRIAUD Educateur sportif à l'U.S.O. Handball 3 ^{ème} année Dans le cadre de l'obtention du P.S.E. et de la mise en place d'un Centre d'Initiation et de Formation au Handball, notamment dans le quartier de l'Argonne.	5 500	7 500
DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL	Accès des jeunes au sport : - Organisation de stages de futsal pour vingt jeunes pendant les vacances de Toussaint dans quatre quartiers d'Orléans : Argonne, La Source, Blossières et Saint-Marceau. - Formation de quatre jeunes adultes à la fonction d'éducateur et d'arbitre. - Mise en place d'une animation « Beach Soccer » à l'Ile Charlemagne pour les jeunes des mêmes quartiers pendant une semaine en juillet, sous forme de mini-tournois.	5 000	5 000
Total II			12 500
TOTAL I + II			38 000

N° 22 – Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Année scolaire 2010-2011. Approbation d'une convention.

Mme GRIVOT – *Il s'agit de conventions à passer avec l'Inspection Académique pour la mise à disposition d'éducateurs sportifs de la Ville d'Orléans dans les établissements scolaires publics pour l'année scolaire 2010-2011.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville, parmi ses objectifs prioritaires dans le domaine sportif, souhaite développer des actions de formation en direction des jeunes avec ses partenaires que sont les établissements scolaires.

C'est dans ce but que les éducateurs sportifs municipaux interviennent auprès des enfants sur le temps scolaire. Dans ce cadre, il est nécessaire de passer une convention entre la Ville et l'Education Nationale.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des éducateurs, en identifiant notamment :

♦ Le rôle de l'enseignant :

L'enseignant garde la responsabilité des enfants et de la pédagogie.

♦ Le rôle de l'intervenant :

L'éducateur apporte ses compétences techniques et un enrichissement de l'enseignement. Il ne se substitue pas à l'enseignant.

♦ Les conditions de mise en œuvre et de sécurité :

Elles doivent être conformes aux textes qui les régissent. Elles seront décrites dans une fiche pour chaque activité et celle-ci sera établie en concertation entre l'enseignant et l'éducateur.

♦ La durée de la convention :

Elle est signée pour une durée d'un an.

En conséquence, et après avis favorable de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Inspection Académique précisant les conditions de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux auprès des enfants dans les établissements scolaires publics pour l'année scolaire 2010-2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 23 – Educateurs sportifs municipaux. Mise à disposition auprès d'associations sportives. Saison 2010/2011. Approbation de conventions.

Mme GRIVOT – *Il s'agit de mettre à disposition des éducateurs sportifs auprès de quelques clubs sportifs : Pieds Blancs Les Aydes, le Rugby Club Orléans, l'Aviron Club Orléans Olivet, l'A.S.P.T.T. Orléans Voile, l'A.S.P.T.T. Natation et le Club Alpin Français et de signer les conventions correspondantes.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville, parmi ses objectifs prioritaires dans le domaine sportif, souhaite développer les actions de formation en direction des jeunes avec ses partenaires que sont les associations sportives.

C'est dans ce sens qu'il est envisagé de mettre à disposition des éducateurs sportifs municipaux auprès d'associations qui ont développé des projets ambitieux dans ce domaine.

Les clubs concernés sont : Pieds Blancs Les Aydes, le Rugby Club Orléans, l'Aviron Club Orléans Olivet, l'A.S.P.T.T. Orléans Voile, le Club Alpin Français, l'A.S.P.T.T. Orléans Natation, La S.M.O. Gymnastique et l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu.

Les associations qui vont bénéficier de cette aide spécifique ont été retenues sur la base de leurs actions de formation, en fonction de la disponibilité et de la qualification des éducateurs sportifs municipaux intéressés.

Les missions confiées aux agents de la Ville sont d'apporter leur concours sur le plan pédagogique et de participer à l'encadrement technique des associations sportives. Ainsi, ils assurent l'encadrement d'équipes pour le fonctionnement du club et/ou participent à la formation de cadres en s'attachant à faire naître le goût des responsabilités auprès des jeunes qu'ils encadrent.

L'article 2 du décret du 18 juin 2008 précise que l'organisme d'accueil doit rembourser à la collectivité territoriale la rémunération du fonctionnaire mis à disposition et les cotisations et contributions y afférentes.

Ce remboursement sera demandé à l'issue de la période de mise à disposition.

Pour mettre en place ces aides particulières, il est nécessaire que des conventions entre la Ville et les associations bénéficiaires soient signées.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le renouvellement de cette forme de soutien de la Ville aux actions de formation d'associations ayant une vocation d'éducation sportive, par la mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux ;

2°) approuver les conventions de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux à passer pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 juin 2011 avec les associations suivantes : Pieds Blancs Les Aydes, le Rugby Club Orléans, l'Aviron Club Orléans Olivet, l'A.S.P.T.T. Orléans Voile, l'A.S.P.T.T. Natation, le Club Alpin Français ;

3°) approuver les conventions de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux à passer pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 avec les associations suivantes : la S.M.O. Gymnastique et l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu ;

4°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

5°) imputer les recettes correspondants au budget de la Ville, fonction 40, programme 0000863, article 70878, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

MISE A DISPOSITION 2010/2011 DES EDUCATEURS SPORTIFS AUPRES DES CLUBS									
DISCIPLINES	ASSOCIATIONS	GRADE	JOURS - HORAIRES	Nbre d'heures par semaine	DUREE (périodes scolaires)	Nombre d'heures par année	Coût Horaire (en €)	Coût Total (en €)	
AVIRON	ACOO (Aviron)	Educateur sportif 1ere Classe	mercredis de 13h45 à 16h45 - vendredis de 17h00 à 19h30	5 h 00	1/10/10 au 30/06/2011	155	22,03	3 414,65	
BASKET	PIEDS BLANCS LES AYDES	Educateur sportif 1ere Classe	mercredis 15h00 à 18h00 et les samedis de 14h00 à 16h00	5 h 00	1/10/10 au 30/06/2011	155	20,38	3 158,90	
ESCALADE	CLUB ALPIN Français	Educateur sportif	Mercredi de 17h30 à 19h00	1h30	1/10/10 au 30/06/2011	43,5	22,73	988,76	
NATATION	ASPTT NATATION	Educateur sportif 1ere Classe	mercredis de 18h00 à 19h30	1h30	1/10/10 au 30/06/2011	48	25,29	1 213,92	
RUGBY	R.C.O	Educateur sportif 1ere Classe	lundis et mercredis de 18h30 à 20h00 et samedis de 14h00 à 16h00	5 h 00	1/10/10 au 30/06/2011	155	24,54	3 803,70	
VOILE	ASPTT VOILE	Educateur sportif 1ere Classe	samedi de 16h00 à 18h00	2 h 00	octobre, novembre 2010 et mars, avril, mai, juin 2011	42	23,91	1 004,22	
Gymnastique	SMO Gymnastique	Educateur sportif 1ere Classe	Temps Complet					34 819,00	
Judo	USO Judo	Educateur Sportif Hors Classe	Temps Complet					38 894,00	

TOTAL	87 297,15
-------	-----------

Tableau indicatif

N° 24 – Terrain de football du domaine de Soulaire. Renouvellement d'une convention de mise à disposition avec l'association « Football Club de Saint-Pryvé Saint-Hilaire ».

Mme GRIVOT – *Il vous est proposé de renouveler une convention avec le club de football de Saint-Pryvé Saint-Hilaire. En échange de la mise à disposition d'un certain nombre d'heures, ils participent à l'entretien total de l'équipement.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville est propriétaire du domaine de Soulaire depuis le 21 décembre 2007.

Ce site, d'environ 7 hectares, a permis de développer 2 types d'activités différentes :

- Un accueil de loisirs sans hébergement :

les bâtiments permettent d'accueillir dans de bonnes conditions environ 250 enfants, primaires et maternels confondus qui profitent également du parc,

- Des activités sportives :

le domaine dispose de 6 courts de tennis, dont 2 couverts par une bulle, d'un gymnase couvert, également aménagé en court de tennis, d'un terrain de football et de deux vestiaires.

Compte tenu des besoins de l'association Football Club de Saint-Pryvé Saint-Hilaire en matière de terrains d'entraînement, cette dernière avait sollicité la Ville d'Orléans pour obtenir la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires du domaine de Soulaire. Dans ce cadre, une convention avait été formalisée entre les deux parties pour les années 2008 à 2010.

Celle-ci arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour la période 2011-2013.

Le Football Club de Saint-Pryvé Saint-Hilaire s'engage à n'utiliser le terrain que dans le respect du règlement des installations sportives de la Ville. Il ne sera pas admis à apporter une quelconque modification à la destination des installations qui lui sont confiées, sans l'accord express de la Ville.

L'occupant s'engage à fournir l'ensemble des consommables et à utiliser du matériel adapté pour réaliser l'entretien du terrain mis à disposition.

L'occupant s'engage à assurer l'entretien et le ménage des vestiaires, le lendemain de chaque jour d'utilisation soit le lundi matin, le mardi matin, le jeudi matin et le samedi matin.

L'occupant s'engage à rembourser à la Ville au titre de sa participation aux charges et aux frais d'électricité et de chauffage la somme forfaitaire annuelle de 1 500 €.

Cette somme sera due dès réception du titre de recette émis au mois d'octobre de chaque année.

La Ville s'engage à mettre à la disposition du Football Club de Saint-Pryvé Saint-Hilaire le terrain de football et les vestiaires du domaine de Soulaire dans les conditions ci-après :

- le lundi de 18h00 à 21h00, soit 3h00,
- le mercredi de 14h00 à 19h30, soit 5h30,
- le vendredi de 18h00 à 20h00, soit 2h00,
- le samedi et le dimanche en fonction de la programmation des matchs.

En conséquence, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Football Club de Saint Pryvé Saint Hilaire pour le renouvellement de la mise à disposition du terrain de football du domaine de Soulaire, moyennant une participation annuelle aux charges de 1 500 € et ce pour la période 2011-2013 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville d'Orléans ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 412, compte 70878, service gestionnaire CSPO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 25 – Vie associative. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.

Mme de CHANGY – *C'est une subvention pour le Club de la Presse Val de Loire d'un montant de 3 000 €.*

Mme de CHANGY, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville est sollicitée pour accompagner financièrement des actions menées dans le domaine associatif :

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION (en €)	
		2009	2010
CLUB DE LA PRESSE VAL DE LOIRE	Aide à l'activité annuelle de l'association et au montage de projets spécifiques : - réflexion et formation à l'intention des membres : journalistes, communicants, attachés de presse ; - mieux faire connaître les métiers de l'information auprès du grand public ; - échanger, débattre et nourrir la réflexion collective sur l'actualité et la communication notamment par l'organisation de « cafés médias ».	5 000	3 000

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention à l'association Club de la Presse Val de Loire d'un montant de 3 000 € ;

2°) approuver la convention à passer avec le Club de la Presse Val de Loire définissant les axes de collaboration du Club et de la Ville pour une durée d'un an ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 6574, service gestionnaire DREP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 26 – S.E.M.S.L. Orléans Loiret Basket. Approbation de la répartition du capital social. Rachat d'actions par la Ville auprès de la Société START et de la Ville de Saint-Jean-de-Braye.

M. MARTIN – Nous avons décidé des cessions d'actions et de la géométrie du capital qui était la conséquence du retrait de la Ville de Saint-Jean-de-Braye.

Dans la délibération, vous avez la nouvelle répartition du capital, la Ville d'Orléans étant majoritaire avec 50,74 % des titres et la S.A.U.R., deuxième actionnaire, avec 17,58 %. La Ville de Fleury-les-Aubrais reste actionnaire, à sa demande, pour un montant de 16 %. Le quatrième actionnaire est Orléans Basket, donc le club sportif pour 6 %.

Nous devons racheter quelques actions dont le montant s'élève à 1 990,82 €.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 19 décembre 2003, le Conseil Municipal avait approuvé les modifications et la répartition du capital social de la S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Ainsi, la Ville avait acquis 2 230 actions d'une valeur nominative de 38 €, soit une souscription de 84 740 €.

Par délibération du 24 septembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux statuts de la S.E.M.S.L. Orléans Loiret Basket, soumis à l'assemblée générale extraordinaire de la société du 28 septembre dernier et il était indiqué qu'une nouvelle délibération viendrait préciser la répartition du capital.

Ainsi, le capital social est fixé à la somme de 169 860 €. Il est divisé en 4 470 actions de 38 € chacune, libérées de la totalité de leur montant nominal et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits.

Afin que la majorité du capital social soit détenue conjointement par le club Orléans Basket et la Ville, conformément aux nouveaux statuts de la S.E.M.S.L. Orléans Loiret Basket, il est proposé de racheter les actions que la société START et la Ville de Saint Jean de Braye détenaient au capital social de la société dans les conditions suivantes :

- 32 actions de la S.E.M.S.L. Entente Orléanaise Loiret à la société START pour un montant total de 1 676,48 €,
- 6 actions de la S.E.M.S.L. Entente Orléanaise Loiret à la Ville de Saint-Jean de Braye pour un montant total de 314,34 €.

Après ces opérations, la répartition du capital de la société se décompose comme suit :

Souscripteur	Nombre d'actions	Total souscrit (en €)	Détention (en %)
Ville d'Orléans	2 268	86 184	50,74
SAUR	786	29 868	17,58
Ville de Fleury-les-Aubrais	720	27 360	16,11
Orléans Basket	288	10 944	6,44
GROUPAMA	184	6 992	4,12
C.J.F. Basket Les Aubrais	96	3 648	2,15
M. RENAULT Jean-Claude	60	2 280	1,34
M. VAGNER Alex	24	912	0,54
M. VANNIER Patrick	16	608	0,36
M. DUFFAUD Henri	8	304	0,18
M. TRESSOU Raymond	8	304	0,18
M. LELOUP Philippe	8	304	0,18
Succession M. CHOLET	4	152	0,09
TOTAL	4 470	169 860	100,00

En conséquence, après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le rachat des actions détenues par la société START et la Ville de Saint-Jean-de-Braye dans le capital social de la S.E.M.S.L. Orléans Loiret Basket pour un montant global de 1 990,82 € ;

2°) approuver la nouvelle répartition du capital social de la S.E.M.S.L. Orléans Loiret Basket ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 27 – Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.

Mme MARECHAL – *Il s'agit de quelques écoles qui nous ont sollicités pour des projets ponctuels pour des subventions.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Maternelle Châtelet	Coopérative scolaire	Projet Poney au Poney club de la Source. Période de réalisation : 7 mai au 18 juin 2011.	624
Maternelle Madeleine	Coopérative scolaire	Projet ateliers écritures intergénérationnels Période de réalisation : 3 janvier au 18 février 2011.	240
Maternelle Roger Toulouse	Coopérative scolaire	Projet l'automne en forêt domaine du Ciran. Période de réalisation : octobre 2010.	103
Maternelle Roger Toulouse	Coopérative scolaire	Sortie ferme pédagogique Saute Mouton. Période de réalisation : octobre 2010.	112
Elémentaire Nécotin	Coopérative scolaire	Projet visite au musée des Beaux Arts. Période de réalisation : octobre 2010.	172
		TOTAL	1 251

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions qui figurent au tableau ci-dessus pour un montant total de 1 251 € ;

2°) imputer la somme de 1 261 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 28 – Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Approbation d'une convention d'attribution de subvention pour l'année scolaire 2010 - 2011.

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'approuver la convention d'attribution de subvention pour l'exercice 2010 – 2011. On est en année scolaire. Pour faire plaisir à M. Michel MARTIN, notre grand argentier, il s'agit d'une convention qui permettra de toucher une subvention de 60 000 € par l'A.C.S.E. - mais si, tout arrive – avec pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire des jeunes, favoriser l'accompagnement éducatif et social des jeunes en rupture dans la vie, pas uniquement sur le plan scolaire, et enfin renforcer l'accompagnement des jeunes qui sont en difficulté.*

Mme BARANGER – *Je ne peux m'ôter le plaisir de dire que cela s'ajoute au fait qu'il y aura également l'école de la deuxième chance. Ce sont deux dispositifs en faveur de nos jeunes en décrochage scolaire.*

M. le Maire – *Vous avez parfaitement raison. Je me félicite, M. le Président de l'Agglomération, qu'hier, non seulement tous les élus de la Communauté d'Agglomération aient siégé, de la majorité et de l'opposition, mais qui plus est, que nous ayons pu voter à l'unanimité, enfin, la concrétisation de cette école de la deuxième chance. C'était effectivement une délibération importante. Vous aviez raison, Mme BARANGER, de le rappeler.*

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous consulte.

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé, au sein de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (A.C.S.E.), le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.). Ce fonds est destiné à soutenir les actions conduites par l'Etat et les collectivités territoriales dans le champ de la prévention.

Il est vivement souhaité poursuivre les actions qui ont été mises en œuvre à l'aide des subventions accordées depuis 2007.

Ces différentes mesures ont permis de favoriser un accompagnement scolaire, familial, professionnel et/ou social pour des jeunes en situation d'échec ou en risque de rupture. C'est une démarche comparable à celle de la Réussite Educative, mais élargie aux différents quartiers de la Ville et aux jeunes ayant quitté le système scolaire.

Les actions privilégiées visent à :

- Prévenir le décrochage scolaire et mieux assurer l'accompagnement individualisé des jeunes qui quittent prématurément le système scolaire ; accompagner les familles pour leur permettre, par des moyens simples, de s'impliquer davantage dans la scolarité et dans l'éducation de leur enfant ; les inciter à contrôler l'assiduité de leur enfant aux cours, veiller à un bon rythme de vie et s'intéresser à leur scolarité.

Cette action se réalise au moyen d'un partenariat dans un réseau d'acteurs éducatifs avec des éducateurs en prévention spécialisée, des enseignants, des médiateurs, des assistants sociaux et des animateurs. Ce travail s'appuie sur l'atelier mécanique (vélo et scooter) mis en place par un service de prévention spécialisée, chaque jeune déscolarisé pouvant être accueilli au sein de cet atelier.

- Favoriser l'accompagnement éducatif et social des jeunes en situation de rupture, permettre aux jeunes de plus de 16 ans une mise au travail réelle avec des objectifs éducatifs permettant de favoriser leur insertion : mesurer leur motivation, adapter leur comportement à un cadre, créer les conditions de leur socialisation, les guider vers la vie professionnelle, lutter contre l'exclusion et faciliter l'insertion sociale et professionnelle d'un public en situation difficile en favorisant son accès au permis de conduire.

Cette action se réalise par la mise en place de chantiers éducatifs et permis d'insertion.

- Accompagner les parents :

- renforcer la capacité de supervision des parents ;
- permettre aux parents en difficulté de trouver des réponses adaptées afin qu'ils puissent assumer leur rôle avec plus d'efficacité ;
- responsabiliser les parents par rapport à leur fonction éducative.

Cet accompagnement se réalise par la mise en place d'un suivi individualisé dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007.

Le coût de ces actions est estimé à 144 000 €. La subvention accordée par l'Etat, versée par l'A.C.S.E., s'élève à 60.000 €.

S'agissant d'un dispositif qui vient en prolongement de la Réussite Educative, il est proposé qu'il soit porté financièrement par le C.C.A.S. d'Orléans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'A.C.S.E. attribuant à la Ville une subvention de 60 000 € pour l'année scolaire 2010-2011 au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) autoriser M. le Maire à saisir le Centre Communal d'Action Sociale pour le portage financier du dispositif ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 29 – Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap.

Mme LECLERC – *M. le Maire, je profite de cette délibération, même si vous l'avez vu dans la presse, pour à nouveau redire que l'on peut être satisfait que la Ville ait remporté le concours national. Cette année, le concours national portait sur la politique en faveur des aînés. Nous sommes allés, avec M. le Maire et la Directrice du C.C.A.S., prendre notre récompense mercredi 13 octobre dernier. Quatre villes ont été récompensées dont Orléans, dans les villes de plus de 100 000 habitants.*

Je profite aussi de cette délibération pour vous dire que sur vos tables vous pouvez trouver l'Agenda séniors 2011 qui sera distribué à l'occasion des animations chocolat de fin d'année. Vous trouvez aussi le petit imprimé où sont mentionnés les lieux des animations chocolat à venir.

M. le Maire – *Mais nous n'avons pas trouvé les chocolats, Mme LECLERC !*

Mme LECLERC – *On récupère les ballotins de chocolat à cette occasion.*

Je passe maintenant à la délibération. Il s'agit de subventions à des associations relevant du domaine social pour un montant de 1 950 € et dans le domaine de la santé et du handicap à hauteur de 500 €.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer les subventions aux associations à caractère social, santé et handicap selon le tableau ci-après pour un montant total de 2 450 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, service gestionnaire FCAS ;

3°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur santé et handicap sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 512, nature 65748, service gestionnaire FMSH ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE SOCIAL

Association	Objet de la subvention	Montant de la subvention (en €)	
		2009	2010
TERANGA	Création et mise en œuvre d'un café social proposant un accompagnement auprès de personnes âgées immigrées isolées.		1 000
Secours Populaire	Subvention sur projet (complément de subvention). Aide alimentaire et vestimentaire, aides aux départs en vacances et aides pour les fêtes de fin d'année.	2009 : 6 180 2010 : 6 000	500
S.O.S. Écoute Famille	Subvention de fonctionnement. Ecoute de personnes en difficulté par des bénévoles.	225	450
Total		6 405	1 950

ASSOCIATION RELEVANT DU DOMAINE SANTE/HANDICAP

Association	Objet de la subvention	Montant de la subvention (en €)	
		2009	2010
U.F.S.B.D. 45	Action auprès des enfants scolarisés dans le département	500	500

N° 30 – Journées de sensibilisation au handicap. Manifestation « Changer de regard ».
Approbation.

Mme LECLERC – *Il est proposé cette délibération concernant les journées de sensibilisation au handicap, qui auront lieu les 12 et 13 novembre prochains autour de la culture. C'est en fait une manifestation autour du handicap sans parler directement du handicap.*

M. le Maire – *Vous nous proposez de l'adopter. Donc je vous consulte.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis de nombreuses années, la Ville s'attache à prendre en compte les personnes handicapées dans ses réalisations. Qu'il s'agisse de l'accessibilité des bâtiments, de l'emploi, du logement, des aides à apporter aux personnes ou de l'amélioration des systèmes de communication et d'information, l'ensemble des services municipaux agit pour faciliter la vie quotidienne de ces personnes.

Deux journées de sensibilisation au handicap axées sur la culture, pilotées par la Ville, seront organisées les 12 et 13 novembre prochains, place de la République et dans les rues du centre ville.

Cette manifestation qui aura pour nom « Changer de Regard » a pour objectif de favoriser la prise de conscience du grand public à l'égard des personnes handicapées.

Cette manifestation figure dans l'Agenda 21 (action 146).

Ce projet est une évolution de la Semaine Ville Handicap. Il consistera à sensibiliser au handicap, sans l'afficher directement, à travers divers types de création afin de favoriser la rencontre entre tous.

En effet, la Ville proposera avant tout deux journées culturelles, deux journées de rencontres, de surprise et d'émotion avec spectacles déambulatoires, théâtre, danse, musique et expositions. La communication, faite autour de l'événement, ne mentionnera donc à aucun moment le terme « handicap ».

La journée du vendredi 12 novembre sera destinée principalement aux scolaires.

Un spectacle de clowns, d'une heure environ, avec des comédiens handicapés, est ainsi planifié l'après-midi, à 14 h 00, à la Maison des Associations. Un temps d'échange avec la troupe sera organisé à la suite.

Sur les deux journées, place de la République principalement, plusieurs expositions seront proposées. Les enfants pourront donc également s'y rendre et découvrir entre autres « Jeux de sculpture », une exposition interactive qui a pour but de reproduire des sculptures après les avoir manipulées les yeux bandés.

Des œuvres réalisées par le foyer des Tisons et les membres de l'association « les Ateliers de la Paesine » seront exposées (peintures, poteries, etc.).

Une dizaine de photo-portraits, à taille humaine, de personnes handicapées orléanaises seront à parcourir soit place d'Arc, soit place de la République.

Le samedi 13 novembre, place de la République, un espace scénique a été pensé pour accueillir des spectacles. Ainsi, dans l'après-midi, les membres de l'association Cap Bannier joueront 3 courtes pièces absurdes ; le foyer d'Orléans de l'A.D.A.P.E.I. présentera un spectacle musical (percussions), et un spectacle de danse devrait également être programmé.

En parallèle de ces animations, deux spectacles déambulatoires, le samedi après-midi, se mêleront à la foule : une parade de clowns et d'échassiers.

L'implication de la Ville dans cette manifestation se traduit également au niveau financier puisqu'un budget de 21 000 € est engagé pour mener à bien l'ensemble de ce projet, complété par une campagne de communication à hauteur de 5 000 €.

Dans ces conditions après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'organisation des deux journées de sensibilisation au handicap, selon les modalités décrites ci-dessus ;

2°) autoriser M. le Maire, au nom de la Ville, à accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) prendre en charge toutes les dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation (hébergement, restauration, déplacements, prestations de services, animations) dans la limite du budget de 26 000 € qui lui est alloué et les imputer sur les crédits du budget de la Ville, fonction 512, article 74718, service gestionnaire FMSH ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 31 – Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans. Approbation d'un avenant à la convention.

Mme LECLERC – *C'est l'approbation d'un avenant à la convention qui permet des travaux d'aménagement à la Maison de l'Emploi dans le cadre de la venue du P.L.I.E. Il faut donc passer un avenant à la convention.*

Mme BARANGER – *Je ne prends pas part au vote.*

M. le Maire – *Vous avez raison.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Créée en juillet 2006 par la Ville, la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans regroupe en son sein, depuis son origine, différents partenaires de l'emploi et de l'insertion qui sont : Pôle Emploi, la Mission Locale de l'Orléanais, le Conseil Général, le Délégué du Préfet de La Source, la Couveuse d'entreprise – P.E.S., la Boutique de gestion, les associations Solidarités Nouvelles face au Chômage et Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (E.G.E.E.).

Ces partenaires sont soit présents de façon permanente, soit tiennent des permanences.

Depuis octobre 2009, ce partenariat s'est renforcé avec la présence à mi-temps d'un agent de développement du service du P.L.I.E./Insertion de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Dans un objectif de renforcer et d'améliorer encore ce partenariat, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a décidé que la totalité de son service P.L.I.E./Insertion, composé à ce jour de 9 personnes, soit installé au sein des locaux de la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans à compter de janvier 2011.

A cet effet, des travaux d'aménagement des locaux doivent être réalisés.

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » prend en charge la totalité de ceux-ci (estimés à environ 50 000 € T.T.C. maximum) afin de permettre l'accueil de son personnel dans les meilleures conditions.

En contrepartie, la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans mettra à disposition de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » à titre gratuit une partie des locaux moyennant la prise en charge par cette dernière d'une partie des charges nécessaires au fonctionnement des activités de son service P.L.I.E./Insertion.

Aussi, afin de rendre possible cette mise à disposition des locaux et les travaux afférents, la convention de fonctionnement entre la Ville et la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2007, doit être amendée par avenant.

Les principales modifications apportées à la convention portent sur les éléments suivants :

➤ Les conditions de réalisation de travaux et de prise en charge des charges de fonctionnement :

- des travaux d'aménagement, installations, améliorations ou embellissements pourront être dorénavant réalisés par des partenaires de l'emploi et/ou de l'insertion de nature institutionnelle et/ou associative sous-locataires de la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans, sur la partie des locaux leur étant mis à disposition, après autorisation préalable, expresse et écrite de la part de la Ville d'Orléans formulée par la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans sur la base d'un plan détaillé et financier des travaux envisagés et sous réserve que la Ville obtienne également l'accord exprès et écrit de son bailleur. Ces travaux seront à la charge exclusive des partenaires ;

- de même, la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans pourra répartir les charges de fonctionnement des locaux et de fonctionnement liées aux activités des partenaires au prorata de leur consommation et occupation des locaux.

➤ Les conditions de sous-location :

- les modalités de sous-location sont précisées. A cet effet, la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans s'interdit de sous-louer à titre onéreux tout ou partie des locaux. Toutefois, elle pourra dorénavant mettre à disposition à titre gratuit des locaux à des partenaires de l'emploi et/ou de l'insertion de nature institutionnelle et/ou associative après demande et accord écrit préalable de la Ville et sous réserve que cette dernière obtienne également l'accord exprès et écrit de son bailleur.

Dans ce cadre, la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans s'engage à formaliser les mises à disposition gratuites en signant avec chacun des partenaires retenus, une convention.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Solidarité, Insertion et Emploi, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) approuver l'avenant n° 2 à la convention à passer avec la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville ».

ADOPTE PAR 39 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme BARANGER).

N° 32 – Institut d'Arts Visuels. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec Centre Images. Agence Régionale du Centre pour le Cinéma et l'Audiovisuel.

Mme BARRUEL – *M. le Maire, il s'agit d'approuver une convention à passer entre l'Institut d'Arts Visuels et Centre Images, pour une réflexion autour de la création et la recherche ayant trait à l'image.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Etablissement public créé à l'initiative de la Région Centre en partenariat avec l'Etat, Centre Images met en œuvre les politiques concertées dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel.

Observatoire de la création, de la production, de la distribution et de la diffusion cinématographique et audiovisuelle sur le territoire, Centre Images affirme le soutien à la création et à la diffusion des œuvres et entend jouer un rôle important tant auprès des créateurs que des publics.

Centre Images et l'I.A.V. partagent une réflexion commune sur la création et la recherche contemporaine ayant trait à l'image, l'audiovisuel, le film d'animation et le multimedia. Partant de ce constat, ils ont la volonté d'engager des actions communes, selon un cadre défini ensemble.

L'objectif de la présente convention est de créer les meilleures conditions possibles pour le développement de synergies propres à favoriser :

- l'information avec des relais de communication réciproques,
- la formation avec l'association d'étudiants aux activités de Centre Images,
- l'échange avec des rencontres entre les enseignants et étudiants de l'école et les cinéastes invités par Centre Images,
- l'émergence d'une production audiovisuelle, en développant notamment le département « images » de l'I.A.V.

Dans le cas où ces échanges demanderaient des investissements autres que ceux habituellement liés à l'enseignement, ils feraient l'objet d'avenants à la présente convention.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec Centre Images fixant les engagements des parties pour les années 2010 à 2013 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 33 – Association Anim-Madeleine. Attribution d'une subvention.

Mme de QUATREBARBES – *M. le Maire, il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 2 300 € à l'Association Anim-Madeleine pour l'année 2010.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention d'un montant de 2 300 € à l'association Anim-Madeleine pour l'année 2010 :

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention 2010 (en €)
Anim-Madeleine	Fonctionnement 2010	2 300

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 8243, article 65748, service gestionnaire PDVQ ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 34 – Tourisme et International. Attribution de subventions pour l'année 2010.

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je vous propose d'attribuer :*

- *au Cercle d'Escrime Orléans une subvention de 500 €. Ils ont monté un jumelage avec Kristiansand. Ils seront présents dans 15 jours à Orléans,*
- *et 250 € pour Graines de Sourire qui monte un projet au Rwanda.*

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans le tableau ci-après pour un montant total de 750 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 95 et 041, articles 6574, service gestionnaire DREP ».

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2009	2010
Cercle d'Escrime Orléanais	Le club d'escrime de la ville jumelle de Kristiansand (Norvège) et le Cercle d'Escrime Orléanais ont décidé de signer un accord de jumelage afin de mettre en place une collaboration sportive et culturelle entre les 2 clubs. Un premier échange a eu lieu, à Kristiansand, l'été dernier et un accueil de 12 escrimeurs de Kristiansand est prévu à Orléans en novembre prochain. Un programme d'entraînement sera mis en place ainsi que des visites touristiques et culturelles permettant de mieux faire connaître la Ville et sa région. La délégation norvégienne aura également l'occasion de participer aux Championnats du Monde d'escrime qui se dérouleront à Paris.	-	500

Nom du porteur de projet	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2009	2010
Graines de Sourire	Association orléanaise d'étudiants et de jeunes professionnels créée en 2006 dont l'objectif est de concevoir et réaliser des actions de solidarité internationale en lien avec des associations locales. Des projets ont été ou sont menés en Mauritanie, au Pérou, en Inde, au Rwanda. Cette année, Graines de Sourire sollicite la Ville pour une action à Rullindo au Rwanda. Il s'agit d'un projet axé sur l'animation et l'échange interculturel dans un orphelinat, une école et un centre pour handicapés : valoriser les compétences des enfants et des jeunes en leur proposant des actions diversifiées.	-	250
TOTAL			750

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 35 – Aménagement scénographique des locaux du Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement du Loiret. Approbation d'un avenant n° 1 au lot 2 du marché après appel d'offres ouvert.

Mme MAUROY-PREVOST – *Il vous est proposé d'approuver un avenant qui fait suite à la demande toute récente de l'association du C.E.R.C.I.L. en accord avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et le Mémorial pour la Shoah, de modifier le nom du futur équipement qui sera donc le suivant : Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive Musée-mémorial des enfants du Vel d'Hiv.*

Par ailleurs, le portrait emblématique de la petite Aline sera intégré au bloc marque ainsi que les noms de Pithiviers, Jargeau et Beaune-la Rolande.

La charte graphique a été adaptée et se substitue au projet graphique du marché initial.

M. le Maire – *Avec quelles incidences financières, Mme MAUROY-PREVOST ?*

Mme MAUROY-PREVOST – *Aucune incidence financière, M. le Maire.*

M. le Maire – *Je vous fais toute confiance, mais j'aimerais en avoir la démonstration.*

Mme MAUROY-PREVOST – *Aucune incidence financière.*

M. BEN CHAABANE – *Mme MAUROY-PREVOST, peut-elle nous préciser le calendrier, car je crois qu'il y a des soucis ? Pouvons-nous avoir des éléments de calendrier ?*

Mme MAUROY-PREVOST – *En ce moment, nous sommes en train de réaliser les aménagements scénographiques du projet, puisque les travaux sur le bâtiment sont prêts depuis plusieurs mois maintenant. Tout se passe bien. Nous sommes dans des adaptations mineures qui ne modifient pas le calendrier prévu. L'équipement devrait être livré pour le début de l'année prochaine, janvier 2011.*

M. le Maire – *Je vous remercie de ces précisions. Logiquement c'est totalement prêt au mois de janvier prochain. Là aussi, on y arrive. Je remercie d'ailleurs Mme MAUROY-PREVOST et les Services de la Ville qui ont vraiment fait preuve de beaucoup d'énergie pour sortir ce dossier.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je voudrais quand même dire que j'étais aux vœux dernièrement de la communauté juive. Elle remercie la municipalité actuelle et elle est très, très reconnaissante de ce qui a été fait.*

M. le Maire – *Merci Mme PILET-DUCHATEAU.*

Mme MAUROY-PREVOST, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 18 juin 2010, la Ville a approuvé les marchés relatifs à l'aménagement scénographique des locaux du Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement du Loiret (C.E.R.C.I.L.) dans les locaux situés 45 rue du Bourdon Blanc.

En septembre 2010, l'association C.E.R.C.I.L. en accord avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et le Memorial pour la Shoah, a proposé de modifier le nom du futur équipement qui sera le suivant :

Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive Musée-mémorial des enfants du Vel d'Hiv.

Le portrait emblématique de la petite Aline (actuel logo de l'association C.E.R.C.I.L.) sera intégré au bloc marque ainsi que les noms de Pithiviers, Jargeau et Beaune-la Rolande.

La charte graphique a été adaptée et se substitue au projet graphique du marché initial.

Afin de prendre en compte ce nouveau document, un avenant n° 1 est proposé au titulaire du lot 2, Supports graphiques et décors/conception, exécution graphique, fabrication et pose, la société L'Atelier. Cet avenant est sans incidence financière sur le montant du marché.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la société L'Atelier (lot n° 2) relatif à l'aménagement scénographique et l'équipement multimédia du Centre de recherche et d'étude sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive Musée-mémorial des enfants du Vel d'Hiv ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 36 – Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement du Loiret. Approbation d'une convention à passer avec la Fondation pour la mémoire de la Shoah. Versement d'une subvention à la Ville.

Mme MAUROY-PREVOST – *Il vous est proposé d'approuver la convention à passer avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, relative à l'attribution d'une subvention de 286 149,50 € à la Ville, pour l'aménagement scénographique des locaux du C.E.R.C.I.L.*

Mme MAUROY-PREVOST, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 19 décembre 2008 a approuvé une convention de financement avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah pour l'aménagement du futur Centre d'Histoire et de Mémoire, prévoyant le versement à la Ville d'une subvention de 323 400 €.

Cette convention comportait un échéancier de versement qui n'est plus en adéquation avec les travaux de muséographie actuellement en cours. Par ailleurs, la somme de 37 250,50 € a été directement allouée au Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret (C.E.R.C.I.L.), au titre des dépenses engagées par l'institution pour la muséographie. Une convention séparée a été élaborée en ce sens avec le C.E.R.C.I.L.

Compte tenu de ces modifications, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah a proposé une nouvelle convention, qui annule et remplace la précédente, consistant à financer l'aménagement muséographique à hauteur de 286 149,50 € auprès de la Ville, dans les conditions précisées ci-après :

- Un premier versement de 85 845 € à réception d'une copie de la notification des marchés de scénographie ;
- Un deuxième versement de 85 845 € au 1er novembre 2010 ;
- le solde, soit 114 459,50 € à réception des travaux

En contrepartie de son apport, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah demande l'inscription « avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah » ainsi que son logo sur tous les éléments de communication mis en œuvre autour du projet. Un calendrier de versement est également prévu jusqu'à l'inauguration de l'équipement.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah relative à l'attribution d'une subvention de 286 149,50 € à la Ville pour l'aménagement scénographique du Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive Musée-mémorial des enfants du Vel d'Hiv ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 1328, opération 13D079, service gestionnaire CCCA ».

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 37 – Festival de Loire 2011. Conception, scénographie et réalisation. Approbation d'un marché après dialogue compétitif. Conception, mise en place et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert.

Mme d'AUX – Nous préparons donc la 5^{ème} édition qui va se dérouler en septembre prochain, du 21 au 25 septembre. On repart sur les mêmes bases qui avaient fait le succès des festivals précédents. On va donc conforter la notoriété du Festival. On va beaucoup travailler sur l'aspect qualitatif général de la manifestation. On fera aussi une convergence d'embarcations. On aura un fleuve invité européen. On va mettre aussi particulièrement l'accent dans l'organisation pour que les bateaux et la batellerie soient mis à l'honneur. On aura toujours aussi beaucoup d'attention sur l'aspect qualitatif des stands qui seront tenus, tant au village qu'au Salon de Loire. On espère bien aussi avoir un village pédagogique.

En conséquence, on a donc lancé deux marchés :

- un marché en dialogue compétitif qui permet de dialoguer avec les compétiteurs, pour tout ce qui est conception, scénographie et réalisation du Festival.

- et un marché après appel d'offres ouvert européen pour la partie bateaux.

Dans la délibération, vous avez les gagnants.

On vous propose d'approuver les marchés qui vont être confiés au groupement EVT/ARTEMUSE/ALTEAD, pour la tranche ferme, pour un montant de 868 037 € T.T.C., et pour la partie bateau au groupement EVT/ARTEMUSE/ALTEAD pour 611 459,43 € T.T.C.

Nous restons dans le cadre budgétaire qui était fixé.

Mme d'AUX, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« En 2009, le Festival de Loire a poursuivi son essor comme événement d'ampleur nationale et européenne en rassemblant 600 000 personnes et plus de 200 bateaux, durant 5 jours, sur les quais d'Orléans. Il se positionne aujourd'hui comme le plus important rendez-vous européen de la marine fluviale.

La 5^{ème} édition du Festival se déroulera du 21 au 25 septembre 2011, sur les quais du Châtelet et Fort Alleaume et accueillera 200 bateaux pendant 5 jours de festivités, selon une formule se rapprochant de celle retenue pour l'édition 2007.

Les grandes orientations de l'édition 2011 sont :

- asseoir la notoriété du festival sur le plan national et européen ;
- renouveler l'aspect qualitatif général de la manifestation (exposants, stands, gastronomie, animations...)
- renouveler et amplifier la convergence d'embarcations par voie fluviale vers le site ;
- inviter un nouveau fleuve européen ;
- proposer un programme riche d'animations durant les 5 jours en mettant particulièrement en valeur les bateaux et la batellerie de Loire ;
- reconduire les exposants sur les quais, Village et Salon de Loire, et proposer aux visiteurs des produits et spécialités du Val de Loire ;
- reconduire le Village pédagogique qui accueille les élèves des écoles d'Orléans.

Afin de préparer cet événement, la Ville fait appel aux compétences de professionnels du spectacle et de la coordination d'événements pour l'organisation des animations sur les quais, sur le fleuve et pour l'installation des structures.

Elle s'attachera, par ailleurs, les compétences de professionnels de rassemblements de bateaux.

En conséquence, la Ville a lancé deux marchés :

- Un marché en dialogue compétitif : conception, scénographie, et réalisation du Festival.

La procédure du dialogue compétitif (art 67 du Code des Marchés Publics) a été retenue pour définir tant le contenu artistique que les nouvelles déclinaisons techniques du projet. A l'issue de l'appel à candidatures lancé le 23 mars 2010, un cycle de dialogue a été mené avec deux candidats (un troisième s'étant désisté en cours de procédure), avant que ceux-ci ne présentent leurs offres définitives.

- Un marché après appel d'offres ouvert européen - conception, mise en place et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves.

La Commission d'Appel d'Offres du 13 octobre 2010 a procédé au jugement des offres conformément aux critères de jugement et à leur pondération prévus dans les règlements de consultation des deux marchés respectifs :

Pour le marché de conception, scénographie et réalisation du festival :

- 1) Qualité de la scénographie et de la programmation artistique proposée (pondération 35 %)
- 2) Prix des prestations (pondération 35 %)
- 3) Moyens humains et matériels déployés pour assurer la bonne réalisation du projet (pondération 30 %).

Pour le marché de conception et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves :

- 1) Qualité des prestations que le candidat entend mettre en œuvre pour l'exécution du marché conformément au point n°1 du guide méthodologique (pondération 35 %)
- 2) Prix des prestations (pondération 35 %)
- 3) Qualité des moyens humains et matériels proposés pour l'exécution du marché, conformément au point n°3 du guide méthodologique (pondération 30 %).

La Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

- Pour le marché de « Conception, scénographie, et réalisation du Festival » :

la société ARTEMUSE pour un montant de 868 037 € T.T.C. pour la tranche ferme, et de 108 388,06 € T.T.C. pour six tranches conditionnelles, réparties comme suit :

1. Fourniture et installation d'une scène flottante sur le fleuve : 23 188,37 € T.T.C.
2. Fourniture et installation d'une guinguette flottante : 31 206,86 € T.T.C.
3. Aménagement technique d'un village de l'éco-navigation : 3 902,97 € T.T.C.
4. Aménagement technique d'un village des peintres et des photographes de Loire : 4 443,83 € T.T.C.
5. Aménagement technique d'un Village du livre de Loire : 4 443,83 € T.T.C.
6. Habillage du pont Thinat : 41 202,20 € T.T.C.

- Pour le marché « Conception, et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves » :

le groupement EVT/ARTEMUSE/ALTEAD pour un montant de 611 459,43 € T.T.C., pour la tranche ferme, et de 98 866,69 € T.T.C. pour six tranches conditionnelles, réparties comme suit :

1. Fleuve invité - Rassemblement d'une flotte d'embarcations des Pays-Bas (variante n°1) : 34 617,57€ T.T.C.
2. Organisation de bateaux navettes vers le Duit : 7 176,00 € T.T.C.
3. Organisation de la 1ère convergence de bateaux : 9 855,04 € T.T.C.
4. Organisation de la 2ème convergence : 3 922,88 € T.T.C.
5. Installation du pont flottant : 31 335,20 € T.T.C.
6. Recherche d'exposants pour le Village de l'éco-navigation : 11 960,00 € T.T.C.

Dans ces conditions, et après jugement par la Commission d'Appel d'Offres et avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les marchés relatifs à l'organisation du Festival de Loire 2011, à passer avec :

- la société ARTEMUSE pour un montant de 868 037 € T.T.C. (tranche ferme), et un montant de 108 388,06 € T.T.C. pour l'ensemble des six tranches conditionnelles dans le cadre du marché de conception, scénographie, et réalisation du Festival ;

- le groupement EVT/ARTEMUSE/ALTEAD, pour un montant de 611 459,43 € T.T.C. pour la tranche ferme et un montant de 98 866,69 € T.T.C. pour l'ensemble des six tranches

conditionnelles (variante à la TC N°1) pour la conception et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville : fonction 024, nature 611, opération 0000823, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 38 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Organisation du marché médiéval. Approbation d'un marché après procédure adaptée.

M. GABELLE – *M. le Maire, chers collègues, dans le cadre des fêtes de Jeanne d'Arc 2011, un marché médiéval sera organisé du vendredi 6 au dimanche 8 mai 2011 au Campo Santo, comme les autres années.*

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé d'approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec le groupement ETC et Histoire Vivante, pour un montant total de 42 009,28 € T.T.C., relatif à l'organisation du marché médiéval dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc.

La société retenue cette année est la même que l'année dernière. Elle nous avait donné entière satisfaction. Cela a été examiné comme il se fallait. Il y avait deux candidats cette année, alors que l'année dernière il n'y en avait qu'un.

Mme DE CHANGY – *On a vu un marché médiéval particulièrement réussi l'année dernière. Je suis ravie qu'on reconduise cette société pour cette année. Je pense que ce sera aussi bien que l'année dernière.*

M. le Maire – *Merci Mme DE CHANGY.*

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Du 29 avril au 8 mai, la Ville d'Orléans commémore la délivrance de la Ville par Jeanne d'Arc en organisant de nombreux événements commémoratifs et festifs.

Le marché médiéval, organisé du vendredi 6 au dimanche 8 mai 2011 au Campo Santo, est l'un des points d'orgue des festivités.

Une attention toute particulière est donc portée à l'organisation de cette manifestation.

Compte-tenu de la nature des prestations à réaliser, une consultation en procédure adaptée a été lancée conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres du 13 octobre 2010 a procédé à l'examen des offres conformément aux critères d'attribution et à leur pondération définis à l'article 9 du règlement de la consultation, à savoir :

- 1 – Qualité de la proposition en terme : 35 %
 - de répartition des échoppes (artisans, produits de bouche, tavernes),
 - de scénographie envisagée,
 - d'animations proposées,
 - des moyens humains et matériels mobilisés ;
- 2 – Prix des prestations : 35 % ;
- 3 – Garanties professionnelles du candidat en particulier : 30 %
 - son expérience dans l'organisation de marchés à thème ou de manifestations similaires,
 - sa capacité à mobiliser des exposants potentiels.

En conséquence, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec le Groupement ETC et Histoire Vivante. pour un montant total de 42 009,28 € T.T.C. relatif à l'organisation du marché médiéval dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc se décomposant comme suit :

- solution de base : Organisation du marché médiéval - 40 000,00 € T.T.C.

- option n°1 : Animation par un « Monsieur Loyal » - 1 770,08 € T.T.C.

- option n°3 : implantation d'un campement médiéval – 239,20 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 024, article 611, opération 0000832, service gestionnaire CEVE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 39 – Association Théâtre de l'œuf à dix pas. Approbation d'une convention d'objectifs 2010 – 2011 dans le cadre du programme « Quartiers d'Arts ». Attribution de subvention.

M. VALETTE – Il s'agit d'approuver une convention d'objectifs 2010 – 2011 et d'attribuer des subventions à la compagnie l'œuf à dix pas, dans le cadre de la réalisation d'Othello de Shakespeare dans le programme « Quartiers d'Arts », qui implique des jeunes entre 16 et 28 ans, intégrant à la fois des amateurs et des élèves inscrits dans le cycle d'enseignement dramatique au sein du Conservatoire.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Théâtre de l'œuf à dix pas a élaboré son identité à partir de deux axes :

- la création de spectacles avec un travail de diffusion nationale,
- la mise en place de projets permettant de toucher des nouveaux publics et de favoriser un accès plus large à la pratique théâtrale.

Le Théâtre de l'œuf à dix pas souhaite intensifier cet objectif fort de l'expérience menée dans le cadre d'ateliers avec des groupes de jeunes lycéens au cours des années scolaires 2007-2008 et 2008-2009.

L'association Théâtre de l'œuf à dix pas propose de monter la pièce de William Shakespeare « Othello » qui contient une modernité en grande résonance avec la société contemporaine, avec un groupe de jeunes entre 16 et 28 ans, intégrant des amateurs et des élèves inscrits en cycle d'enseignement d'art dramatique au sein du conservatoire d'Orléans.

A l'issue d'auditions un programme de répétitions sera mis en place entre octobre 2010 et juin 2011 pour aboutir à deux représentations au cours du mois de juillet 2011 et à la reprise du spectacle au cours du dernier trimestre 2011.

Ce projet peut s'intégrer au programme « Quartiers d'Arts » initié par la Ville qui a pour objectif de développer une politique culturelle de proximité en faveur des jeunes. Sur la période 2010 – 2013, le programme « Quartiers d'Arts » a pour but de permettre la réalisation de projets artistiques par un groupe composé de jeunes amateurs des quartiers d'Orléans et de jeunes en voie de professionnalisation sous la direction d'un artiste selon le calendrier suivant :

- 2010-2011 : projet théâtral,
- 2011-2012 : projet danse,
- 2012-2013 : projet comédie musicale.

Le montage de projet est basé sur le principe de l'engagement sur une période de six mois à un an des jeunes intégrés à ce processus de travail artistique en équipe.

Les participants à ce programme, sous condition d'une assiduité régulière et d'une présence à l'ensemble des stages, bénéficieront d'une rémunération à l'issue du mois de répétitions intensives (juin 2011) précédant les représentations données en juillet 2011 pris en charge par l'association responsable du projet artistique.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'accompagner le projet artistique de mise en scène d' « Othello » par une convention d'objectifs 2010-2011 à passer avec le Théâtre de l'œuf à dix pas au titre du programme « Quartiers d'Arts », définissant les conditions de réalisation du projet et attribuant une subvention totale de 60 000 € répartie comme suit :

- 30 000 € au titre de l'année 2010,
- 30 000 € sous réserve du vote du budget correspondant pour 2011.

Pour mémoire le soutien de la Ville au Théâtre de l'œuf à dix pas dans le cadre du programme de soutien à la création artistique a été le suivant :

- 2006 : 10 000 €,
- 2007 : 15 000 €,
- 2008 : 17 000 €,
- 2009 : 15 000 €.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs à passer avec le Théâtre de l'œuf à dix pas pour la période 2010 - 2011 ;

2°) décider de l'attribution d'une subvention de 60 000 € T.T.C. répartie comme suit :

- **30 000 € au titre de 2010,**
- **30 000 € au titre de 2011 sous réserve du vote du budget correspondant ;**

3°) autoriser M. Le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits en 2010 et à ouvrir en 2011 au budget de la ville, fonction 330, article 65748, service gestionnaire CCCA ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 40 – Théâtre Gérard Philipe. Approbation de trois conventions de partenariat avec les associations Jeunesses Musicales de France, Bath'art et Grossomodo.

M. VALETTE – *Il s'agit de conventions à passer avec trois associations : Jeunesse Musicales de France, Bath'art et Grossomodo, pour qu'ils occupent des soirées au Théâtre Gérard Philipe.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville souhaite mettre en place des axes structurants créant des relations de travail avec les établissements culturels et le tissu associatif, et par ailleurs renforcer la vocation jeune public qui est mise en place depuis plusieurs saisons. Le conventionnement de partenariat permet de mettre en œuvre ces objectifs contribuant au développement des échanges et des collaborations culturels et artistiques, et au renforcement de la programmation du Théâtre Gérard Philipe, et plus particulièrement son pôle jeune public.

La programmation mise en place par l'association des Jeunesses Musicales de France (J.M.F.), grand réseau national, permet aux élèves orléanais, et plus particulièrement aux écoles du quartier de La Source, d'avoir accès à un répertoire musical de qualité et d'une très grande variété.

La convention de partenariat avec l'association J.M.F. a pour but de renforcer les actions de la Ville en faveur du jeune public.

L'association BATH'ART rassemble plus particulièrement un public étudiant élargissant ainsi la diversité des accueils des spectateurs.

Les matchs d'improvisation proposés par l'association GROSSOMODO constituent un complément de programmation particulièrement ludique s'adressant à un très large public.

Les conventions de partenariat proposées consistent à mettre à disposition les services du Théâtre Gérard Philipe pour les spectacles de chacune des associations en contrepartie de l'enrichissement de la saison 2010 2011 à laquelle elles contribuent. La prise en charge de la Ville équivaut à des locations et services pour cinq spectacles maximum allant de 1 996 € à 6 234 € ; les dépenses de location et de personnel liées aux spectacles supplémentaires sont à la charge des associations.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les trois conventions de partenariat à passer avec l'association les Jeunesses Musicales de France, l'association BATH'ART et l'association GROSSOMODO, pour la saison 2010-2011 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes et dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 41 – Musée des Beaux-Arts. Exposition « Richelieu à Richelieu ». Approbation d'une convention de prêt et de partenariat à passer avec l'établissement public du Musée du Louvre et la ville de Tours.

M. VALETTE – *Dans le cadre de l'organisation de l'exposition « Richelieu à Richelieu », il est proposé de passer des conventions avec le Musée du Louvre et la Ville de Tours pour l'organisation de cette grande manifestation.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 29 janvier 2010, les Musées des Beaux-Arts d'Orléans et de Tours, en concertation avec la Ville de Richelieu, ont passé une convention de partenariat pour organiser en 2011 une exposition principalement consacrée aux décors et collections du cardinal de Richelieu commandés pour son château familial en Touraine. Cette exposition, intitulée « Richelieu à Richelieu », se donne pour objectif de reconstituer les ensembles les plus prestigieux de ce château et se déroulera du 12 mars au 13 juin 2011.

Conformément au décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié, le Musée du Louvre a notamment pour mission de conserver, protéger, restaurer pour le compte de l'État et présenter au public les œuvres des collections inscrites sur les inventaires du Musée, d'assurer l'étude scientifique de ses collections, de concourir à l'éducation, la formation et la recherche dans le domaine de l'histoire de l'art.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Musée du Louvre coopère avec les collectivités publiques. Dans ce cadre, les parties se sont rapprochées afin de fixer les conditions et modalités du prêt des œuvres du Musée du Louvre aux Musées des Beaux-Arts de Tours et d'Orléans et les modalités d'un partenariat de communication précisées dans la convention proposée.

Dix neuf œuvres appartenant aux collections du Louvre (principalement des sculptures en marbre) seront prêtées. En contrepartie le logo du Louvre apparaîtra sur la signalétique annonçant l'exposition, les cartels, les affiches, les cartons d'invitation, le communiqué de presse, le dossier de presse. La Ville d'Orléans prendra en charge les frais de transport et d'accueil des convoyeurs lui incombant et supportera les frais inhérents à l'assurance des œuvres prêtées au Musée des Beaux-Arts, de même que les frais de photographies pour le catalogue, dans la limite de 4 000 €. Le Musée du Louvre prendra en charge le tiers des frais du voyage de presse à Orléans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de prêt d'œuvres et de partenariat de communication à passer avec l'établissement public du Musée du Louvre et la ville de Tours dans le cadre de l'exposition « Richelieu à Richelieu » ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 42 – Musée des Beaux-Arts. Exposition « Paul Gauguin » au Musée des Beaux-Arts de Tapei (Chine). Approbation d'une convention de prêt.

M. VALETTE – *Il s'agit d'un prêt qui est fait au Musée des Beaux-Arts de Tapei. Il est proposé d'approuver une convention de prêt avec ce Musée de Tapei en Chine, pour le prêt de « Fête Gloanec » de Paul Gauguin, appartenant au Musée des Beaux-Arts d'Orléans.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Musée des Beaux-Arts de Taipei souhaite présenter du 27 novembre 2010 au 20 février 2011, une exposition consacrée à Paul Gauguin.

Afin de l'aider dans la présentation de cette manifestation, le Musée des Beaux-Arts de Taipei, avec l'aide d'Universal Exhibition, a sollicité la Ville pour le prêt du tableau de Paul Gauguin, « Fête Gloanec » appartenant aux collections du Musée des Beaux-Arts d'Orléans.

Une convention a été établie afin de définir les conditions de mise à disposition de cette œuvre dans le cadre de l'exposition consacrée à Paul Gauguin. Tous les frais inhérents à ce prêt seront pris en charge par Universal Exhibition (transport, assurance, emballage, manutention, convoiement...). La participation et le logo de la Ville d'Orléans seront mentionnés sur tous les documents édités dans le cadre de cette manifestation.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le Musée des Beaux-Arts de Taipei et Universal Exhibition définissant les conditions de prêt de l'œuvre par la Ville dans le cadre de l'exposition consacrée à Paul Gauguin ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 43 – S.A. ORLEANS-SPECTACLES. Rapport annuel d'activités du délégataire de Service Public au titre de l'année 2009, pour le Zénith. Présentation.

M. VALETTE – *On revient à ce dont on a déjà parlé tout à l'heure dans le cadre de la présentation de M. MARTIN, sur les activités de la Société Orléans-Spectacles. Il s'agit du rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2009. Je veux souligner que ce rapport d'activités est tout à fait satisfaisant.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de services publics doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} Juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès réception de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

La S.A. ORLEANS-SPECTACLES a remis son rapport pour la gestion du Zénith.

- Séance du vendredi 22 octobre 2010 -

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités du délégataire de service public pour la gestion du Zénith, au titre de l'année 2009 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

ORLEANS-SPECTACLES

Rapport d'activités du délégataire de service public

Exercice 2009

ZENITH

L'exploitation du Zénith a été confiée, par voie d'affermage, à la S.A. ORLEANS-SPECTACLES, dont ORLEANS-GESTION est actionnaire majoritaire (97,6 % du capital), à l'issue d'une procédure de Délégation de Service Public.

L'exploitation du Zénith est la seule activité d'ORLEANS-SPECTACLES.

Le nouveau contrat d'affermage a été signé le 28 Mai 2002.

I - L'ACTIVITE DU ZENITH

L'activité du Zénith pour 2009 peut se résumer ainsi :

- Spectacles :	43	47 en 2008	(118 616 spectateurs en 2009, 102 477 spectateurs en 2008)
- Economique et Sports :	22	23 en 2008	
- Journées Ville :	4	5 en 2008	
	---	----	
Total :	69	75	

Cette activité est globalement plus faible qu'en 2008, mais une programmation plus importante en grande jauge a permis d'augmenter le nombre de spectateurs.

II - LES TRAVAUX

Au cours de l'année 2009, les travaux réalisés ont porté notamment sur :

- le remplacement de 28 panneaux de scène (la quasi totalité de la scène a ainsi été renouvelée),
- le remplacement des pendrillons (côté cour et jardin) pour la mise en place des grandes jauges,
- la réfection du gros œuvre relatif à l'évacuation des eaux et vanes usées,

- la réfection de peintures des bureaux d'Orléans Spectacle,
- le renouvellement du parc des talkies walkies.

III - LES RESULTATS FINANCIERS

A - Les produits

- Le chiffre d'affaires est en hausse de 7,8 % : 1 311 900 € contre 1 216 800 € en 2008.
- La marge brute est passée de 796 100 € en 2008 à 912 200 € en 2009.

B - Les charges de gestion (en €)

	2009	Rappel 2008
Frais de personnel	214 800 *	149 700
Impôts et taxes	18 900	18 500
Achats	32 000	25 400
Autres services extérieurs	273 800	230 900
Dotations aux amortissements	40 300	36 100
TOTAL	579 800	460 600

* arrivée du président directeur général à temps plein.

Les charges de gestion ont augmentées de 26 %, mais se situent sensiblement au même niveau qu'en 2007.

C - Le résultat net après impôt sur les sociétés et intéressement de la Ville s'est élevé à 29 800 € (contre 26 800 € en 2008), soit une augmentation de 4 %, liée en grande partie à la programmation en grande jauge plus importante.

N° 44 – Marché de Noël 2010. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des redevances.

M. FOUSSIER – *M. le Maire, il s'agit d'approuver les redevances d'occupation du domaine public pour les exposants du marché de Noël 2010, qui va se situer place du Martroi, du 8 au 30 décembre, avec un certain nombre de nouveautés :*

- *un sentier des glaces,*
- *et un espace d'animation qui va abriter une scène, des tables et des chaises, qui permettront aux visiteurs de pouvoir déguster des spécialités de Noël.*

Sur les autres places du centre-ville, il y aura des animations fixes et ponctuelles.

Il est proposé une augmentation d'environ 2 % sur l'ensemble des chalets et 5,5 % en plus sur les chalets alimentaires qui seront autour de l'espace d'animation.

M. le Maire – *Merci M. FOUSSIER.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le marché de Noël 2010, organisé par la Ville, accueillera dans les chalets, sous les tentes ou plus rarement en plein air, les commerçants, les artisans et les associations qui vendront ou mettront en valeur leurs produits et activités. Les occupants de ces espaces mis à disposition, équipés et aménagés pour l'événement, se verront appliquer des redevances qui font l'objet du tableau annexe joint à la délibération.

En application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, compte-tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la collectivité, la Ville est tenue de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les espaces publics qu'elle met à disposition et qu'elle gère.

Cette année, le Marché de Noël se situera sur une seule place du centre-ville, la place du Martroi, du 8 au 30 décembre 2010.

La place du Martroi accueillera un sentier des glaces placé au Sud Est de la place. Un espace animation ouvert abritera une scène, des tables et des chaises qui permettront aux visiteurs de pouvoir déguster des spécialités de Noël tout en assistant à des spectacles. Une cinquantaine de chalets et un marché aux sapins y prendront place également, proposant des articles traditionnels de cette période de fêtes.

« Le Royaume des Enfants », sur la place de la République en 2009, réintégrera le marché de Noël sur la place du Martroi mais sera réduit à une huitaine de chalets exposants et la traditionnelle maison du Père Noël.

Le pôle des artisans d'art suivi du pôle équitable sera installé sur la place du Martroi. Ces pôles se tiendront respectivement du vendredi 10 au mercredi 15 décembre et du vendredi 17 décembre au mercredi 22 décembre 2010.

Sur les autres places du centre-ville, des animations fixes ponctuelles, petits manèges écologiques, ateliers maquillage, etc. seront proposés pendant les week-end et vacances scolaires.

Il est proposé une augmentation de 2 % en moyenne de l'ensemble des tarifications. Toutefois, un nouveau tarif est proposé pour les exposants alimentaires de restauration légère place du Martroi (chichis, crêpes, tartiflette, vin chaud...), bénéficiant cette année d'un espace d'animations à proximité. Ce nouveau tarif est plus élevé que celui de l'alimentaire d'environ 5,5 %. Cette hausse des redevances est aussi motivée par l'intervention d'une société de nettoyage orléanaise deux fois par jour.

La gratuité est par ailleurs accordée aux associations à vocation caritative, aux villes jumelles et aux partenaires de l'opération.

Le contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public approuvé en 2009 sera reconduit pour l'édition 2010. Il sera proposé à la signature de chaque exposant, définissant les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les redevances pour occupation temporaire du domaine public à appliquer pour le Marché de Noël 2010 détaillées dans le tableau joint à la délibération ;

2°) approuver la reconduction, pour 2010, du contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public approuvé en 2009, à passer avec chacun des exposants ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer les contrats à venir, et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 024, article 7336, service gestionnaire 250 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

MARCHE DE NOEL 2010
Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers

POLE	TYPE	TAILLE LINEAIRE	PERIODE	NATURE DES ESPACES																
				ESPACES A VOCATION COMMERCIALE					ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE											
				ALIMENTAIRE (1)		ALIMENTAIRE (2)			NON ALIMENTAIRE		ESPACE PARTENAIRE (Contrat pour services à l'échelle)		ESPACES A VOCATION CARITATIVE		ESPACE VILLES JUMELLES					
				AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI					
MARTROI	Chaise	3 m	118 €	1,7%	148 €	5,9%	78 €	2,8%	AVEC ABRI	2,8%	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI
	Chaise	4 m	138 €	1,5%	188 €	6,2%	88 €	2,8%	SANS ABRI	2,8%	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI
	Chaise	5 m	158 €	1,3%	198 €	6,2%	118 €	1,7%												
POLE EQUITABLE	Espace tenté	6m max	26 €		26 €		26 €													
PATRIOIRE	Sentier des zèbres	3 m	38 €		38 €		38 €													
				3 000 €																

Alimentaire : épiceries, produits de la ferme ou de la pêche, produits de pays...
Alimentaire restauration légère : plats rapides, à emporter sur place (crêpes, châlets, tartiflette...) et vendus dans les chaisés à proximité de l'espace animé

RAPPEL MARCHE DE NOEL 2009
Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers

POLE	TYPE	TAILLE LINEAIRE	NATURE DES ESPACES																	
			ESPACES A VOCATION COMMERCIALE					ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE												
			ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE			ESPACE PARTENAIRE (Contrat pour services à l'échelle)		ESPACES A VOCATION CARITATIVE		ESPACE VILLES JUMELLES								
			AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI						
MARTROI - CHATELET	Chaise	3 m	116 €		136 €		76 €		AVEC ABRI		AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI	AVEC ABRI
	Chaise	4 m	136 €		186 €		86 €		SANS ABRI		SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI	SANS ABRI
	Chaise	6 m max	156 €		196 €		116 €													
REPUBLIQUE	Chaise	3 m	96 €		25 €		25 €													
POLE EQUITABLE	Espace tenté	6 m max	25 €		25 €		25 €													
PATRIOIRE	Surface 455 m²	3 m	38 €		38 €		38 €													
				2 800 €																

DEVELOPPEMENT URBAIN

N° 45 – Projet centre-ville. Requalification des rues Guillaume et du Cloître Saint Benoît. Diagnostic archéologique. Approbation d'une convention avec l'I.N.R.A.P.

M. CARRE – *Il est proposé d'approuver une convention avec l'I.N.R.A.P. pour commencer les travaux.*

M. le Maire – *C'est-à-dire ? Pouvez-vous préciser ce point, M. CARRE ?*

M. CARRE – *Etant donné que certains éléments, notamment la reconfiguration de la rue, le fond de forme de la rue, l'installation de conteneurs nécessitent de creuser en sous-sol, on doit faire une convention avec l'I.N.R.A.P., dans la mesure où ce secteur n'a évidemment pas été récemment fouillé.*

M. le Maire – *On va finir par mettre les pavés sur le bitume. Cela nous évitera de fouiller partout. C'était une remarque pour sourire, vous l'avez bien compris, car on adore fouiller, M. CARRE.*

M. CARRE – *Absolument, mais dans des proportions raisonnables.*

Je voudrais simplement souligner que tous les travaux – je parle sous le contrôle de Mme MAUROY-PREVOST – dans ce secteur se déroulent. C'est important, car les habitants du quartier Bourgogne attendent justement que la Z.A.C. Bourgogne se développe aussi sur les espaces publics. On sait que des chantiers importants vont se dessiner sur Saint-Flou et autres. Mais il y a aussi tout un travail sur les espaces publics. Ces deux rues vont être faites très prochainement.

Mme LECLERC – *Je voulais juste signaler à ce titre-là que nous avons déjà informé les résidents du foyer Isabelle Romée et les parents de la halte-garderie de la Tour Blanche.*

Mme CHERADAME – *Sincèrement, je suis très, très contente qu'on fasse tous ces travaux pour embellir la Ville. On est aujourd'hui sur des quartiers qui, même s'ils n'ont pas été fouillés depuis très longtemps, méritent d'être requalifiés. Cela fait très longtemps qu'il n'y a pas eu de travaux.*

J'en profite pour vous signaler les travaux juste à côté de la mairie, car il n'y a pas que les travaux du tramway en ce moment. Vous avez pu remarquer que ce très beau quartier qui est le quartier des Champs Elysées, qui n'avait pas fait l'objet d'une quelconque rénovation, qui était très routier depuis de nombreuses années, est aujourd'hui en train d'être complètement refait, avec un pavage en cours, avec une très belle entrée de l'Institut d'Arts Visuels qui va se mettre en place. Je tenais à le souligner dans cette enceinte. Ce sont des efforts que fait la Ville, que font aussi les habitants car ils ont des contraintes un petit peu en ce moment. Mais c'est pour la bonne cause. Je suis certaine que tout le monde apprécie.

M. le Maire – *On apprécie Mme CHERADAME. On est riverain en même temps. On apprécie donc totalement.*

J'en profite d'ailleurs pour solliciter Mme CHERADAME et M. le Président de l'Agglomération, pour que les jalonnements de circulation, n'est-ce pas, liés à la fois aux chantiers de la Ville, aux chantiers du tram, ce qui avait très bien fonctionné, non pas aux abords de la mairie, mais du côté de la place d'Arc et qui visiblement ont été changés pour une raison dont je n'ai pas perçu toute la logique, mais qui existent néanmoins – j'en suis persuadé – puissent être revus. Nous avons amélioré considérablement le fonctionnement aux abords de la place d'Arc. Il se trouve qu'on est revenu à une situation antérieure qui posait quelques difficultés. Je me permets d'évoquer cette question. On ne va pas en faire débat là. C'était l'occasion par rapport aux travaux que vous signalez aux abords de la mairie pour faire cette petite incidente.

Donc, mes chers collègues, vous l'avez compris, nous allons fouiller pour refaire les rues Guillaume et du Cloître Saint-Benoît.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville envisage la requalification des rues Guillaume et du Cloître Saint Benoît dans la poursuite des travaux engagés en centre ancien.

Ces travaux sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique.

La Ville a pour obligation de réaliser un diagnostic archéologique anticipé préalable aux travaux en application d'un arrêté préfectoral du 26 août 2010.

Ce diagnostic aura pour objectif de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré d'intervention de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents. Ainsi il déterminera, le cas échéant, la nécessité de prescriptions de fouilles archéologiques. Une convention doit donc être signée entre la Ville et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.) afin de définir les conditions d'intervention de ce diagnostic archéologique.

Cependant compte tenu de la nature des prestations à réaliser, aucune redevance ne sera versée par la Ville à l'I.N.R.A.P.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'I.N.R.A.P. définissant les engagements respectifs des parties pour la réalisation du diagnostic archéologique rue Guillaume et rue du Cloître Saint Benoît ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville, et pour accomplir les formalités nécessaires relatives à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 46 – Quartier de La Source. Approbation d'un protocole d'accord en vue de la cession d'un terrain pour la construction d'un lieu culturel et cultuel.

M. le Maire – *C'est ce dont je parlais tout à l'heure.*

M. CARRE – *C'est une délibération très importante pour la communauté musulmane de La Source.*

Aujourd'hui, il y a trois associations culturelles sur ce quartier qui ont chacune des lieux. Il y a un lieu assez traditionnel qui est un peu coincé entre le magasin ALDI et puis les entrepôts de la S.E.T.A.O., à l'entrée de La Source. C'est à l'endroit où La Source et Olivet se confondent un petit peu. Il y a l'Association des Turcs qui ont une pratique, des coutumes différentes des deux autres associations. Et puis une troisième association s'est développée. Elle a eu de plus en plus de fidèles. La Ville lui avait cédé il y a longtemps un petit lieu public lié au centre commercial Beauchamps. Elle se retrouvait complètement à l'étroit, avec une situation totalement indigne de pratique du culte, notamment à certains moments forts de l'année.

Il se trouve que, de plus, dans le projet urbain, tel qu'il a été configuré dès le départ, on fait un certain nombre de voies, on développe des espaces publics, on les organise. Pour cette raison, on a dû prendre possession de l'ensemble du centre commercial Beauchamps, mais aussi ce qui était devenu une des mosquées de La Source, mosquée car elle était consacrée, mais un lieu où à certains moments l'essentiel s'exerce sous des bâches, pour vous donner une idée de l'atmosphère, comme cela s'est passé d'ailleurs à l'Argonne, un lieu totalement indigne de pratiquer le culte pour la communauté musulmane.

Dans cet esprit et dans un esprit de laïcité, depuis déjà un certain nombre d'années, avec notre collègue M. Florent MONTILLOT, avec évidemment M. Michel LANGUERRE et les autres représentants du Conseil habitant La Source, on a entrepris un dialogue avec l'ensemble de la communauté, plus particulièrement avec l'association qui possédait évidemment la mosquée Beauchamps, mais aussi avec les autres, en se disant qu'à La Source, à l'instar de ce qui avait pu se faire au nord d'Orléans, il aurait été normal qu'il y ait un lieu de culte officiel, une mosquée qui soit le lieu qui réunisse l'ensemble des musulmans de La Source.

Dans cet état d'esprit assez collégial, nous avons cherché un lieu avec eux. On a considéré comment un projet pouvait avoir lieu, projet diligenté par eux et pas par la Ville. On a abouti à la conclusion que, dans ce cadre, il était préférable pour la Ville d'avoir une transaction simple, franche, laissant un terrain suffisant - cela a été vu, débattu – pour permettre justement la construction de ce lieu qui a vocation à accueillir l'ensemble des associations.

La délibération qui vous est proposée est d'autoriser M. le Maire à vendre 2 550 m² de terrains à l'association qui va justement être le maître d'ouvrage de la mosquée. Cela se fait sur un prix de transaction conforme à l'avis des Domaines. Je rappelle qu'à La Source on est dans une situation un petit peu particulière, car avec le G.P.V., l'ensemble des terrains appartient en fait à la puissance publique, ce qui n'était pas le cas de la mosquée de l'Argonne, pour faire un parallèle où l'association avait acheté à des privés les terrains. Il n'y a pas de terrain disponible, tout appartient à la Ville. On est tenu d'en vendre. Cela se fait dans des conditions qui ont été acceptées. Un protocole permet justement de définir un petit peu la façon dont les associations et la Ville vont concourir à cette transaction, puis après comment les associations vont construire leur projet.

Ce terrain est situé entre l'école Romain Rolland, pour ceux qui connaissent, et les bâtiments Beauchamps. Certains de ces bâtiments vont être appelés à être démolis. Ce n'est pas forcément cela qui va éclaircir le tableau. Mais c'est assez proche de l'endroit du G.P.V. où on intervient.

L'idée est comme à Orléans nord. C'est d'en faire un lieu à la fois digne, pas un lieu prosélyte non plus, car aucune confession dans la Ville n'a cette fonction aujourd'hui. C'est fait pour que les musulmans de La Source aient un lieu digne.

M. le Maire, je me suis permis d'aller un peu plus loin. Je sais que ce sujet peut être sensible, même si on voit que l'esprit de laïcité est un bon fil rouge pour aborder ces questions. Pour des raisons à la fois conjoncturelles et aussi car c'est une communauté importante d'Orléans, la Ville devait avoir des décisions à la fois claires et constructives.

M. le Maire – *Merci M. CARRE. Qui souhaitent intervenir ? Mme MARECHAL, M. LANGUERRE, Mme SUIRE, M. VALETTE.*

Mme MARECHAL – *Je souhaite vous dire qu'effectivement c'est bien que la position de la Ville soit claire et qu'on sache maintenant où se trouvera le terrain destiné à accueillir la future mosquée. De nombreuses rumeurs ont couru sur le quartier, notamment que nous allions raser l'école Romain Rolland pour y construire la mosquée à la place.*

Cet après-midi, on était avec M. Michel LANGUERRE auprès des deux écoles pour rencontrer la Directrice de la maternelle et le Directeur de l'élémentaire, pour amorcer avec eux aussi un dialogue qui sera nécessaire, puisque l'entrée de l'élémentaire va être modifiée. L'essentiel de la parcelle destinée à la mosquée est aujourd'hui le parking et l'entrée de l'école élémentaire. Nous allons en profiter pour clarifier la situation de tout le chemin d'accès sur le devant de la maternelle et de l'élémentaire, entre le parking, du côté de la rue des Frères Chappe et l'avenue Romain Rolland de l'autre côté.

M. LANGUERRE – *Merci M. le Maire. Je note et je regrette que nos collègues de l'opposition aient choisi ce soir la politique de la chaise vide pour délibérer sur des sujets aussi importants pour le quartier de La Source, mais aussi pour toute la Ville.*

Cette délibération marque le début de la construction d'un projet que les fidèles vont pouvoir mettre en œuvre maintenant pour jouir d'un lieu de culte unique et digne à La Source.

Je voudrais saluer aussi le sens des responsabilités des responsables des associations musulmanes lors de l'élaboration de ce protocole. Merci.

Mme SUIRE – *Je voulais simplement dire que je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait une mosquée à La Source. Puisqu'on a rénové tous nos logements, il faut maintenant une mosquée qui corresponde à la situation des logements de l'O.P.H., alors qu'à une époque nous avions des logements dégradés, avec tout un quartier dégradé. Les associations étaient dans des sous-sols. J'espère que nous aurons maintenant une mosquée qui conviendra aux familles de La Source.*

M. le Maire – *Je me permets d'ajouter, Mme SUIRE, qu'il n'y a pas que le logement qu'on a rénové, si vous le permettez. L'école est neuve. L'équipement sportif est neuf. La médiathèque est neuve.*

M. CARRE – *L'équipement sportif.*

M. le Maire – *Je l'ai dit, M. CARRE.*

Mme HEAU – *L'école de musique.*

M. le Maire – *Vous m'en voulez ce soir. La maison des associations va être bientôt neuve, le Théâtre Gérard Philipe, bref l'ensemble des équipements.*

Mme HEAU – *Une très belle école de musique.*

M. le Maire – *Mme HEAU, l'école de musique. Heureusement que vous êtes là pour nous le rappeler. M. VALETTE, Mme PILET-DUCHATEAU, M. MONTILLOT.*

M. VALETTE – *M. le Maire, je constate une chose. La délibération présente le lieu à la fois comme un lieu culturel et cultuel. Je tiens à souligner qu'il est important que des lieux comme cela existent. Je pense que c'est constitutif du bien vivre ensemble.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Lorsqu'on voit la mosquée de l'Argonne, on peut dire que c'est une très belle réussite.*

M. MONTILLOT – *Mes chers collègues, je voudrais vous dire que je suis très ému par le fait que nous puissions ce soir nous prononcer sur cette délibération. C'est pour moi et pour nous tous l'aboutissement et l'accomplissement d'un énorme travail mené depuis maintenant près de dix ans sur le sujet. Quand je dis « près de dix ans », en fait cela a commencé dès notre élection en mars 2001 par des décisions importantes que nous avons prises, avec vous M. le Maire, avec M. Olivier CARRE, avec M. Michel LANGUERRE, d'abord pour supprimer des situations et des conditions indignes dans l'accomplissement des convictions religieuses, qui se faisaient dans des caves – je le rappelle à l'époque – situations auxquelles nous avons mis un terme pour trouver des solutions transitoires, puisqu'il s'agissait bien de cela, pour permettre à cette communauté et aux différents représentants de cette communauté de pouvoir exercer leurs convictions religieuses dans des conditions qui soient les plus dignes possibles.*

En ce sens, je voulais également associer les Services, à la fois du G.P.V., les Services Municipaux, qui ont beaucoup œuvré sur le plan technique pour réaliser les différentes hypothèses de travail et nous proposer ces différentes solutions.

Je voudrais également rendre hommage effectivement – cela a été évoqué par M. Michel LANGUERRE et par M. Olivier CARRE – aux différents représentants des différentes communautés. A l'inverse de ce que l'on pourrait imaginer, il y a plusieurs représentants, plusieurs communautés, plusieurs lieux de culte. Il s'agissait pour nous également d'arriver à permettre d'associer les différents représentants de ces différentes communautés pour œuvrer ensemble à la recherche d'un nouveau site et de trouver, sur cette partie sud de la Loire, un lieu emblématique qui puisse être le même pour l'ensemble de ces différentes communautés. Je voudrais leur rendre hommage, car il faut imaginer que ce n'est pas simple, que les choses ne sont pas univoques, qu'elles sont protéiformes, qu'il y a des convictions, parfois à l'intérieur même de la grande famille musulmane, des communautés différentes, des filiations différentes, des origines différentes, des langages différents. D'avoir réussi ensemble à se mettre autour de cette table pour trouver des points d'entente, je salue ce travail qu'ils ont mené ensemble.

Je voudrais conclure pour dire que c'est aussi un honneur pour nous, Conseil Municipal d'Orléans, municipalité d'Orléans, que de pouvoir aujourd'hui voter effectivement cela. Cela représente aussi une volonté de respecter l'ensemble des convictions sur le territoire de notre commune et que cette commune puisse incarner la racine même du mot « une communauté », même si cette communauté est plurielle. C'est notre volonté d'une Ville apaisée où chacun de ses enfants, de ses administrés puisse avoir toute sa place, quelle que soit son origine et quelles que soient ses convictions. Je vous remercie.

M. POISSON – *Je veux juste dire quelques mots en complément. Pour avoir eu l'expérience à l'Argonne de l'édification d'une mosquée, je pense que cela se passera tout aussi bien qu'à l'Argonne, en l'occurrence avec le Président de l'Association qui nous a beaucoup aidé et a travaillé sans cesse avec nous. Cela s'est très, très bien passé. Il y avait eu un certain nombre de craintes au départ, qui se sont estompées au fur et à mesure, voyant le très bon fonctionnement, des alentours, car c'était le problème. J'espère que ce sera la même chose à La Source et que l'association sera évidemment très responsable de ce qui va se passer.*

M. le Maire – *Je voudrais vous remercier les uns et les autres. Quelques petits mots là aussi, si vous le voulez bien, pour conclure ce débat de grande qualité.*

Je me joins à vous pour me féliciter que, dans un excellent climat, dans une bonne volonté des uns et des autres, on ait pu converger pour proposer effectivement la réalisation de ce projet. Je m'en félicite. M. Florent MONTILLOT avait raison de rappeler que c'était un souhait de plusieurs années et même antérieur à notre arrivée à la municipalité en 2001. J'ai des souvenirs dans les années 90 déjà de questions qui étaient posées sur ce sujet. C'est important. On a parlé ce soir de plusieurs dossiers. On y est, cela se fait. C'est un point particulièrement important. On va pouvoir permettre de le faire.

Je voudrais dire la deuxième chose. Nous sommes fondamentalement dans notre rôle d'élu de la Ville en aidant à la réalisation des projets des uns et des autres, pourvu évidemment que nous soyons d'accord sur la réalisation de ces projets. Nous sommes de ce point de vue-là très œcuménique. Nous avons aidé à la restauration des églises. Nous avons aidé à la rénovation du temple qui prenait l'eau. On s'en souvient. Nous avons aidé à résoudre les problèmes qui pouvaient exister dans la ou les communautés orthodoxes. Nous avons aidé à la résolution d'un certain nombre de problèmes que la communauté juive pouvait rencontrer. Nous aidons la ou les communautés musulmanes à trouver les solutions qui leur permettent également l'exercice du culte.

Nous l'avons fait sur le quartier de l'Argonne. On se souvient initialement que cela a été bien difficile. Mme CARRE s'en souvient également. On nous a dit beaucoup, beaucoup de choses. On en a entendu, si vous me permettez l'expression un peu triviale. On a considéré que le projet proposé, sa réalisation, tout cela était cohérent, recevable. Je rappelle que la Ville d'Orléans a été attaquée au Tribunal pour la réalisation de ce projet sur l'Argonne. Je le dis car certains d'entre vous ne l'avait pas forcément en tête. On a été attaqué. On a défendu. On a gagné.

Aujourd'hui, cette mosquée, qui est très jolie d'ailleurs à l'Argonne, quel problème pose-t-elle ? Quelqu'un peut-il me dire qu'elle pose un problème ? Elle ne pose pas de problème. Il n'y a aucun problème. Sur quelque sujet que ce soit, on le voit sur d'autres, il y a toujours des inquiétudes. C'est le mot à la mode l'inquiétude. Comme je dis, tout le monde est inquiet dans ce pays. Il faudrait arrêter d'être inquiet, cela ne change rien. Aujourd'hui, il n'y a pas d'inquiétude.

Sur le quartier de La Source, je dois dire qu'il n'y a pas eu l'expression de ce type d'inquiétude, ce qui devrait d'ailleurs permettre de réaliser ce projet dans de très bonnes conditions. Je le pense.

La dernière chose que je voudrais dire, dans le prolongement de ce propos, d'abord comme M. Michel LANGUERRE, je ne peux que regretter, encore une fois, l'absence de l'opposition. Je pense que nous aurons, vous aurez la satisfaction de pouvoir voter ce projet. Malheureusement je ne peux pas dire, car les faits sont là, la même chose pour tous, pour ceux qui nous ont quittés tout à l'heure, sachant quel était l'ordre du jour, car il est envoyé à tous les élus plusieurs jours légalement avant la tenue du Conseil. Chacun sait qu'il y avait ce soir des délibérations importantes, que celle-ci en est une, que la requalification des mails Jaurès en est une et il y en a quelques autres.

Je regrette encore une fois, pour ne pas dire plus, cette attitude-là. On saura qui a voté cela, sans faire de grands mots, devant l'histoire. Les annales du Conseil Municipal restent. Il était question tout à l'heure de Pierre SEGELLE sur lequel j'ai eu l'occasion de m'exprimer et à qui nous avons rendu hommage il y a quelques petites semaines. C'était il y a maintenant un demi-siècle. J'ai consulté les délibérations de l'époque. Dans un demi-siècle, d'autres pourront éventuellement consulter ce qui sera alors des archives et se dire : qu'ont-ils fait à cette époque-là ? Il y aura cette majorité qui aura voté cette délibération-là comme d'autres, comme c'est la même majorité, et je souhaite qu'on s'en rappelle, je souhaite que tout le monde s'en rappelle, qui a voté et qui a permis le projet à l'Argonne.

La question ne date pas de 2001. Elle aurait pu être traitée avant. Tout le monde s'est défilé, car c'est la réalité. Nous, je crois pouvoir le dire et j'en suis satisfait, nous assumons notre fonction d'élu. Et comme il a été dit dans ce débat de qualité, nous considérons que c'est une conception de la Ville qui doit faire en sorte que chacun s'y sente bien. Imaginez un instant que chacun se sente bien tout simplement dans notre Ville, lorsque nous ne serons plus élus, est-ce que cela ne sera pas une petite satisfaction ? Le reste, on s'en fout. Les jeux éphémères, politiques, médiatiques, les jeux du court terme, de l'instant, cela a quelle importance ? Cela n'a aucune importance. Cela fait peut-être plaisir à certains, mais cela ne traite jamais les questions de fond. Cela ne fait jamais rien avancer.

Mes chers collègues, avec cette délibération comme avec d'autres, nous aurons la satisfaction et le plaisir tout simplement de contribuer modestement et volontairement à faire avancer les choses.

Si vous le voulez bien, je vais maintenant vous solliciter car il faut passer à l'acte du vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(rires)

M. le Maire – *En général, on vote... Mme MAUROY-PREVOST est pour. Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Mme MAUROY-PREVOST était dans son projet Dupanloup – C.E.R.C.I.L., ce que je comprends, complètement concentrée sur son projet qu'elle va réussir à faire sortir. C'est également un très beau projet.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le quartier de La Source compte 3 associations pratiquant le culte musulman :

- AMAL/ Al Kalam propriétaire dans le centre commercial Beauchamps,
- Amicale des Habitants Turcs d'Orléans anciennement locataire au centre commercial Beauchamps,
- L'Association des Musulmans d'Orléans la Source (A.M.O.S.) propriétaire dans le centre commercial ALDI.

Dans le cadre du Grand Projet de Ville, conformément à la convention A.N.R.U., le centre commercial Beauchamps doit être démoli. Cette démolition permettra de prolonger la nouvelle rue Léopold Sédar Senghor et de mieux desservir la place Pierre Minouflet entre le complexe sportif et la médiathèque. Deux des associations citées ci-dessus sont donc directement concernées par la démolition du Centre Commercial Beauchamps, et la Ville a aidé celles-ci pour qu'une solution de relogement satisfaisante soit trouvée.

Les associations ont par ailleurs sollicité la Ville pour les soutenir dans la recherche d'un terrain en vue de la construction d'un lieu de culte - espace culturel à La Source. Ce lieu a vocation à répondre à un usage partagé par les associations citées ci-dessus.

Un travail avec l'association AMAL/ Al Kalam a été mené et formalisé par un projet de protocole d'accord, afin de définir :

- les conditions de libération et de cession du local du centre commercial Beauchamps dont l'association est propriétaire. L'association s'oblige à régulariser la vente de ce local au bénéfice de la S.E.M.D.O., aménageur de la Z.A.C. « Les Allées de La Source », par acte authentique avant le 15 décembre 2010 ;

- les clauses du transfert à titre temporaire de l'association dans l'annexe située avenue Montesquieu de l'espace Olympe de Gouges. Cette occupation sera régie par une convention d'occupation précaire moyennant un loyer annuel d'un montant de 4 500 € payable à l'avance, non compris les charges locatives (160 m² mis à disposition).

Un terrain à déclasser du domaine public, susceptible d'être cédé pour le projet a été identifié : une emprise d'une superficie de l'ordre de 2 550 m² à usage actuel de parking desservi par la rue Jules Ferry, est susceptible d'être détachée et cédée. France Domaine a fixé la valeur vénale de ce tènement inclus dans le périmètre de la Z.A.C. les Allées de la Source, à 51 € le m² H.T., soit pour une S.H.O.N. maximale de 2 000 m² un prix de 102 000 € H.T. et hors droits.

Les conditions nécessaires pour l'établissement d'un avant-contrat de vente du terrain n'étant pas réunies, s'agissant d'une dépendance du domaine public dont le déclassement doit donner lieu à une enquête publique préalable, le présent protocole d'accord définit les modalités et conditions de la future vente, les obligations et procédures réciproques à engager par les parties, permettant de créer les conditions de la régularisation d'une promesse synallagmatique de vendre et d'acquérir, puis d'une vente future de l'assiette foncière nécessaire au projet de construction. Le déclassement et la vente donneront lieu à une nouvelle délibération.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le protocole d'accord à passer avec l'association AMAL/ Al Kalam, valable jusqu'au 30 novembre 2012 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit protocole au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 47 – Grand Projet de Ville de la Source. Programme de logements en accession à la propriété réalisée par Bâtir Centre. Approbation d'un avenant simplifié à la convention avec l'A.N.R.U.

M. le Maire – *Ce n'est pas non plus une délibération secondaire.*

M. CARRE – *Merci M. le Maire. Je reviens juste en arrière pour saluer le vote à l'unanimité de notre majorité. Cela me paraît important, car en d'autres temps cela n'aurait pas été forcément évident. Le débat a progressé. C'est très important à souligner à l'égard de tous ceux qui sont à l'extérieur de cette enceinte.*

On est toujours à La Source. C'est un avenant très simplifié. C'est juste une opération qui vient de se rajouter. A côté de cet endroit, Bâtir Centre souhaite faire de l'accession sociale à la propriété. C'est un des axes importants de la diversité de l'habitat dans le quartier qu'on soutient. Dans ce cadre, on souhaite que cette délibération soit approuvée. Merci.

Mme BARANGER – *Sans vouloir plagier ce que vient de dire M. Olivier CARRE, l'importance que nous attachons à cette mixité sociale, au logement et au parcours résidentiel devient une réalité actuellement dans le quartier de La Source avec plusieurs opérations. Cette opération de Bâtir Centre permettra cette accession à la propriété, comme on vient de le dire.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans un objectif de diversification de l'offre de logement et de mixité sociale, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.), dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine, accorde des subventions à des opérations d'accession à la propriété menées par des personnes morales qui réalisent des logements pour les céder à des personnes physiques. Ces dernières s'engagent à les occuper à titre de résidence principale pendant au moins cinq ans, sauf mobilité en cas de force majeure.

Des dispositions s'imposent aux maîtres d'ouvrage de ces programmes et concernent notamment : un prix de vente plafond (article R. 443-34 du Code de la Construction et de l'Habitation) et l'obtention d'un label H.Q.E en lien avec la réglementation thermique en vigueur « R.T. 2005 ».

Ces aides, venant en déduction du prix de vente des logements en accession, sont de 5 000 € à 10 000 € par logement, selon l'appréciation faite du marché.

Une ligne financière nouvelle de 500 000 € a ainsi été inscrite dans le plan de financement de l'avenant n°1 à la convention passée avec l'A.N.R.U. le 12 février 2008, afin d'opérer une réservation de subvention, mais sans désignation de maître d'ouvrage.

Au cours de l'exécution de la convention pluriannuelle, un maître d'ouvrage a été désigné et a souhaité s'inscrire dans ce dispositif : la société H.L.M. BATIR CENTRE.

La société H.L.M. BATIR CENTRE réalise 12 logements en accession à la propriété sur le territoire de la commune d'Orléans – quartier de la Source, à l'angle des rues Léopold Sédar Senghor et Jean d'Aulon, îlot n°9 de la Z.A.C. Les allées de La Source. Cette opération se réalise ainsi au cœur du périmètre A.N.R.U. Les travaux seront engagés début 2011 et la livraison des logements est prévue pour le printemps 2012.

Une aide de 10 000 € par logement a été actée pour ce programme, soit une subvention de l'A.N.R.U. de 120 000 €.

L'octroi de cette subvention doit être soumis à la signature d'une convention spécifique tripartite entre l'A.N.R.U., le maître d'ouvrage et la collectivité locale porteuse du projet global de rénovation urbaine.

Le maître d'ouvrage étant désormais identifié, l'avenant n° 6 a ainsi été préparé et prendra la forme d'un avenant simplifié à la convention A.N.R.U. selon les conditions prévues à l'avenant n°1.

Il est précisé que cet avenant n'occasionne aucune modification du financement des opérations de la Ville d'Orléans.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 6 (avenant simplifié) à passer à la convention A.N.R.U. portant sur le subventionnement par l'A.N.R.U. d'un programme de 12 logements en accession à la propriété réalisé par la société H.L.M. BATIR CENTRE ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'avenant n° 6 au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- Séance du vendredi 22 octobre 2010 -

N° 48 – Requalification des mails du boulevard Jean Jaurès. Approbation du dossier préalable d'enquête publique loi « Bouchardeau ».

M. le Maire – *C'est une délibération importante.*

*
* *
*

Présentation Powerpoint de M. CARRE.

*
* *
*



M. CARRE – *Je signale que c'est la deuxième fois qu'on présente ce projet. La première fois on en avait exposé le principe. Aujourd'hui, on commence à être dans la réalité de ce qui va être réalisé.*



M. CARRE – Je rappelle en deux mots le contexte. On a cette voie urbaine. Elle coupe le quartier Madeleine et l'ensemble du faubourg Madeleine. C'est un des endroits durs de la Ville. On profite à la fois de l'arrivée de CLEO, en même temps de toute la reconfiguration de tout le renouvellement urbain. On a parlé du renouvellement urbain à La Source. On en parle souvent sur des quartiers, aussi à l'Argonne, mais on en fait beaucoup au centre-ville le plus dense et aussi le plus ancien, qui a besoin aussi d'être accompagné dans sa mutation. C'est tout le projet Carmes. Vous vous souvenez d'ailleurs que, quand on avait parlé de ce projet sur les mails, c'était à l'époque où on envisageait que l'ensemble de la reconfiguration des trémies soit liée à l'opération des Carmes, ce qui était complètement cohérent en terme de projet urbain, mais qui, sur le plan juridique, après notamment l'enquête publique, nous a conduit à séparer les deux opérations : Z.A.C. des Carmes – Madeleine d'un côté et opération des trémies de l'autre.



M. CARRE – *Je ne peux pas non plus isoler cette opération de ce qui va se passer au sud de la Loire, puisque l'Agglomération va commencer le travail de requalification de la nationale 20 sur l'ensemble du quartier Saint-Marceau. L'objectif est de commencer rue de la Cigogne, M. GAINIER. Après cela va se poursuivre, notamment du côté de Guignegault, tout proche d'ici, de retransformer la nationale 20 en boulevard urbain sur cette partie de Saint-Marceau, de façon à ce que l'est de la nationale 20, qui était assez dense, avec tous ces équipements publics, puisse mieux communiquer avec l'ouest qui, en revanche, a beaucoup progressé en nombre d'habitants, puis va continuer de croître, alors que les équipements publics sont de l'autre côté de la nationale 20. On a besoin de recoudre l'ensemble de Saint-Marceau. Les deux ne pouvaient pas être complètement disjoints, même si les phases sont différentes.*



M. CARRE – *Sur les trémies, on a aujourd'hui abouti, à partir des grands principes exposés la dernière fois, au projet qui est visualisé devant vous. On efface les trémies, c'est-à-dire qu'en gros on élimine le pont – on verra tout à l'heure des images – en face de la Porte Saint-Jean. Vous voyez une très bonne illustration. Puisqu'on parlait tout à l'heure de La Source, il y avait un immeuble – pont, certains se souviennent de la transformation. On a compris toute la mutation qu'on pouvait engager dans ce quartier. M. Alain SARFATI, qui avait conduit la réflexion initiale, avait raison. Aujourd'hui on le voit, c'est facile à dire. Mais à l'époque ce n'était pas forcément facile à concevoir et à imaginer. Ce sont des paris lourds quand on est élu de s'engager là-dedans. On voit bien que retirer ces trémies, cela redonne tout de suite de l'air, de l'espace, l'échelle de la Ville qui n'est pas camouflée par des artifices d'ouvrages, qui est bien présente, avec ses immeubles qui ont chacun leur valeur, leur histoire, mais qui est beaucoup plus cohérente.*

Si on revient à l'élément précédent, on voit cette séquence Porte Saint-Jean et une séquence sur la partie Madeleine, qui est un peu plus complexe, dans la mesure où le tramway passe, où il y a des problèmes de confortement et où surtout, en sous-sol, va s'installer un parking d'un peu moins de 500 places, dont je reparlerai tout à l'heure, dont on a déjà voté la décision de le passer en concession. On en avait déjà parlé à cette occasion. On a eu un débat avec nos collègues de l'opposition sur ce sujet.



M. CARRE – *Aujourd’hui, on est sur une configuration plutôt sous l’angle des mails, tel qu’il commence boulevard Rocheplatte. On est sur une partie entre la porte Saint-Jean et la partie porte Madeleine qui est plutôt paysagère. Ensuite c’est un terrain qui baisse assez vite. On est sur le coteau. On ne se rend pas complètement compte, mais à un moment donné il y a beaucoup de dénivelé, notamment pour atterrir sur la Loire, ce qu’on appelle le coteau de la Loire qui commence de Madeleine jusqu’à quasiment le pont Thinat. L’idée des paysagistes a été de faire des descentes par palier très paysagères, qui conduisent justement au moment où vont se resserrer les voies pour passer sur le pont Joffre. Cela devrait être des espaces tout à fait agréables.*



M. CARRE – *C'est aussi l'occasion de créer un véritable parvis à ce qui sera, Mme BARRUEL, Orléans 2. Je l'appelle toujours comme cela, car comme le dit souvent M. le Maire, il faut être ambitieux pour l'université à Orléans, même si quelquefois on n'est pas toujours entendu à la hauteur. Il faut avoir la volonté d'installer un nouveau pôle d'enseignement supérieur, ce que vous vous efforcez de faire. Sur le plan urbain, on lui offrira a priori un parvis qui donnera une assise forte à ce lieu.*

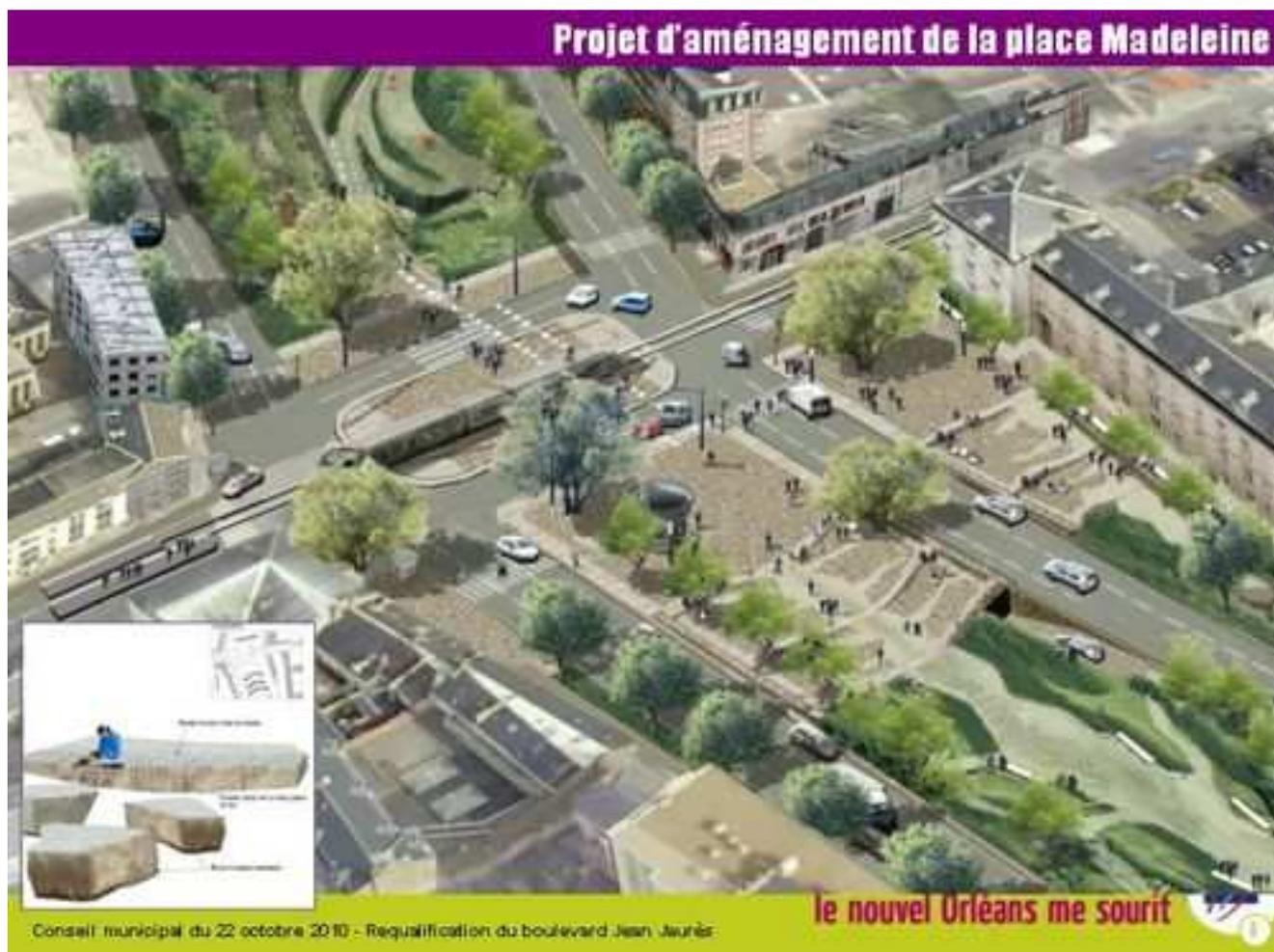
Que dire sur la partie des mails ? L'arrivée du tramway va m'amener à la question de la circulation et à la gestion des voies. C'est évidemment la question n° 1 qu'on avait déjà repérée dans le cahier de consultation de la population. Mais cet élément nous a fait le plus travailler.

Sur la partie des voies, vous pourrez faire le trajet en voiture presque comme c'est le cas aujourd'hui. Evidemment, je l'ai déjà dit dans cette enceinte, cela dépend des heures. Quand on va à 15 heures ou à 16 heures, il y a assez peu de voitures dans les trémies et il n'y en a quasiment pas du tout sur le côté. On a une capacité d'espace pour la voiture complètement surdimensionnée et qui est ramenée à l'échelle. Le problème est évidemment dans les heures de pointe. On l'a déjà évoqué. On a déjà eu le débat ici. Il y a déjà eu des comptages. Les pessimistes donnent une dizaine de minutes de plus entre la partie de La Source et la gare, ce qui fait une variation relative assez faible, sauf que, étant donné qu'il y aura un autre mode de régulation de la N 20 par les feux, on aura déjà une gestion différente de l'ensemble des flux. De toute façon, l'essentiel de la contrainte est conditionné non pas par le trafic qui est ici, mais par celui qui est devant la gare et devant le carrefour Gambetta. On le

vit aujourd'hui. Les trémies sont déjà parfois bouchées le matin, à 7 heures 45, 8 heures 15, cela dépend des jours. Pourquoi ? C'est bloqué à ce niveau-là. Il n'y a pas de secret. Ce n'est pas non plus un drame absolu dans la mesure où le flux continue de s'étaler et où demain, en capacité, il y aura à peu près la même contenance de flux circulatoire.



M. CARRE – *Le deuxième point important que je tiens à dire dans le débat, comment se gère l'insertion du tramway porte Madeleine ? Cela tient plus de l'idée reçue que du constat objectif. Le constat objectif est qu'on est dans la même configuration qu'à d'autres endroits du parcours de la ligne du tramway. Si vous vous interrogez deux minutes sur la façon dont le tramway coupe les mails, il y a un endroit qui visiblement ne pose de problème à personne, en tout cas dans les réunions de concertation, mais je sais qu'on y travaille : c'est la partie Eugène Vignat – place Halma Grand. Aujourd'hui personne ne se pose la question de savoir si cela pose un problème que le tram passe rue Eugène Vignat en coupant les boulevards de façon perpendiculaire. Dites-vous bien qu'à cet endroit-là on est dans la même configuration, sauf qu'on aura beaucoup moins de flux latéraux qu'il n'y en a sur la place de l'Alma. Halma Grand, pardon. J'avais bien mis un H dans ma tête, mais j'avais oublié Grand. Je ne ferai pas le zouave.*



M. CARRE – *L'autre élément, par rapport à d'autres endroits où le tramway coupe des grands axes de circulation, on a une zone, vous le voyez d'ailleurs sur le schéma, où on peut stationner, s'il y avait un pépin, le temps que l'ensemble se rétablisse et qu'il n'y ait plus de voitures qui encombrant, ce qui par exemple n'est absolument pas le cas du carrefour de Verdun, d'Auchan, sur la partie Olivet où, lorsque le tram est encarfé dans la circulation, il faut que chacun sorte progressivement du nœud qui vient de se constituer et qu'après la circulation se rétablisse. A certaines heures de haute fréquence, c'est quelque chose de quasi impossible et là on est en difficulté.*

C'est sur ce constat que tous les Orléanais connaissent, et notamment ceux qui font le trajet nord – sud, que les personnes se sont dites : « Finalement, au carrefour de Verdun, on devrait avoir une logique de trémie, car là où cela biaise on coupe la circulation et il faudrait pouvoir passer dessous, cela aurait été bien » et cela n'a pas été conçu comme cela en son temps, malgré d'ailleurs, je le rappelle, l'avis du Commissaire-Enquêteur. C'est vrai que c'est très difficile à imaginer aujourd'hui, compte-tenu des contreforts du Loiret.

A cet endroit les personnes disent : « Finalement ici il y a une trémie. Ce serait autrement plus simple, puisqu'il y a l'outil, on n'a pas besoin de le créer, pourquoi le font-ils sauter ? ». Tout simplement car cet outil ne servira à rien par rapport à la situation. Au contraire, perpétuer cette idée de grand trafic en sous-sol, de trémies qu'on connaît ailleurs et dans d'autres Villes, c'est une idée tout à fait dans la trame de ce qui a été réalisé ici dans les années 70, mais qui justement aujourd'hui n'a plus du tout cours dans une conception urbaine telle qu'on la porte à Orléans.

La circulation automobile aux heures de pointe va être un peu dégradée. C'est normal. Il y a deux feux de plus. Donc c'est logique. Mais ceci étant dit, ce n'est rien rapporté à l'avantage que l'on a en gain d'espace public et en conduite raisonnée, on parlait tout à l'heure de l'agriculture, mais la conduite aussi peut l'être. Or l'effet de vitesse qu'on a dans la trémie, totalement illusoire, cela dure à peu près 5 secondes, qu'on passe de 50 à 80 km à l'heure pour après finir à 40 quand on arrive sur le pont. Je ne parle même pas des radars. Tout cet effet n'existera plus. On aura une vision beaucoup plus apaisée de la circulation. On a quelque chose qui tient complètement la route.

Sur les aménagements, notre collègue M. Soufiane SANKHON me le reprocherait, j'oubliais de dire aussi qu'on travaille à l'installation d'un skate park sur une des phases de cet endroit. Cela peut être un endroit d'accueil. Il sera intéressant qu'il y ait des activités. L'Université est tout près. La patinoire du Baron et l'Astrolabe sont juste à côté. Le F.R.A.C. est derrière. Un endroit nouveau d'Orléans est en train de naître. Les aménagements publics ne peuvent pas rester comme ils sont aujourd'hui où tout est présent sauf la vie. Ce n'est pas possible. Ce quartier, qui va être fortement dédié à la jeunesse, fortement dédié à la culture, est un quartier dont les espaces publics doivent être à la hauteur de cette ambition. On est complètement en conformité avec la revalorisation de l'intra mail en installant ce que j'appelle les portes d'Orléans, deux portes de plus : porte Saint-Jean, porte Madeleine. Il n'y a pas de porte à Halma Grand, c'est une place. La porte aura un nom.

Aujourd'hui on a un projet urbain qui fonctionne. On a un projet en terme de circulation qui fonctionne. Sur le plan financier, M. MARTIN...

(rires)

M. CARRE – *Cela fonctionne. On est bien dans ce qui est fixé au départ. De ce point de vue-là, on n'a pas eu de mauvaise surprise.*

En conclusion, c'est une première étape importante, mais il restera à travailler sur le franchissement de la Loire. Ce projet a sa pertinence complète, déjà aujourd'hui, mais a fortiori demain, lorsqu'on viendra compléter le franchissement de la Loire sur le pont Joffre par de l'espace de franchissement pour des circulations douces. En plus, j'ai la faiblesse de croire qu'il va se passer beaucoup de choses de l'autre côté, pas très loin. Ce sera important, intéressant et structurant d'avoir un passage vélos – piétons à cet endroit, en plus de ce qui est laissé pour les véhicules. Il reste à travailler, car techniquement c'est assez complexe, une jonction entre ce qu'on a aujourd'hui ici prévu et puis la partie de rattachement sur le pont Joffre. Mais on doit pouvoir techniquement y parvenir.

Voilà M. le Maire à peu près le projet tel qu'il est. Je dirai un mot à la fin à des questions qui, j'en suis à peu près certain, ne me seront pas posées ce soir, pour lesquelles je compte apporter publiquement quand même des réponses, car il y a cet effort de fait de contre-propositions.



M. CARRE – *On a d'ailleurs un calendrier de concertation. On avait commencé en 2008 les modalités de concertation, à l'époque où les mails et la Z.A.C. des Carmes étaient liés. On a quand même fait beaucoup d'opérations de concertation. Il y a eu :*

- *des réunions publiques,*
- *le registre d'où est découlé un certain nombre de propositions qu'on retrouve d'ailleurs aujourd'hui dont on a déjà parlé,*
- *des ateliers de travail en mars 2009,*
- *l'approbation du bilan de la concertation préalable fin mars 2009. C'est là qu'on a scindé les deux dossiers,*
- *on a recommencé au début de cette année les réunions de concertation, après qu'on ait quand même bien avancé sur la phase de mise au point. Au départ on est parti sur un projet. Ce n'est pas la même chose de partir sur quelque chose de techniquement beaucoup plus au point une fois qu'on a cerné les grands contours du projet lui-même,*
- *aujourd'hui on ouvre la concertation sur l'enquête publique qui doit avoir lieu, dès lors qu'on est sur un projet de plus de 1 900 000 €. C'est le cas aujourd'hui,*

- la concertation va s'ouvrir à peu près durant un mois, de mi-novembre à mi-décembre. On en tirera des conclusions. Ensuite on amènera éventuellement le projet en fonction de ce qui peut être dit. En même temps, il y a des phases de mise au point qui continuent. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il reste encore un certain nombre de points à faire évoluer.

Voilà M. le Maire.

M. le Maire – Merci beaucoup M. CARRE. Y a-t-il des interventions ?

M. GABELLE – Je voudrais qu'on revienne à la diapositive précédente. Quand on voit cette diapositive, cela nous fait quand même beaucoup rêver. Si nos collègues qui sont partis avaient vu cet aménagement, peut-être auraient-ils pu changer d'avis ?

Mais il y a toujours quelque chose qui n'est pas d'actualité : le beau bâtiment de Sphéria n'y est point encore, alors qu'il est déjà réalisé. Il n'est pas sur la photo. Cela s'inscrit tout à fait dans le cadre très cohérent de tous les projets de la Ville, de rénovation, de restructuration : le tram, les trémies, la rue des Carmes, le centre ancien. D'ici deux, trois ans, nous aurons un centre-ville et les boulevards extérieurs dignes d'une capitale régionale. Il fallait d'abord nettoyer les trémies, elles n'étaient pas toujours très bien entretenues. Il y a pas mal d'herbe. Quand on se baladait, on aurait pu se croire en pleine Beauce. C'est un beau projet. Nous serons fiers de ce projet que la majorité municipale soutient et soutiendra.

Mme CHERADAME – Un point pour dire qu'en matière de sécurité routière, il est légitime qu'une Ville s'intéresse à faire en sorte qu'il n'y ait plus de trémie qui la cisaille et qui fait que des véhicules roulent dangereusement. Une bonne vitesse régulée à 50 permet d'accepter beaucoup plus de véhicules et de faire en sorte que le système fonctionne mieux, surtout qu'il est régulé en amont. Puis, M. CARRE, vous avez dit beaucoup de choses. Vous avez vraiment expliqué ce projet avec brio.

Cependant, vous avez oublié d'avoir un petit peu de poésie, puisqu'il s'agit de recoudre la Ville, de recoudre cet espace entre les deux quartiers, faire en sorte que cette grosse cicatrice soit transformée en aménagement chaleureux. C'est une véritable opération de chirurgie esthétique. Je vous invite, Messieurs, à être des chirurgiens hors pair.

Mme LECLERC – Effectivement c'est un gros projet structurant pour la Ville, mais quand je vois cette diapositive et puis celle qui précédait aussi de la porte Saint-Jean où on ne voit plus ce pont, cela me fait rêver. C'est la Ville dont je rêve en fait. Cela me donne le sourire. C'est une vision de ma Ville que j'aime, tout simplement.

Mme DE QUATREBARBES – Comme le dit M. Olivier CARRE, c'est un endroit nouveau qui sera destiné peut-être essentiellement à la jeunesse et à la culture, avec les projets structurants qui vont suivre. On a peut-être du mal à réaliser dans cette enceinte, mais cela va totalement changer toute la partie ouest de la Ville, avec un aspect paysager qui nous fait tous rêver et qu'on attend tous avec impatience.

Quand on réfléchit, cette partie de la Ville, on s'y engage comment ? On s'y engage en voiture essentiellement, car on n'ose même pas s'y engager ni à pied, ni en vélo. On ne voit pas de promeneur. Quand on est en vélo, on essaie de trouver des astuces pour passer ailleurs que par là. Au fond, quand on réfléchit, le nord est tout à fait destiné aux promeneurs et à la circulation douce avec

les vélos, le sud avec les quais. L'est est tout à fait aménagé d'une façon agréable pour les promeneurs et les vélos. Il manquait cette partie ouest qui est vraiment terrible dans une Ville. Je pense vraiment que cela va changer totalement l'aspect de cette partie ouest de la Ville.

M. PEZET – Merci M. le Maire. Je voulais simplement vous dire que, si je me suis engagé en politique en 2008, c'est justement pour pouvoir contribuer à ce type de projet. Quand je vois ce qui s'est passé en début de séance, cela me paraît bien futile au regard de l'importance de ce type d'action pour Orléans et pour les Orléanais.

Mme RICARD – M. le Maire, on ne peut pas mieux dire.

M. le Maire – Oh !

Mme RICARD – Si le parking. Je voudrais quand même en toucher deux mots, car il fait quand même couler beaucoup de salive. Quand on rencontre les personnes du quartier, surtout les personnes qui y travaillent, elles disent : « Ce sera quand même bien. Je pourrais venir me garer là directement. Ce sera plus pratique. Après je marcherai ». Les riverains : « Ce sera pratique quand je reçois de la famille ». On sait aussi que cela va servir aux étudiants. Ce parking a vraiment toute sa cohérence.

J'aurais bien aimé un petit peu en découdre ce soir. Je suis un petit peu déçue. C'est vrai M. CARRE. On se prépare. On connaît notre dossier.

M. le Maire – Cela va revenir, Mme RICARD.

Mme RICARD – En même temps, je me dis que je dînerai moins tard ce soir.

Pour être très honnête, il y a un certain nombre de gros projets à Orléans. Mais je trouve que celui-ci est tout à fait emblématique du mandat par rapport à tout ce qu'on veut véhiculer comme message. Cela en est quand même un gros symbole. Je vous remercie.

Mme HEAU – J'ai deux questions à poser. Cela commence quand ? Cela finit quand ?

(rires)

Mme HEAU – Une supposition. Ne pourrait-on pas présenter en 3D les phasages des travaux ? Le 3D fait toujours rêver. Cela fait oublier que c'est un peu inconvenient aussi. Merci.

M. VALETTE – D'un point de vue assez pratique, pour utiliser cet axe quotidiennement, je peux vous dire qu'il y a actuellement des priorités à droite terriblement dangereuses et qui limitent l'insertion de façon assez drastique. Je pense notamment, quand on vient du sud, en réalité l'insertion dans les mails se fait sur une voie pour justement se mettre à l'abri de ces priorités à droite, en général exercées avec autorité et sans beaucoup de respect pour ceux qui circulent en venant d'Olivet en fait.

M. le Maire – C'est vrai. M. MONTILLOT et M. TORREILLES. Y a-t-il d'autres intervenants ? Non.

M. MONTILLOT – M. le Maire, chers collègues, d'abord une nuance sémantique. J'ai dégusté évidemment la présentation de M. Olivier CARRE tout à l'heure, mais j'ai sursauté lorsqu'il

a parlé du pont porte Saint-Jean. Je ne voudrais pas parler de pont. En l'occurrence ce n'est pas un pont. J'ai vu s'édifier une muraille, une véritable fortification qui a totalement séparé deux quartiers. C'est effectivement la politique. La politique des ponts est une formule de CHEMETOFF, l'architecte. En l'occurrence, ce n'est justement pas très poétique, car ce n'est pas un pont magistral qui enjambe un fleuve lui-même magistral. C'est une muraille dont j'ai vu la fortification, qui a totalement coupé en deux Orléans, entre sa partie ouest et sa partie est, entre le centre-ville et les faubourgs, aussi bien du côté du faubourg Saint-Jean que du côté faubourg Madeleine.

Si je dis cela, c'est parce que aujourd'hui le pari urbanistique qui est présenté, on en a déjà vu des prémices, on le voit mieux aujourd'hui, notamment à travers effectivement ces deux coupes, cela dépasse largement les petits bruissements politiques ou les petites évanescences politiciennes. On a affaire vraiment à un projet urbanistique qui est pour moi au-delà de l'urbanisme, car il caractérise une philosophie de la Ville qui rejoint d'ailleurs ce que nous avons voté tout à l'heure sur La Source, avec le projet de la mosquée. Je relierai les deux délibérations de ce soir. C'est la volonté effectivement à la fois de recouturer les quartiers, de recouturer la Ville, de relier les quartiers, de rassembler les femmes et les hommes qui vivent sur notre territoire. C'est vraiment une œuvre symbolique qui dépasse largement le plan de l'urbanisme, je dirais même une œuvre magistrale, qui a pour volonté de faire vivre ensemble les uns et les autres sur notre commune, pour en faire, comme je le disais tout à l'heure, une véritable communauté de vie.

M. TORREILLES – *Merci M. le Maire. Il est bien dommage ce soir que M. LEBRUN ne soit pas présent, car je lui avais prédit qu'après une couleur verte de l'espoir, il a maintenant face à lui la réalité d'un projet clair, constructif et de développement durable. Merci.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *Je dis que ce projet est un grand courage. Certains autres avaient peut-être imaginé autre chose, mais n'avaient pas eu le courage de le faire. C'est un courage et cela répond à ce qui a été promis pendant notre campagne et que les Orléanais ont accepté puisque nous avons été élus.*

M. le Maire – *Absolument. M. CARRE, pour répondre sur tel ou tel point.*

M. CARRE – *D'abord sur une question qui m'a été posé, le calendrier, on avait prévu de vous montrer un petit tableau qui récapitule le calendrier.*

VILLE D'ORLÉANS

La gestion des circulations pendant les chantiers

Travaux de Requalification du Boulevard Jaurès

- De Mars 2011 à Novembre 2011 :
 - > Trémie ouverte (capacité actuelle)
 - > Circulation sur voies latérales impactée, maintenue à 2 voies dans chaque sens
- A partir de Décembre 2011 :
 - > Trémie fermée
 - > Circulation en configuration définitive, 3 voies latérales dans chaque sens au minimum

Travaux CLEO au niveau du carrefour Madeleine

- De Janvier à septembre 2011 :
 - > Pas de traversée est-ouest au niveau du carrefour
 - > Un accès repositionné pour les urgences de l'hôpital

Travaux menés par l'Agglo sur le RD2020 entre les carrefours Route d'Olivet et Candolle

- De Janvier à novembre 2011 :
 - > Maintien des 2 voies de circulation dans chaque sens (sauf pendant les vacances de février et d'été : passage à 1 voie dans chaque sens)

Conseil municipal du 22 octobre 2010 - Requalification du boulevard Jean Jaurès

le nouvel Orléans me sourit



M. CARRE – *On avait passé une délibération en Conseil Municipal, mais ce sont des travaux liés au tramway qui sont des déviations de réseaux d'eau. Les vrais travaux vont commencer de mars 2011 à novembre 2011. La trémie est ouverte. On va commencer par reprendre les voies latérales, à l'extérieur des trémies, qui existent déjà. Il y a un endroit un peu serré. Il faudra dégager de l'espace. Pour le reste, c'est de la reconfiguration de voirie telle qu'elle existe aujourd'hui.*

On diminue un peu leur capacité. On travaille dessus. On prépare notamment les contreforts du parking, un certain nombre de choses à l'extérieur. Les trémies fonctionnent.

A partir de la fin de l'année prochaine, dans 13 – 14 mois, on coupe les trémies. On les coupe notamment pour pouvoir installer définitivement la partie tramway qui va être dessus et en même temps pour commencer à casser un certain nombre d'éléments à l'intérieur des trémies, continuer les contreforts du parking. On est sur les trémies fermées. On est sur la démolition du pont qui aura lieu probablement vers 2012.

La configuration de la circulation est quasi définitive, puisqu'elle ne changera plus après. Elle se fera bien sur les deux fois trois voies extérieures. A certains moments, il y a aussi les tourne-à-gauche. Cela apaisera la circulation très largement. C'est simple. Il y a un flux qui vient ou qui sort, mais qui ne se raccroche pas dans tous les sens, comme c'est effectivement le cas aujourd'hui. La

configuration des trémies se fera dans le courant de la fin 2011 et tout 2012. Puis vers 2013, on aura le début de la partie paysagère avec le parking en construction dessous et puis toutes les parties du dessus qui seront progressivement recouvertes et paysagères, avec un échéancier. Tout doit être fini vers 2014 – 2015. C'est à peu près à cette période-là.

Quand je dis tout, comme je l'ai dit, il faudra après envisager le passage qui va être préparé dans cette phase, mais qui ne sera réalisé que par le Conseil Municipal qui succédera à celui-là.

Le deuxième point, sur la question en revanche qui ne m'a pas été posée, mais on a tous vu, notamment dans la presse les travaux faits par l'A.D.A.Q.O.O. pour présenter un projet alternatif qui est assez proche de celui qui avait déjà été proposé lors de la précédente consultation, avec l'idée de ne pas faire le parking, pour différentes raisons, et de laisser une trémie en-dessous, un passage voitures en-dessous notamment de l'endroit où le tramway passe, c'est-à-dire en fait ce qu'on appellera la place Madeleine.

D'abord sur les schémas, mais je pense que c'est un défaut de l'illustration, il y avait assez peu de flux dessous. Il faut à peu près six voies pour que cela fonctionne bien. Il faut deux fois trois voies. Cela veut dire qu'il faut que les trémies soient plus importantes que ce qu'elles sont aujourd'hui en terme de flux, puisque aujourd'hui elles sont sur deux fois une voie au moment où on passe et après cela devient deux fois deux voies. Il faudrait rajouter quasiment une voie là-dessus. Ce n'est pas gagné d'avance.

Par ailleurs, il reste le problème du principe d'une trémie, avec une entrée vers le pont qui représente un trou assez béant. De l'autre côté, on est dans la même situation, ce qui n'empêche pas que de toute façon en contre-allée il faut aussi de la place pour que les automobiles puissent circuler. On reste avec beaucoup d'espaces pour la voiture.

Certes les trémies seraient recouvertes, puisque c'est le principe qui est proposé. Ceci étant dit, il faut à un moment donné que les trémies débouchent, le gain en espace public est très réduit. A l'endroit où les trémies débouchent, c'est ce qui marque la très grande différence avec tout ce qui est en amont. On n'aurait pas du tout la configuration que vous avez sous les yeux. C'est la raison pour laquelle cela nous paraît être un schéma dont le résultat sera assez éloigné de l'objectif que l'on recherche. C'est dit sommairement. On n'est pas dans une logique de débat contradictoire. Je n'aime pas parler sans avoir de contradicteur. Cela étant dit, comme il y avait une expression publique par voie de presse, je voulais faire écho de ces remarques, tout en signalant quand même – ce n'est pas le cas dans tous les projets – qu'il y avait eu un effort de réflexion qui nous a fait regarder ces notions de débouché. Il y avait aussi d'autres remarques moins structurantes dans la proposition, notamment sur les liaisons latérales avec les quartiers où il faut qu'on approfondisse la solution aujourd'hui proposée. On tient compte des différents éléments qui ont été étudiés, qui nous paraissent intéressants, même si la réponse alternative du projet nous fait penser qu'il n'y a pas lieu de modifier le cœur du projet tel qu'il est proposé aujourd'hui.

M. le Maire – *Merci beaucoup M. CARRE pour cette présentation effectivement très précise et très complète.*

Je vais juste ajouter rapidement, je vous rassure, deux, trois choses.

En fait, si on se replace dans une perspective d'un peu plus long terme, je dirais un peu historique, qu'est-ce qui s'est passé à Orléans et sur cette partie des mails ? Ce fut ainsi, je considère qu'on les a profondément déstructurés. On a profondément abîmé les mails d'Orléans. Quand on voit d'ailleurs des images d'époque, c'était très beau.

Dans cette période on aurait peut-être fait pareil, je ne porte pas de jugement, c'est trop facile, je constate simplement qu'on était dans le tout automobile. On a adapté des Villes qui n'étaient pas faites pour cela à ce tout automobile. Ajoutons à cela ce que je pense être une très grande prétention d'affichage, une certaine modernité qui parfois faisait table rase de siècles d'histoire. Je ne crois pas à cela. Je n'y crois absolument pas. Cela a été la caractéristique de l'après-guerre. Ce qui paraissait à l'époque un grand progrès de modernité, quelques décennies plus tard, ce qui n'est rien à l'échelle de l'histoire, nous sommes amenés pratiquement à tout refaire. On a parlé tout à l'heure du quartier de La Source, du Grand Projet de Ville. On refait tout. On engage la même logique que sur le quartier de l'Argonne. On est en travaux sur les allées Pierre Chevallier. Je peux multiplier les exemples. On a laissé en même temps dépérir les cœurs de Ville. On a vu ce qu'il en était de ce centre ancien d'Orléans qui est magnifique. C'est un véritable joyau. C'était totalement dégradé.

On est dans la même logique de ce que l'on a fait précédemment, que ce soit à La Source, que ce soit sur les bords de Loire, que ce soit sur le cœur de Ville, dans d'autres quartiers. Je ne vais pas égrener tous les projets qui ont été conduits. Deux choses : c'est de revenir sur ce tout automobile qui a déstructuré et défiguré nos Villes et c'est de revenir, au-delà même du tout automobile, sur un certain urbanisme qui a également complètement défiguré nos Villes.

Nous vivons sur un continent, pour ceux qui ont eu la chance d'aller ailleurs, qui a cette richesse-là formidable d'avoir des siècles d'histoire et des pierres qui, partout, parlent, j'allais dire au cœur de cette histoire. Qu'est-ce que nous avons fait ? On s'est assis dessus. On a dit : on va aller copier d'autres qui nous envient cette richesse, qui ne pensent qu'à une chose, c'est d'avoir ces Villes européennes, car dans ces Villes il y a une âme, car dans cette Ville il y a une qualité, car dans cette Ville il y a des siècles d'histoire, des générations qui ont vécu. Partout, tout parle.

Je ne serais pas désagréable avec d'autres Villes ailleurs. Vous en connaissez, j'en connais. Cherchez cela ailleurs sur d'autres continents des Villes qui ressemblent aux Villes européennes. Nous avons cette chance immense et on a failli la détruire. Qu'est-ce que nous faisons ? Nous essayons de la retrouver. Nous essayons de remédier effectivement à ces grandes balafres, nous essayons, au-delà de cet embellissement, au-delà de l'esthétique, au-delà de la beauté.

Le XX^{ème} siècle, je le crois, pardon de l'affirmer, a été quelque part un siècle de laideur à tout point de vue. Nous essayons de retrouver de la beauté. C'est ce que l'on veut faire sur les mails. On veut retrouver la Ville telle qu'on l'aime. On veut retrouver de la vie. Il n'y en a plus effectivement. Vous avez mille fois raisons, il n'y en a plus. Il n'y a que des voitures qui passent, impersonnelles, froides, parfois et souvent dangereuses. On veut retrouver de la vie. On veut retrouver une certaine qualité tout simplement.

Par rapport à cela, les images sont parlantes. Il va nous falloir faire en sorte que la réalité que nous allons construire soit conforme à ces images qui effectivement font rêver. Ces images sont sincères. Elles ne sont pas, comme parfois, des vues d'artistes où on se plait à proposer des séquences d'aménagement qui embellissent virtuellement. Vous avez vu par exemple, c'est un détail, que l'on présente les arbres à hauteur, lorsqu'ils vont être plantés. Souvent, vous l'avez remarqué,

dans les schémas d'urbanisme, on présente des arbres centenaires. Même si à côté des arbres centenaires on fait du moche, on ne voit plus le moche. Le problème est qu'il faut effectivement 100 ans pour qu'ils poussent. On le met à l'échelle de ce qui va être réalisé dans les premières heures de la construction.

On passe du tout automobile du XX^{ème} siècle à la Ville éternelle, en tout cas celle que l'on aime et celle dans laquelle il y a plaisir à se promener, à vivre, à habiter. C'est essentiel. C'est fondamental. Pourquoi le projet centre-ville et centre ancien fait-il autant l'unanimité ? Je suis persuadé que ce n'est pas seulement parce qu'on fait du beau. C'est parce que ce beau a un sens et qu'il a un sens profond. Il a le sens profond de retrouver ce que l'on a eu peur de perdre. Pourquoi le projet Loire plait-il autant ? Pour la même raison. Pourquoi le Festival de Loire fait-il l'unanimité ? Parce que l'on retrouve ce que l'on a peur de perdre. Vous allez me dire : «C'est nostalgique et passéiste. C'est poétique ». Non. Parce que je suis convaincu que c'est furieusement moderne. Mais je suis convaincu que c'est la vraie modernité. Je suis convaincu que là-dedans il faut à la fois de la détermination et de la modestie, par rapport à tous ces siècles d'histoire qui nous ont précédés. Non seulement ils n'étaient pas idiots avant nous. Mais souvent ils étaient plus intelligents, en tout cas dans ce qu'ils ont construit. Qui construirait aujourd'hui une cathédrale ?

Qui construirait aujourd'hui la cathédrale d'Orléans ? Je ne sais pas. Pas nous en tout cas. Pas M. MARTIN, car il en voit tout de suite la dépense, ce que je peux comprendre. M. MARTIN, je vous rassure. Nous ne construirons pas de cathédrale. C'est le premier point.

La deuxième chose est de dire : « D'accord, très bien, mais ne faites pas le parking, car ce n'est pas cohérent avec ce que vous voulez faire ». Je crois que précisément c'est très cohérent. Je voudrais en dire un mot car cela n'a pas été véritablement dit ce soir. S'il s'agissait juste de faire un parking à la place des trémies, ce n'est pas de cela dont il s'agit. Il s'agit de prendre en compte l'évolution de toute cette partie d'Orléans dans les 5, 10, 15, 20 ans qui viennent.

Il s'agit de prendre en compte la transformation fondamentale du site de l'hôpital Porte Madeleine actuel qui ne sera plus un site hospitalier. J'étais tout à l'heure au Conseil de Surveillance de l'hôpital. Je peux vous dire que le projet du nouvel hôpital d'Orléans n'est plus un projet. C'est bien une concrétisation qui avance bien. Dans 4, 5 ans, nous aurons un nouvel hôpital qui va permettre de déménager celui-ci. 5 hectares et demi sont disponibles pour en faire, dans notre idée, vous le savez bien, un site d'enseignement supérieur et universitaire. Bien évidemment que si le tramway passe par là, ce n'est pas tout à fait le fait du hasard. Bien sûr que le tramway va permettre de desservir ce site. Mais on sait bien aussi que l'on ne vient pas qu'en tramway. Nous sommes donc convaincu qu'avec ce parking – vous le voyez dans l'angle de l'image – à deux pas du futur site, pratiquement la sortie sur place, nous allons répondre à un besoin qui ne manquera pas de survenir. On dit : « Pourquoi ne faites-vous pas le parking sous le site Porte Madeleine ? ». Mais je dis pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer. Le site Porte Madeleine est enclavé. Ce site va être très piéton. Un site universitaire va être très piéton. On viendrait mettre au cœur de ce site un parking souterrain, avec toutes les difficultés de construction, les coûts afférents et les difficultés d'accès, alors que là c'est évident, c'est d'un accès on peut difficilement trouver plus facile, plus simple. C'est le premier élément fondamental.

Le deuxième élément a été rappelé tout à l'heure. C'est effectivement la réalisation qui avance bien maintenant du F.R.A.C., qui doit devenir un lieu de vie. Aujourd'hui, le F.R.A.C., regardez bien, est complètement enclavé. Essayez d'y aller à pied. Vous allez passer soit par la rue du Colombier, en la remontant de je ne sais trop où, ou alors vous allez redescendre des mails, dans un

parcours qui est assez audacieux. Alors qu'au contraire il faut que ce soit ouvert, vivant. C'est toujours la même conception.

Puis je dirais, plus à la marge, il y a tout de même aujourd'hui, en stationnement autorisé ou non autorisé d'ailleurs, pas mal de places de stationnement que l'on va supprimer. Il faut donc bien aussi que dans l'équilibre, que l'on a toujours cherché entre les transports en commun et l'automobile, on puisse prévoir un certain nombre de places pour répondre à ce besoin. Les suppressions ne sont pas négligeables. On reconstitue une capacité de stationnement là où il y a déjà des automobiles. Franchement, cela fait deux, trois ans qu'on est sur ce projet, qu'on le réfléchit. Les contributions des uns et des autres nous amènent à réfléchir, car on écoute ce qui est proposé, on regarde. Je pense parfaitement comme M. Olivier CARRE que, si on était dans une logique de trémie, finalement quelle est la justification ? On garde la logique de la primauté de l'automobile. Cela peut être un choix. C'est un choix respectable. Ce n'est pas le nôtre, qui plus est avec les problèmes d'insertion dans le site qui sont quand même très lourds. Quand on me dit « parking », on privilégie l'automobile, pas du tout. J'ai expliqué les raisons pour lesquelles un parking de moins de 500 places se trouve dans cette partie d'Orléans, me semble-t-il, parfaitement justifié. Je suis absolument convaincu qu'on a devant nous un magnifique projet. Je suis convaincu que les Orléanais, quand on aura fait ce projet, partageront largement ce point de vue que l'on énonce aujourd'hui.

Je termine en disant qu'on a exactement la conception politique que je crois nous partageons tous ici ce soir. C'est quoi cette conception politique ? Ce n'est pas d'accompagner, ce n'est pas de surfer sur la vague. Ce n'est pas de faire a fortiori de la démagogie. Ce n'est pas de vouloir contenter, satisfaire tout le monde. Quand on fait cela, on ne fait rien. Notre conception est d'agir, de porter des projets que l'on pense être des bons projets pour la Ville, d'écouter ce qui se dit lorsque les opinions, comme l'a rappelé M. Olivier CARRE, sont construites, sont étayées. Effectivement des propositions ont été faites sur les mails. On les analyse. Parfois cela nous conduit à changer le portage des projets. On en a eu un certain nombre sur lesquels nous avons changé le portage des projets au regard de ce qui se disait, de ce qui se proposait. Nous allons continuer à chercher à améliorer ce projet dans le détail. Les questions des circulations adjacentes, parallèles, etc., sont importantes, d'autant plus que le passage du tramway va modifier substantiellement les habitudes. Nous prenons tout cela en compte. Mais nous pensons, en ayant bien regardé tout cela, je crois pouvoir le dire en l'ayant étudié dans le détail, en continuant de le faire, que vraiment on a un magnifique projet.

Maintenant, si vous en décidez ainsi, nous allons continuer d'engager avec ce qui a été présenté sur l'enquête publique, au titre notamment de la loi Bouchardeau.

Si vous en êtes d'accord, je vais vous consulter.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 18 juin 2010 a approuvé l'avant projet définitif de la requalification des mails du boulevard Jean Jaurès et ses modalités de réalisation.

Ce projet est soumis aux dispositions des articles L.122-1 et suivants du Code de l'Environnement qui précise « que les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine sont précédés d'une étude d'impact ».

Le projet de requalification du boulevard Jean Jaurès est également soumis à la réalisation d'une enquête publique conformément à la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, dite loi « Bouchardeau », et à l'annexe III à la directive 85/337/C.E.E. du Conseil du 27 juin 1985 qui précise « que les travaux d'investissement routier d'un montant supérieur à 1 900 000 € conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants sont soumis à enquête publique ».

L'étude d'impact a été soumise à l'autorité compétente en matière d'environnement conformément au décret n°2009-496 du 30 avril 2009. Dans son avis du 24 septembre 2010, l'Etat indique que : « reposant sur un état des lieux convenable, l'étude d'impact du projet de requalification du boulevard Jean Jaurès aborde de manière généralement suffisante les enjeux qu'elle traite (à l'exception de celui relevant de la qualité de l'air). Elle omet cependant d'analyser les conséquences indirectes de l'aménagement ; ces dernières apparaissent pourtant d'une envergure potentiellement supérieure à celle des conséquences directes et, du fait du rôle d'axe structurant du boulevard Jean Jaurès/RD2020, pourraient se manifester au-delà des seuls abords du boulevard lui-même. Ainsi, l'évaluation des conséquences globales des verrous envisagés apparaît nécessaire à l'échelle de l'agglomération Orléanaise ».

A cet effet, il est précisé d'une part, qu'une étude de bruit a été réalisée. Si elle ne figure pas en annexe de l'étude d'impact, elle est synthétisée dans le corps de l'étude d'impact. Une étude complémentaire a cependant été réalisée à l'été 2010. D'autre part, les impacts indirects évoqués par l'Etat ont fait l'objet d'une étude diligentée par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » compétente à cette échelle de territoire. Cette étude a été finalisée en septembre 2010. Ces deux études seront donc annexées au dossier d'enquête publique conformément au courrier transmis à M. Le Préfet de Région, Préfet du Département.

L'enquête publique portant sur la requalification des espaces publics du boulevard Jean Jaurès se déroulera du 15 novembre 2010 au 14 décembre 2010.

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes conformément à l'article R. 123-6 du Code de l'Environnement :

- l'objet de l'enquête,
- les caractéristiques importantes de l'opération,
- l'étude d'impact et ses annexes (dont l'Avant Projet Sommaire), l'avis du 24 septembre 2010 de l'Autorité Environnementale,
- le plan de situation,
- le plan général des travaux,
- les caractéristiques importantes des travaux les plus importants,
- l'appréciation des dépenses,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique,
- des annexes : le dossier projet, les études complémentaires de circulation et de bruit.

Un certain nombre d'études complémentaires seront également annexées à ce dossier.

Comme le prévoit l'article R.123-13 du Code de l'Environnement, un arrêté du Maire précisera les modalités d'organisation de l'enquête publique, notamment le nom du commissaire-enquêteur, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête, sa durée et ses modalités.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le dossier préalable à l'enquête publique loi Bouchardeau du projet de requalification des mails du boulevard Jean Jaurès ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 49 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

M. CARRE – *C'est l'attribution de subventions pour 20 241 €.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de deux subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 20 241 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions ;

4°) imputer sur le budget de l'année en cours, fonction 824 nature 2042 opération 10A104, service gestionnaire UUSL, les sommes correspondantes ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Adresses	Immeubles	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
31 rue de la Poterne	Propriétaires ou Syndic Mme et M. René LEFIEVRE	13 549		13 549
86 rue de Bourgogne	Le Syndic SAS CITYA LGC : Mme CLAUIN	6 692		6 692
			TOTAL	20 241

N° 50 – Pass foncier. Attribution d'une subvention.

M. CARRE – *Il s'agit de l'attribution d'une subvention.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a approuvé par délibération du 18 juin 2010 le dispositif d'aide à l'accession à la propriété « Pass Foncier » mis en place par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Elle a ainsi décidé de soutenir financièrement les personnes répondant aux critères définis pour l'obtention de cette aide.

Dans ce contexte, une familles (tableau récapitulatif annexé à la délibération) a déposé un dossier auprès d'un collecteur du 1% logement afin d'acquérir un logement neuf. Le dossier déposé répond aux conditions fixées.

Le versement de cette subvention interviendra sur appel de fonds du notaire, au vu de l'acte de vente signé et de la transmission par le collecteur du 1% logement à la ville de l'attestation définitive "Pass Foncier".

A ce jour, la Ville d'Orléans a accordé 11 « Pass Foncier ».

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € à M. M'Challa Farid pour l'achat d'un terrain correspondant à un logement collectif situé aux « Bruyères de Sologne », maison n°6, à Orléans La Source sur la commune d'Orléans, sous réserve de l'obtention d'un Pass Foncier auprès de SOLENDI ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 73, article 2042, opération 10A489, service gestionnaire UUAM ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 51 – Commune de Saran, lieudit la Chiperie. Bail emphytéotique entre la Ville et Logem Loiret. Approbation d'un avenant.

M. CARRE – *C'est un dossier qui revient, si j'ose dire, tout simplement car on avait laissé un bail emphytéotique à Logem Loiret pour qu'il puisse construire un établissement d'accueil pour autistes. Il y a un changement de portage, toute une évolution du dossier qui nous échappe un peu, mais qui fait qu'on est conduit à faire un avenant au bail. Dans cet avenant, on change non seulement les porteurs, mais en plus on fait l'abandon d'un loyer, dans la mesure où rien ne s'est passé dans l'année 2009.*

Mme BARANGER – *A ce sujet, je voudrais dire que la création d'établissements spécialisés n'est pas chose simple. Je salue la position de la Ville d'avoir souhaité maintenir*

l'affectation initiale de cet emplacement, tout en repoussant le bail et donc de perdre la redevance à court terme.

Dans l'agglomération orléanaise actuellement de nombreuses personnes autistes sont en attente. Dans cet emplacement, il y aura deux établissements, un service d'aide à domicile pour les enfants et un service d'hébergement et d'activités pour les adultes.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 25 janvier 2008, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un bail emphytéotique au bénéfice de l'O.P.A.C. du Loiret devenu depuis Logem Loiret, portant sur la mise à disposition d'une parcelle de 12 882 m² appartenant à la Ville d'Orléans et provenant d'un legs, située sur la Commune de Saran. Il s'agissait de construire un établissement d'accueil pour jeunes et adultes autistes destiné à être loué à l'association Dialogue Autisme du Loiret.

La réalisation de ce projet a pris du retard.

Le projet a été repris pour l'établissement destiné aux adultes par le Groupement de Coopération Social et Médico-Social Autisme France (G.C.S.M.S.) dont l'association Dialogue Autisme est membre ; l'unité destinée aux enfants et adolescents, le S.E.S.S.A.D. (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile pour enfants, adolescents et jeunes adultes) sera gérée par l'Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés, A.D.A.P.E.I. du Loiret.

Les futurs gestionnaires ont demandé à Logem, en accord avec le Conseil Général du Loiret ayant délivré les agréments, de déposer deux nouveaux permis de construire modificatifs afin de prendre en compte une évolution de l'architecture et de l'organisation des locaux ne remettant pas en cause le projet de vie des futurs résidents. La surface utile de l'établissement destiné aux adultes sera de 1 665 m² au lieu de 2 257 m² premier projet, et pour le S.E.S.S.A.D. de 170,20 m² au lieu de 336,66 m². Le bail emphytéotique doit donc faire l'objet d'un avenant afin de modifier les clauses contractuelles notamment concernées par ces évolutions, à savoir :

- o la division de la parcelle cadastrale d'origine, section AY n° 110, en deux terrains correspondant aux deux établissements qui seront gérés par deux entités distinctes ;
- o deux gestionnaire, le G.C.S.M.S. et l'A.D.A.P.E.I. en lieu et place de l'association Dialogue Autisme du Loiret ;
- o la prorogation de la durée du bail emphytéotique pour trois années complémentaires, avec une échéance désormais fixée au 31 août 2056 ;
- o la renonciation de la Ville à percevoir la redevance de 10 000 € payable à terme échu au titre de l'année 2009, eu égard au retard pris pour la réalisation des travaux.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la signature de l'avenant au bail emphytéotique signé avec l'O.P.A.C. du Loiret devenu Logem Loiret, dont le siège est fixé 6 rue du Commandant de Poli à Orléans, par acte notarié du 12 septembre 2008, publié au premier bureau des Hypothèques d'Orléans le

26 septembre 2008, volume 2008P n° 6363. L'objet de cet avenant est de modifier les clauses contractuelles concernées par les évolutions, notamment :

- o les gestionnaires, d'une part de l'établissement destiné aux adultes, d'autre part du S.E.S.S.A.D. ;
- o la division de la parcelle cadastrale d'origine ;
- o la prorogation de la durée du bail emphytéotique avec une échéance désormais fixée au 31 août 2056 ;
- o la renonciation de la Ville d'Orléans à percevoir la redevance d'un montant de 10 000 € payable à terme échu et due au titre de l'année 2009.

Le respect de la mise à disposition des locaux à construire et leur affectation demeurent des éléments déterminants des engagements de la Ville sans lesquels elle n'aurait pas contracté ; le maintien de l'affectation initiale a ainsi fait l'objet d'une condition particulière stipulée au bail emphytéotique ;

2°) autoriser Logem Loiret, signataire de l'avenant audit bail emphytéotique, à déposer les demandes de permis de construire modificatifs sans attendre la régularisation dudit avenant ;

3°) prendre acte que les frais de l'acte notarié seront supportés par le bénéficiaire du bail emphytéotique, Logem Loiret ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 52 – Quartier de La Source. Terrain de l'I.U.T. Mise en vente. Approbation du cahier des charges de cession.

M. CARRE – *On aura beaucoup parlé de La Source, M. LANGUERRE, ce soir.*

C'est là aussi un dossier où il y a eu beaucoup de rumeur. On a tout entendu, tout et n'importe quoi sur ce qui devait se faire sur ce terrain de l'I.U.T. C'est un terrain assez important, il y a un hectare, situé dans une zone pavillonnaire et plutôt calme de La Source. L'idée est simplement de le vendre, pas pour faire n'importe quoi. On sera vigilant. On a indiqué qu'on pouvait faire une petite opération d'urbanisme en accession avec du pavillon, un petit collectif. C'était quelque chose de mesuré. Les riverains ont été approchés pour voir les dessins. Mais pour l'instant ce sont juste des intentions plus qu'un projet à proprement parler. On sera vigilant à ce que le principe d'avoir quelque chose qui soit très bien inséré à la vie très résidentielle de la partie de La Source vers la rue Honoré de Balzac, soit respecté par l'acquéreur. M. MARTIN, ce sera donc une recette ultérieure pour la Ville

M. LANGUERRE – *Deux mots, M. le Maire. Je voudrais souligner l'intérêt de cette opération qui va permettre d'accueillir de nouveaux habitants propriétaires à La Source, dans un site particulièrement de grande qualité.*

M. le Maire – *Effectivement.*

Mme BARRUEL – *Une intervention pas sur le terrain, mais juste sur l'I.U.T. pour vous rappeler qu'en fait si nous passons cette délibération aujourd'hui, c'est parce que les étudiants de*

l'I.U.T. qui occupaient ces bâtiments ont emménagé dans un bâtiment neuf depuis un an, à côté d'autres étudiants de l'I.U.T.

Les deuxième et troisième phases de la reconstruction de l'I.U.T. sont également en cours.

M. le Maire – *Merci.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans est propriétaire d'un terrain bâti de 10 000 m² avec un accès unique donnant sur la rue Honoré de Balzac, cadastré section ES n° 112 et affecté jusqu'en 2009 à l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) d'Orléans.

Après le transfert de l'Institut, ce bien, sans intérêt aujourd'hui pour un usage public, sera mis en vente sur le marché privé. La parcelle sera déclassée du domaine public communal préalablement à la vente.

Le site est vendu exclusivement pour la réalisation d'une opération de construction à vocation d'habitat, orientée prioritairement à destination de propriétaires occupants. Compte tenu de l'environnement existant, il est proposé aux opérateurs d'explorer des typologies de densité moyenne, sans dépasser une quarantaine de logements. Deux hypothèses sont proposées, de typologie intermédiaire uniquement (individuel groupé à R+1+combles maximum), ou de mixité de typologies intermédiaire (R+1+combles maximum) et collectif (R+2 ou R+1+combles ou attique maximum).

Le document valant cahier des charges de la cession précise les modalités de la consultation et les conditions de présentation des offres d'achat du bien, valant cahier des charges de la cession. Il détaille plus précisément les caractéristiques du bien, les règles d'urbanisme applicables et les prescriptions de la Ville quant à l'opération d'habitat souhaitée, afin de prendre en compte les caractéristiques de la zone UE, secteur pavillonnaire à faible densité dans un cadre végétal à préserver. Un inventaire des arbres et de l'avifaune a ainsi permis d'identifier un certain nombre de beaux sujets parmi les végétaux qui devront être conservés par l'opérateur retenu et protégés durant la phase de chantier.

Des visites seront proposées aux opérateurs entre le 14 novembre 2010 et le 4 février 2011, avec une date pour remettre une offre d'achat fixée au 15 février 2011. Une publicité interviendra par voie de presse et sur le site Internet de la Ville.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) mettre en vente par une procédure de mise en concurrence après publicité, un terrain à bâtir d'environ 10 000 m², situé rue Honoré de Balzac, cadastré section ES n° 112p ;

2°) approuver le document valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat ;

3°) imputer les frais de publicité correspondants sur les crédits de la Ville, fonction 820, article 6231, service gestionnaire UUFC ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 53 – Quartier Carmes-Bannier. Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 55 rue des Carmes/81 rue des Charretiers.

M. CARRE – *Là aussi, c'est un rendez-vous habituel. On a parlé de recettes tout à l'heure. Voilà des dépenses, M. MARTIN. Il me soufflait dans l'oreille que cela ne durerait pas les recettes, il avait raison.*

On acquiert un appartement au 55 rue des Carmes.

La délibération n° 54, on acquiert un appartement 79 rue des Charretiers, 53 rue des Carmes.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. BRASI est propriétaire d'un appartement situé 55 rue des Carmes, constituant le lot n° 6 de l'immeuble en copropriété cadastré section AZ n° 140, au premier étage du bâtiment A, d'une superficie de 25,15 m².

Dans le cadre de la Z.A.C. Carmes-Madeleine, il a accepté l'évaluation de son bien.

Au vu de l'avis de France Domaine du 18 juin 2010, il accepte l'offre d'achat faite par la Ville moyennant le prix principal de 40 000 €, auquel s'ajoute une indemnité d'un montant de 5 000 € assimilable à l'indemnité de remploi telle que prévue à l'article R 13-46 du Code de l'Expropriation, considérant la création de la Z.A.C. Carmes-Madeleine.

Cette acquisition permet de compléter la réserve foncière de la Ville dans cet îlot, et notamment dans cet immeuble dans lequel la Commune maîtrise déjà 4 appartements.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) acquérir dans un immeuble en copropriété situé 55 rue des Carmes, cadastré section AZ n° 140, un appartement constituant le lot 6 avec les 69/1 000èmes des parties communes générales de l'immeuble. Ce bien est vendu par M. BRASI, le propriétaire, moyennant le prix global de 45 000 € se décomposant en un prix principal de 40 000 € et une indemnité d'un montant de 5 000 € assimilable à l'indemnité de remploi telle que prévue à l'article R 13-46 du Code de l'Expropriation, ce considérant la création de la Z.A.C. Carmes-Madeleine ;

2°) déléguer M. le Maire ou l'aménageur que la Ville se substituera pour signer l'acte notarié de vente consécutif. Le vendeur sera représenté par son notaire, Maître AUBERGER ;

3°) **imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 2115, opération 10A475, service gestionnaire U UFC, à laquelle s'ajoutent les frais et émoluments de l'acte notarié ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 54 – Quartier Carmes-Bannier. Z.A.C. Carmes-Madeleine. Acquisition foncière 79 rue des Charretiers/53 rue des Carmes.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. RODRIGUES DE ABREU et Mme LOURENCO LOBO sont propriétaires d'un appartement duplex d'environ 54 m² habitables avec deux débarras, situés 79 rue des Charretiers/53 rue des Carmes dans un immeuble en copropriété, parcelle cadastrée section AZ n° 139-141, lots n° 3, 4, 9 et 10.

Dans le cadre de la Z.A.C. Carmes-Madeleine ils ont accepté l'évaluation de leurs biens.

Au vu de l'avis de France Domaine, et après négociation, l'accord intervient moyennant le prix principal de 100 000 €, auquel s'ajoute une indemnité d'un montant de 11 000 € assimilable à l'indemnité de emploi telle que prévue à l'article R 13-46 du Code de l'Expropriation, considérant la création de la Z.A.C. Carmes-Madeleine, soit un prix global de 111 000 €.

Cette acquisition permet de compléter la réserve foncière de la Ville dans cet îlot, et notamment dans cette copropriété dans laquelle la Commune a négocié ou maîtrise onze appartements et un local commercial.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) acquérir dans un immeuble en copropriété situé 79 rue des Charretiers/53 rue des Carmes, cadastré section AZ n° 139-141 , un appartement constituant les lots n° 3 et 4 avec les 90/1 000èmes des parties communes générales, les 526/1 000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A et les 198/1 000èmes des parties communes restreintes aux lots 2 à 4 et 13 à 15 et deux débarras constituant les lots n° 9 et 10 avec les 7/1 000èmes des parties communes générales et les 21/1 000èmes des parties communes spéciales au bâtiment B. Ce bien est vendu par Mme LOURENCO LOBO et M. RODRIGUES DE ABREU, les propriétaires, moyennant le prix global de 111 000 € se décomposant en un prix principal de 100 000 € et une indemnité d'un montant de 11 000 € assimilable à l'indemnité de emploi telle que prévue à l'article R 13-46 du Code de l'Expropriation, ce considérant la création de la Z.A.C. Carmes Madeleine ;

2°) déléguer M. le Maire ou l'aménageur que la Ville se substituera pour signer l'acte notarié de vente consécutif ;

3°) **imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article.2115, opération.10A475, service gestionnaire UUFC, à laquelle s'ajoutent les frais et émoluments de l'acte notarié ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. CARRE quitte la séance.

*
* *
*

N° 55 – Z.A.C. Carmes Madeleine. Désignation de l'aménageur. Approbation du traité de concession.

Mme SAUVEGRAIN – *Il vous est proposé de désigner la S.E.M.D.O. comme aménageur de la Z.A.C. Carmes – Madeleine.*

Mme HEAU – *Le rendez-vous est habituel sur le quartier des Carmes, mais l'ambiance est un petit peu différente.*

M. le Maire – *Je vous le concède, Mme HEAU. Je sens une pointe de regret dans votre propos.*

Mme SAUVEGRAIN – *et d'approuver le traité de concession d'aménagement qui va avec.*

M. le Maire – *En l'absence de M. CARRE, je vous consulte. C'est adopté à l'unanimité en l'absence de M. CARRE.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 28 novembre 2008 a approuvé le dispositif d'ensemble du projet intra-mails deuxième phase et a décidé d'engager la concertation préalable à la mise en œuvre d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) dans le secteur portant sur la rue des Carmes, la rue Porte Madeleine et le site de l'hôpital Porte Madeleine.

Le Conseil Municipal du 27 mars 2009 a approuvé le bilan de cette concertation préalable à la création d'une Z.A.C. sur les secteurs Carmes et Madeleine en actant les principes d'aménagement sur le site de l'hôpital Porte Madeleine et l'élargissement de la rue des Carmes en posant la question de sa piétonisation.

Le Conseil Municipal du 18 juin 2010 a approuvé le dossier de création de la Z.A.C. Carmes-Madeleine, décidé que la mise en œuvre de la Z.A.C. serait confiée à un aménageur après consultation en application de l'article L.300-4 du Code de l'Urbanisme, et procédé à l'élection des membres de la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues. Il a également désigné M. le Maire pour mener les discussions avec les aménageurs.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 24 juin 2010 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Moniteur et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 25 juin 2010. Les candidatures devaient être déposées au plus tard le 10 août 2010 à 12 heures. Une candidature a été déposée par la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (S.E.M.D.O.). Le dossier de consultation a été notifié le 18 août 2010 à ce candidat qui a remis une proposition le 20 septembre 2010 avant 12 heures.

La commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues s'est réunie le 4 octobre 2010 et a émis un avis favorable sur l'engagement des négociations avec la S.E.M.D.O.

Après analyse de la proposition initiale, il apparaît que la S.E.M.D.O. présente une structure financière saine et maintient son activité au regard de la conjoncture. De plus, la S.E.M.D.O. atteste de la cotation « E4+3 » de la Banque de France qui correspond à une capacité forte à honorer ses engagements financiers.

La capacité technique du candidat à réaliser une opération de renouvellement urbain est satisfaisante. Trois références similaires en cours sont mentionnées. L'équipe projet sera composée de 6 personnes. Le chef de projet sera affecté à mi-temps à l'opération et un chargé d'opération à temps complet.

L'expérience et les compétences de l'équipe sont en adéquation avec la demande de la Ville. La complexité de l'opération au regard des aspects fonciers, urbains et architecturaux nécessite bien la mobilisation d'une équipe comme proposé par le candidat. La démarche de projet présentée correspond également aux attentes de la Ville en matière de transversalité, d'échanges de l'information, d'élaboration et de suivi de projet.

Le candidat a annexé un projet de traité de concession à sa proposition. Celui-ci expose notamment les modalités générales d'exécution de la concession au regard des missions d'aménageur. Il détermine les engagements du concessionnaire et ceux du concédant au regard notamment :

- du programme de constructions et d'équipements publics de la Z.A.C. sur lequel l'aménageur s'engage,

- des dispositions à prendre par l'aménageur pour maîtriser les terrains et les modalités de cession par la Ville à l'aménageur des terrains dont elle est propriétaire,

- de la commercialisation du foncier,

- du niveau de prestations techniques et qualitatives demandé par la Ville pour la réalisation des équipements devant être remis dans le domaine public,

- du phasage de réalisation des aménagements et du programme de constructions,

- de l'implication de l'aménageur dans les actions et les engagements de la Ville en matière de développement durable,

- des risques que l'aménageur aura à supporter et ceux qui seront supportés par le concédant.

Le concessionnaire assurera également les missions d'acquisition, à l'amiable et par voie de préemption. Il deviendra propriétaire des biens déjà maîtrisés par la Ville au prix d'acquisition. Le droit d'expropriation lui sera transféré à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique. Il assurera également la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux des équipements publics, de commercialisation des terrains. Il mobilisera les emprunts permettant la gestion de l'ensemble des mouvements financiers. Il complètera également l'ensemble des études réalisées et mettra au point le dossier de réalisation de la Z.A.C. avec la Ville. La durée de la concession est fixée à 12 ans.

La proposition financière initiale de la S.E.M.D.O. présente un coût des dépenses évalué à 60 461 944 € H.T. et un montant de 27 507 800 € HT. de recettes de ventes de charges foncières.

La S.E.M.D.O. sollicite une participation de la Ville de 32 954 144 € H.T. dont 8 067 000 € soumis à Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.), soit 34 535 289 € T.T.C. dont la moitié environ correspond au coût des espaces publics à créer ou à requalifier.

Dans le cadre de la période de négociation, il a été apporté des précisions sur les éléments suivants :

- la méthode envisagée pour s'assurer de la prise en compte d'une démarche durable le plus en amont possible a bien été prise en considération,
- la méthode d'accompagnement des propriétaires, commerçants et locataires est précisée,
- l'optimisation du bilan financier au regard de la participation attendue,
- l'ajout d'une clause qui précise que la Ville diminuera sa participation financière dans le cas où le montant des acquisitions serait inférieur à celui du bilan,
- la diminution de 40 000 € H.T. du montant du forfait annuel de rémunération.

Ainsi, le bilan prévisionnel de la Z.A.C., s'élève après négociation à 60 417 228 € H.T. en dépenses, à 27 507 800 € H.T. en recettes. La participation demandée est de 32 909 428 € H.T., dont 8 067 000 € soumis à TVA, soit 34 490 561 € T.T.C.

En conclusion et conformément à l'article R 300-11-3 du Code de l'Urbanisme et après négociation, la S.E.M.D.O. a pris en considération dans son offre le respect des exigences du développement durable exprimées par la personne publique, notamment en matière de qualité architecturale, de performance environnementale, de mixité sociale et de diversité des fonctions urbaines et de prise en compte du patrimoine.

La concession d'aménagement sera conclue au risque économique du concessionnaire dans les conditions du traité de concession ci-annexé.

Dans ces conditions, après avis de la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues et de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) désigner la S.E.M.D.O. comme concessionnaire de la Z.A.C. Carmes-Madeleine ;

2°) approuver le traité de concession d'aménagement et son pré-bilan annexé à passer avec la S.E.M.D.O. pour une durée de 12 ans pour la mise en œuvre de la Z.A.C. Carmes-Madeleine ;

3°) déléguer à la S.E.M.D.O. l'exercice du droit de préemption urbain défini par le Code de l'Urbanisme à l'occasion de l'aliénation d'un bien, selon les dispositions prévues à l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme, pour les biens situés à l'intérieur du périmètre de la Z.A.C. Cette délégation globale à l'intérieur du périmètre de la Z.A.C. concerne les biens faisant l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner ou d'une demande d'acquiescer dans les conditions de l'article L.211-5 du Code de l'Urbanisme. Cette délégation concerne la mise en œuvre des formalités et procédures prévues au Code de l'Urbanisme, y compris la fixation judiciaire du prix. Il sera rendu compte au Conseil Municipal de l'exercice de cette compétence déléguée qu'il s'agisse d'une décision de préemption ou de renonciation ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer ledit traité de concession au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville 9, fonction 824, nature 238, opération 10A4751, service gestionnaire UUAM ».

ADOPTE PAR 40 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(M. CARRE).

ESPACE PUBLIC

N° 56 – Stationnement en ouvrage. Contrats avec la S.E.M. Orléans-Gestion. Modification. Approbation d'avenants.

Mme CHERADAME – *Je ne peux pas m'empêcher de remarquer combien la parole des Conseillers Municipaux devient fluide et les débats intéressants.*

M. le Maire – *Fluide, cela va avec la circulation, Mme CHERADAME.*

Mme CHERADAME – *Il s'agit d'approuver trois avenants :*

1°) le premier concerne un avenant n° 13 au contrat d'affermage relatif à l'exploitation des parkings de La Source, Saint-Paul, Chats Ferrés, Châtelet, Baron, Gare, Hôtel de Ville, Cathédrale, Münster, à passer avec Orléans-Gestion pour prendre en compte les nouvelles conditions financières du contrat lié à la révision de la grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2010,

2°) l'avenant n° 5 sur le même sujet, qui concerne le parking Charpenterie,

3°) l'avenant n° 8 au contrat de concession relatif à la construction et l'exploitation du parking Gambetta.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs contrats lient la Ville à la S.E.M. Orléans-Gestion pour l'exploitation de différents parkings en ouvrage à Orléans :

- contrat d'affermage du 5 juillet 1991, pour l'exploitation des parkings La Source, Saint-Paul, Chats Ferrés, Châtelet, Baron, Gare, Hôtel de Ville, Cathédrale, Münster, qui a été modifié par 12 avenants successifs ;

- contrat d'affermage du 20 juin 2002, pour l'exploitation du parking Charpenterie, qui a été modifié par 4 avenants successifs ;

- contrat de concession du 21 février 1992, pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement Gambetta, qui a été modifié par 7 avenants successifs.

Par délibération du 27 novembre 2009, le Conseil Municipal a adopté une nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2010, ce qui génère une augmentation des recettes de ces parkings.

Il convient donc de réexaminer les conditions financières des contrats par voie d'avenants, la S.E.M. Orléans-Gestion reversant à la Ville une partie des produits d'exploitation des parkings générés par la mise en place de la nouvelle grille tarifaire, sous forme d'une redevance variable.

Le montant de l'intéressement, pour une année N, sera calculé de la façon suivante :

- C.A.R. : Chiffre d'affaires « visiteurs » réel au 31 décembre de l'année N (hors taxes) ;
- C.A.A.T. : Chiffre d'affaires « visiteurs » au 31 décembre de l'année N recalculé selon les anciens tarifs 2009 (hors taxes) ;
- Calcul du différentiel $D = CAR - CAAT$

La S.E.M. ORLEANS GESTION reverse à la Ville 95 % du différentiel D.

Orléans Gestion versera au plus tard le 15/01/N+1 un acompte du différentiel D calculé sur une base prévisionnelle au 31/12/N.

Une régularisation interviendra éventuellement en Juillet N+1 après approbation des comptes N par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 13 au contrat d'affermage relatif à l'exploitation des parkings La Source, Saint-Paul, Chats Ferrés, Châtelet, Baron, Gare, Hôtel de Ville, Cathédrale, Münster, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de prendre en compte les nouvelles

conditions financières du contrat liées à la révision de la grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

2°) approuver l'avenant n° 5 au contrat d'affermage relatif à l'exploitation du parking Charpenterie, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de prendre en compte les nouvelles conditions financières du contrat liées à la révision de la grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

3°) approuver l'avenant n° 8 au contrat de concession relatif à la construction et à l'exploitation du parc de stationnement Gambetta, à passer avec la S.E.M. Orléans-Gestion, afin de prendre en compte les nouvelles conditions financières du contrat liées à la révision de la grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 824, article 7718, service gestionnaire TSTA ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 57 – Z.A.C. du Clos Sainte-Croix. Dénomination de voies et d'une place.

M. POISSON – *La Z.A.C. du Clos Sainte-Croix avance bien. Il est temps de proposer des noms pour dénommer les futures rues. Il s'agit de six rues et d'une place qu'il convient donc de dénommer.*

Sur proposition du C.M.A. et suite au passage en Commission, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer les voies et la place dans la Z.A.C. du Clos Sainte-Croix :

- la rue Pierre VIALA. C'est un homme célèbre dans le domaine de l'agriculture, qui a beaucoup travaillé également sur la vigne et toutes les maladies de la vigne. Dans le quartier, il y avait beaucoup de vignes.

- la rue du Clos Sainte-Croix existe déjà. Elle est en impasse. Elle donne faubourg Saint-Vincent et se prolongera à l'intérieur de la Z.A.C.

- la rue Auguste de Saint-Hilaire. Je vais m'arrêter un tout petit moment sur Auguste de Saint-Hilaire. Ce sera la rue principale de la Z.A.C. Elle va rejoindre la place de la Croix Fleury jusqu'à l'avenue des Droits de l'Homme. Auguste de Saint-Hilaire, botaniste, est né à Orléans. Il a été Conseiller Municipal à Orléans. C'est à la fois l'endroit et la façon de mettre un nom à cette rue : Auguste de Saint-Hilaire.

Ensuite on a dénommé des rues avec soit des végétaux, soit des vieux outils qui avaient cours dans cet endroit d'Orléans :

- le premier c'est la rue de la Lisotte. C'est un outil pour la vigne. C'est un beau nom.

- la rue de la Douelle. C'est une pièce de bois qui servait dans tout ce qui est vin, vigne.

- la rue du Sarment C'est assez facile à comprendre.

- pour terminer, une petite place qui se dénomme, si vous le souhaitez, la place du Queurouet. C'est un ancien outil qui permettait à la fois de travailler dans la vigne et aussi le maraîchage.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer les voies et la place dans la Z.A.C. du Clos Sainte-Croix, comme je l'ai donc énoncé.

M. le Maire – Ces dénominations ont fait l'objet de nouvelles procédures dont on s'était convenu, à la fois avec avis du quartier et puis passage en Commission, Conseil d'Administration et avis des uns et des autres qui peuvent être intéressés au sujet. Voilà la proposition qui est ressortie et qui est faite. J'espère qu'elle vous convient.

Il n'y a pas d'intervention, car le sujet de dénomination de voie est en général délicat. Je ne vais pas trop insister. Je vais vous consulter.

M. POISSON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'aménagement de la Z.A.C. du Clos Sainte-Croix prévoit la création de six rues et d'une place, qu'il convient de dénommer.

Le Comité de Mobilisation et d'Animation (C.M.A.) du quartier Est a émis les propositions suivantes :

- Rue Pierre VIALA (homme célèbre dans le domaine de l'agriculture)

pour la voie publique qui commence rue Auguste de Saint-Hilaire et se termine Rue du Clos Sainte-Croix ;

- Rue du Clos Sainte-Croix

pour la voie publique qui prolonge la rue du Clos Sainte-Croix existante et se termine Rue Auguste de Saint-Hilaire ;

- Rue Auguste de Saint-Hilaire (botaniste et conseiller municipal d'Orléans)

pour la voie publique qui commence place de la Croix Fleury et se termine rue du Poirier Rond ;

- Rue de la Lisotte (outil pour la vigne)

pour la voie publique qui commence rue Auguste de Saint-Hilaire et se termine rue de la Douelle ;

- Rue de la Douelle (pièce de bois rectangulaire servant à former le corps d'une futaille)

pour la voie publique qui commence rue Auguste de Saint-Hilaire et se termine rue du Poirier Rond ;

- Rue du Sarment

pour la voie publique qui commence rue du Poirier Rond et se termine rue du Clos Sainte-Croix ;

- Place du Queurouet (ancien outil utilisé pour la culture de la vigne et pour le maraîchage)

pour la voie publique située au carrefour des rues de la Lisotte et de la Douelle.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir dénommer les voies et la place dans la Z.A.C. du Clos Sainte-Croix ainsi qu'il suit :

- **rue Pierre VIALA,**
- **rue du Clos Sainte-Croix,**
- **rue Auguste de Saint-Hilaire,**
- **rue de la Lisotte,**
- **rue de la Douelle,**
- **rue du Sarment,**
- **place du Queurouet ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 58 – Boulevard de Châteaudun. Travaux de terrassement, d'enfouissement, de réseaux secs et d'éclairage provisoire. Approbation d'un marché à procédure adaptée.

M. le Maire – *Les travaux commencent.*

Mme DE QUATREBARBES – *Les travaux se poursuivent même. On attaque la deuxième phase des travaux du boulevard de Châteaudun, entre la rue de Loigny et la rue des Murlins. Il s'agit d'approuver un marché pour les travaux de terrassement, d'enfouissement des réseaux secs et d'éclairage provisoire, évidemment provisoire puisque lié à l'enfouissement. Ce marché est passé avec la Société SOBECA, pour un montant de 583 316,47 € T.T.C.*

Mme LABADIE – *On est tout à fait dans le concept de retrouver la Ville telle qu'on l'aime. Cette requalification du boulevard se fait complètement dans la continuité de la rénovation du quartier Dunois. Cette rénovation a débuté par la place Dunois, la rue de Loigny, la rue des Murlins au droit de la Cité Coligny, la Z.A.C. Sonis. Ces travaux vont vraiment permettre une transformation complète du boulevard. Bien sûr les riverains ont été largement concertés. Cette concertation a permis de mener à bien ce projet. Les habitants sont maintenant impatients de découvrir le nouveau visage de leur boulevard.*

M. le Maire – *Absolument.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la réhabilitation du boulevard de Châteaudun, la Ville a décidé de procéder à la deuxième phase des travaux. Ces travaux concernent le tronçon du boulevard entre la rue de Loigny et la rue des Murlins.

En conséquence, la Ville a lancé en procédure adaptée un marché pour la réalisation de ces travaux.

Lors de sa réunion du 13 octobre 2010, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 55 %)
2. Prix des prestations apprécié au regard du détail quantitatif et estimatif (pondération : 45 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché après procédure adaptée, relatif aux travaux de terrassement, d'enfouissement de réseaux secs et d'éclairage provisoire du boulevard de Châteaudun à passer avec la société SOBECA, pour un montant de 583 316,47 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) **imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 822, nature 2315 ,opération 07A03204, service gestionnaire TCCO ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 59 – Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Fixation des tarifs 2011.

Mme DE QUATREBARBES – *Comme tous les ans, il s'agit de présenter les tarifs du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Les tarifs sont inchangés, sauf que nous rajoutons un tarif réduit pour les demandeurs d'emploi.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Il est proposé de ne pas modifier les tarifs d'entrée pour la saison 2011. L'ensemble des dispositions prises les années précédentes reste inchangé sauf le rajout du tarif réduit pour les demandeurs d'emplois.

Tarifs entrée 2011 en € T.T.C.		
	Individuels	Groupes ⁽¹⁾
Adulte	6,00	5,00
Adulte tarif réduit	5,00	
Enfant 6 à 16 ans	4,00	2,50
Enfant 6 à 16 ans tarif réduit	2,50	
Enfant de 3 à 5 ans	Gratuit	1,50 ⁽²⁾
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit

⁽¹⁾ tarif groupe valable à partir de 20 personnes

⁽²⁾ prestations d'accueil : mise à disposition de consignes, ouverture d'un dossier de réservation avec paiement différé.

L'entrée au Parc Floral est payante du 20 mars au 11 novembre 2011 inclus.

L'accès est libre jusqu'au 19 mars 2011 et à partir du 12 novembre 2011 jusqu'à la réouverture de la saison en 2012.

✓ Bénéficiaires de tarifs réduits proposés pour 2011 :

- personnes âgées orléanaises membres de l'association « La Vie Devant Soi », ex Office Orléanais des Personnes Agées ou du Cercle des Ages (sur présentation de la carte en cours de validité) ;

- demandeurs d'emploi ;

- détenteurs du Guide du Routard (sur présentation du guide de l'année en cours) ;

- étudiants +16 ans (sur présentation de la carte en cours de validité) ;

- sociétaires du Crédit Agricole Centre Loire (sur présentation du passeport sociétaire en cours de validité) ;
- détenteurs de la Carte Privilège Brittany Ferries (sur présentation de la carte en cours de validité) ;
- accompagnateur d'une personne handicapée (1 accompagnateur par personne handicapée) ;
- mariés, témoins et photographe venant pour la réalisation de photographies de mariage ;
- membres d'une association horticole du département du Loiret : Amis des Roses Orléanaises, Société Française d'Orchidophilie Centre Loire, Société des Amateurs de Jardins Alpins (sur présentation de la carte en cours de validité).

Il est proposé de fixer un tarif spécial pour les autocaristes (1 à 2 cars par jour sur 1 mois) :

- Entrée parc adulte : 4,50 € T.T.C.

✓ Bénéficiaires de la gratuité proposés pour 2011 :

- personnes handicapées ;
- enfants membres du Club Wapiti ;
- membres de l'Association de Spéléologie Subaquatique du Loiret (sur présentation de la carte d'adhésion en cours de validité) ;
- personnes titulaires d'une carte de presse professionnelle ;
- membres de la Royal Horticulture Society au mois de mai uniquement (sur présentation de la carte en cours de validité) ;
- détenteurs de la carte d'entrée permanente du Parc Floral (élus de la Ville d'Orléans, élus du Conseil Général, élus de la Région, partenaires, professionnels du tourisme... sur présentation de la carte de l'année en cours) ;
- membres de l'Amicale des Jardiniers de la Ville d'Orléans (sur présentation de la carte d'adhésion en cours de validité) ;
- agents de la Ville d'Orléans, du Conseil Général, de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (deux entrées gratuites par agent et par an sur présentation du coupon remis à chacun) ;
- groupes de l'Hôpital de jour d'Orléans (service enfance) ;
- groupes de l'Institut Médico-Éducatif d'Orléans ;
- groupes de l'institut Les Papillons Blancs d'Orléans ;
- groupes de la Maison de l'Enfance du Conseil Général ;
- groupes de l'Institut Rural du Loiret / Maison Familiale Rurale de Chaingy ;
- groupes de l'Ecole d'Horticulture d'Orléans ;
- groupes du département « Sciences et géographie » de l'Université d'Orléans ;
- accompagnateurs d'enfants de moins de 3 ans en groupe (un accompagnateur par enfant) ;
- accompagnateurs d'enfants de moins de 6 ans en groupe (un accompagnateur pour cinq enfants) ;
- accompagnateurs d'enfants de plus de 6 ans en groupe (un accompagnateur pour dix enfants) ;

- accompagnateurs de groupes d'adultes (un chauffeur et un accompagnateur pour un groupe de 20 à 50 personnes).

Les habitants de La Source bénéficient de la gratuité le mercredi (sur présentation de la carte de l'année en cours délivrée par la mairie de quartier).

L'abonnement

L'abonnement est valable du 20 mars au 11 novembre 2011.

Abonnement classique :

Adulte (+ 16 ans) : 15 € T.T.C.

Enfant (6 à 16 ans) : 10 € T.T.C.

Gratuit pour les moins de 6 ans.

La formule d'abonnement classique offre la possibilité de venir au parc toute l'année sur simple présentation de la carte à la caisse. Carte nominative strictement personnelle.

Abonnement Plus : Tarif unique 2011 : 45 € T.T.C.

Il n'est pas envisagé de créer de tarif enfant pour cette formule. Cette formule d'abonnement offre des avantages supplémentaires :

- une attente écourtée grâce à l'entrée exclusive par la boutique du Parc Floral ;
- 2 entrées gratuites pour faire découvrir le parc à son entourage ;
- 1 partie de golf miniature et une boisson offerte à l'espace de loisirs du Parc Floral de la Source.

Abonnement Amis des Parcs et Jardins :

La section Amis des Parcs et Jardins de la S.H.O.L. bénéficie d'une réduction de 50 % sur la formule d'abonnement classique.

Récapitulatif des tarifs abonnement 2011 en € T.T.C		
	2010	2011
Carte d'abonnement classique adulte	15,00	15,00
Carte d'abonnement classique enfant de 6 à 16 ans	10,00	10,00
Carte d'abonnement Amis des Parcs et Jardins adulte	7,50	7,50
Carte d'abonnement Amis des Parcs et Jardins enfant	5,00	5,00
Carte d'abonnement Plus	45,00	45,00

✓ Les animations

Les animations (nature ou serre aux papillons) seront facturées au prix suivant (tarifs inchangés) :

Tarifs animations 2010 en € T.T.C.	
Animation nature 1 h 00	2,80
Animation serre aux papillons 45 minutes	2,80

Il est envisagé de poursuivre la collaboration avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans pour proposer des visites guidées du parc destinées aux groupes d'adultes.

Le tarif des visites guidées des groupes (20 à 40 personnes) , en plus du droit d'entrée, est le suivant :

- du lundi au dimanche : 120 € pour 1h30 de visite
- les jours fériés hors dimanche : 210 € pour 1h30de visite

✓ Location d'espaces

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs pour la saison 2011.

Evénement	Durée	Tarifs (en € T.T.C.)
Location d'un emplacement nu de 15 m ² environ	1 jour	30
Location d'un emplacement de 15 m ² environ avec tente de 9 m ² (fournie par le Parc Floral)	1 jour	110
Location du hall d'expositions		
Hall d'expositions simple	1 jour	1 000
Option 1 : pelouse adjacente	1 jour	500
Option 2 : pelouse adjacente avec installation d'une tente (à la charge du locataire)	1 jour	800
Option 3 : pelouse adjacente avec installation d'un chapiteau (à la charge du locataire)	1 jour	1 100
Location du parc		
Location du Parc Floral 1 journée de 10 h à 19 h	-	7 000
Location du Parc Floral 1 soirée de 18 h 30 à 22 h 30	-	4 000
Location du Parc Floral 1 journée + soirée de 10 h à 22 h 30	-	9 000

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les différents tarifs relatifs à la saison 2011 du Parc Floral ainsi que les dispositions relatives à la gratuité et au tarif réduit ;

2°) décider que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

COMMERCE

N° 60 – F.I.S.A.C. Centre-Ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

M. FOUSSIER – *M. le Maire, il s'agit des subventions F.I.S.A.C. pour les rénovations des devantures, 50 % Etat et 50 % Ville :*

- 18 098 € pour la boulangerie Sandrine et Patrice rue de l'Argonne,
- 2 163 € pour le magasin Beauté Club situé faubourg Bourgogne.

M. le Maire – *Ce programme marche très, très bien. Ce sera intéressant qu'un jour d'ailleurs on puisse en faire un point global, quand on arrivera vers l'échéance du F.I.S.A.C. C'est vraiment une opération qui fonctionne très, très bien.*

M. FOUSSIER – *On a des quartiers un petit peu à l'extérieur du centre-ville. C'est important.*

M. le Maire – *Absolument.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C) Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville, entrées de faubourgs ouverts sur le centre-ville et dans les zones urbaines sensibles.

Dans ces conditions, les dossiers des établissements suivants remplissent les conditions d'éligibilité qui ont été validées par les services de l'Etat (co-financeurs de la subvention à hauteur de 50 %) :

- BOULANGERIE SANDRINE ET PATRICE (S.A.R.L.), 141 rue de l'Argonne.
- BEAUTE CLUB, 15 rue du faubourg Bourgogne.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec les établissements Boulangerie Sandrine et Patrice, 141 rue de l'Argonne, et Beauté Club, 15 rue du faubourg Bourgogne, relatives à l'octroi de subventions dans le cadre du F.I.S.A.C. 2009-2011 ;

2°) approuver l'octroi des subventions, conformément au tableau ci-annexé, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies, pour un montant total de 20 261 € ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville, fonction 94, article 2042, programme 04C316, service gestionnaire UPCO ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FISAC DEVANTURES ET ENSEIGNES

Attribution de subvention

Répartition :

Subvention accordée : 40 % du montant des travaux, plafonnée à 20 000 €

Subvention versée : 50 % F.I.S.A.C. + 50 % Ville

DOSSIERS	Montant Subvention (en €)	Montant des travaux éligibles (en € H.T.)
BOULANGERIE SANDRINE ET PATRICE (S.A.R.L.) 141 rue de l'Argonne	18 098	45 246
BEAUTE CLUB (E.I Mme RIFARD) 15 rue du Faubourg Bourgogne	2 163	5 408
TOTAL	20 261	50 654

AFFAIRES JURIDIQUES

N° 61 – SCOTT PAPER S.A Transaction. Régularisation des montants. Reprise de provision.

M. MARTIN – *Nous en avons parlé abondamment. C'est le détail, mais je ne vais pas tout lire. Ce qui compte c'est le résultat. La recette est de 4 326 000 €. C'est une bonne chose par rapport à tous les très beaux projets à financer que nous avons vus. Je remercie les Services Juridiques de la Ville. Il a fallu être très réactif. C'est bien de l'avoir fait comme ils l'ont fait. Merci encore.*

M. le Maire – *Effectivement. Je me joins à ce que dit M. MARTIN, en ajoutant que cela a été fait en étroite osmose avec le Département. Nous avons très bien travaillé ensemble.*

M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération n° 73 du 24 septembre 2010, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la société SCOTT PAPER S.A. une transaction sur le fondement des articles 2044 et suivants du Code Civil, suite à la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 2 septembre 2010 redonnant force exécutoire à la Décision de la Commission Européenne du 12 juillet 2000. Celle-ci prescrivait à la Ville d'Orléans et au Département du Loiret de récupérer l'aide fournie en 1987 sous la forme d'un prix préférentiel d'acquisition du terrain pour l'implantation de la société SCOTT sur le site de La Saussaye.

Dans le cadre de la négociation, il est apparu que l'une des valeurs de SCOTT sous forme d'une participation dans une société devait, compte tenu de la liquidation prochaine de la société, faire l'objet d'une évaluation au prix du marché. Cette opération a conduit à la détermination d'une valeur de la participation supérieure à sa valeur comptable nette, appelée à être distribuée aux collectivités. Après paiement des sommes prévues par la transaction, SCOTT ne disposera plus d'aucun autre actif.

En conséquence, les montants de la transaction indiqués dans la délibération du 24 septembre 2010 ont été majorés, portant le montant global réglé par SCOTT aux collectivités de 6 030 000 € à 6 988 905,43 €, et la part de la Ville de 3 732 570 € à 4 326 132,46 €. SCOTT honore ainsi non seulement le principal de l'aide mais également une partie des intérêts.

Par ailleurs, en application de l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa 29), une provision doit être constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité.

Par délibération du 16 décembre 2005, la Ville a adopté le principe de constituer des provisions semi-budgétaires, permettant de couvrir le risque financier pouvant résulter de sinistres ou contentieux.

Lorsque le risque s'éteint, les provisions ainsi constituées doivent être reprises.

Dans ce contexte, la Ville a constitué par délibérations successives une provision de 7 621 937,11 €, correspondant au montant du titre n° 2724 émis le 18 octobre 2001 à l'encontre de l'entreprise SCOTT SA, contesté par cette dernière, et resté impayé jusqu'à présent. Le risque

financier correspondant à l'éventuelle obligation qui serait faite à la Ville soit d'annuler le titre émis en vertu d'une décision de justice, soit de l'admettre en non valeur pour défaut de paiement, était ainsi complètement couvert.

Par la délibération susmentionnée n° 73 du 24 septembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif transactionnel, permettant à la Ville de recouvrer rapidement une part conséquente de la somme due et d'éteindre tout recours envers le titre émis.

Dans ce contexte, il convient de procéder à la reprise de la provision constituée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) régulariser la délibération n° 73 du 24 septembre 2010 en rectifiant les montants mentionnés aux articles 1°-1 et 3° comme suit :

- à l'article 1°-1, substituer à la somme de 6 030 000 €, la somme de 6 988 905,43 € correspondant à la somme réglée par SCOTT aux collectivités ;

- à l'article 1°-1, substituer à la somme de 3 732 570 €, la somme de 4 326 132,46 € correspondant à la part versée à la Ville en application de la transaction ;

- à l'article 1°-1, substituer à la somme de 1 297 430 €, la somme de 1 662 772,97 €, correspondant à la somme versée au Département en application de la transaction (celui-ci ayant déjà touché 1 000 000 €) ;

- à l'article 3, substituer à la somme de 3 889 367,11 €, la somme de 3 295 804,65 € correspondant à la réduction du titre de recette n° 2724 émis par la Ville le 18 octobre 2001 ;

2°) reprendre à hauteur de 7 621 937,11 € les provisions constituées au titre du contentieux réglé par la transaction susmentionnée ;

3°) inscrire la recette correspondante au chapitre 78, compte 7817, du budget principal ;

4°) prendre acte qu'après émission du mandat de réduction autorisé par la délibération n° 73 du 24 septembre 2010, la recette budgétaire nette pour la Ville s'élève à 4 326 132,46 € ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 62 – Bibliothèque de Saint-Marceau. Dégât des eaux. Société HERVE THERMIQUE. Approbation de la quittance d'indemnité.

M. MARTIN – C'est un petit point administratif lié à nos assurances, une indemnité à recevoir de 2 430 €.

M. MARTIN, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En février 2009, un dégât des eaux est survenu dans les locaux de la bibliothèque de Saint-Marceau, à la suite d'une fuite du réseau de chauffage.

270 bandes dessinées ont été abîmées ; elles ont été retirées des bacs de prêt et du logiciel informatique des collections de la Ville pour être destinées à la destruction par pilonnage.

La Ville a évalué son préjudice à la somme de 2 430 €, correspondant au prix d'achat moyen de 270 bandes dessinées (soit 18 € par album) déduction faite d'une vétusté de 50%.

La société HERVE THERMIQUE était titulaire, à l'époque du sinistre, du marché n°04-126 d'exploitation des installations de chauffage de la commune.

Sa responsabilité étant engagée, elle a proposé d'indemniser la Ville sur la base du montant ci-dessus indiqué.

Lesdites bandes dessinées étant destinées à la destruction, la société HERVE THERMIQUE a souhaité pouvoir en disposer après indemnisation de la Ville.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la quittance d'indemnité proposée par la société HERVE THERMIQUE, portant sur le règlement à la commune de la somme de 2 430 € en réparation des dommages subis par 270 bandes dessinées lors du dégât des eaux survenu à la bibliothèque Saint-Marceau en février 2009, et la mise à disposition desdites bandes dessinées à la société ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite quittance d'indemnité au nom de la Ville ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 7718, service gestionnaire AJUR ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

RELATIONS HUMAINES

N° 63 – Projet « organisation de l'intercommunalité ». Constitution d'une Direction des finances commune. Approbation d'une convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'approuver la convention de mise à disposition de Services pour la constitution de cette Direction des Finances commune, qui existe déjà dans les faits, mais qu'il fallait traduire en termes juridiques.*

M. le Maire – *C'est un bon résultat aussi.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La nouvelle organisation de l'intercommunalité, présentée au Conseil Municipal du 21 mars 2008, repose en partie sur la mutualisation des services, au sens large, avec trois objectifs :

- être plus efficace au service des citoyens ;
- être plus efficient dans l'utilisation des moyens ;
- faciliter et simplifier les relations entre les services.

Dans ce contexte, a été décidée la constitution d'une Direction des finances commune à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et à la Ville d'Orléans, en regroupant les équipes sur un même site, au sein de locaux adaptés, et en dotant la Direction d'un organigramme unique.

Ces deux points ont reçu un premier avis favorable du Comité Technique Paritaire le 23 juin 2009. Il importe de souligner que cette organisation a été réalisée de manière collégiale et participative avec l'ensemble des agents concernés.

L'organigramme unique prend en compte la nécessité de préserver l'indépendance des pôles budget, prospective et programmation pluriannuelle des investissements des deux collectivités (missions de « souveraineté »).

En revanche, sont mutualisées les missions techniques :

- ressources financières et ingénierie ;
- évaluation, contrôle et reporting ;
- comptabilité générale ;
- système d'information financière, procédures, méthodes et moyens.

Autrement dit, la mutualisation des missions techniques permet de créer des pôles d'expertise communs.

Sur le plan juridique, c'est le dispositif de la mise à disposition de services croisée ou réciproque qui est le plus adapté à la situation : la Direction des finances de la Communauté d'Agglomération est mise à disposition de la Ville à hauteur de 50 %, et la Direction des finances de la Ville est mise à disposition de l'E.P.C.I. à hauteur de 50 %.

Ce type de dispositif contractuel est déjà utilisé pour le Système d'Information Géographique (depuis 2005), la gestion de la voirie (depuis 2006) et la Direction Générale Adjointe des services fonctionnels (depuis 2008).

Concernant la convention proposée, il convient de signaler que le poste de Directeur n'est pas concerné ; en effet, le poste occupé par la Directrice des finances de la Communauté d'Agglomération fait l'objet depuis fin 2008 d'une convention de mise à disposition individuelle auprès de la Ville, d'une durée d'un an, régulièrement renouvelée depuis.

La convention prévoit que chaque agent du service des finances de la Communauté d'Agglomération (15 postes à ce jour, hors le poste de Directeur) est mis à disposition de plein droit

de la Ville, à hauteur de 50 % de son temps de travail, et réciproquement, la Ville comptant quant à elle 16 postes à ce jour.

Compte tenu de la réciprocité de la mise à disposition et de l'équivalence des économies réalisées par chacune des collectivités, les frais de personnel des Directions mises à disposition ne donnent pas lieu à remboursement de la part de la structure bénéficiaire.

En revanche, les équipes étant regroupées au sein de locaux uniques appartenant à la Ville, la convention prévoit que la Communauté d'Agglomération paiera à la Ville une indemnité d'occupation et lui remboursera les frais de fonctionnement à hauteur de 50 % de leur coût total.

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par délibérations expresses. Une évaluation des charges sera présentée chaque année aux deux collectivités, permettant une adaptation éventuelle des modalités de remboursement.

Le principe de la passation d'une convention de mise à disposition de service pour la constitution d'une Direction des finances unique entre la Ville et la Communauté d'Agglomération a fait l'objet d'une consultation des Comités Techniques des deux collectivités.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition de service pour la constitution d'une Direction des finances unique entre la Ville d'Orléans et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », dans les conditions indiquées ci-dessus ;

2°) autoriser le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 64 – Projet « organisation de l'intercommunalité ». Constitution d'un atelier de reprographie commun. Approbation d'une convention de mise à disposition de service à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Mme SAUVEGRAIN – *C'est avec les mêmes conditions que pour la Direction des Finances.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La nouvelle organisation de l'intercommunalité, présentée au Conseil Municipal du 21 mars 2008, repose en partie sur la mutualisation des services, au sens large, avec trois objectifs :

- être plus efficace au service des citoyens ;

- être plus efficient dans l'utilisation des moyens ;
- faciliter et simplifier les relations entre les services.

Dans ce contexte, a été décidée la constitution d'un atelier de reprographie commun à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la Ville d'Orléans, en regroupant les équipes sur un même site, au sein de locaux adaptés, en dotant le service d'un organigramme unique et en mettant en commun les moyens de production.

Ces deux points ont reçu un premier avis favorable du Comité Technique Paritaire le 23 juin 2009. Il importe de souligner que cette organisation a été réalisée de manière collégiale et participative avec l'ensemble des agents concernés.

Sur le plan juridique, c'est le dispositif de la mise à disposition de services croisée ou réciproque qui est le plus adapté à la situation : le service de reprographie de la Communauté d'Agglomération est mis à disposition de la Ville à hauteur de 50 % et le service de reprographie de la Ville est partiellement mis à disposition de l'E.P.C.I. pour une quotité de travail équivalente.

Ce type de dispositif contractuel est déjà utilisé pour le Système d'Information Géographique (depuis 2005), la gestion de la voirie (depuis 2006) et la Direction Générale Adjointe des services fonctionnels (depuis 2008).

La convention proposée prévoit que chaque agent du service reprographie de la Communauté d'Agglomération (2 postes à ce jour) est mis à disposition de plein droit de la Ville, à hauteur de 50 % de son temps de travail, et réciproquement, la Ville mettant à disposition la même quotité, soit un équivalent temps plein, répartis sur 2 postes d'opérateurs.

Compte tenu de la réciprocité et de la parité des mises à disposition, les frais de personnel des services mis à disposition ne donnent pas lieu à remboursement de la part de la structure bénéficiaire.

En revanche, les équipes étant regroupées au sein de locaux uniques appartenant à la Ville, la convention prévoit que la Communauté d'Agglomération paiera à la Ville une indemnité d'occupation et lui remboursera les frais de fonctionnement à hauteur de 50 % de leur coût total.

Enfin, la Ville et la Communauté d'Agglomération prendront en charge chacune 50 % des frais de location des moyens de production partagé. Un coût copie sera facturé par le prestataire à chaque collectivité en fonction de sa production réelle. Le coût du logiciel permettant de commander à distance les travaux de reprographie sera réparti en fonction du parc de chaque collectivité, soit 75% pour la Ville et 25 % pour la Communauté d'Agglomération.

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par délibérations expresses. Une évaluation des charges sera présentée chaque année aux deux collectivités, permettant une adaptation éventuelle des modalités de remboursement.

Le principe de la passation d'une convention de mise à disposition de service pour la constitution d'une Direction des finances unique entre la Ville et la Communauté d'Agglomération a fait l'objet d'une consultation des Comités Techniques des deux collectivités.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil d’Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver la convention de mise à disposition de service pour la constitution d’un atelier de reprographie unique entre la Ville d’Orléans et la Communauté d’Agglomération « Orléans-Val de Loire », dans les conditions indiquées ci-dessus ;**
- 2°) autoriser le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**
- 3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville ».**

ADOPTE A L’UNANIMITE.

N° 65 – Prestations d’assistance sociale. Partenariat avec la Communauté d’Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d’un marché de prestations de services.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s’agit d’un partenariat avec la Communauté d’Agglomération. La Ville assure pour la Communauté d’Agglomération la prestation de service social pour les agents.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« Depuis 2006, la Ville est prestataire de service pour le compte de la Communauté d’Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) en matière d’accompagnement social du personnel. L’assistante sociale du personnel de la Ville assure le suivi social des agents de l’AgglO qui le nécessitent.

Afin de formaliser les conditions de mise en œuvre de ce partenariat, notamment les conditions financières, conformément à l’article 30 du Code des Marchés Publics, un marché de prestation de services est conclu tous les ans entre la Ville et la Communauté d’Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Il est nécessaire de formaliser la poursuite de cette coopération pour l’année 2010, par un nouveau marché de prestation de services, prévoyant le paiement par l’AgglO à la Ville d’un montant de 708,61 € par mois.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) autoriser la Ville à réaliser une prestation de service d’accompagnement social du personnel à la Communauté d’Agglomération « Orléans-Val de Loire » pour l’année 2010 ;**
- 2°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville le marché correspondant ;**

3°) **imputer les recettes correspondantes sur le budget de la ville fonction 020, article 70878, service gestionnaire HVIP** ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 66 – Avantages en nature. Logements de fonction. Actualisation de la liste des logements ouvrant droit à une concession de logement.

Mme SAUVEGRAIN – *Au vu des différents logements de fonction, il s'agit d'actualiser la liste et de fixer des critères plus précis pour les conditions d'attribution de ces logements, liés à la fois à la manière de servir des agents et à leur situation personnelle d'un point de vue social.*

M. le Maire – *Je vous précise, mes chers collègues, que ce ne sont pas des logements de fonction pour les élus. Qu'est-ce que dit M. GABELLE ?*

M. GABELLE – *Il y a des logements de fonction dans les cimetières. Pour les élus, ce n'est pas très... l'avenir !*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article 21 de la loi du 28 novembre 1990 modifiée donne compétence aux assemblées délibérantes pour fixer la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction.

La Ville a fixé par délibération du 12 juillet 1996 d'une part la liste des emplois et des logements de fonction, d'autre part les conditions financières tenant aux charges accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage).

L'attribution des logements est fonction des contraintes de service et la réglementation retient deux régimes :

- l'attribution pour utilité de service lorsque sans être nécessaire à l'exercice de la fonction, le logement présente un intérêt certain pour la bonne marche du service,
- l'attribution pour nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il exerce ses fonctions.

L'octroi du logement intervient après une sélection par jury en tenant compte des critères suivants :

- statut de l'agent qui doit occuper un poste permanent,
- adéquation entre le poste occupé et les contraintes du logement,
- prise en compte de la situation sociale de l'agent, notamment au regard de ses capacités de logement,
- la manière de servir.

La liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction a été réactualisée intégralement par délibération du 15 décembre 2006. Depuis cette date, des modifications sont intervenues.

1) Affectations dans de nouveaux logements :

- Logement de fonction pour utilité de service en faveur de la directrice de la médiathèque au sein de la Direction de la Culture et de la Création Artistique :

Cette mesure fait suite au départ du précédent directeur de la médiathèque qui était logé 2 rue Dupanloup. L'ensemble des locaux étant désormais affectés à l'Université, il est proposé de loger la nouvelle directrice dans un logement sis 63 boulevard Alexandre Martin à Orléans.

- Logement de fonction pour utilité de service en faveur de la directrice du conservatoire, au sein de la Direction de la Culture et de la Création Artistique.

Cette mesure fait aussi suite au départ du précédent directeur du conservatoire qui était logé 53 rue Royale, à Orléans, logement pour lequel le bail a été résilié en septembre 2009. Il est proposé de loger la nouvelle directrice du conservatoire dans un logement sis à Chécy 45430 au 64, rue de la Herpinière.

2) Retrait de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction par suite de suppression des logements :

A – A la Direction de la Sécurité :

Il a été mis fin au bail concernant le logement sis 11 rue Joseph Souchet, à Fleury-les-Aubrais, et donc à la concession de logement accordée au directeur de la police, pour utilité de service.

B – A la Direction de l'Education :

Le logement situé 2 rue des Combattants d'Afrique du Nord, groupe scolaire des Guernezelles, sera mis en vente. L'agent logé a sollicité son départ en retraite.

Le logement sis 4 rue des Capucins, à Saint-Jean-le-Blanc a été supprimé, et l'agent concerné relogé pour nécessité absolue de service dans un autre logement au groupe scolaire Louis Guilloux.

Le logement de concierge sis 1 rue des Roses, groupe scolaire Georges Chardon, à Orléans, sera retiré de la liste. Ce logement fait partie des bâtiments qui seront démolis en vue de la construction d'un nouvel équipement. L'agent concerné a été informé qu'il devra quitter le logement.

C – A la direction des Sports et des Loisirs :

Le logement du gardien du Gymnase Georges Chardon, sis 1 rue des Roses, fait aussi partie de la liste des bâtiments qui seront démolis dans le cadre de l'opération d'urbanisme évoquée ci-dessus. Son gardien a quitté le logement début juillet.

D – A la Direction de la Culture et de la Création Artistique :

Le logement de concierge du Théâtre Gérard Philipe sis à côté du groupe scolaire Gaston Galloux, place Sainte Beuve à Orléans est retiré de la liste, suite au départ en retraite de l'agent logé. Le logement a été mis en vente.

E – A la Direction de la Maîtrise de l' Energie et des Risques :

Le gardien logé à la bibliothèque Dupanloup, au 1 rue Dupanloup, devra lui aussi quitter le logement avant la fin de l'année 2011, les locaux étant affectés à l'Université.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de modifier comme ci-dessus la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction ;

2°) autoriser M. le Maire à prendre toute décision individuelle relative à l'attribution des logements par utilité ou nécessité absolue de service, dans le respect des modalités financières fixées par la délibération du 12 juillet 1996 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

LOGEMENTS DE FONCTION DES CADRES A ET B

Situation au 24/09/2010

Nom - Prénom - Grade	Adresse du logement	Utilité service	Nécessité absolue
Conservatoire (Directeur)	63 Boulevard Alexandre Martin 45000 ORLEANS	x	
Réseau des Bibliothèques (Directeur)	64, rue de la Herpinière 45430 CHECY	x	
Muséum (Conservateur)	2 rue Marcel Proust 45000 ORLEANS	x	

LOGEMENTS POUR NECESSITE ABSOLUE EN CATEGORIE C AU 24/09/10

Conditions financières : exonération partielle de charges (à hauteur de 75 %) - délibération du 12/07/96

Agent - Grade - Fonctions	Adresse du logement	Etablissement
AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ELECTIONS		
Gardien	4 Bb Victor Hugo - 45000 ORLEANS	Cimetière
Gardien	3 Bd Lamartine - 45000 ORLEANS	Cimetière
Gardien	70 rue de la Cigogne - 45000 ORLEANS	Cimetière
Gardien	1 Bd Lamartine	Cimetière
Gardien	2 rue Victor Hugo - 45000 ORLEANS	Cimetière
Gardien	427 rue de Charbonnière (Château) - 45800 ST JEAN DE BRAYE - 02 38 21 55 95	Château de la Charbonnière
ESPACES PUBLICS		
Agent assurant des permanences techniques au Parc Floral et au Jardin des Plantes (gestion des serres, propreté des jardins le week-end ...)	1 rue Guignegault - 45100 ORLEANS	Parc Floral et Jardin des Plantes
Agent assurant des permanences techniques au Parc Floral (gestion des accès aux zones techniques, propreté du parc ...)	Rue de Gobson - Av. du Parc Floral 45100 ORLEANS	Parc Floral
Agent assurant des permanences techniques au Parc Floral et au Jardin des Plantes (gestion des serres, propreté des jardins le week-end ...)	2 avenue de St Mesmin - 45100 ORLEANS 02 38 88 09 73	Parc Floral et Jardin des Plantes
Agent assurant des permanences techniques au Parc Floral et au Jardin des Plantes (gestion des serres, propreté des jardins le week-end ...)	2 rue E. Vignat - Parc Pasteur 45000 ORLEANS	Parc Floral et Jardin des Plantes
Gardien	Complexe situé 205 bis fbg St-Vincent et 20 rue Moine - 45000 ORLEANS	Complexe de la Voirie

Agent-Grade-Fonctions	Adresse du logement	Etablissement
EDUCATION		
Concierge	8 rue Molière 45000 ORLEANS - 02 38 62 24 37	Groupe scolaire Molière
LOGEMENT SUPPRIME	2 rue Combat d'Afrique du Nord 45100 ORLEANS 06 62 23 53 09	Ecole Guernezelles
Concierge	1 rue Jules Ferry - 45100 ORLEANS	Ecole Romain Rolland
Concierge	28 Fg St Jean - L. Guilloux 45100 ORLEANS 06 15 02 11 34	Ecole Louis Guilloux
Concierge	5 impasse Raoul Blanchard 45000 ORLEANS 02 38 86 24 68	Ecole Gutenberg
Concierge	92 rue St Marceau 45100 ORLEANS 02 38 66 29 12	Ecole Maxime Perrard
LOGEMENT A SUPPRIMER	1 rue des Roses 45000 ORLEANS 02 38 22 06 50	Ecole Georges Chardon
Concierge	13 rue Robert le Pieux 45000 ORLEANS 02 38 83 07 21	Ecole Jean Mermoz
Concierge	5 rue Eloy d'Amerval - 45000 ORLEANS	Ecole Pierre Ségelle
Concierge	1 rue Jules Ferry (Appt 120) 45100 ORLEANS - 02 38 66 14 96	Ecole Romain Rolland
Concierge	48 rue des Moines 45750 ST PRYVE ST MESMIN	Domaine de Soulaire
LOGEMENT SUPPRIME	4 rue des Capucins 45650 ST JEAN LE BLANC - 06 62 23 53 09	Ecole Capucins
CULTURE ET EVENEMENTIEL		
Concierge	2 rue Marcel Proust - 45000 ORLEANS 02 38 54 52 67	Muséum
LOGEMENT SUPPRIME	Place Ste Beuvre - 45100 ORLEANS	Théâtre Gérard Philippe
SPORTS		
Gardien	13 rue R. Le Pieux - Appt 57 - 45000 ORLEANS	Gymnase Gare
Gardien	27 rue Moine 45000 ORLEANS - 02 38 83 55 22	Stade Pierre Belleteste
Gardien	22 rue Moine 45000 ORLEANS - 02 38 61 48 85	Gymnase Claude Robert
Gardien	Route de Concyr 45100 ORLEANS - 02 38 62 49 51	Stade André Jancou
Gardien	10 rue Beaumarchais - 45100 ORLEANS 02 38 22 02 46	Gymn Cathelineau (Stade Omnisports)
Gardien	1 Rue F. Pelloutier - 45000 ORLEANS 02 38 88 75 88	Dojo JC Rousseau (Gymnase des Murlins)
Gardien	2 rue Eugène Sue - Place de jeux Belneuf - 45000 ORLEANS - 02 38 84 19 94	Stade du Belneuf
Gardien	Ile Charlemagne - 45650 ST JEAN LE BLANC	Base Loisirs Ile Charlemagne
Gardien	75 rue des Montées - 45100 ORLEANS 02 38 66 83 51	Stade M. Garcin (Rugby) - Montées
Gardien	5 rue de la Borde - 45000 ORLEANS 02 38 91 12 60	Gymnase Georges Landré
Gardien	7 rue Beaumarchais - 45100 ORLEANS 02 38 76 33 68	Stade omnisports

- Séance du vendredi 22 octobre 2010 -

Agent-Grade-Fonctions	Adresse du logement	Etablissement
SPORTS (suite)		
Gardien	1 rue J. Boin - 45000 ORLEANS 02 38 61 12 70	Complexe Victor Fouillade
Gardien	14 rue E. Vignat - 45000 ORLEANS 02 38 53 51 69	Palais des Sports
Gardien	10 rue Gaston Couté - 45000 ORLEANS 02 38 84 32 67	Gymnase Gaston Couté
Gardien	Rue Champ de Mars - Hipp. Ile Arrault 45750 ST PRIVE ST MESMIN	Stade et Hippodrome de l'Ile Arrault
Gardien	71 avenue de la Marne - 45000 ORLEANS 02 38 86 67 35	Gymnase du Nécotin
LOGEMENT SUPPRIME	1 rue des Roses (Appt 112) - 45100 ORLEANS 02 38 66 98 14	Gymnase Georges Chardon
Gardien	48 rue des moines - Domaine de Soulaire - Saint Pryvé Saint Mesmin	domaine de Soulaire
Gardien	2 route nationale 20 - 45400 FLEURY LES AUBRAIS - 02 38 56 00 99	Stade de la Vallée
DOMAINE COMMUNAL		
Agent assurant la surveillance du site	10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS	Ex Collège Joliot Curie
Agent assurant la surveillance du site	10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS	Ex Collège Joliot Curie
Gardien	42 bis rue des Montées - 45100 ORLEANS 06 30 56 24 25	Château des Montées
LOGEMENT A SUPPRIMER	1 rue Dupanloup - 45000 ORLEANS	Annexe Bib. Dupanloup

N° 67 – Fonctionnement de la commission de réforme. Approbation d'une convention à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'une convention à passer avec le Centre de Gestion du Loiret qui assure désormais le secrétariat de la commission de réforme, avec un tarif fixé par dossier géré de 70 €.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une commission de réforme est instituée dans chaque département par arrêté du préfet.

Elle doit être saisie préalablement à la prise de décision de l'administration pour avis :

✓ en matière de retraite pour les cas prévus à l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 4 août 2004, notamment sur l'octroi d'une pension pour invalidité résultant ou non de l'exercice des fonctions,

✓ au regard des règles statutaires (articles 21 à 25 de l'arrêté ministériel du 4 août 2004) dont les cas de saisine les plus fréquents concernent :

- l'imputabilité au service, dans le cadre d'une demande de placement en congé pour maladie ou accident imputable au service ou en congé de longue durée pour maladie contractée en service ; elle n'est toutefois pas consultée lorsque l'imputabilité au service est reconnue par l'administration,

- l'octroi d'un temps partiel thérapeutique après un congé pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice des fonctions,

- le caractère provisoire ou définitif d'une inaptitude constatée et, le cas échéant, l'aptitude de l'agent à occuper un poste attribué par voie de reclassement,

- la mise en disponibilité d'office pour raison de santé d'un fonctionnaire, à l'issue d'un congé de longue durée accordé pour une maladie contractée dans l'exercice des fonctions,

- l'attribution d'une allocation temporaire d'invalidité.

Suite à la demande formulée par la Préfecture, en référence à l'article 12 de l'arrêté ministériel du 4 août 2004, le centre de gestion du Loiret reprend le secrétariat de la commission de réforme.

L'ensemble des élus représentant les collectivités non affiliées, réunis le 4 novembre 2009 en Préfecture, a accepté de s'acquitter d'une participation financière de 70 € pour chaque dossier soumis à la commission de réforme, au titre des frais supportés par le centre de gestion.

D'ici la fin de l'année 2010, 41 dossiers auront été soumis à l'avis de la commission de réforme, soit un coût annuel pour la Ville d'Orléans de 2 870 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de fonctionnement de la commission de réforme à passer avec le centre de gestion pour les années 2010, 2011 et 2012, sous réserve du vote du budget correspondant ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur le budget de la Ville, fonction 020, article 6228, service gestionnaire HVIP ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PATRIMOINE ET MOYENS GENERAUX

N° 68 – Groupe scolaire les Aydes. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'un marché de travaux après appel d'offres.

Mme MARECHAL – *Il s'agit d'approuver un marché pour les menuiseries extérieures du groupe scolaire des Aydes, toutes tranches comprises, de 487 968 €. Ce sera fait sur plusieurs années. Il y aura un remboursement de la part de Saran, puisque les deux-tiers au moins des enfants accueillis sont saranais. C'est en accord avec la commune de Saran.*

M. le Maire – *Il y a 300 menuiseries à changer ?*

Mme MARECHAL – *Oui, des menuiseries bois qui sont toutes des fenêtres gigantesques. Il n'y en a pas deux pareilles. Il faut tout faire sur mesure. C'est pharamineux. A un moment, j'ai dit : « Ne peut-on pas condamner certaines fenêtres pour éviter d'en avoir autant ? » tellement c'est exorbitant.*

M. le Maire – *Heureusement que n'existe plus l'impôt portes et fenêtres.*

Mme MARECHAL – *N'est-ce pas !*

M. le Maire – *car ce serait exorbitant pour la Ville d'Orléans. C'est assez effrayant le nombre de fenêtres dans ces conceptions d'écoles, qui plus est effectivement sont toutes différentes. C'est impressionnant et c'est un coût particulièrement lourd, Mme CHERADAME.*

Mme CHERADAME – *Je voulais souligner que c'est vraiment un effort remarquable, notamment sur tout ce qui va être la gestion du chauffage dans cette école, sur le confort pour les écoles. Même au niveau du bruit, j'imagine que cela va complètement changer la qualité de vie dans l'école. Bravo.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'état des menuiseries extérieures du groupe scolaire des Aydes nécessite leur remplacement.

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée le 11 août 2010 pour un lot unique décomposé en tranches, à savoir :

Tranche ferme - BATIMENTS I et H
Tranche conditionnelle 1 - BATIMENTS F ET G
Tranche conditionnelle 2 - BATIMENTS J ET D
Tranche conditionnelle 3 - BATIMENTS A ET E
Tranche conditionnelle 4 - BATIMENTS B/C ET E'
Tranche conditionnelle 5 - BATIMENT K , CENTRAL, PERSONNEL PREAU

Lors de sa réunion du 29 septembre 2010, la Commission d'appel d'offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation suivants :

1. Prix des prestations (pondération : 40 %)
2. Garanties professionnelles du candidat appréciées au regard des références (pondération : 30 %)
3. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 30 %)

Dans ces conditions et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif aux travaux de remplacement des menuiseries du Groupe Scolaire Les Aydes, à passer avec la Société ATELIERS DE BEAUCE, Z.I. rue de la Maladrerie, 28310 TOURY, pour un montant de 487 968 € T.T.C. (toutes tranches comprises) ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 2313, opération 06Z062, service gestionnaire TPAT ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 69 – Exploitation du réseau de téléphonie mobile. Mise à disposition de l'accès à l'immeuble sis rue de la Chaude Tuile, site de la Croix Fleury à Orléans. Convention avec la Société Française du Radiotéléphone. Approbation d'un avenant.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de la mise à disposition de l'accès d'un immeuble pour la Société S.F.R. pour 10 ans. La convention existait déjà, avec en revanche une augmentation de la redevance annuelle.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis le 1^{er} janvier 1998, le réseau de téléphone public est ouvert à la concurrence européenne. La loi du 26 juillet 1996 a fixé les règles en matière des droits de passage qui peuvent être accordés aux opérateurs détenteurs d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé des Télécommunications.

Dans ce cadre et par convention du 10 octobre 2000, la Ville a autorisé la Société Française du Radiotéléphone à exploiter son réseau de téléphonie mobile sur le site de l'immeuble sis rue de la Chaude Tuile, et ce, pour une durée de 10 ans.

La Société Française du Radiotéléphone a sollicité la prorogation, pour une nouvelle durée de 10 ans, de cette mise à disposition qui arrive à échéance le 9 octobre 2010.

La Ville a décidé de porter sa redevance annuelle de 9 172,25 € à 12 498,07 € nets, valeur 3^{ème} trimestre 2009. La redevance annuelle de la Lyonnaise des Eaux France est fixée à 2 500 € H.T., (T.V.A. à 19,6 % taux actuellement en vigueur).

Cette proposition ne met à la charge de la Ville aucune dépense d'investissement ou d'exploitation.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n°1 à la convention tripartite du 10 octobre 2000 à passer avec la Société Française du Radiotéléphone et la Lyonnaise des Eaux, prorogeant la mise à disposition, pour une durée de 10 ans, de l'immeuble sis rue de la Chaude Tuile, site de la Croix Fleury à Orléans, pour l'exploitation de son réseau de téléphonie mobile, moyennant une redevance annuelle révisable de 12 498,07 € nets, valeur 3^{ème} trimestre 2009, au profit de la Ville ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 811, article 70688, service gestionnaire TDOM ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 70 – Déchets. Fin de la mise à disposition et réintégration de six véhicules bennes à déchets ménagers. Approbation.

Mme SAUVEGRAIN – Quand la Ville a transféré la compétence déchets à l'Agglomération, elle a mis à disposition les biens qui allaient avec. Des bennes arrivent à terme de leur utilisation. On les reprend. C'est une opération purement technique.

M. GABELLE – On en fait quoi ?

Mme SAUVEGRAIN – On les revendra ensuite.

M. le Maire – M. GABELLE, vous souhaitez faire l'acquisition d'une benne ?

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 31 mars 2000, le Conseil Municipal a approuvé le transfert par mise à disposition des biens de la Ville concourant à l'exercice de la compétence gestion des déchets.

La mise à disposition par la Ville n'entraîne pas de transfert de propriété et il y a lieu de constater, chaque fois que nécessaire, le retour des biens à la Ville en cas de désaffectation par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » quel qu'en soit le motif.

Les bennes à déchets ménagers appartenant à la Ville immatriculées 6667 WS 45, 9633 XH 45, 6617 XJ 45, 2487 XL 45, 4581 XQ 45, 5664 XQ 45 ne répondant plus aux besoins du service compte tenu de leur vétusté, l'AggLO a informé la Ville de sa décision de désaffecter ces véhicules.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la fin de mise à disposition à l'Agglo des bennes à déchets ménagers immatriculées 6667 WS 45, 9633 XH 45, 6617 XJ 45, 2487 XL 45, 4581 XQ 45, 5664 XQ 45 ;

2°) approuver leur réintégration dans l'actif de la Ville ».

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 71 – Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales. Adhésion.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'adhérer à cette association pour nous aider à optimiser le métier d'acheteur public.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la politique des achats rationalisés et sécurisés, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales.

Cette association de type loi 1901 a pour but de favoriser les échanges et réflexions entre acheteurs des collectivités territoriales en vue d'optimiser le métier d'acheteur public.

A ce titre, elle met à disposition des collectivités adhérentes un réseau d'informations entre adhérents, un service de questions-réponses, une base documentaire relative à l'achat, des lettres de veille juridique et organise des conférences débats autour de thème de la commande publique.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) adhérer à l'Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales pour un montant annuel de 180 € pour l'année 2011, et pour les suivantes sous réserve du vote du budget correspondant ;

2°) autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants à l'adhésion ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 72 – Distribution de colis et courriers express. Groupement de commandes avec le C.C.A.S. Approbation d'une convention.

Mme SAUVEGRAIN – *C'est une convention de groupement de commandes avec le C.C.A.S. pour la distribution de tous nos colis et courriers express.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville d'Orléans et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ont décidé de s'associer pour passer un marché relatif à la distribution de colis et courriers express.

Ils ont souhaité à cet effet constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics. La convention constitutive du groupement de commandes prévoit l'application des modalités suivantes :

- la Ville d'Orléans assurera la coordination du groupement de commandes, à ce titre, elle sera chargée de la préparation du dossier de consultation, de la signature et de la notification du marché pour le compte du groupement,

- chaque membre du groupement organisera techniquement la mise en œuvre du marché, en assurera le suivi et l'exécution.

- le groupement prendra fin à la notification du marché au titulaire.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le C.C.A.S. fixant les modalités du groupement de commandes pour le marché relatif à la distribution de colis et de courriers express ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville ladite convention ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. le Maire – *Chers collègues, je vous demande un tout petit peu de patience. Mes chers collègues, je vous demande un peu de silence. Il y a une question, mais l'auteur de la question n'étant*

- Séance du vendredi 22 octobre 2010 -

pas là, il ne pourra pas la poser. La loi dit que l'auteur de la question pose la question. Donc je me vois contraint de clore la séance et je vous en remercie.

*
* *
*

La séance est levée à 21 heures 15.

*
* *
*